



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

~~~~~  
**VENDOME**

**TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER**  
~~~~~

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

VII<sup>e</sup> ANNÉE

1868



VENDOME

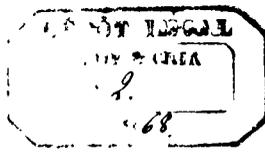
BIBLIOTHÈQUE LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION



IMPRIMERIE LEMERCIER

*Per. 8<sup>o</sup>*

*10345*



# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

## VENDOMOIS

7<sup>e</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> TRIMESTRE.

JANVIER 1868

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 janvier 1868, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; Dessaignes, trésorier ; Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; Nouel, conservateur ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; de Bodard, de La Vallière.

Et MM. Billot, l'abbé Bourgogne, de Châteaubardon, de Déservillers, Gadeau, O. Gendron, l'abbé Haugou, Hème, Launay, G. de Lavau, P. Lemercier, de Martonne, l'abbé Monsabré,

l'abbé Ouvray, G. Renault, l'abbé Renou, Th. Roger, Rolland, Thillier, G. de Trémault.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 10 octobre dernier; ce sont :

MM. Joseph Behr, libraire à Sarreguemines (Moselle); Alaux, professeur de philosophie au Lycée de Vendôme; de Maricourt, propriétaire au château de la Thierraye, commune de Saint-Avit; Thillier, propriétaire à Vendôme.

Il dit qu'il a le regret d'annoncer que la Société vient de perdre un de ses membres, M. Maugas, propriétaire à Vendôme.

Le secrétaire donne comme il suit le mouvement du personnel de la Société pendant l'année 1867: Membres nouveaux en 1867, 33; démissionnaires, 3; morts, 2. Total au 31 décembre 1867: 266 membres.

M. le Président donne la parole à M. le trésorier pour présenter les comptes de la Société.

## COMPTES DE L'ANNÉE 1867.

### RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1867 . . . . .	20 f 75
Produit des cotisations . . . . .	1130 »
Produit des diplômes. . . . .	4 »
Vente du Bulletin . . . . .	33 »
<i>Total des Recettes ordinaires.</i> . . . .	<u>1187 75</u>

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Subventions du Ministre et de la Ville . . . . .	859	»
Recettes accidentelles (Souscriptions). . . . .	108	»
<i>Total des Recettes extraordinaires.</i> . . . .	<u>958</u>	<u>»</u>
Recettes ordinaires. . . . .	1187	75
Recettes extraordinaires . . . . .	958	»
<b>TOTAL des Recettes.</b>	<u>2145</u>	<u>75</u>

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration . . . . .	180	90
Loyer . . . . .	180	»
Entretien des collections ( Achat de médailles , 193 f 55 ) . . . . .	307	45
Fouilles et recherches . . . . .	33	»
Frais du Bulletin . . . . .	797	»
<i>Total des Dépenses ordinaires.</i> . . . .	<u>1498</u>	<u>35</u>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Solde du prix de la collection Pesson. . . . .	300	»
Dépenses imprévues. . . . .	»	»
Dépenses ordinaires. . . . .	1498	35
Dépenses extraordinaires . . . . .	300	»
<b>TOTAL des Dépenses.</b>	<u>1798</u>	<u>35</u>

**RÉCAPITULATION**

Recettes . . . . .	2145	75
Dépenses . . . . .	1798	35
<b>EXCÉDANT des Recettes au 31 décembre 1867.</b>	<u>347</u>	<u>40</u>

BUDGET DE 1868.

1<sup>re</sup> Section.

REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES NON EFFECTUÉES  
EN 1867.

*Recettes à recouvrer sur 1867.*

Excédant en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1868 . . . . .	347	40
Cotisations arriérées (173, dont 120 réalisables) . . . . .	600	»
Total des Recettes à recouvrer. . . . .	947	40

*Dépenses à payer sur 1867.*

Frais d'administration . . . . .	16	»
Frais du Bulletin . . . . .	203	»
Contribution à la dépense des vitrines . . . . .	400	»
Total des dépenses à payer. . . . .	619	»

Recettes à recouvrer. 947 40

Dépenses à payer . 619 »

EXCÉDANT des Recettes . 328 40

2<sup>e</sup> Section.

*Recettes ordinaires.*

Excédant des Recettes de la 1 <sup>re</sup> section . . . . .	328	50
Cotisations de 1868 (240 réalisables). . . . .	1200	»
Produit des diplômes . . . . .	50	»
Vente du Bulletin . . . . .	30	»
Recettes accidentelles (Mémoire) . . . . .	»	»

Total des Recettes ordinaires. 1608 40

*Dépenses ordinaires.*

Frais d'administration . . . . .	220	»
Loyer . . . . .	90	»
Entretien des collections. . . . .	300	»
Fouilles et recherches . . . . .	100	»
Frais du Bulletin . . . . .	850	»

Total des Dépenses ordinaires. 1560 »

Recettes ordinaires . 1608 40

Dépenses ordinaires . 1560 »

EXCÉDANT des Recettes. . . 48 40

**3<sup>e</sup> Section.**

*Recettes extraordinaires.*

Excédant des Recettes de la 2 <sup>e</sup> section . . . .	48	40
Subvention du Conseil général . . . . .	300	»

Total des Recettes extraordinaires. 348 40

*Dépenses extraordinaires.*

Frais d'installation des collections . . . . . 200 »

Recettes extraordinaires . 348 40

Dépenses extraordinaires . 200 »

EXCÉDANT des Recettes du Budget de 1868. 158 40

La Société approuve les comptes de M. le Trésorier, et lui donne quittance définitive de sa gestion. Le budget de 1868 est voté à l'unanimité.



M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**  
depuis la séance du 10 octobre 1867.

—

NOUS AVONS REÇU :

I.° — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. Paul MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

2 petits VASES gallo-romains, dont un assez élégant avec anse et couverture noire ; plus 2 supports annulaires destinés à isoler les vases pendant la cuisson. Trouvés en place dans des fours découverts à Vichy et à Toulon (Allier).

De M. l'abbé BOURGEOIS, directeur de l'école de Pont-Levoy :

Une AGRAFE DE CEINTURON en bronze, d'origine mérovingienne, composée : 1° d'une plaque lobée, gravée d'animaux et d'entrelacs, et munie de clous en relief ; 2° d'une boucle et de son ardillon, également gravés. En tout 3 pièces. Objet complet et très-beau, qui mesure 0<sup>m</sup>,19 environ<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. l'abbé Bourgeois au bibliothécaire-archiviste :

« Cher Monsieur,

« Vous avez dû recevoir, par l'entremise de M. Launay, l'agrafe mérovingienne que je suis heureux d'offrir à notre musée vendômois. Vous y remarquerez, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, des ornements tout à fait identiques à ceux que présentent certains bracelets de l'âge de bronze, figurés par Desor dans ses *Palafittes du lac de Neufchâtel*. Lubbock considère ces ornements, formés par la combinaison de lignes droites et de li-

De la FABRIQUE de l'église de la Madeleine, par échange :

Un GRAND PLAT en faïence de Nevers, 2<sup>e</sup> époque, XVII<sup>e</sup> siècle. — Cerf poursuivi par un cavalier et des chiens. L'ensemble est en camaïeu bleu ; les figures tracées au manganèse ; le marly ou bordure est formé de rinceaux ou feuillages et d'oiseaux. (*Note de M. Queyroy.*)

## II. — MÉDAILLES.

De M. DERVAUX, maire de Bourré (Loir-et-Cher), par l'entremise obligeante de M. DE LA VALLIÈRE :

23 Pièces, savoir :

1 romaine (PB de Constantin), 10 françaises, 1 seigneuriale, 5 étrangères et 6 jetons ou médailles

Parmi ces derniers : 1<sup>o</sup> un *iecton des Estaz de Bretagne*, portant à l'exergue : *Parties casvelles. 1677*. Cuivre ; 2<sup>o</sup> Un jeton de Nuremberg avec le nom et le portrait de Gilles Krauwinkel, célèbre fabricant.

De M. DIET, Notaire à Montoire :

Une petite Pièce en cuivre, offrant d'un côté une tête casquée

gnes courbes, comme caractéristiques du bronze anté-historique. (The bracelets are decorated by those combinations of straight and curved lines so characteristic of the bronze age. — *Pre-historic Times*, p. 22.) Voilà encore un de ces jugements prématurés qu'il faut réformer. Certains dessins ont donc été transmis traditionnellement depuis l'âge de la pierre en Suisse jusqu'à l'époque mérovingienne. Je ne sais quelle est la substance dont le bronze est recouvert ; MM. Franks du Musée britannique et Worsaae de Copenhague, auxquels j'ai montré l'agrafe, présumant que c'est de l'étain.

« Cette agrafe a été trouvée à Artins (*canton de Montoire*), dans un de ces tombeaux de pierre qu'on rencontre fréquemment dans l'ancien bourg, à un mètre de profondeur. Je pense qu'il n'est pas inutile de noter que parmi ces tombeaux, qui généralement sont en craie tuffeau du pays, il s'en rencontre aussi en calcaire falunien de Doué près Saumur. C'est une substance grossière, poreuse, entièrement composée de coquilles plus ou moins brisées, de bryozoaires et de polypiers. »

avec une légende grecque à demi rognée; au revers, la louve allaitant les deux jumeaux; au-dessus, 2 petites croix. A l'exergue.... LC, en lettres latines. Style barbare. Bas-Empire. Trouvée au Tertre, près Montoire.

De M. OURY, cafetier à Vendôme :

Un Constantin Ier, MB, trouvé dans les fondations de sa maison (?)

Par ACQUISITION de M. FERRANT, de Mondoubleau :

27 Pièces, dont 1 en or, 25 en argent et 1 en bronze. — Ce lot se compose ainsi :

11 FRANÇAISES, parmi lesquelles :

1 mouton d'or du roi Jean.

1 demi-franc de Henri III, frappé à Tours, avec triple indice monétaire : point secret, lettre et petite tour.

1 bel écu blanc de Louis XIII. Paris. 1642. Coin de Varin.

1 très-petite pièce d'argent de Louis XIV avec effigie. Paris, 1644. Peut-être le 48<sup>e</sup> d'écu.

1 bel écu d'argent du même, à la même date.

1 bel écu de 6 livres, dit de 1774, de Louis XVI. Paris, 1783.

1 belle pièce de 5 francs de la Gaule subalpine. An X.

1 pièce SEIGNEURIALE : Teston de Jeanne d'Albret. 1572.

9 ÉTRANGÈRES, parmi lesquelles :

1 médaille du pape Pie VI. 1780.

1 fort belle pièce de 5 francs de la principauté de Lucques et Piombino, avec les effigies d'Elisa Bonaparte et de Félix Baciocchi. 1808.

1 pièce de 5 livres de Charles-Albert, roi de Sardaigne, 1836, à fleur de coin.

1 beau Reichsthaler de Marie-Thérèse d'Autriche, 1572. (Effigie.)

6 MÉDAILLES ou JETONS, dont les plus remarquables sont :

1 médaille relative au mariage de Louis XV. 1725.

1 beau jeton en argent de Marie Leczinska, gravé par Duvivier. D'un côté, le buste de la reine, en grande parure; de l'autre, une

étoile rayonnant dans le ciel, avec cette légende : *Calis haret, terris lucet*. A l'exergue : *Maison de la reine, 1752*.

1 médaille relative au sacre de Louis XVI, 1775.

Enfin une très-petite médaille de M<sup>me</sup> Elisabeth, sœur du roi, datée de 1794.

Par suite d'une autre ACQUISITION :

Un Sou d'or de Valentinien III, récemment trouvé en curant la petite rivière de Selommès. DNPIA VALENTINIANVS PFAVG. Buste diadémé à gauche. Paludamentum. Au revers : VICTORIA AVGGG. L'Empereur debout, en habit militaire, tenant de la main droite une longue croix ; de la gauche une petite Victoire qui lui tend une couronne ; il foule sous son pied droit un cratère surmonté d'un lituus, symboles du culte païen (?). Dans le champ : R V (Ravenne). A l'exergue : coMOB. — A fleur de coin.

### III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des AUTEURS :

MÉMOIRE sur les monuments pré-historiques de la Corrèze. Planche. — Par M. Philibert LALANDE, notre collègue. — Saint-Jean-d'Angély, 1867. — Broch. in-8<sup>o</sup>.

De L'ART chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Gaule. Planche. — Par M. Léon FALLUE. — Broch. in-8<sup>o</sup>.

Nouveau SYSTÈME DE SIGNAUX à l'usage de l'armée, par M. L. GALOTTI, capitaine d'état-major et notre collègue. (Paris. Martinet, 1867.) Broch. in-8<sup>o</sup>.

---

De M. P. FERRANT, de Mondoubleau, notre collègue :

La COSMOGRAPHIE universelle d'André THEVET. (Paris. Guill. Chaudière. 1575.) Figures sur bois. — 1 vol. in-f<sup>o</sup>.

Le Grand CABINET ROMAIN, ou Recueil d'antiquitez romaines., par Michel-Ange de la Chausse. (Amsterdam, 1706.) Nombreuses planches. — 1 vol. in-fol.

Un Psautier manuscrit sur parchemin, malheureusement incomplet. — XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle. — 1 vol. petit in-8<sup>o</sup>.

De M. Henri DE LA VALLIÈRE, notre collègue :

COVSTYMES des pays, comté et bailliage du Grand-Perche... avec le procès-verbal. A Paris pour Jehan Dallier, 1571. — 1 vol. petit in-8<sup>o</sup>

Plusieurs N<sup>os</sup> du BIBLIOPHILE français (Bachelin-Deflorenne) et autres catalogues.

De M. DUREAU, homme de lettres à Paris, notre collègue :

Description des MÉDAILLES GRECQUES composant la collection de M. Gréau de Troyes, par Henri Cohen. 5 Planches. (Paris. Pillet, 1867.) — 1 vol. gr. in-8<sup>o</sup>.

Catalogue remarquable de l'une des plus célèbres ventes de médailles (3,462 N<sup>os</sup>). — 11 novembre dernier.

De M. GEOFFROY-BOU TRAIS, notre vice-président :

2 Lettres imprimées de Grégoire, évêque de Blois, de l'an 1791, dont une adressée au pape Pie VI, pour lui notifier sa nouvelle élection au siège épiscopal.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après, les MÉMOIRES ou BULLETINS :

De la Société Archéologique de l'ORLÉANAIS, 1<sup>er</sup> trimestre de 1867. — Broch. in-8<sup>o</sup>.

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la SARTHE, le 3<sup>e</sup> trimestre de 1867. Broch. in-8<sup>o</sup>

De la Société d'Agriculture, Sciences et arts d'ANGERS, le Tome X, 2<sup>e</sup> trimestre. Nouvelle période, 1867. — Broch. in-8<sup>o</sup>.

De la Société Archéologique de TOURAINE, l'ARMORIAL général de cette province, précédé d'une Notice sur les ordonnances relatives aux armoiries, avant 1789, par M. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société. Ledit ouvrage, publié par elle, forme les tomes XVIII et XIX de ses Mémoires. Années 1866 et 1867. (Tours, Guillaud-Vergier.) 2 vol. gr. in-8<sup>o</sup>. — Belle publi-

cation, où nous pouvons puiser des renseignements en ce qui concerne le Vendômois.

De la Société des Antiquaires de L'OUEST, le 3<sup>e</sup> trimestre de 1867. Broch. in-8<sup>o</sup>.

De la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de SEINE-ET-MARNE, la 3<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> fascicule de son Bulletin (Meaux, 1866), et la 4<sup>e</sup> année (Ibid.. 1867). — 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

De la Société d'Emulation d'ABBEVILLE, son Bulletin des années 1861-1866, 2<sup>e</sup> partie. 1 gros vol. in-8<sup>o</sup>.

De la Société d'Emulation de L'ALLIER, le tome IX, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons, 1867. — 2 broch. in-8<sup>o</sup>.

De la Société Littéraire et Scientifique de CASTRES (Tarn), le 6<sup>e</sup> vol. de ses Mémoires, 1867. — 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

De la Société des Sciences historiques et naturelles de SEMUR (Côte-d'Or), la 3<sup>e</sup> année de son Bulletin (1866), publié en 1867. — 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

Programme des prix et médailles à décerner par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pendant les années 1868-1874. Broch. in-8<sup>o</sup>.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

La REVUE des Sociétés savantes, Nos de août, septembre et octobre 1867. — 3 broch. in-8<sup>o</sup>.

Le N<sup>o</sup> d'août contient : 1<sup>o</sup> Un rapport de M. de Courson sur les Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. Le travail de notre collègue, M. Dupré de Blois, sur *le Servage dans le Blésois*, y est l'objet d'une analyse particulière ; 2<sup>o</sup> Un rapport de M. Adolphe Lance sur le Bulletin de notre Société 4<sup>e</sup> année (1865). Les travaux *archéologiques* seuls y sont passés en revue, et appréciés avec une bienveillance et une distinction de formes auxquelles donne plus de prix encore la haute compétence du savant rapporteur.

Par ABONNEMENT :

La REVUE ARCHÉOLOGIQUE, Nos de octobre, novembre et

décembre 1867. — Celui d'octobre contient une lithographie reproduisant la cheminée sculptée de la Poissomnière, château natal de Ronsard. Dessin communiqué par M. Ach. de Rochambeau. Le N<sup>o</sup> de décembre contient un article remarquable de M. Henri Martin, l'historien, sur l'origine des monuments celtiques. C'est le commencement d'une discussion avec M. Alexandre Bertrand, directeur de la Revue, discussion qui promet le plus haut intérêt.

#### IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. MAC-LEOD, de Villiers :

Une AMMONITE provenant des minerais de fer de la Corrèze.

De M. TRILLOT, percepteur à Couture :

Un Lot de FOSSILES du terrain crétacé, provenant des carrières de Tréhet.

---

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

M. le Président dit que les fonctions conférées à lui-même, à MM. G. Boutrais, vice-président; Nouel, conservateur; Dessaignes, trésorier; Ch. Chautard, secrétaire; Hinglais, secrétaire-adjoint; de La Rochefoucauld duc de Doudeauville, l'abbé Roulet, de La Vallière, sont terminées, et il prononce l'allocution suivante :

Au moment même où je prends la parole, j'achève la mission que depuis trois ans m'avait imposée votre confiante bienveillance. Je vais reprendre ma place dans vos rangs ; peut-être n'aurais-je jamais dû la quitter. Aussi bien mon âge et la fatigue de l'infirmité m'avertissent surabondamment que pour moi a sonné l'heure de la retraite et du repos. En rentrant dans l'ombre, j'obéis donc à la voix de Dieu en même temps qu'à la loi de notre organisation intérieure.

Mais avant de déposer le poids de ma charge en des mains plus expérimentées que les miennes, permettez-moi quelques réflexions. Si je jette mes regards en arrière sur les développements de la Société, depuis son origine, au mois de janvier 1862, jusqu'à ce jour, j'ai conscience qu'elle ne s'est pas amoindrie. Le nombre de ses membres s'est progressivement accru ; son renom s'est accru davantage encore. Un assez grand nombre de Sociétés analogues à la nôtre, sur différents points de la France, nous a fait l'honneur de solliciter l'échange de nos publications avec les leurs ; même honneur nous a été fait par une Société importante de l'Allemagne, dont la revue, rédigée en allemand, s'imprime dans la capitale de l'Autriche. Le mérite de ce succès appartient incontestablement aux écrivains laborieux et habiles qui ont enrichi notre Bulletin d'études variées sur les sciences, l'histoire et les lettres.

Après ces avantages obtenus, il nous en manquait un essentiel : nous étions sans local convenable pour nos réunions et le classement de nos collections ; la bienveillante initiative de M. le Maire y a généreusement pourvu. Nous vous avons tenus au courant, Messieurs, des négociations suivies à ce sujet ; vous avez approuvé l'acte passé entre M. le Maire et nous ; il ne nous reste plus qu'à vous faire espérer que, dans un prochain délai, vous serez mis en jouissance de la galerie qui nous est

réservée dans l'hôtel destiné aux services supplémentaires de la ville.

Maintenant, Messieurs, comment pourrais-je me séparer des deux Bureaux que j'ai eu l'honneur de présider, sans leur témoigner ma profonde gratitude ? L'expérience et les lumières des membres qui les composaient ont constamment éclairé mes jugements ; et je n'ai trouvé chez tous que bon accord, esprit de paix, de déférence et de conciliation. J'en trouve l'explication facile dans l'esprit qui animait les premiers fondateurs de notre Société ; sur ce terrain, qu'ils s'étaient créé pour eux-mêmes, ils ont eu le mérite d'appeler des hommes appartenant à tous les horizons, quelques-uns étrangers les uns aux autres, séparés, peut-être aussi, par d'injustes préventions ; sur le terrain de notre Société nous avons appris à nous connaître, à nous apprécier, à nous estimer et à nous aimer parfois. Ce mot de conciliation que je prononçais tout à l'heure, Dieu veuille qu'il devienne le mot de l'époque ! Après tout, la conciliation ne demande à personne l'abdication de ses convictions consciencieuses et de ses opinions raisonnées et raisonnables ; elle s'obtient, elle se prépare, tout au moins, par la courtoisie des formes et l'aménité du langage.

Loin de nous à jamais, Messieurs, ces appréciations passionnées et haineuses, qui appartiennent à des époques douloureuses de notre histoire, où l'on parquait les hommes sous toutes les nuances du prisme, oubliant trop que cet instrument de décomposition une fois écarté, toutes ses nuances, toutes ses couleurs se fondent dans la magnifique unité que Dieu créa et appela la lumière ; dans l'ordre moral, c'est la haine qui décompose les peuples, les institutions et les mœurs publiques. — Travaillons à nous réunir, Messieurs ; cherchons à nous rallier sur des terrains communs. Conservons fidèlement les traditions de paix et d'union transmises par nos fondateurs. C'est le vœu le plus ardent que je puisse for-

mer, dans ma retraite, pour l'accroissement et la prospérité de notre œuvre.

En finissant, Messieurs, pardonnez à ma médiocrité la vaniteuse prétention de m'appliquer, dans mes rapports avec vous, la dernière parole que prononça le grand Bossuet à la fin de l'oraison funèbre du grand Condé : *« Heureux je suis d'avoir pu vous consacrer les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »*

Après cette allocution, que la Société a plusieurs fois interrompue par ses applaudissements, M. le Président invite les membres élus par l'assemblée générale du 10 octobre dernier à prendre place au Bureau.

Preennent place au Bureau :

MM. Launay, président ; Rolland, trésorier ; G. de Lavau.

MM. de Nadaillac, vice-président ; E. Peltereau, A. de Rochambeau, l'abbé Van-Wanghen, sont absents.

Restent membres du Bureau pour 1868 ; MM. Nouel, conservateur (réélu), Hinglais, secrétaire (réélu), de Bodard, de Brunier, Faton.

Et MM. Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Louis Martellière et Queyroy, conservateurs-adjoints, membres honoraires.

M. Launay, président, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Séparé depuis un an seulement du Bureau de la Société Archéologique, je ne m'attendais pas à être appelé aux honneurs de la Présidence. En me conférant cette fonction, vous avez consulté plutôt mon profond dévouement à notre œuvre commune que mes titres à

cette distinction, Permettez-moi de vous remercier de ce témoignage de bienveillante confiance et de vous assurer que tous mes efforts tendront à m'en rendre digne.

J'espère y parvenir en marchant sur les traces du regrettable président que les exigences du règlement obligent à se retirer.

Nous avons tous été à même d'apprécier les nobles qualités de son esprit et de son cœur unies à un jugement sain et éclairé.

Je suis sûr ici, Messieurs, d'être votre interprète en exprimant à l'homme bienveillant et généreux que je remplace les sympathies unanimes de l'assemblée et les regrets qu'elle éprouve de son éloignement momentané du bureau.

Vous serez aussi de mon avis, Messieurs, lorsque je vous proposerai d'étendre ces regrets aux membres du Bureau dont les fonctions viennent d'expirer : au vice-président d'abord, que sa modestie a fait reculer devant la première place, qu'il était bien digne d'occuper ; à notre trésorier, qui, mettant toute sa science de côté, s'est borné à accepter des fonctions ingrates, qu'il a remplies à la satisfaction générale ; enfin, à notre secrétaire, dont le zèle actif et intelligent n'a pas peu contribué, depuis trois ans, au progrès toujours croissant de notre Société.

Mais, Messieurs, si nous exprimons ici des regrets bien mérités pour les membres qui nous quittent, nous avons tout lieu de nous féliciter de la composition actuelle du Bureau, dans lequel nous retrouvons des membres nouveaux réunis à d'anciens collègues et fondateurs de la Société destinés à en perpétuer la tradition.

Nous ne devons pas nous dissimuler, Messieurs, que notre marche progressive tient surtout à l'intérêt qu'offrent nos publications. Ce sont elles qui, depuis notre fondation, nous ont acquis au loin un aussi grand nom-

bre de sociétaires. C'est par nos publications que s'est étendu le cercle de nos relations avec 23 Sociétés savantes de France, qui, pour la plupart, ont sollicité les premiers un échange de Bulletins.

Nos collections ont aussi reçu un développement que le public sera à même d'apprécier dans le nouveau local mis dès aujourd'hui à notre disposition.

Le Ministère de l'Instruction publique nous a donné des preuves de sa sympathie en nous accordant plusieurs subventions, auxquelles sont venues se joindre, cette année, celles du conseil général et de la ville de Vendôme.

Il est donc bien évident pour tous que la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois est dans une voie des plus satisfaisantes, et qu'après six ans à peine d'existence, elle a su se créer une place parmi celles qui couvrent la France. Faisons tout pour nous maintenir à leur niveau. Le bureau nouveau va redoubler d'efforts pour y parvenir. Il compte sur le zèle des sociétaires présents ou absents pour s'associer à cette tâche.

# UN CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE VENDOMOIS

---

## LE COLLÈGE DE SOUGÉ

Par M. ARRONDEAU, Inspecteur d'Académie à Vannes.

---

Dans le Bulletin de 1865, la Société Archéologique du Vendômois a publié des renseignements très-précieux sur la statistique religieuse des paroisses de l'arrondissement de Vendôme. A l'article *Sougé* (p. 208), l'auteur, M. Dupré, donne l'indication suivante : « L'école de Sougé est qualifiée de *Collège* dans un testament de 1697, qui lègue 400 livres pour aider à la subsistance du Principal. » Ayant rencontré, mêlés à des papiers de famille, plusieurs titres relatifs à cet établissement, j'ai pensé que la Société accueillerait avec plaisir quelques détails authentiques sur la fondation et les conditions d'existence du *Collège de Sougé*. Rien de ce qui touche à l'histoire de notre cher pays ne saurait être indifférent à une Société qui s'est donné la mission de recueillir avec un soin pieux tous les souvenirs de son passé. Au moment où l'opinion publique est vivement préoccupée des questions relatives à l'instruction populaire, il m'a semblé d'ailleurs qu'il n'était pas sans intérêt d'apprendre comment, du temps de nos pères,

il était pourvu à un besoin auquel ils n'étaient pas aussi indifférents qu'on serait tenté de le croire.

C'est par un testament daté de 1626 que « vénérable et discrète personne » M<sup>re</sup> René Guestier, curé de Sougé, fait une fondation en faveur d'un prêtre chargé de donner une éducation chrétienne aux enfants de la paroisse. Aux termes de ce testament, le Principal doit être choisi autant que possible dans la famille du fondateur, sur la présentation du curé de la paroisse et du procureur fabricier de l'église. « Il procurera, autant qu'il sera en son possible, que les enfants entendent le matin, avant d'aller à l'école, la sainte messe en l'église de Sougé, dont ils reviendront avec modestie deux à deux à l'école ; procurera qu'ils aient soin, après l'école du soir, de chanter le *Salve Regina* en la chapelle du Saint-Rosaire<sup>1</sup>, avec un *De profundis* pour le repos de son âme, en action de grâces du bien qu'il a procuré à leur éducation. »

Par un acte du 1<sup>er</sup> juillet 1672, René Guestier, chanoine de l'église collégiale Saint-Martin de Trôo, chapelain de la chapelle du Saint-Rosaire érigée en l'église de Sougé, neveu du fondateur « octroie à M<sup>re</sup> Pierre Joguet, prêtre habitué de la paroisse, de continuer la jouissance et possession *dudit collège* et de ses appartenances. » Le 3 mars 1687, le sieur Joguet, devenu curé des Essarts, donne sa démission entre les mains des présentateurs du collège, qui nomment à sa place M<sup>re</sup> Pierre Rigault, prêtre demeurant à Sougé. C'est de l'acte de présentation passé par M<sup>re</sup> Pierre Vié, notaire au duché de Vendômois, que j'ai extrait la plupart des détails qui précèdent.

<sup>1</sup> L'acte du 3 mars 1687 constate que le sieur René Guestier était aussi le fondateur de la chapelle du Saint-Rosaire qu'il avait fait bâtir dans l'église de Sougé. C'est là l'origine de la confrérie et de la fête du Rosaire qui se célèbre encore avec beaucoup d'éclat à Sougé le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre.

Les présentateurs étaient M<sup>re</sup> René Lechat de Gesvron, curé de Sougé, et René Guestier, notaire au duché de Vendômois, procureur fabricant de l'église, petit-neveu du fondateur du collège. L'acte « fait, signé et paraphé au banc de fabrique le 3 mars 1687, » constate que les présentateurs se sont d'abord dûment informés s'il n'y avait pas dans la famille du fondateur de prêtre capable et qui eût la volonté d'accepter le collège et le soin de l'éducation des enfants. Les principaux héritiers du testateur, assemblés à cet effet, déclarent que la seule personne qui y puisse prétendre est le vénérable Joseph Robertson <sup>1</sup>, doyen du chapitre de l'église collégiale Saint-Martin de Trôo. C'est sur la renonciation formelle de celui-ci, qui déclare ne pouvoir quitter sa dignité, que M<sup>re</sup> Pierre Rigault est pourvu du collège « et accepte la dite présentation, en s'obligeant à en faire les fonctions conformément aux conditions énoncées. »

Des divers actes de procédure relatifs à une rente de 7 livres 8 sous, constituée au profit du collège, il résulte qu'en mai 1727, le principal était M<sup>re</sup> Jacques Norjeu de la Pinardière, prêtre que nous verrons tout à l'heure figurer dans un acte de 1714; en 1742, nous trouvons M<sup>re</sup> Charles Simon, diacre; en 1749, le collège a passé entre les mains du sieur Jacques-Gatien Lubineau, clerc tonsuré, qui donna sa démission en 1758. Ainsi, après avoir été offert à un doyen, possédé par des prêtres, le collège tombe successivement entre les mains d'un diacre, puis d'un clerc tonsuré, qui finit même par y renoncer.

Quelle est la cause de cette décadence? Probablement l'insuffisance des ressources consacrées à l'entretien de

<sup>1</sup> Remarquons en passant la physionomie anglaise de ce nom d'un habitant de Trôo. C'est une trace évidente du long séjour que les Anglais ont fait, au moyen âge, dans cette importante localité.

l'établissement. En l'absence d'aucun document relatant les conditions financières de l'acte de fondation, on peut apprécier ces ressources d'après un recensement de la paroisse établi en 1780. A cette époque, la dotation foncière du collège comprenait *la maison avec ses dépendances, qui porte encore aujourd'hui le nom de collège, douze boisselées de terre, un quartier de vigne, et onze quartiers de prés*, le tout évalué à la modique somme de 18 livres 14 sous 8 deniers de rente.

Il est vrai que le collège possédait aussi quelques revenus en argent, provenant d'un legs de 400 livres fait en 1697 au profit de l'établissement par le sieur Pierre Ragot, bourgeois de Paris, qui avait des propriétés à Sougé<sup>1</sup>. C'est ce testament conservé aux archives départementales que mentionne M. Dupré. Je n'ai pas eu cette pièce entre les mains ; mais j'ai trouvé les détails du legs fait au collège dans la grosse d'un acte passé, le 7 octobre 1714, devant M<sup>e</sup> René Vié, notaire royal à Sougé « issue de vespres dictes et chantées en l'église de Sougé, étant au banc fabrical de ladiete église, au son de la cloche en la manière accoutumée. » Cet acte concerne le paiement par damoiselle Claude Amelotte, veuve du sieur Pierre Ragot, de la somme de 400 livres en principal, léguée au collège par son mari. C'est un accord intervenu entre la veuve du légataire et les habitants de la paroisse,

<sup>1</sup> Les familles Ragot et Amelotte, originaires de Paris, avaient des propriétés à Sougé, où leurs membres venaient passer probablement une partie de la belle saison. Ainsi, en compulsant les registres de l'état civil de la paroisse, j'ai trouvé *honorable homme Pierre Ragot, bourgeois de Paris*, parrain d'un enfant de la paroisse, le 4 octobre 1682. Le 11 octobre 1696, c'est M<sup>me</sup> Claude Amelotte, sa femme, qui tient sur les fonts baptismaux le fils du médecin de l'endroit. D'un autre côté, les mêmes actes constatent au 15 février 1695 le décès de M<sup>re</sup> *François Amelotte, bourgeois de Paris* ; et, le 5 novembre suivant, *Pierre Amelotte*, probablement fils du précédent, signa à un contrat de mariage.

aux termes duquel ceux-ci autorisent le sieur Baumer, marchand, procureur de la fabrique, à recevoir : 1<sup>o</sup> 200 livres en argent ayant cours, *comptées et nombrées* en leur présence par un débiteur du défunt sieur Ragot ; 2<sup>o</sup> la grosse de deux contrats de chacun 100 sous de rente, en principal de 100 livres, consentis également au profit du testateur. Les habitants de la paroisse sont représentés par M<sup>re</sup> Pierre-Louis Hardouineau sieur de Guineux, prêtre, curé de la paroisse ; M<sup>e</sup> Jacques Norjeu, aussi prêtre, principal du collège ; M<sup>e</sup> Alexandre-César de La Ferrière, écuyer sieur de Vilmisson, etc., et *plusieurs autres assemblés au banc fabrical*<sup>1</sup>.

Quoique le principal du collège de Sougé ne dût pas faire une grande figure avec ses 38 livres 14 sous 6 deniers de rentes, sa modeste existence ne le mettait pas à l'abri des exigences du régime féodal. Ainsi les seigneurs de Ponce<sup>2</sup>, hauts justiciers d'une partie de Sougé, en donnant leur consentement à la fondation faite par le curé Guestier, s'étaient réservé un droit de 7 livres 10 sous payables à chaque mutation de principal. D'un autre côté, le meunier du moulin d'Artins, dépendant aussi du fief de Ponce, voulait obliger le principal à moudre à son moulin non-seulement le blé récolté sur les terres du collège, mais aussi celui qu'il était obligé d'acheter pour suffire à l'entretien de sa maison.

Ainsi nous voyons en action, dans cette histoire du petit collège de Sougé, le clergé et la bourgeoisie, dont l'intelligente libéralité pourvoit à l'éducation du peuple ;

<sup>1</sup> Je n'ai trouvé aucun document relatif à l'existence du collège de Sougé postérieurement à l'année 1758, si ce n'est l'état des biens qui en dépendaient, consigné dans le recensement dont j'ai parlé. A la révolution, ces biens ont été vendus comme biens nationaux.

<sup>2</sup> Les anciens titres portent toujours *Ponsay* ou *Ponssay*, ce qui aurait dû arrêter les étymologistes, qui ont prétendu tirer le nom actuel de *Pons Caesaris*.

la noblesse qui ne laisse échapper aucune occasion d'établir des droits à son profit, et les privilèges de toute sorte créés par le système féodal ; et les libertés municipales de nos pères, qui, assemblés dans l'église, au son de la cloche, règlent les intérêts de la fabrique, dont le trésor représentait alors tout le budget communal.

---

U N  
**BUDGET MUNICIPAL**  
AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

De toutes les branches de notre histoire locale, la plus obscure est celle qui embrasse les institutions, l'administration et l'existence municipale de la ville même de Vendôme. Tandis que de nombreux documents viennent jeter leur lumière sur tous les faits relatifs à ses anciens seigneurs et à ses grands établissements religieux, à peine en est-il resté quelques-uns qui puissent nous initier au développement de sa vie intérieure, et nous dire comment la ville proprement dite grandit et se constitua; lacune profondément regrettable, aujourd'hui que l'histoire, cessant d'attacher une importance exclusive aux faits militaires ou diplomatiques et aux actions des princes, s'enquiert avec une si minutieuse sollicitude du rôle que jouèrent à chaque époque les populations. Les documents anciens relatifs à la ville de Vendôme acquièrent donc, par leur rareté même, une valeur incontestable, et qui justifiera, j'espère, mon intention de faire connaître avec quelques détails l'un d'entre eux.

Je veux parler du compte des recettes et des dépenses de la ville dressé par le receveur municipal Phelippes Fleurin pour l'année 1559-1560, et le seul, à ma connaissance, qui soit parvenu jusqu'à nous des comptes analogues antérieurs à 1789.

Ce compte forme un assez volumineux manuscrit<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Ce manuscrit appartient à M. Renvoisé père, à l'obligeance duquel j'en dois la communication.

remarquable par ses vastes marges et sa très-belle exécution calligraphique ; je dois ajouter qu'il ne porte aucune signature et paraît n'être qu'une copie destinée, comme le prouvent des notes marginales d'une écriture différente, à être soumise à quelque vérification de chambre de comptes ou autre. Mais cette vérification même, ainsi que la parfaite concordance de toutes les parties du compte et la précision de chacun de ses articles, ne permettent pas de douter de la fidélité du copiste. Quoi qu'il en soit, M. de Pétigny n'a pas craint d'extraire de ce manuscrit quelques détails, notamment ceux qu'il donne sur l'entrée de François II et de Marie Stuart à Vendôme ; et nous pouvons considérer comme un gage suffisant d'authenticité l'autorité de l'éminent historien du Vendômois.

Avant d'entrer dans l'analyse du compte en question, il ne sera pas inutile de présenter quelques considérations sur l'organisation municipale et financière de Vendôme au XVI<sup>e</sup> siècle.

## I.

L'administration municipale a eu en France des origines diverses, et s'est développée partout isolément sous l'empire de principes locaux.

Au milieu de la variété extrême qu'on y rencontre, les historiens modernes les plus autorisés ont ramené les villes à trois grandes classes.

La première, qui comprend les anciennes municipalités d'origine romaine, est étrangère à nos contrées.

Les deux autres sont les villes prévôtales et les communes.

Les communes sont essentiellement nées de l'insurrection ; elles vivent perpétuellement en état de guerre ; leur monument par excellence est le beffroi qui contient leur cloche d'alarme, et leurs chartes, plus ou moins

complètement reconnues par leurs anciens seigneurs, sont l'expression du droit qu'elles se sont arrogé de se gouverner elles-mêmes.

Les villes prévôtales, au contraire, administrées par le prévôt, soit du roi, soit d'un autre seigneur, se sont développées d'une façon régulière, et ont obtenu de leurs souverains des *chartes de privilège*; ces chartes ont fait cesser l'arbitraire féodal, en déterminant à la fois et les coutumes, c'est-à-dire les usages de droit civil nécessaires pour fixer la jurisprudence des prévôts, et les liens de droits et d'obligations réciproques entre le seigneur et ses sujets.

Vendôme n'était point une ville de commune, mais bien une ville prévôtale qui nous apparaît, dès les temps les plus reculés de la féodalité, gouvernée par deux délégués de ses comtes, le vicomte et le prévôt.

C'était au prévôt, fonctionnaire amovible pris quelquefois dans le tiers état et chargé de l'administration de la justice et du recouvrement des taxes et produits du domaine, qu'appartenait à Vendôme la direction supérieure des affaires municipales. Les prévôts existaient encore en 1329, car dans un accord conclu à cette époque entre les comtes de Blois et ceux de Vendôme, on trouve le nom de messire Philippe de Soulay, prévôt de cette dernière ville. Plus tard, on n'en trouve plus de mention. Comme il était rare qu'il y eût deux degrés de juridiction seigneuriale dans un même fief, il est probable qu'ils furent supprimés, lorsqu'à l'exemple du roi et des grands feudataires, le comte de Vendôme institua au chef-lieu de son comté un tribunal d'un ordre supérieur avec le titre de bailliage : toutefois, aucun renseignement ne me permet de préciser l'époque et la nature des changements que dut amener cette nouvelle création judiciaire <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'institution des premiers bailliages du domaine royal remonte à 1190. Celui de Blois fut créé au XIV<sup>e</sup> siècle ; là aussi il amena la suppression de la prévôté, dont le nom seul se perpétua. (V. Bergevin et Dupré, Hist. de Blois.)

Des prévôts, la direction des affaires municipales passa aux gouverneurs de la ville et aux baillis, si bien qu'au XVII<sup>e</sup> siècle le bailli de Vendômois prenait, avec ce titre, celui de maire perpétuel de la ville<sup>1</sup>.

Nous ignorons malheureusement comment, sous l'administration de ces délégués de leurs comtes, les habitants parvinrent à obtenir leurs franchises, et par quels degrés ils passèrent de l'état de serfs du comte à celui de bourgeois privilégiés. Si les libertés des Vendômois avaient été confirmées par des chartes, on n'aurait pas manqué d'invoquer ces chartes dans les différends qu'en suscita l'exercice. A défaut de semblables indices, nous devons penser qu'elles furent pour la plupart le résultat d'un tacite et mutuel accord, et qu'elles n'eurent, en ce qui touche le régime municipal, d'autre sanction que la perpétuité de la possession et de l'usage.

Tout ce que nous savons à cet égard, est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle les habitants étaient depuis longtemps déjà dans l'habitude de se rassembler pour délibérer sur leurs intérêts communs. Ces assemblées générales nommaient les officiers de ville, et choisissaient quelquefois en dehors d'eux des commissions spéciales pour régler certaines affaires (on en verra plus loin un exemple); elles autorisaient l'aliénation des biens de la ville et votaient les dépenses extraordinaires; la plus large part de l'autorité municipale était donc exercée directement par l'assemblée des habitants, et M. de Pétigny a pu y voir, avec assez d'exactitude, « le suffrage universel appliqué à la gestion des intérêts communaux. » Il faut avouer pourtant que les idées de l'époque apportaient à cette universalité des restrictions nombreuses, et que les exclusions prononcées contre les domestiques, les compagnons ouvriers et diverses autres personnes, ré-

<sup>1</sup> Il faut remarquer que ce titre de *maire*, spécial dans l'origine aux villes de commune, ne fut jamais pris par les magistrats électifs de Vendôme.

duisaient presque l'assemblée à une réunion de notables<sup>1</sup>.

Les principaux officiers de la ville étaient les quatre échevins, qui veillaient à l'entretien des fortifications et des édifices municipaux, administraient les deniers communs, ordonnaient les dépenses, et exerçaient la police de la ville. Il était alloué à chacun d'eux quatre livres de « gaiges » annuels, que nous voyons figurer dans notre manuscrit aux dépenses de la ville. Quelques années plus tard, il est vrai, un règlement de la Chambre des Comptes de Paris, du 6 août 1577, défendit aux receveurs de deniers communs « d'employer en leurs comptes aucune partie des gages de gouverneurs, échevins, ni taxations faites aux prédicateurs et maîtres d'école. » Mais les Etats de Blois, en 1588, permirent cette dépense, pourvu qu'elle n'excédât pas 100 livres. A Vendôme, on était donc loin de compte.

Jusqu'en 1529, il avait été d'usage de nommer pour quatrième échevin un religieux de la Trinité, qu'on laissait à l'abbé le soin de désigner. Mais, cette année-là, lors de la réunion de l'assemblée générale, composée de plus de deux cents membres, les avis se partagèrent : douze personnes élurent pour quatrième échevin l'aumônier de l'Abbaye ; trois ou quatre n'élurent que des bourgeois. Le gouverneur, qui présidait l'assemblée, « sans plus demander les voix des autres, » déclara les quatre habitants valablement élus. Les religieux portèrent l'affaire au parlement de Paris ; mais la décision du gouverneur fut validée par un arrêt du 4 mai 1531,

<sup>1</sup> Un document du 29 août 1523, parlant en des termes que nous trouverions peu démocratiques d'une de ces assemblées générales, dit qu'elle était composée de la plus grande et *saine partie* des nobles, bourgeois, marchands, manants et habitants de la ville.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, ces assemblées se réunissaient le plus souvent dans une salle ou dans l'église même du couvent des Cordeliers, alors en pleine possession de la faveur populaire.

qui consacra en cette matière la séparation du spirituel et du temporel, en déclarant la profession religieuse incompatible avec les fonctions d'échevin <sup>1</sup>.

Les autres officiers de ville étaient le receveur municipal, le procureur de la communauté et le clerc ou greffier de la ville : ces deux derniers recevaient chacun quatre livres et le receveur municipal quinze livres de gages annuels. La durée de toutes les charges que je viens d'énumérer était de trois ans d'une fête de Chandeleur à l'autre ; le receveur municipal seul prêtait serment.

Telle était l'organisation des pouvoirs seigneuriaux et municipaux à Vendôme au XVI<sup>e</sup> siècle : la sphère d'action de chacun d'eux n'était pas, du reste, très-nettement définie. Si les gouverneurs essayaient de faire à leur propre autorité la part du lion, les habitants, en revanche, avaient eu quelquefois la prétention de nommer eux-mêmes les gouverneurs, comme le prouve l'intéressante charte de 1515, communiquée à la Société dans sa réunion d'avril 1865. Ces incertitudes, nées d'un défaut de réglementation originaire, étaient du reste favorables au développement de la vie politique, en provoquant fréquemment des antagonismes où l'énergie semble n'avoir fait défaut d'aucun côté.

## II.

Pour l'administration de ses finances, la ville avait affaire non-seulement aux officiers du duc, mais aux gens du roi, dont l'autorité commençait à pénétrer partout et se faisait surtout sentir en matière de fiscalité.

<sup>1</sup> La copie de cet arrêt se trouve à la Bibliothèque de Vendôme. Les plaidoiries des avocats, hérissées de textes des conciles, ne s'appuient sur aucun document émané des comtes de Vendôme. Chacun d'eux se borne à réclamer à l'appui de sa thèse l'autorité

Vendôme était le siège d'une élection, c'est-à-dire d'une juridiction royale subalterne, qui connaissait en première instance de toutes les causes civiles et criminelles relatives aux aides, gabelles, tailles et autres subventions, causes dont la Cour des Aides connaissait par appel.

Les élus étaient en outre chargés de l'assiette et de la répartition des tailles, et présidaient, comme nous le verrons, à l'adjudication de la ferme de certains impôts.

Les élections se trouvaient à leur tour comprises dans le ressort de circonscriptions financières supérieures nommées *généralités*. Vendôme dépendait encore, à cette époque, de la généralité de Tours, bien que celle d'Orléans, à laquelle il ne tarda pas à être réuni, existât depuis septembre 1558.

En 1555, Henri II avait créé, dans chaque généralité, un office de surintendant des deniers des villes, sous prétexte que ces deniers étaient consacrés presque toujours à un autre emploi que celui pour lequel on en avait autorisé la perception. Ce fonctionnaire, auquel le manuscrit de Fleurin donne le titre de « conseiller du roi, général et superintendant des deniers communs, dons et octrois des villes », était rétribué par les villes elles-mêmes de la généralité, au prorata du montant des deniers d'octroi perçus par chacune d'elles. Cette obligation ne laissant pas que d'être fort onéreuse, l'institution des surintendants en question fut supprimée en 1559 (l'année même dont nous nous occupons), sur les représentations adressées par les villes : on imposa alors à ces dernières l'obligation formelle de rendre compte de leurs octrois aux chambres des comptes, et de leurs deniers communs aux sénéchaux.

de la tradition et de la coutume. Cela prouve suffisamment que Vendôme n'eut jamais de charte de privilège, car, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, cette charte n'eût pas manqué d'être connue et citée en première ligne dans un débat qui intéressait de la façon la plus directe les franchises municipales des habitants.

Ces préliminaires posés, entrons dans l'examen de la situation financière de Vendôme telle que nous la présente le manuscrit de Fleurin.

### III.

#### RECETTES.

Les recettes se divisaient en deux parties :

La première, qui ne porte pas de titre spécial dans notre manuscrit, était de beaucoup la plus importante, et comprenait en bloc les divers impôts octroyés à la ville et le produit de la ferme de ses domaines.

La seconde, sous le titre, *Autre recette des rentes et autres deniers non muables*, se composait uniquement des arrérages des rentes perpétuelles dues à la ville : la distinction des recettes était donc basée sur le caractère fixe ou variable de leurs produits.

#### IMPÔTS.

La première partie était, avons-nous dit, la plus importante.

Les octrois municipaux qui en formaient le principal élément étaient au nombre de cinq :

1<sup>o</sup> « Ferme du dixiesme et appetissement des mesures du vin et autres bruvaiges venduz en destail au dedans de la ville et baulieue dudict Vendosme. »

Cet impôt, levé sur la consommation des boissons, était le plus productif de tous, et rapportait en 1559 265 livres tournois, c'est-à-dire plus de la moitié des recettes de la ville. Je n'ai pu rien découvrir sur la ma-

nière dont il était perçu, non plus que sur l'origine de son nom d'*appetissement*, c'est-à-dire diminution des mesures.

2<sup>o</sup> Le second impôt consistait en une somme de cinq sols tournois sur chaque pipe de vin vendue en gros et en détail dans la ville et châtellenie de Vendôme et qui n'était pas du crû.

3<sup>o</sup> Le troisième était de cinq sols tournois sur chaque pièce de drap contenant six aunes et au-dessus.

Ces impôts sur la vente des étoffes étaient alors assez communs : les agents chargés d'en opérer la perception marquaient les pièces qui avaient acquitté le droit d'une estampille, sans l'apposition de laquelle il était interdit de les mettre en vente.

4<sup>o</sup> Le quatrième était de 2 sols 6 deniers tournois sur « chacune pipe de vin traversant par ladite châtellenie « de Vendosme qui n'étoit pas du creu d'icelle. »

Du reste, les trois derniers impôts que je viens d'énumérer ne semblent pas avoir été fort populaires, car ils ne trouvaient pas acquéreur, et notre manuscrit nous apprend que ce n'était pas là un fait accidentel et qu'il en avait été de même les années précédentes. Faut-il en conclure qu'en 1559 il y avait longtemps qu'on n'eût vu à Vendôme une pièce de drap de six aunes et une pièce de vin qui ne fût pas du crû ? L'induction serait plus que téméraire, car on sait notamment qu'au XVI<sup>e</sup> siècle Vendôme possédait plusieurs fabriques de draperie, et un édit de finances du 19 mars 1571, qui établit des droits sur diverses marchandises, énumère parmi elles « les draps gris, blancs, beiges qui se font en Sologne, Vendosme, Mouy et autres lieux. » Il faut donc expliquer autrement, peut-être par la facilité des fraudes, que cet impôt fût plus onéreux qu'avantageux à percevoir.

5<sup>o</sup> Enfin le cinquième impôt, le seul que la ville ait conservé jusqu'à présent, était le droit de barrage.

Vendôme était alors ville close, et il y avait à chacune de ses quatre portes un *barrage* qui facilitait la perception de ce droit.

Rappelons ici que cet impôt était d'origine féodale, et avait été levé dans le principe par les comtes de Vendôme pour subvenir à l'entretien du pavage de la ville ; ce fut en 1514 que Charles I<sup>er</sup> duc de Vendômois en fit l'abandon aux habitants, à charge d'entretenir eux-mêmes leurs pavés.

La ferme du barrage de chaque porte était adjugée à part : celle de la porte St-Georges rapportait 30 livres, celle de la porte St-Bienheure 16 livres 10 sols, celle de la porte St-Michel 15 livres 10 sols, et celle de la porte Chartraine 30 livres 10 sols.

On voit par ces chiffres que le principal transit des denrées soumises aux droits se faisait par les portes situées sur le parcours de la grande route qui reliait Vendôme d'un côté avec Paris, de l'autre avec Tours.

Quant à la porte dite du Pont-Neuf, il n'en est pas question ici, car ce n'était qu'une communication intérieure de la ville avec le château.

On voit encore qu'à la différence des droits établis sur la vente des boissons, lesquels s'étendaient à la ville et à toute la châtellenie, le droit de barrage ne frappait que les denrées amenées dans l'enceinte même des murailles, et n'atteignaient pas les faubourgs, qui renfermaient pourtant deux paroisses importantes et une partie notable de la population.

Tous ces impôts étaient, selon l'usage universellement adopté sous l'ancienne monarchie, mis aux enchères et perçus par les adjudicataires à leurs risques et périls.

Notre manuscrit nous fait connaître que l'adjudication en était faite par les officiers, c'est-à-dire les échevins de la ville, qui en passaient de suite bail à l'adjudicataire. Celui des barrages était fait pour trois ans et de-

vant notaire ; celui du droit de dixième, pour un an et en présence de deux des élus et du greffier de l'élection chargé d'en dresser acte.

#### FERME DES DOMAINES DE LA VILLE.

Nous arrivons au produit de la ferme des domaines de la ville.

Ces domaines consistaient dans :

La garenne et la pêcherie des fossés de la ville ;

La place des anciennes écoles de la ville et les jardins en dépendant, près de la porte St-Bié ;

Une maison étant au bout du pont de la porte St-Michel, vers les *Pâtils* ;

Un pré près le mur de ville, depuis le dos-d'âne de la porte St-Michel jusqu'à l'arche au Bourreau ;

Et enfin les fortifications de la ville.

Ces fortifications élevées à l'époque des guerres contre les Anglais, et qu'une paix non interrompue avait rendues depuis longtemps inutiles, se composaient d'un mur d'enceinte, dont on voit encore quelques restes, et de quatre portes dont une seule a échappé à la destruction, grâce à sa destination d'hôtel-de-ville qu'elle reçut au XVI<sup>e</sup> siècle et qu'elle conserve encore aujourd'hui.

A l'extrémité des quatre ponts commandés par ces portes et formant les principales entrées de la ville, se trouvaient des défenses extérieures qui paraissent avoir été plus considérables à la porte Chartraine qu'aux trois autres. Nous voyons en effet, par le manuscrit de Fleurin, que le *boulevard* qui protégeait cette porte formait l'objet de locations nombreuses : on y avait pratiqué une forge, quatre *ouvrouers* ou boutiques, et trois *cabarets*, mot qu'il faut entendre ici dans son vieux sens

de local fermé de barreaux ; le surplus du boulevard isolé par une séparation se louait encore 4 livres.

Les fortifications extérieures des portes St-Michel et St-Bienheureé ne faisaient au contraire l'objet d'aucune location ; pourtant il est probable que ces portes possédaient des ouvrages de cette nature, surtout la porte St-Michel, à la tête du pont de laquelle l'existence d'un boulevard semble indiquée par l'élargissement de la voie publique à cet endroit ; il est donc à supposer que ce boulevard ne consistait qu'en une simple palissade ou une redoute en terre non revêtue. Quant à la porte St-Georges, sa défense extérieure consistait en une *échauguette*, sous laquelle le manuscrit de Fleurin mentionne l'existence d'un *ouvrour*, et en une *barrière volante* fixée à l'angle de la maison nommée la Loge aux Portiers, qui se trouvait à la tête du pont entre la route de Montoire et le Loir <sup>1</sup>.

Dans les fortifications proprement dites, la ville affermait la chambre à feu de la porte Chartraine et trois petits cabarets y étant, la tour couverte d'ardoise près de cette porte devers les Cordeliers, les tours et l'ouvrour de la porte St-Bienheureé, la tour étant au-dessus de la porte Saint-Michel et *l'arpenil* de cette

<sup>1</sup> La bibliothèque de la ville possède de curieux contrats de l'aliénation faite à deux reprises par la ville de cette loge aux portiers en 1510, puis en 1523. On imposait à l'acquéreur l'obligation de supporter à l'angle de sa maison l'un des bouts de la barrière volante, de souffrir que le portier du pont en fit librement l'ouverture et la fermeture, et de laisser en temps de guerre le rez-de-chaussée de la maison libre pour les gens chargés de garder la porte, servitude qui fut encore réservée en 1771, dans une transaction entre la ville et les propriétaires de la maison. Ces mêmes actes donnent des détails sur les formalités de mise en adjudication des biens de la ville : après que l'assemblée générale des habitants en avait décidé la vente, cette vente était, par les soins des échevins, annoncée par trois dimanches au prône des paroisses. Enfin le procès-verbal d'adjudication était signé au nom de la ville par deux ou trois des échevins et par les officiers du duc.

porte, la tour se trouvant près de l'arche du Bourg-Neuf, celle étant sur l'arche appelée l'Arche au Bourreau près la porte St-Michel, et enfin la tour de la porte St-Georges du côté de la maison Signac (celle de l'ouest), le surplus de cette porte ayant été approprié à sa destination d'hôtel de ville.

Comme on le voit, la ville tirait parti des moindres recoins de ses vieilles murailles qui fussent susceptibles de se prêter à des usages domestiques, et il s'était installé là une foule de gens de professions diverses, parmi lesquelles le manuscrit indique celles de boucher, cloutier, serrurier, potier d'étain, mercier, gantier et cordier.

Les locations des domaines de la ville, toutes faites pour trois ans, donnaient un revenu de 63 livres tournois.

#### DENIERS NON MUABLES.

Quant à la recette des deniers non muables, elle s'élevait à 6 livres 14 sols 6 deniers tournois, montant des rentes perpétuelles moyennant lesquelles la ville avait baillé, c'est-à-dire aliéné les loges aux portiers des portes St-Georges, St-Bienheureé et Chartraine, et divers autres domaines.

Les échevins avaient autrefois aliéné, moyennant une autre rente foncière perpétuelle de 2 sols 6 deniers tournois, une partie des écoles de la ville et diverses autres choses ; mais depuis longtemps cette rente n'était plus perçue, les échevins et les habitants voulant faire cesser le bail, « parce que, dit le manuscrit, icelle ville seroit bien grandement et enormement deceue et circonuenue approuuant ledict bail. »

C'était, comme on le voit, un procès en rescision, que la ville était à la veille de soutenir.

Ici se termine la partie du compte relative aux recettes.

#### IV.

#### DÉPENSES.

En cette année 1559, Vendôme eut l'honneur de recevoir dans ses murs François II et Marie Stuart, partis de Paris pour se rendre sur les bords de la Loire. On était alors dans toute l'animation des controverses religieuses, et les esprits commençaient à y porter cette exaltation passionnée qui devait incessamment provoquer l'explosion d'une longue série de guerres civiles. Pour le moment le parti catholique triomphait, et, sous la souveraineté nominale du jeune monarque, l'autorité toute-puissante des princes lorrains dirigeait en réalité les destinées de la France. Les Vendômois, profondément attachés au catholicisme, devaient saisir avec ardeur l'occasion qui leur était offerte d'affirmer leurs sentiments, et l'accueil qu'ils firent à François II et à la nièce des Guises eut en effet le caractère d'une véritable manifestation<sup>1</sup>. Le manuscrit que j'analyse nous a conservé les particularités matérielles de ce grand événement. Nous y lisons tout d'abord que les habitants ne s'en remirent point aux seuls échevins du soin de fêter leurs illustres visiteurs, et qu'une assemblée générale, convoquée peu de jours avant l'entrée royale, nomma huit députés spéciaux chargés d'en ordonner les détails.

<sup>1</sup> Je n'ai pas besoin de rapprocher cette réception de la résistance armée que les Vendômois opposèrent 25 ans plus tard, sur les murailles de son propre château, à leur duc devenu roi de France, mais resté protestant.

D'après la décision de ces notables personnages, on fit un ciel de taffetas noir *armoisi*, sous lequel devait se placer le roi ; on remit à neuf un autre ciel de taffetas violet, destiné à la reine, et qui fut pris en la chambre de ville. Ces deux ciels, ornés de franges de soie et soutenus de bâtons d'azur fleurdelysés, étaient entourés de vingt écussons armoriés, moitié de France, et l'autre moitié de France, Ecosse et Angleterre. Huit autres grands écussons aux mêmes armes, entourés de couronnes de lierre, furent placés aux portes de la ville et à celles de l'abbaye de la Trinité, « ou estoit le logis des roy et royne. » Enfin trente tombereaux de sable furent répandus en divers endroits, sur le passage du cortège.

On voit par ces détails, et par d'autres tirés du manuscrit, que la population alla recevoir les souverains au grand cimetiére, à l'extrémité du faubourg Chartrain, et qu'ils firent leur entrée à pied dans la ville. Quant aux présents qu'on leur offrit ainsi qu'à la reine-mère, ils consistaient en 150 poires de bon-chrézien et des *noisilles* achetées au prix vraiment exorbitant de 30 livres, qui peut donner une haute idée de ces phénomènes d'horticulture locale.

Toute cette brillante réception fut pour la ville d'une grosse dépense, et le chiffre ne s'en éleva pas à moins de 118 liv. 5 s. 6 d. tournois, près du tiers du revenu de l'année.

Parmi les autres articles des dépenses de la ville, quelques-uns méritent d'être notés comme traits des mœurs de l'époque. Ainsi la ville allouait à un religieux cordelier, pour prêcher le carême dans l'église Saint-Martin, 10 livres, et pour prêcher l'avent, 5 livres.

Le « crieur et trompette » de ville recevait 15 sols tournois pour convoquer les habitants aux assemblées, et 30 sols pour « crier à la clochette ou campanne de nuit par ladicté ville de Vendosme es lieux acoustumez pour inciter les habitans de ladicté ville a-prier

dieu pour les trespassez et ce par chacun jour de la semaine ». Cette pieuse et poétique coutume, alors en usage dans la plupart des villes, subsista dans quelques-unes jusqu'en 1789.

Un autre passage nous montre la ville de Vendôme engagée dans un second procès, celui-là en Cour des Aides, contre Robert Bugi, marchand du grenier à sel : en effet, nous trouvons aux dépenses du compte une somme de 4 livres parisis donnée au messenger qui porta au greffe de la cour le dossier des *informations* faites contre ce fonctionnaire. Il est à remarquer que ce messenger fut taxé par exécutoire même de la Cour, ce qui explique sans doute la fixation de la somme en monnaie parisis, ce mode de compte n'étant employé nulle part ailleurs dans le manuscrit.

Une somme de 12 livres par an était donnée au « sercurier et orlogier » pour l'entretien de l'horloge Saint-Martin. Cinquante sols étaient alloués au portier et garde des clefs de la porte Saint-Bienheureé. Il est à remarquer que cette porte est la seule qu'on eût continué à ouvrir et fermer régulièrement ( sans doute par ordre du duc, et parce qu'elle se reliait, par un voisinage immédiat, aux défenses du château ). Nous ne trouvons point de gages alloués aux portiers des autres portes, et nous avons vu que la ville avait aliéné leurs loges.

Le sergent de ville recevait 40 sols de gages.

Les travaux de pavage et ceux de charpente et couverture aux bâtiments publics absorbaient 101 l. 7 s. 4 d.

La part contributoire à la charge de la ville, dans les appointements de M<sup>e</sup> Pierre Richer, surintendant des deniers des villes pour la généralité de Tours, était de 18 l. 12 s.

Enfin le surplus des dépenses, montant à 18 l. 12 s. 6 d., se composait de frais d'actes payés à deux notaires et à un sergent royal, au greffier du bailliage et à celui de l'élection, et d'émoluments donnés à un clerc de procureur pour les écritures.

Toutes les dépenses énumérées jusqu'ici sont contenues dans le manuscrit de Fleurin sous un premier chapitre sans titre spécial.

## V.

Sous un second chapitre figurent les redevances diverses que la ville payait au duc de Vendôme.

Nous avons vu que le plus important des impôts perçus par la ville était le dixième sur les boissons. Il résulte des premières lignes du texte de notre manuscrit que cet impôt était de concession royale. Toutefois le duc retenait, pour la réparation de son château, le tiers de cet impôt, à l'exception d'une somme annuelle de 9 livres qu'il abandonnait pour aider à payer les gages des officiers de ville.

La ville versait en outre chaque année à la recette du duc 6 sols tournois, à raison d'une tourelle située dans le mur de ville près la porte Chartraine, et 40 sols tournois, montant par évaluation d'un gros d'or fin que le duc s'était réservé en abandonnant aux habitants les douves et fossés de la ville. Un autre gros d'or fin avait été retenu par le duc en faisant l'abolition de 40 livres tournois de taille, qu'il avait droit de percevoir « sur aucuns des habitans de ladite ville avecques la taille du four de la poterie et droit de martelaige. » Il est fâcheux que notre manuscrit ne donne pas de détails plus précis sur cette taille que le duc levait sur *aucuns des habitans*; cette rédaction semble indiquer pourtant que tout le monde n'y était pas assujetti, d'où il suivrait que la ville avait pris à sa charge une dépense qui ne dégrevait que certains habitants; l'on aimerait à avoir la certitude complète de ce fait, qui, à une époque où les dépenses étaient votées par l'assemblée générale,

indiquerait un remarquable esprit de solidarité et d'assistance réciproque<sup>1</sup>.

Quant au four banal de la Poterie dont il est ici question, il était en effet situé dans la rue Poterie<sup>2</sup>, à peu près à la hauteur de l'église de la Madeleine, et il est désigné, dans quelques pièces antérieures à celle que j'analyse, sous le nom de Grand-Four de M. le Comte. Les seigneurs qui avaient dans l'origine établi ces fours dans l'intérêt de leurs sujets, avaient, pour s'indemniser de la dépense, exigé que ces derniers y portassent exclusivement leurs pains à cuire, monopole qui, en se perpétuant, était devenu fort vexatoire, et que la ville, comme on le voit, avait également racheté.

Enfin le droit de « martelage » était celui que possédait encore il y a peu d'années l'Etat de marquer et de prendre dans les forêts les arbres à sa convenance.

La ville payait encore 2 sols 6 deniers tournois de devoir annuel retenu par le duc « en faisant le delais auxdicts manans et habitans du barraige de la ville. »

Tous ces détails montrent assez le bon marché que faisaient les grands seigneurs de l'époque de ces anciens droits, auxquels l'avalissement toujours croissant de l'argent avait enlevé peu à peu leur importance pécuniaire.

<sup>1</sup> Les fours à ban étaient nombreux à Vendôme ; la plupart des seigneurs ayant fief en ville en avaient établi. Les habitants obligés de cuire leur pain au four du comte ne devaient donc former qu'une partie de la population ; au contraire le rachat fait par la ville de la taille relative à ce four grevait les ressources de la communauté tout entière.

<sup>2</sup> Le texte dit seulement le four de la Poterie ; cela ne doit pas faire supposer qu'il s'agisse d'un four de potier. Le mot *rue* ne précédait pas toujours (et il ne précède même pas encore toujours dans le langage habituel) les appellations des différents quartiers. Des documents du XV<sup>e</sup> siècle parlent de maisons sises *en la Poterie* ou *en la Chèvrerie* de Vendôme. D'ailleurs la taille levée à raison de ce four prouve la généralité de son usage, et se concilierait peu avec sa destination aux travaux d'une seule profession.

De récentes ordonnances royales en avaient d'ailleurs en certains cas ordonné le rachat, et assez souvent aussi les seigneurs en faisaient de leur plein gré abandon aux contribuables. Mais toujours ils retenaient le « gros d'or fin », la redevance insignifiante destinée à perpétuer comme une ombre de leur droit avec le souvenir de leur largesse ; c'était pour ainsi dire l'estampille féodale dont restait frappée chaque concession émanée de leur pouvoir suzerain.

## VI.

Enfin le dernier chapitre du manuscrit comprend les « gages d'officiers. » J'ai indiqué plus haut le chiffre de ces gages pour les officiers de ville. On allouait de plus 57 sols 6 deniers tournois à chacun des élus qui présidaient à la mise en adjudication de l'impôt du dixième.

## VII.

Tel était le budget de la ville de Vendôme en 1559, La récapitulation de ses divers articles donne : pour les recettes, une somme de 427 livres 4 sols 6 deniers : pour les dépenses, un total de 424 livres 2 sols 3 deniers tournois. Comme la livre tournois valait à cette époque environ 3 fr. 33 c. 33 m. de notre monnaie, ces deux sommes représenteraient aujourd'hui celles de 1,424 f. 05, et de 1,413 f. 70<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les livres tournois, qui, de 1549 à 1561, étaient de 15 au marc d'argent fin, n'étaient que des monnaies de compte ; les espèces monnayées de cette époque étaient : en monnaies d'argent le teston, qui pesait 41 deniers 6 grains et un quart d'argent fin (soit 25 pièces et demie au marc), et le demi-teston ; en monnaies de billon, les gros et demi-gros de Nesle (les gros valaient 2 sous 6 deniers ou 6 blancs), puis les sols tournois, appelés douzains, et les demi-sols appelés sixains.

Malgré les dépenses extraordinaires causées par l'entrée royale, la ville maintenait donc ses finances en équilibre, et elle n'avait pas de dettes, puisque nous ne voyons figurer aux dépenses aucune somme pour service d'intérêts.

La première chose qui frappe dans ces chiffres, c'est leur modicité même. Sans doute la valeur correspondante à la quantité de numéraire qu'ils représentent était alors, par suite de l'abaissement continu des cours des métaux précieux, bien supérieure à celle qu'aurait aujourd'hui la même somme. Toutefois, même en tenant compte de la différence, il faut avouer que c'étaient là pour une ville peuplée et industrielle comme le Vendôme du XVI<sup>e</sup> siècle des ressources bien restreintes, et l'on a peine à comprendre que les nécessités multiples de son existence pussent trouver place dans ce cadre exigü. Si nous retranchons en effet des dépenses du compte celles que nous appellerions aujourd'hui *extraordinaires*, si nous écartons d'un autre côté les redevances obligatoires payées au duc ou au surintendant, que reste-t-il? Quelques travaux d'entretien aux édifices publics et aux rues, les rémunérations allouées au prédicateur ordinaire de la ville, à ses magistrats et à ses serviteurs, et quelques frais payés aux hommes de loi. C'est à cela que se réduisaient dans ces temps reculés les besoins d'une ville qui n'était pas sans importance. Aussi serait-il fort curieux de comparer le budget de Vendôme en 1559 avec son successeur de 1866. Sans aborder une telle comparaison, dont les développements excéderaient les bornes et surtout la nature de ce travail<sup>1</sup>, on peut, je crois, signaler aisément

<sup>1</sup> Je me bornerai à signaler les articles du budget de 1559 qui se sont perpétués jusqu'à celui de nos jours.

Ce sont : en recettes, la perception du barrage (aujourd'hui appelé octroi), le revenu de quelques immeubles et des vestiges de rentes perpétuelles ; — en dépenses, les travaux d'entretien des voies publiques et des édifices, le traitement du receveur municipal et des agents de police, et l'entretien de l'horloge Saint-Martin.

la cause des additions que le temps et les mœurs ont apportées depuis lors aux besoins d'une ville. Une foule de choses paraissent au citadin du XIX<sup>e</sup> siècle indispensables, qui n'eussent pas été soupçonnées de nos ancêtres du XVI<sup>e</sup> : ainsi de trouver, en sortant le soir, les rues tout éclairées ; d'avoir en cas d'incendie une organisation permanente de secours ; de trouver à sa portée des musées et des bibliothèques entretenus par la libéralité de la ville. D'autres frais qui jouent un rôle important dans les comptabilités publiques d'aujourd'hui, ceux d'administration et de bureaux, n'existaient pas. Enfin une foule de dépenses que la centralisation moderne a mises en tout ou en partie à la charge des villes étaient alors supportées par les corporations ou les particuliers. Ainsi beaucoup de travaux d'entretien des routes ou des monuments étaient faits par les habitants au moyen de prestations personnelles. Les écoles étaient entre les mains du clergé ; nous avons vu par notre manuscrit que la ville en possédait quelquefois le local, mais elle n'en avait ni la surveillance ni la charge, et le monopole de l'instruction publique appartenait au chapitre Saint-Georges, dont le grand chantre avait entre autres attributions la délivrance des diplômes d'instituteur. Aucune subvention aux établissements religieux ou charitables ne figure non plus dans notre manuscrit ; l'église vivait alors des offrandes des fidèles ou des revenus de ses riches domaines, et la charité publique comme l'instruction publique était concentrée dans ses mains. Il en était de même pour l'état civil.

Ces courtes indications suffiront pour expliquer quelques-unes des lacunes que présente le budget de 1559 au point de vue des idées modernes.

Quant à l'esprit de l'administration vendômoise à cette époque, il ressort, ce me semble, de tous les détails du compte de Fleurin. On a vu quelle satisfaction libérale la ville donnait dans la mesure de ses ressources aux habitudes religieuses et aux sentiments monarchiques de sa population. En dehors de là, l'écono-

nie la plus stricte, une attention scrupuleuse à tirer parti des moindres ressources, une habitude prise de proportionner toujours les dépenses aux recettes, sans contracter d'emprunts, même en face de nécessités extraordinaires, telles semblent nous apparaître, autant qu'on en peut juger par un seul document, les traditions de la municipalité vendômoise d'alors. Envisagé surtout à ce point de vue, le vieux compte de Fleurin m'a paru mériter l'intérêt que j'ai essayé d'appeler sur ses humbles chiffres, miroir fidèle de l'une des faces de l'existence de nos aïeux.

JOSEPH THILLIER.

---

DEUX ODES D'HORACE.

---

(TEXTE.)

AD DELLIUM.

Ode 3, livre II.

Æquam memento rebus in arduis  
Servare mentem, non secus in bonis  
Ab insolenti temperatam  
Lætitia, moriture Delli,

Seu mæstus omni tempore vixeris,  
Seu te in remoto gramine, per dies  
Festos, reclinatūm bearis  
Interiore nota Falerni.

Quo pinus ingens albaque populus  
Umbram hospitem consociare amant  
Ramis, et obliquo laborat  
Lympha fugax trepidare rivo,

Huc vina et unguenta et nimium breves  
Flores amœnæ ferre jube rosæ,  
Dum res, et ætas, et Sororum  
Fila trium patiuntur atra.

## DEUX ODES D'HORACE.

---

(Extrait d'une traduction inédite des Odes d'Horace.)

La liberté des traducteurs me semble la  
seule liberté qu'il faille interdire.

J.-J. AMPÈRE.

### A DELLIUS.

Ode 3, livre II.

Souviens-toi de garder, au sein de la détresse,  
Toujours une âme égale et de la garantir,  
Dans la prospérité, d'une insolente ivresse,  
O Delliüs, puisque tu dois mourir,

Soit que de longs chagrins aient attristé ta vie,  
Soit que, les jours de fête, à l'écart et rêveur,  
Nonchalamment couché sur la verte prairie,  
Un vieux falerne ait réjoui ton cœur.

Là-bas, où mariant leur ombre hospitalière,  
Se plaisent le grand pin et le peuplier blanc,  
Où d'un lit sinueux pour franchir la barrière  
Un ruisseau lutte et fuit en murmurant,

Fais apporter les vins, les parfums et les roses,  
De l'aimable églantier trop fugitives fleurs,  
Tandis que le permet et l'or dont tu disposes,  
L'âge et le fil des trois fatales Sœurs.

Cedes coemptis saltibus, et domo,  
Villaque, flavus quam Tiberis lavit ;  
Cedes, et exstructis in altum  
Divitiis potietur heres.

Divesne, prisco natus ab Inacho,  
Nil interest, an pauper et infima  
De gente, sub divo moreris,  
Victima nil miserantis Orci.

Omnes eodem cogimur ; omnium  
Versatur urna serius ocium  
Sors exitura, et nos in æternum  
Exilium impositura cymbæ.

---

AD LYDIAM.

Ode 9. livre III.

HORATIUS.

Donec gratus eram tibi,  
Nec quisquam potior brachia candidæ  
Cervici juvenis dabat,  
Persarum vigui rege beatior.

LYDIA.

Donec non alia magis  
Arsisti, neque erat Lydia post Chloea,  
Multi Lydia nominis,  
Romana vigui clarior Ilia.

Il te faudra quitter forêts, palais splendide,  
Domaine que baignait le Tibre aux flots dorés;  
Il le faudra; ces biens d'un héritier cupide  
Seront la proie et bientôt dévorés.

Riche et que d'Inachus l'antique sang l'anime,  
Ou misérable et né dans le rang le plus bas,  
Qu'importe! tu ne vis que pour mourir, victime  
Du noir Pluton qui ne pardonne pas.

Il nous entraîne tous; le sort de tous s'agite  
Dans l'urne d'où l'arrêt doit sortir sans appel;  
Et plus tôt ou plus tard, sur la barque maudite  
Il faut partir pour l'exil éternel.

---

A LYDIE.

Ode 9, livre III.

HORACE.

Tant que je te plus en t'aimant,  
Qu'un rival préféré de son bras qui te herce  
N'enlaça pas ton cou charmant,  
J'ai vécu plus heureux que le grand roi de Perse.

LYDIE.

Tant que seule je t'enflammais,  
Qu'après Chloé ton cœur ne plaçait pas Lydie,  
Lydie, un nom grand à jamais,  
J'ai vécu plus heureuse et plus fière qu'Ille.

HORATIUS.

Me nunc Thressa Chloe regit,  
Dulces docta modos et citharæ sciens,  
Pro qua non metuam mori,  
Si parcent animæ fata superstiti.

LYDIA.

Me torret face mutua  
Thurini Calais filius Ornyti,  
Pro quo bis patiar mori,  
Si parcent puero fata superstiti.

HORATIUS.

Quid? Si prisca redit Venus,  
Diductosque jugo cogit aheneo?  
Si flava excutitur Chloe,  
Rejectæque patet janua Lydiæ?

LYDIA.

Quamquam sidere pulchrior  
Ille est, tu levior cortice, et improbo  
Iracundior Hadria,  
Tecum vivere amem, tecum obeam libens.

---

HORACE.

Sur moi Chloé règne à présent ;  
Par un luth gracieux sa voix douce est servie ;  
Pour elle je mourrai content,  
Si j'obtiens du destin qu'il prolonge sa vie.

LYDIE.

Et moi, Calais aujourd'hui  
A son amour brûlant tient mon âme asservie ;  
Je puis mourir deux fois pour lui,  
Si j'obtiens du destin qu'il prolonge sa vie.

HORACE.

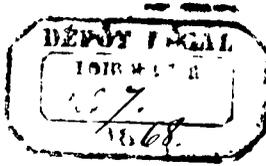
Eh quoi? si Vénus, par pitié,  
Revient et nous relie à sa chaîne brisée?  
Si je fuis la blonde Chloé,  
Et si ma porte s'ouvre à Lydie offensée?...

LYDIE.

Bien qu'il soit le plus beau de tous,  
Toi plus léger qu'un liège et plus emporté même  
Que l'Adriatique en courroux,  
Vivre et mourir pour toi, c'est mon bonheur suprême.

CH. CHAUTARD,





# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

## VENDOMOIS

7<sup>e</sup> ANNÉE. — 2<sup>e</sup> TRIMESTRE.

AVRIL 1868

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire s'est réunie en assemblée générale le jeudi 2 avril 1868, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Launay, président ; Rolland, trésorier ; Hinglais, secrétaire ; E. Peltreau, secrétaire-adjoint ; Nouel, conservateur ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; L. Martellière, conservateur-adjoint ; de Bodard, Faton.

M. Martellière, maire, président d'honneur.

Et MM. Beaussier, G. Boutrais, Billot, l'abbé Coutard, de Déservillers, Duriez, Gadeau, de Geoffre, Lacordaire, Ch. de Lavau, Lemaître, Martellière-Bourgogne, l'abbé Monsabré, de Mon-

terno, C. Roger, de Ségogne, Thillier, G. de Trémault, de La Vallière, de Wacquant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 9 janvier dernier; ce sont :

MM. des Moutis, à l'École militaire de La Flèche; Alfred des Moutis, chef de section au chemin de fer d'Orléans, à La Flèche; Alphonse Houry, à Mer; Barbereau, curé à Huisseau-en-Beauce; Alfred Demersay, docteur en médecine, membre de la Société de Géographie de Paris, aux Ballus (près Châtillon-sur-Loing); Renou, Batignolles-Paris.

---

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante :

« *A M. le Président de la Société Archéologique du Vendômois.*

« Monsieur le Président,

« La section d'archéologie du Comité des Travaux historiques, « chargée d'examiner les mémoires envoyés par les Sociétés savantes pour le concours d'Archéologie de 1867, vient de me « soumettre le résultat de son appréciation.

« Je suis heureux de vous informer que le travail présenté, « sous les auspices de votre honorable compagnie, par M. Launay, et intitulé *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, a été jugé digne d'une récompense.

« Cette récompense consiste : 1<sup>o</sup> En une médaille d'argent qui « sera mise à la disposition de M. Launay; 2<sup>o</sup> en une médaille « de bronze pour les archives de votre compagnie.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Président, faire part de cette

« décision à M. Launay, et lui transmettre en même temps mes  
« félicitations.

« La distribution des récompenses aura lieu, comme vous le  
« savez, à la Sorbonne, le 18 avril prochain.

« Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considéra-  
« tion la plus distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique,*

« V. DURUY. »

---

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**  
depuis la séance du 9 janvier 1868.

NOUS AVONS REÇU :

**I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.**

De M. Frère NARCISSE, instituteur à Huisseau :

5 SILEX taillés, de diverses nuances, trouvés aux alentours  
d'un dolmen, commune de Nourray. (Pointe de lance, pointe de  
flèche, racloir, etc.)

De M. PICART, propriétaire à la Chapelle-Vicomtesse :

Une très-belle HACHE polie, d'un beau vert foncé (en serpen-  
tine ?) d'une perfection de travail et d'une conservation rares.

Elle mesure 0<sup>m</sup>,125 sur 0<sup>m</sup>,063 dans sa plus grande largeur. Trouvée à Saint-Hilaire-sur-Yerre, canton de Cloyes<sup>1</sup>.

Plus, un beau fragment d'une autre HACHE, également polie, en silex grisâtre, d'un grain fin comme le marbre, et tout à fait analogue au silex des Diorières. La hache entière mesurait 0<sup>m</sup>,20 sur 0<sup>m</sup>,07. Trouvée à La Chapelle-Vicomtesse.

De M. DE NADAILLAC, notre vice-président :

Une belle HACHE celtique en bronze, de forme carrée, avec douille et anneau, de 0<sup>m</sup>,43 environ de longueur. Type breton-normand, classé sous la lettre D dans la classification proposée par la *Revue Archéologique*. Trouvée à....

De M. DE LA SAUZAYE, commandant du génie :

Un BUSTE en marbre blanc de Caracalla. Antique, au moins le torse (?). La tête a été rapportée. Hauteur, 0<sup>m</sup>,22.

De M. JOHANNEAU, propriétaire à Vendôme :

4 PIERRES sculptées du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, ornées de peintures et de dorures, employées autrefois comme matériaux dans la construction de sa maison, aujourd'hui en démolition<sup>2</sup>. La richesse de leur ornementation nous fait supposer que ces pierres proviennent de l'ancienne église de Saint-Georges. L'époque où a été construite la maison de M. Johanneau (1796) vient à l'appui de cette opinion.

De M. MONMARCHÉ, menuisier :

Une CROIX-RELIQUAIRE en ébène, de 0<sup>m</sup>,42 de hauteur. La figure du Christ est en cuivre. La croix se dédouble, et laisse voir dans l'intérieur de petites alvéoles qui renfermaient des parcelles de reliques. Au-dessous du crucifix est un cachet avec emblème et chiffre.

<sup>1</sup> Si nous osions émettre une conjecture, nous dirions que cette belle pièce nous semble attester une origine orientale et même kimrique. Mais on n'en est pas encore venu, que nous sachions, à établir ces distinctions parmi les haches.

<sup>2</sup> Rue Saint-Denys.

De M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> DATTIN-PELTEREAU :

Une grande PHOTOGRAPHIE (0<sup>m</sup>,35 sur 0<sup>m</sup>,28), l'une des dernières œuvres de son mari, représentant le beau dolmen de La Chapelle-Vendômoise.

De MM. DE LAVAU aîné et CH. DE LAVAU, notre ancien président :

3 exemplaires d'un PORTRAIT de M. H. de La Porte, gravé à l'eau-forte par M. A. Queyroy, sur chine, avant la lettre.

De M. BILLOT, capitaine au 4<sup>e</sup> Cuirassiers :

2 objets en fer, trouvés dans les fouilles exécutées cet hiver aux piles du pont de Montoire.

Ces 2 objets représentent la CLEF et une partie d'un CADENAS A SECRET fort curieux, que M. Billot a reconstitué avec beaucoup d'intelligence, comme les naturalistes reconstituent le squelette complet d'un animal dont ils ne possèdent que quelques ossements caractéristiques.

M. Billot veut bien donner au Musée un modèle en petit de ce cadenas, qu'il a fait exécuter d'après ses idées. (*Note de M. Nouel.*)

Par ÉCHANGE contre une des assiettes de M. Leroy :

Un grand PLAT EN FAIENCE de Rouen, décors bleus. Diamètre, 0<sup>m</sup>,55.

Autre de même origine, mais avec un polychrome. Diamètre, 0<sup>m</sup>,28. (*Note de M. Louis Martellière.*)

## II. — MÉDAILLES.

De M. Nonce Rocca, notre collègue :

2 impériales romaines en argent, trouvées dans des ruines anciennes en Tunisie, savoir :

1 Nerva, portant l'indication du 3<sup>e</sup> consulat (97 après J.-C.) — Et 1 Hadrien, avec la même indication; au revers, *la Providence d'Auguste*. Cette dernière pièce est fort jolie.

Plus, 2 pièces ayant cours dans la Régence de Tunis : une piastre ou unité monétaire et le 1/8 de cette monnaie <sup>1</sup>.

De M. HAUGOU, vicaire à Onzain :

4 pièces : 2 romaines et 2 françaises, parmi lesquelles une Faustine jeune au revers de Junon, et un petit parisien, dit de l'aumônerie de Charles VIII.

De M. Gaston DE LAVAU :

5 pièces françaises en cuivre, trouvées dans les fouilles de Moncé près Vendôme. La plus remarquable est un jeton d'Anne d'Autriche, portant d'un côté son nom et ses titres, autour de ses armes (parties de France et d'Autriche) ; de l'autre, un cadran solaire, au-dessous d'un soleil offusqué par les nuages. En légende : *Mihi tollunt nubila solem*, allusion hardie à l'inimitié de Richelieu qui enlevait à la reine l'affection du roi. A l'exergue : 1628 (époque du siège de La Rochelle) <sup>2</sup>.

De M. l'abbé VAN-WANGHEN :

2 jetons en cuivre de Louis XIV.

De M. Emilien RENOU :

3 pièces d'argent : une de 20 sols de Louis XIV, une de 1 fr. de la Principauté de Lucques et Piombino, 1808. Effigies d'Elisa Bonaparte et de Félix Baciocchi ; enfin une livre du royaume des Deux-Siciles, 1813. Effigie de Murat.

<sup>1</sup> M. Rocca avait annoncé l'envoi de 3 monnaies romaines ; mais la boîte avait été ouverte et l'une d'elles avait disparu.

<sup>2</sup> « Elles ne trouvoient, dit M<sup>me</sup> de Motteville, en parlant de la reine et d'elle-même (à la 3<sup>e</sup> personne), elles ne trouvoient rien de plus agréable que de lui faire dépit (au cardinal de Richelieu), d'autant plus que la reine étoit persuadée qu'il lui rendoit de mauvais offices auprès du roi ; si bien qu'elle ne faisoit point de difficulté d'écouter avec plaisir les souhaits que sa favorite faisoit pour la prospérité des Anglois (au siège de La Rochelle). » (T. 1<sup>er</sup>, p. 24, 1<sup>re</sup> édition.) — Ce passage nous semble le meilleur commentaire de notre pièce.

De M. CARON, avoué à Paris :

Une petite médaille en bronze, portant d'un côté le buste de la duchesse d'Angoulême, avec cette légende : *Bonheur des Vendômois*, de l'autre, le lieu et la date de sa naissance et de sa mort. — Pour comprendre la singulière alliance des deux légendes du droit et du revers, il faut savoir, autant qu'il peut nous en souvenir, qu'une première médaille avait été frappée en commémoration d'un passage de cette princesse à Vendôme, médaille qui portait d'un côté : *Bonheur des Vendômois*. Lors de la mort de la duchesse, on aura combiné cet ancien coin avec les dates dont nous venons de parler.

De M. BUFFEREAU, commissaire-priseur :

2 médailles en bronze, grand module, relatives, l'une à l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux (12 mars 1814), l'autre à la translation des cendres de Louis XVI et de Marie - Antoinette (21 janvier 1815).

Plus, une petite médaille en cuivre argenté, commémorative d'un banquet patriotique célébré à Vendôme. D'un côté, nom et figure allégorique de la République française, avec la devise connue ; de l'autre : *Banquet de Vendôme — 10 septembre 1848*. — Publiée dans les *Souvenirs numismatiques de 1848* (par M. de Saulcy), p. 51 et pl. XXV.

Par ACQUISITION :

Une pièce en bas argent de Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche. 1764. (20 Neugroschen.) Bien conservée.

### III. — IMPRIMÉS. •

De la part des AUTEURS, MM. :

YVON-VILLARCEAU, membre de l'Académie des Sciences.

De la nécessité de transporter l'Observatoire impérial hors de Paris.

Et Réponse à la communication faite par M. Le Verrier dans la séance du 6 janvier 1868.

(P.-Gauthier-Villars. 1867 et 1868. 2 broch. in 4<sup>o</sup>.) Extrait des Comptes rendus de l'Académie des Sciences.

ACH. DE ROCHAMBEAU. Fragment de la chanson de Geste de Girbert de Metz. Broch. in-8<sup>o</sup>. Extrait du *Cabinet historique*. Août-septembre 1867.

PH. LALANDE. Notice sur la grotte de Pouzet (Dordogne). Planche. (Montauban 1868.) Broch. gr. in-8<sup>o</sup>.

L. FALLUE. De l'art récemment qualifié antédiluvien.

Et Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes. — 2 broch. in-8<sup>o</sup>.

CH. ROESSLER. Sur les représentations sculptées des danses macabres. (Montauban. 1867.) Broch. gr. in-8<sup>o</sup>.

UL. HINGLAIS. Contes populaires du pays de Bitche, 1<sup>re</sup> série. Recueillis et traduits. Extrait de la *Revue Moderne*, 1<sup>er</sup> décembre 1867.

NONCE ROCCA. Quelques notes sur l'histoire littéraire de l'Italie et la géographie ancienne de l'Afrique (P. — Orléans et Vendôme. 1868.) Broch. gr. in-8<sup>o</sup>.

GINDRE DE MANCY père. L'Hirondelle, Epitre en vers à M. Bourguin. (Meulan. 1868.) Broch. in-8<sup>o</sup>.

---

De M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> DUCHALAIS, à Mer :

Description des MÉDAILLES GAULOISES de la Bibliothèque royale, avec notes explicatives et planches, par Adolphe DUCHALAIS. Ouvrage couronné par l'Institut. (Paris, Rollin et Didot, 1846.) — 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

Plus, les notes et manuscrits laissés par son fils, parmi lesquels M<sup>me</sup> Duchalais nous autorise à puiser ce qui pourra convenir pour notre Bulletin.

La Société vote des remerciements particuliers à cette dame, qui a acquis tout exprès l'ouvrage de son fils pour nous l'offrir <sup>1</sup>.

De M. H. DE LA VALLIÈRE :

Etat présent de la noblesse française, contenant une étude sur la noblesse...., etc., avec blasons. (P. — Bachelin-Deflorenne, 1866.) — 1 vol. gr. in-8°.

Plus, le beau catalogue de la bibliothèque Van der Helle (vente du 10 février dernier). — (P. Le même, 1868.) — 1 vol. in-8°.

En outre, M. de La Vallière veut bien nous céder tous les numéros du *Bibliophile français*, qu'il reçoit (publication du même libraire).

De M. DE LA SAUZAYE :

Bergier. Histoire des grands chemins de l'empire romain. Nouvelle édition. (Bruxelles. J. Léonard. 1728.) — 2 vol. in-4°. Cartes et figures.

Les dix livres d'architecture de Vitruve, corrigés et traduits par Perrault, 2<sup>e</sup> édition. (Paris. Coignard. 1684.) — 1 vol. in-fol.

Œuvres d'architecture de Marie-Joseph Peyre. (Paris. Prault. 1765.) — 1 vol. in-fol. Planches.

Parallèle de plans des plus belles salles de spectacle d'Italie et de France, par Dumont. (Paris. S. D.) 1 vol. in-fol. Planches.

Plans, coupes, élévations des plus belles maisons et des hôtels construits à Paris et dans les environs, par Krafft et Ransonnette. (Paris. S. D.) 1 vol. in-fol. Planches.

De M. Louis MARTELLIÈRE :

Du rétablissement des églises en France, à l'occasion de la réédification projetée de celle de Saint-Martin de Tours, par Jacquet

<sup>1</sup> M. Duchalais, né à Beaugency en 1815 et mort à Mer en 1854, premier employé au cabinet des médailles, était l'un des numismates les plus distingués de cette époque. S'il eût vécu, il se serait fait sans doute un nom tout à fait illustre.

Delahaye Avrouin, avocat. Planches. (Paris, Egron. 1822). 1 vol. in-4o.

Par ÉCHANGE les Mémoires ou Bulletins des Sociétés savantes :

De l'ALLIER. Tome IX, 3e livraison. Broch. gr. in-8o.

Leçons sur les lois et les effets du mouvement, par M. Reynard, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Publié par ladite Société. (Moulins. 1866.) 1 vol. gr. in-8o. Planches.

De LYON (Société Littéraire). 1er vol., 1858-60. In-8o.

DE LA MAYENNE. Tome 3 (Travaux de la section des lettres, sciences et arts. Année 1866). In-8o. — Contient un vocabulaire de mots populaires qui pourrait nous être utile pour un travail semblable.

De LA SARTHE. 4e trimestre de 1867. Broch. gr. in-8o.

De L'ORLÉANAIS, le tome VII de ses Mémoires. In-8o.

Du MORBIHAN. Catalogue des mollusques.... observés dans ce département, par M. Taslé père. (Vannes. 1867.) Broch. gr. in-8o. — Fait partie des catalogues d'histoire naturelle, publiés sous les auspices de cette Société.

DUNOISE. Le n° 4 de son Bulletin (1868). Broch. gr. in-8o.

De L'OUEST (Antiquaires). Le 4e trimestre de 1867. Broch. gr. in-8o.

De la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, à Paris :

L'Expédition au Pôle Nord, par M. Gustave Lambert, chef de l'expédition.

De la SOCIÉTÉ Française d'Archéologie :

L'Almanach de l'Archéologie Française, par les membres de cette Société. 4e année (1868). (Caen et Paris. In-32.)

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, novembre 1867. Broch. in-8o.

Par ABONNEMENT :  
La Revue Archéologique, Nos de janvier, février et mars 1868.

CH. B.

#### IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. Antony MAITRE :  
Un morceau de bois pétrifié.

De M. DE LA SAUZAYE :  
Une caisse de Minéraux.

---

La Société exprime tous ses REMERCIEMENTS aux donateurs  
que nous venons de nommer.

---

AVIS. — La Société Archéologique de l'Orléanais vient d'ouvrir un concours pour une médaille de 500 fr., à décerner en 1869 à l'auteur du meilleur travail d'histoire concernant, soit une localité importante de l'Orléanais, soit un de ses principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période déterminée des annales de la province, ou de quelqu'une de ses villes, ou à l'auteur du meilleur Mémoire d'archéologie ou de numismatique relatif à l'Orléanais. — Voir pour plus de détails le programme qui est déposé à la Bibliothèque de notre Société.

---

## RONSARD

### LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX

---

Toulouse, 30 mars 1868.

Monsieur et cher confrère <sup>1</sup>,

Tout ce qui se rapporte à notre Ronsard a le droit de nous intéresser, et même les détails que d'autres pourraient trouver sans grande valeur doivent avoir de l'importance à nos yeux. C'est pour cela que je vous ai communiqué, l'année dernière, un extrait du livre des délibérations de la maison de ville de Toulouse, qui a été imprimé dans le Bulletin de 1867, pp. 209-210. En vous le communiquant à cette époque, je crois vous avoir dit et peut-être écrit que les registres de notre Académie des Jeux Floraux faisaient aussi mention du prix qu'elle avait adjugé à Ronsard, mais que je n'avais pas eu le temps de rechercher le passage. Je l'ai fait depuis, et je vous en envoie aujourd'hui la copie ; elle complétera ma précédente communication. Je souhaite qu'elle soit agréable à notre Société. Pour moi, je suis bien aise que des rapports entre notre Vendômois et l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse soient ainsi constatés officiellement, je suis plus aise encore que cette constatation vous soit faite par un mainteneur des Jeux Floraux qui est aussi un Vendômois.

Veuillez agréer.... etc.

GATIEN-ARNOULT,

L'un des quarante mainteneurs de l'Académie des  
Jeux Floraux.

<sup>1</sup> Extrait d'une lettre de M. Gatién-Arnoult, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse, à M. Ch. Chautard.

*Extrait du Registre des Procès-verbaux des séances  
de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.*

Le 3 mai 1554, — Et quant à la fleur de l'Eglantine, fut aussi, par commun advis et délibération arrêté qu'elle seroit adjudgée à Monsieur Maître Pierre de Ronsard, poète ordinaire du Roy nostre sire, pour excellence et vertu de sa personne et que la dite fleur seroit augmentée de prys, selon ce que seroit advisé ; laquelle luy seroit envoyée et portée à la court. Et en son lieu seroit receue et acceptée par Me Pierre Pascal, docteur et maistre en la dite science. —

Suivant laquelle délibération, le mesme jour de relevée, fut par moy, Codercy, greffier et lecteur, prononcée l'adjudication des dites fleurs, lesquelles furent délivrées, savoir est : la fleur de l'Eglantine, au dit Pascal, tenant le lieu du dit sieur de Ronsard, poète . . . . .

Le Dimanche 5 mai 1555.... Et après fut aussi délibéré entre les dits sieurs mainteneurs, Capitols et maistres en la dite science, sur la facture de la fleur de l'Eglantine adjudgée l'année passée, à Monsieur Ronsard, poète ordinaire du Roi. — Et fut arrêté par commun advis, qu'elle serait augmentée de tel prix qu'il seroit advisé par les dits sieurs cappitols. — Et fut commise la charge de ce faire et envoyer la dicte fleur au dit Ronsard, à noble Pierre Delpech, bourgeois et capitoul, qui l'accepta et offrit faire son devoir. —

---

# VIE D'HILDEBERT

PAR

M. DE DÉSERVILLERS.

---

## CHAPITRE IV.

Guerre entre Guillaume le Roux et Hélie du Maine. — Robert de Bellême, comte d'Alençon. — Hélie est fait prisonnier. — Il est livré au roi d'Angleterre. — Foulques le Rechin, comte d'Anjou, s'empare du Mans. — Hildebert traite de la paix. — Hélie est mis en liberté. — Il offre ses services au roi d'Angleterre, qui les refuse. — Il fait les préparatifs d'une nouvelle guerre. — Siège du Mans par Hélie. — Il est obligé de le lever. — Quelques chanoines accusent Hildebert d'avoir contribué au soulèvement des Manceaux. — Révolte de ces chanoines. — Guillaume le Roux ordonne à Hildebert d'abattre les tours de Saint-Julien. — Hildebert s'y refuse. — Il est emmené en Angleterre à la suite de Guillaume. — Il éprouve une terrible tempête. — Il revient dans son diocèse. — Tableau de l'Angleterre par Hildebert. — Il est persécuté par Guillaume. — Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert. — Mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

La guerre entre le roi d'Angleterre et le comte Hélie du Maine avait été ravivée, comme nous l'avons vu, par l'élection d'Hildebert et par la présence du comte au sacre de l'évêque. Mais, malgré sa profonde irritation, Guillaume avait trop d'occupations en Angleterre pour suivre cette guerre avec l'activité et la constance qui eussent été nécessaires contre un adversaire aussi brave, aussi expérimenté, aussi aimé que l'était le comte Hélie. Ne pouvant pas mettre tout de suite à exécution ses terribles menaces, Guillaume avait choisi Robert de

Bellême, comte d'Alençon, pour soutenir la guerre, et avait uni sa soif de vengeance aux passions ambitieuses et jalouses de ce voisin d'Hélie.

Ce terrible seigneur, aussi fourbe qu'habile dans l'art de la guerre, se servait de l'argent du roi d'Angleterre pour hérissier son comté de places fortes, et pour entretenir une lutte que son caractère inquiet et ses injustes convoitises avaient depuis longtemps allumée entre lui et son loyal voisin. Toutes ses ruses, toutes ses forces étaient toujours venues se briser contre l'active prévoyance du comte Hélie, qui, dans toutes les rencontres, l'avait repoussé et avait préservé le comté du Maine de l'envahissement de ce dangereux et cruel seigneur.

Un jour Hélie étant sorti de son château de Dangeul, qu'il avait fait construire sur les frontières de son comté, pour servir de barrière à Robert, s'égara avec sept chevaliers dans la campagne. Il aperçut, à travers les haies et les vergers touffus qui couvrent le pays, briller des armes. Hélie et les chevaliers qui l'accompagnent piquent dans cette direction, espérant disperser quelque parti ennemi. Hélas !... c'était le comte de Bellême, qui le suivait et l'observait avec des forces supérieures<sup>1</sup>. Il est enveloppé et forcé de se rendre à son cruel ennemi.

Devenir le prisonnier du comte de Talvas, c'était ordinairement mourir dans les tortures, après avoir languie longtemps dans les profondeurs de ses cachots<sup>2</sup>. Heu-

<sup>1</sup> Proh dolor !... s'écrie l'auteur des Actes des Evêques du Mans..., *comprehensus est !...* — Mabillon, *Vetera Analecta*, T. III, cap. XXXV, p. 305, éd. 1682.

<sup>2</sup> Robert II, fils de Roger de Montgomery et de Mabile, succéda, l'an 1082, à sa mère, dans les seigneuries de Bellême et d'Alençon ; il fut un de ces caractères qui jettent une lueur sinistre sur tout ce qui les entoure..... Nous ferons observer qu'il ne serait ni vrai ni raisonnable de généraliser cette monstrueuse exception. On pourrait alors opposer le comte Hélie à Robert. Dans les âges d'ardentes et vigoureuses passions, où la sève dé-

reusement Robert faisait la guerre pour le roi Guillaume. Hélie ne lui appartenait pas. Il le conduisit donc à Rouen. Guillaume n'était pas cruel pour les chevaliers ; il leur témoignait, au contraire, même dans ces tristes circonstances, de la gaiété, de la générosité et de l'affabilité<sup>1</sup>. Le roi fit garder Hélie avec les honneurs qui lui étaient dus, et peu de temps après le fit conduire au château de Bayeux.

Cependant le comte d'Anjou, Foulques surnommé le Réchin, ayant appris qu'Hélie était prisonnier du roi d'Angleterre, se rendit aussitôt au Mans, dont il était seigneur suzerain. Les portes lui furent ouvertes avec empressement, et il occupa la citadelle, de sorte que quand Guillaume arriva avec une forte armée pour s'emparer du Mans, il y rencontra un nouvel adversaire, qui se porta à sa rencontre pour le combattre. Toutes les tentatives de Guillaume pour s'emparer de la place furent vaines ; les Manceaux, unis aux Angevins, repoussèrent toutes ses attaques, et le manque de vivres le força à lever le siège. Avant de partir, il ravagea les environs du Mans, et fit dévaster d'une manière toute spéciale les métairies et les propriétés de l'évêque ; triste vengeance exercée par un souverain contre un homme de Dieu, qui n'avait d'autres torts que d'avoir été élu

borde, les caractères prennent quelque chose de tranché et d'excessif ; malgré cela, Robert dépasse en cruauté, en astuce, en cynique égoïsme, tout ce que l'on peut savoir de son temps, au point que la réalité semble être une légende. Orderic Vital fait de Robert un portrait qui ne ressemble à aucun autre.

« Pendant le carême, dit-il, où les pécheurs, atteints d'une  
« juste componction, renoncent au mal, et, tremblants pour leurs  
« crimes passés, recourent au remède de la pénitence, Robert fit  
« périr, enchaînés dans ses cachots, plus de trois cents malheu-  
« reux. Ils lui offrirent beaucoup d'argent pour leur rachat ; mais  
« il les dédaigna cruellement, et il les fit mourir par la faim,  
« par le froid et par d'autres tourments. » — Collection de l'His-  
toire de France, Orderic Vital, Livre X, T. IV, p. 31.

<sup>1</sup> Orderic Vital. — Collection de l'histoire de France, T. IV, Livre X, p. 33.

régalièrement et de ne pas dépendre de lui d'une manière absolue.

Hélie, dans sa prison, fut instruit de ce qui se passait au Mans; et dans la crainte que le comte d'Anjou ne traitât avec le roi d'Angleterre sans sa participation, et sans songer à sa délivrance, il pria Hildebert, et les principaux citoyens du Mans, qui lui étaient dévoués, de venir s'entretenir avec lui des moyens d'éviter un funeste oubli et de recouvrer la liberté. Ils reconnurent qu'il était dans l'intérêt du comte Hélie et dans celui du pays de prendre les devants, de céder, de son plein gré, la ville du Mans au roi d'Angleterre, et de mettre fin à une lutte désastreuse, devenue pour ainsi dire inutile, puisqu'elle avait lieu entre deux compétiteurs étrangers. Hildebert accepta la mission d'aller traiter, au nom d'Hélie, de la reddition du Mans à Guillaume. Puisqu'il fallait subir cette dure nécessité, l'évêque crut devoir saisir cette occasion de faire tomber les préventions que Guillaume avait contre sa personne, et d'apaiser son irritation, en venant lui faire l'agréable proposition d'entrer, sans coup férir, dans une place dont il désirait d'autant plus ardemment la possession qu'il venait d'en être repoussé. Hildebert mena cette négociation avec une telle prudence et une telle célérité, que la paix fut conclue plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer<sup>1</sup>. Guillaume accepta la condition de rendre les prisonniers et de mettre en liberté le comte Hélie. Les Manceaux voyant leur comte, leur évêque et les principaux citoyens de leur ville regarder la soumission au roi d'Angleterre comme le seul parti raisonnable, se résignèrent à lui ouvrir leurs portes; et le comte Foulques, privé de l'assistance des Manceaux, accéda au traité de paix. Guillaume se hâta de venir prendre possession du Mans. Son entrée dans la ville fut solennelle. Hildebert, le clergé et le peuple allèrent à sa rencontre en procession, et le conduisirent à la cathédrale.

<sup>1</sup> E gestis episcoporum cenomanensium analecta. Mabillon, c.p. XXXV, p. 306, éd. 1682.

Guillaume, après avoir mis dans la ville une forte garnison et avoir pris toutes les mesures nécessaires, s'achemina vers l'Angleterre en passant par Rouen. Là, le comte Hélie, sortant de prison, *tout noir et tout hérissé*, dit Orderic Vital, vint le trouver. Il ne lui restait alors aucune espérance ; la ville du Mans était entre les mains de son adversaire, elle était le prix de sa rançon. Il pensa donc qu'après avoir fait tout ce qu'il pouvait, et tout ce qu'il devait pour l'indépendance de son pays et pour l'honneur de son nom, la lutte était à jamais terminée. « Roi puissant, dit-il à Guillaume, qui commandez à tant de monde, daignez, je vous prie, me secourir par votre grande bonté. Depuis longtemps, j'ai le titre de comte, parce que j'ai possédé par droit héréditaire un noble comté ; mais les destinées ayant changé, je me trouve privé du titre de ma dignité et de mon domaine. En conséquence, je vous prie de m'admettre dans vos armées, en me conservant le nom de mon ancienne dignité, et je vous rendrai de fidèles services. Je ne réclame pas la ville du Mans, ni les places fortes que j'ai perdues, tant que je n'aurai pas mérité de les recevoir de votre magnificence par la loyauté de mes services. Je n'aspire qu'à prendre rang parmi vos serviteurs et à jouir de votre amitié royale<sup>1</sup>. »

Guillaume était disposé à accepter les offres de service d'Hélie ; il appréciait ce que valaient la soumission et le dévouement d'un tel chevalier, et son tact politique lui faisait comprendre tout l'avantage qu'il y avait pour l'avenir à s'attacher le comte du Maine ; mais les princes sont toujours victimes des passions et des exigences de leurs favoris. Le comte de Meulan, vieillard rusé, qui présidait son conseil, conçut de l'ombrage de l'intimité qui pouvait s'établir entre Guillaume et Hélie, et de la présence à la cour d'Angleterre d'un seigneur

<sup>1</sup> Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. T. IV, liv. X, p. 40.

de la position et de la valeur du comte du Maine ; il employa son influence sur l'esprit de Guillaume pour l'engager à repousser ces offres. Le roi céda. Hélie, voyant que ses loyales intentions étaient méconnues, dit au roi avec fermeté :

« Seigneur roi, je vous aurais servi de bon cœur si  
« vous l'eussiez voulu, et que j'eusse trouvé grâce au-  
« près de vous. Désormais ne m'en veuillez pas, je vous  
« prie, si je porte ailleurs mes efforts. Je ne puis sup-  
« porter patiemment la perte de mon héritage. La vio-  
« lence qui prévaut me refuse toute justice. C'est pour-  
« quoi personne ne sera étonné si je réclame et rede-  
« mande de toutes mes forces les biens de mon père. »  
Le roi en courroux lui répartit : « Allez, et exécutez tout  
« ce que vous pourrez entreprendre contre moi <sup>1</sup>. »  
Guillaume fit même délivrer un sauf-conduit au comte  
Hélie, pour qu'il pût regagner le Maine à travers la  
Normandie.

Qui eût pensé, en voyant ainsi le comte du Maine réduit à ne pouvoir ni commander ni servir, regagner, triste, seul, humilié, découragé, son pays occupé par l'étranger, que, douze ans plus tard, il transmettrait le comté du Maine à sa fille Ermenburge, et que son petit-fils, après avoir épousé la veuve de l'empereur d'Allemagne, serait la souche de ces terribles Plantagenets, qui, moins d'un demi-siècle après la mort d'Hélie, devaient occuper le trône d'Angleterre dans la personne d'Henri II ! Ces changements de fortune renferment l'enseignement le plus fréquent et cependant toujours le plus saisissant de l'histoire ; ils rendent visible à tous l'inconstance des destinées humaines, et apprennent que, si l'on ne doit pas perdre le courage et l'espérance au milieu des revers, il n'est pas prudent de compter sur une constante prospérité.

Le comte Hélie se retira dans son château du Loir,

<sup>1</sup> Mémoires relatifs à l'histoire de France, Orderic Vital. T. IV, liv. X, p. 41.

bien décidé à mettre à profit l'indépendance d'action que le roi d'Angleterre, dans son orgueil, lui avait laissée. Il se mit de suite à fortifier ses châteaux, à encourager ses amis, à accueillir les seigneurs manceaux qui se sentaient humiliés de la domination normande<sup>1</sup>. Les préparatifs d'une lutte nouvelle réveillèrent les espérances du pays; en peu de temps le comte du Maine se vit entouré d'une brillante armée, impatiente de se porter en avant, et de réparer les malheurs et les désastres de la dernière campagne. L'été suivant (1099), il marcha sur la ville du Mans. Les Anglais voulurent lui disputer le passage du Loir : ils furent culbutés; les vainqueurs les poursuivirent jusqu'au Mans, où ils furent accueillis par les habitants comme des libérateurs. Les Anglais se retirèrent dans la citadelle, qu'Hélie se hâta d'investir.

Le comte de Bellême fit prévenir le roi d'Angleterre que la lutte recommençait, et qu'il était urgent de secourir la garnison de la citadelle. Son courrier trouva Guillaume à la chasse dans la forêt Neuve. En entendant le récit des succès d'Hélie et de la manière dont il a été reçu par les Manceaux, Guillaume lance son cheval dans la direction de la mer, en criant à ceux qui l'entourent : *Que ceux qui m'aiment me suivent*<sup>2</sup> ! Il arrive à toute bride sur le rivage; là, il trouve une barque de pêcheurs, se jette dedans, donne l'ordre au batelier d'appareiller. Et comme celui-ci lui faisait observer que le temps n'était pas sûr : *Sois tranquille*, dit Guillaume, *les rois ne font jamais naufrage*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Interca Helias apud castrum Lid. et in castris circum positis morabatur, atque vires suas quasi taurus in latebris sylvarum, ad nova certamina, in quantum poterat, reparabat, castella sua vallo atque fossa muniendo, ac sibi vicinorum amicitias atque auxilia consiscendo....*, disent les Actes des Evêques du Mans. — Mabilon, *Vetera Anal.* T. III, cap. XXXV, p. 306.

<sup>2</sup> Docteur John Lingard. Traduction de M. le chevalier de Roujoux. T. II, p. 140.

<sup>3</sup> Vingt ans après que Guillaume avait dit ce mot, l'héritier de la couronne d'Angleterre, presque toute la famille royale et une

César avait dit avant lui à son marinier : *Ne crains rien, tu portes César et sa fortune.* La même vanité puérile se retrouve dans tous les âges, chez tous les hommes heureux, grands et petits.

Guillaume débarqua au port de Touques <sup>1</sup>, et se rendit à Rouen pour se mettre à la tête de son armée. C'est là qu'Hildebert, instruit de l'arrivée du roi d'Angleterre, vint le trouver, pour témoigner par sa présence qu'il était resté étranger au soulèvement des Manceaux. Guillaume lui sut gré de cette démarche, et l'accueillit avec distinction <sup>2</sup>. Cette manifestation de bienveillance ne pouvait être de longue durée ; il y avait dans le fond du cœur du roi une rancune et des germes de défiance contre Hildebert qui n'attendaient qu'un prétexte pour se développer avec énergie.

Hélie, prévenu de l'approche du roi d'Angleterre, voulut enlever la citadelle du Mans avant son arrivée. Aidé et soutenu par la population, il presse la garnison, et il allait l'attaquer de tous les côtés à la fois, lorsque les assiégés lancèrent sur la ville des scories enflammées. C'était au mois de juillet ; une ardente sécheresse dévorait la terre : l'incendie se déclare sur plusieurs points, et, poussée par un grand vent, la flamme se propage partout et atteint même les faubourgs. La malheureuse population s'efforce d'arrêter le fléau. Tous ses efforts restent impuissants, et, vaincue par la fatigue, par la douleur et la consternation, elle reste immobile en présence de cet immense désastre. Mais le

grande partie de la cour semblaient au milieu d'une mer calme et tranquille.

<sup>1</sup> Orderic Vital. — Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. T. IV, p. 46.

<sup>2</sup> Orderic Vital dit en parlant du voyage d'Hildebert à Rouen : L'évêque Hildebert vint humblement trouver en Normandie le roi, qui l'accueillit avec bonté, comme un ami intime ; car il n'avait ni par ses conseils ni par sa présence autorisé les troubles dont nous avons parlé. — Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. T. IV, p. 47.

comme Hélié ne perd pas courage, il sait que la victoire seule peut réparer de pareils malheurs. Au milieu des flammes, des cris, de la désolation, il commande l'assaut; il fait approcher les machines et dresser les échelles; lui-même donne l'exemple de la force et du courage. Ce suprême élan vient se briser contre une garnison aguerrie, abritée par de puissantes fortifications. Voyant que son armée s'épuise et diminue dans cette lutte désespérée, et qu'il l'expose à être enveloppée si le roi d'Angleterre arrive, le comte abandonne le siège, et, ce qui est plus triste encore, cette population qui vient de lui donner un nouveau gage de son dévouement, et qui va se trouver sans abri, sans ressources, sans protection. La partie la plus faible de ces malheureux, les femmes, les enfants, les vieillards s'attachent aux pas de son armée, et suivent la triste fortune du comte du Mans. Ceux qui restèrent sur les ruines de la ville furent abandonnés à la merci des troupes de la citadelle, et si le roi d'Angleterre n'eût, à son arrivée, arrêté la cruauté et la rapacité de la garnison, c'en était fait à tout jamais de la ville du Mans<sup>1</sup>. Quand Guillaume arriva sous les murs du Mans, la ville était encore en feu; il ne s'y arrêta pas, impatient qu'il était de poursuivre l'ennemi. Hélié se retirait sur son château du Loir, brûlant les récoltes et rasant les maisons et les châteaux, afin, dit un chroniqueur du temps, que les dévastateurs ennemis ne trouvassent rien à piller et n'eussent pas même de maison où ils pussent se préparer un lit pour prendre du repos<sup>2</sup>.

Guillaume arrêta sa poursuite devant le château de Mayet, dont il fit le siège. Hélié avait laissé dans cette place une garnison choisie qui la défendit si vaillamment,

<sup>1</sup> Nisi enim regis liberalitas prædonum sævientium rapacitatem compesceret, diebus illis, pro certo, civitas nostra ad extremum pervenisset excidium. — *Acta Gen. Episc.* — Mabillon, *Vetera Anal.* T. III, cap. XXXV, p. 307.

<sup>2</sup> Orderic Vital. — Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. T. IV, p. 48.

que Guillaume fut obligé de lever le siège <sup>1</sup>. En revenant au Mans, son armée arracha les arbres, les vignes, afin que rien ne restât debout sur cette terre désolée.

On peut penser quelle dut être la douleur d'Hildebert en voyant son troupeau dispersé, réduit à la dernière misère, sans pouvoir apporter aucun adoucissement à ses malheurs, car ses biens avaient particulièrement été ravagés par les Anglais, et il ne lui restait aucune ressource. A ces cuisants chagrins vinrent se joindre d'autres peines et d'autres tourments.

Les chanoines, qui s'étaient opposés à son élection, et que nous avons vus écrire à Yves de Chartres une lettre abominable, dans l'espoir de l'intimider et de le dégoûter de l'épiscopat, profitèrent de l'irritation de l'esprit du roi pour insinuer qu'Hildebert n'était pas étranger au soulèvement des Manceaux, et qu'il était d'accord avec le comte Hélie. Cette accusation devait le rendre d'autant plus odieux, qu'il avait été le négociateur de la paix par laquelle le comte Hélie avait retrouvé la liberté; qu'il était garant de ce traité; et que si toute liberté d'action avait été rendue à Hélie dans un mouvement d'orgueil, il n'en était pas de même pour Hildebert. Les idées et les habitudes d'un temps qui ne pardonnait pas la félonie aggravaient encore cette accusation, qui n'avait pour fondement que l'occupation par les soldats du comte Hélie des tours de la cathédrale, du haut desquelles ils avaient causé de sérieux dommages aux assiégés <sup>2</sup>, comme si, au milieu d'une

<sup>1</sup> Orderic Vital raconte qu'un soldat fut tué aux côtés du roi par une pierre lancée du haut des remparts, et que ce danger, auquel il avait échappé, fit comprendre à Guillaume qu'il était déraisonnable d'user ses forces et de s'exposer devant une place forte dont l'importance était secondaire.

<sup>2</sup> Pour bien comprendre le tort que les soldats d'Hélie firent aux assiégés en lançant des traits du haut des tours, il faut savoir que le château construit au Mans par Guillaume le Conquérant touchait à l'église, et que ses fortifications et ses cours intérieures étaient entièrement dominées par les tours de la cathédrale.

lutte acharnée, lorsque la force seule est écoutée, il eût été possible à l'évêque d'arrêter les soldats.

Nous n'aurions pas les affirmations positives d'Hildebert pour nous apprendre qu'il resta étranger à ce mouvement national, que la démarche qu'il avait faite en allant trouver Guillaume à son arrivée à Rouen en serait une preuve suffisante, et qui aurait dû, tout au moins, soulever des doutes dans l'esprit du roi d'Angleterre. Mais la prudence, la sagesse et la droiture sont impuissantes à détruire la rancune dans le cœur d'un despote vindicatif, qui regarde comme un affront et ne pardonne jamais la moindre entrave apportée à l'exécution de ses volontés. Guillaume avait toujours sur le cœur la promotion d'Hildebert, et il était tout disposé à saisir avec empressement toutes les occasions de sévir contre lui<sup>1</sup>. Voilà ce que n'ignoraient pas les ennemis d'Hildebert; voilà sur quoi ils comptaient. Cette hostilité si persévérante de quelques chanoines contre un saint et doux évêque a quelque chose qui surprend et qui indigne; on ne peut même s'en rendre compte qu'en analysant les passions qui animaient une partie du clergé à l'époque d'Hildebert. Des haines assez vives pour résister à l'action du temps, à l'ascendant de la vertu, à l'influence de la sainteté et de la douceur, doivent avoir une autre source que des répulsions personnelles, et s'appuient nécessairement sur des intérêts lésés.

Pour comprendre l'antipathie qu'Hildebert inspirait à quelques chanoines, et les efforts qu'ils ne cessèrent de faire pour lui rendre le siège du moins insupportable, il faut se reporter au grand conflit du temps, à la querelle des investitures, qui domine, à son époque, non-seulement les rapports du clergé avec l'autorité temporelle, mais qui exerce une grande influence sur les liens hiérarchiques de toute l'Église.

<sup>1</sup> Et contra eum semper occasiones quaerens, — disent les Actes des Evêques du Mans.

Lorsque Grégoire VII entreprit la tâche de dégager le sacerdoce des intérêts mondains, et de lui rendre son prestige en épurant son origine et ses mœurs, il rencontra dans beaucoup de membres du clergé une résistance moins puissante en apparence que celle des empereurs et des rois, mais peut-être plus tenace, parce qu'elle invoquait de mauvaises traditions et s'appuyait sur de fâcheuses habitudes<sup>1</sup>. Quelques chanoines se firent surtout remarquer par leur ardente opposition aux intentions du pape, et cela probablement parce qu'ils savaient leur élection entachée de simonie ; que ce vice originel rendait leurs mœurs moins pures ; enfin parce qu'ils trouvaient dans l'esprit de corps un point d'appui pour résister avec plus d'efficacité et moins de danger,

Dans le chapitre du Mans, une minorité audacieuse, remuante et insoumise, mettait à profit les troubles religieux et politiques pour s'affranchir de l'autorité épiscopale. On l'avait vu forcer le pieux Hoël, prédécesseur d'Hildebert, à chercher un refuge en Angleterre, puis à venir attendre au prieuré de Solesme que le peuple du Mans fit justice des calomnies et des machinations de ces prêtres factieux<sup>2</sup>. Ce sont eux encore qui écrivirent à Yves de Chartres la lettre scandaleuse qui accusait Hildebert d'immoralité. N'ayant pu par ce détestable moyen le faire renoncer à l'épiscopat, ils saisirent la première occasion qui leur fut offerte pour fomenter la sédition et pour éprouver le caractère du nouvel évêque.

Nous trouvons dans la lettre d'Hildebert au pape Urbain II les détails circonstanciés de cette révolte de la minorité des chanoines du Mans<sup>3</sup>. Ils avaient en-

<sup>1</sup> Annales Ecclesiastici Baronii. T. XI, p. 260, anno 1059.

<sup>2</sup> La Vie des Evêques du Mans, par dom Jean Bondoumet, p. 432.

<sup>3</sup> Semper peste discordiæ laborantes, dit Hildebert dans sa lettre au pape Urbain II. — Dom Beaugendre, *Hildeberti Opera*. Lib. III, Epist. XXXIV, p. 198.

levé du cimetière de l'abbaye de Saint-Vincent, lieu destiné aux sépultures des évêques et des chanoines, le corps d'un chanoine, qui, selon l'usage et selon l'intention du défunt, y avait été transporté, et étaient allés l'inhumer en dehors du cimetière, dans un lieu qui n'était pas même consacré; là, ils le faisaient garder, et menaçaient de mort tous ceux qui auraient voulu faire exécuter les intentions du défunt, et la décision de l'évêque et de la majorité du chapitre, en réintégrant le corps de ce pieux chanoine<sup>1</sup> à l'ombre du monastère.

La situation était délicate. Hildebert voyait, au début de son administration, son autorité méconnue, un usage ancien et respecté atteint, enfin les droits positifs des moines de Saint-Vincent violés, et les factieux décidés à résister à tout. Dans cette extrémité, le saint évêque prit le parti le plus sûr et le plus prudent, celui d'abriter son autorité derrière la suprématie du Souverain Pontife. Les espérances de ses ennemis se trouvèrent ainsi déçues, et ils furent obligés de différer leurs projets de vengeance contre leur évêque, pour lequel leur antipathie s'accroissait de jour en jour. L'élection spontanée par laquelle il avait été placé sur le trône épiscopal du Mans, avait déjoué leurs intrigues<sup>2</sup>, et sa vie austère, studieuse et pure, était une vivante leçon qui devait souverainement leur déplaire; elle réalisait d'une manière saisissante la réforme voulue si énergiquement par Grégoire VII, et poursuivie avec insistance par ses successeurs. Les événements de la guerre, le soulèvement des Manceaux leur offrit l'occasion qu'ils attendaient; ils exploitèrent le mécontentement du roi d'Angleterre: ce n'était pas du reste la première fois qu'ils avaient recours à lui pour persécuter leur évêque. Ils trouvèrent Guillaume le Roux tout disposé à prêter

<sup>1</sup> Corpus sancti et religiosi viri, — dit Hildebert, Epist. XXXIV, lib. III, p. 499.

<sup>2</sup> Et dolos totâ die contra eum meditates, — disent les Actes des Evêques du Mans.

l'oreille à leurs calomnies et fort heureux de rencontrer un prétexte de sévir contre Hildebert. Sans donc examiner d'où venait la dénonciation, sans avoir mis l'évêque en mesure d'y répondre, il lui ordonna durement d'abattre les tours de la cathédrale.

Il y avait dans cet ordre de démolition des tours de Saint-Julien une profondeur de politique et un raffinement de vengeance bien digne d'un roi normand. Hildebert ne s'y méprit pas ; il comprit que non-seulement c'était sa dignité personnelle et son caractère épiscopal qui seraient atteints par l'exécution de la volonté royale, mais que cet ordre renfermait dans le fond et dans la forme l'intention d'indiquer que le roi s'attribuait le droit de tout commander à un évêque, même de porter la main sur le sanctuaire. Il le conjura de ne pas lui demander ce que sa conscience lui commandait de ne pas accorder. Guillaume lui laissa le choix, ou d'obéir immédiatement à son injonction, ou de le suivre en Angleterre pour subir le jugement des évêques anglais <sup>1</sup>.

Hildebert fut obligé de quitter son diocèse désolé, sa chère ville du Mans en ruine, son clergé et son peuple encore dispersés, pour se mettre, en accusé, à la suite du roi d'Angleterre. Sa traversée fut très-difficile ;

<sup>1</sup> Quia etenim turres ecclesie nostræ dejicere nolumus, transmarinis subjiciendi judiciis, conati sumus injurias pelagi sustinere, etc... *Hildeberti Opera*, Lib. II, Epist. VIII, p. 83. — Guillaume le Conquérant avait tenu, comme nous l'avons vu dans le courant de cet ouvrage, à avoir le clergé dans sa main ; son fils, Guillaume le Roux, fut le premier qui se servit de son autorité sur les évêques, pour en faire un tribunal devant lequel il appelait les prélats, qui, imbus de la dignité de leur caractère, voulaient sauvegarder leur indépendance spirituelle. Saint Anselme fut traduit devant les évêques, réunis au château de Buckingham pour se prononcer sur le droit que s'attribuait le roi Guillaume le Roux de reconnaître seul le Pape ; les évêques, à l'exception du seul évêque de Rochester, furent de l'avis du roi, et personne dans l'assemblée n'osa prendre la défense du saint, si ce n'est un chevalier qui vint bravement lui témoigner son admiration.

un terrible orage assaillit le vaisseau qui le portait. Hildebert, quoique profondément triste, ne put rester insensible au grand spectacle de la tempête ; l'inspiration poétique est une flamme que rien ne peut contenir, et qui s'élève du sein de l'adversité et de la douleur comme du milieu du contentement et de la joie.

Le saisissant tableau de cette tempête, tracé de main de maître, est arrivé jusqu'à nous.

Je monte alors sur le vaisseau, j'abandonne ma vie aux orages, les voiles s'enflent, le navire reçoit une double impulsion.

Le port était encore loin lorsqu'un vent grossissant soulève la mer, et l'autan laboure les eaux qu'il accumule.

La tempête grandit, le navire devient son jouet, l'onde furieuse s'entrouvre, la pluie inonde les voiles, une nuit noire cache le jour.

Les vents et la mer par les tourbillons, les flots, les nuages par leur choc, le ciel lui-même par ses feux, nous disent de perdre tout espoir.

Il semble que toutes les fureurs de la nature sont conjurées contre notre frêle embarcation, et tout ce qui peut nuire se tourne contre nous.

Tandis que la tempête sévit ainsi, tandis que le pilote lui-même, pâle et consterné, tremble de devenir la pâture des poissons ;

Voilà qu'un tourbillon terrible, soulevant l'onde jusqu'aux cieux, pousse au rivage notre navire déjà sans poupe.

C'est ainsi qu'heureux dans ma misère, avec un navire brisé et mes bagages perdus, j'ai échappé aux vents, aux flots, aux rochers, à Jupiter<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Inde ratem scando, vitam committo procellis ;  
Vela tument, gemina cimba juvatur ope.  
Portus erat longe, cum ventus fortior æstum  
Movit, et in cumulos Auster aravit aquas.  
Crescit hiems, agit aura ratem, furit unda dehiscens,  
Imbre madet velum, nox tegit atra diem.

Arrivé en Angleterre et livré à la merci du roi, Hildebert dut croire que la persécution allait prendre un caractère encore plus menaçant. Mais soit que Guillaume éprouvât un sentiment de pudeur à livrer la cause d'Hildebert aux évêques d'Angleterre, soit qu'il espérât arriver plus sûrement à ses fins en changeant de système, et qu'il voulût attendre l'effet de l'inquiétude et du chagrin sur la constance de l'évêque, il ne lui parla plus de la destruction des tours de son église. Hildebert voyait ainsi le temps s'écouler sans apercevoir la fin de son exil. Il prit alors le parti de supplier le roi de le laisser retourner dans son diocèse. Guillaume, qui savait prendre toutes les attitudes et employer tous les moyens pour arriver à ses fins, loin de lui montrer du mécontentement, le combla de témoignages d'égards et de prévenances, et lui offrit même les plus somptueux cadeaux, mais à la condition d'obtempérer à son désir. Hildebert, impatient d'échapper à ces instances, qui, sous une forme plus douce, devenaient plus embarrassantes, répondit qu'il n'y avait pas dans le pays d'ouvriers capables d'accomplir cette œuvre<sup>1</sup>. C'était adroitement indiquer qu'il céderait à la force, rejeter sur le roi une responsabilité qu'il ne voulait accepter à aucun prix, et sembler ignorer l'intention malveillante et despotique du désir royal. Le vague de cette réponse lui permit de regagner son diocèse et d'apporter au

Desperare jubent venti, mare, turbine fluctu,  
Occursu nubes ; ignibus ipse polus.  
In fragilem pinum totus prope congerit iras  
Orbis, et est hostis quidquid obesse potest.  
Dum sic sævit hyems, dum pallet ipse magister,  
Dum stupet, et fieri piscibus esca timet,  
Ecce rapax turbo, tollens ad sidera fluctus,  
Impulit ad littus jam sine puppe ratem.  
Sic misere felix, quassa rate, rebus ademptis  
Evasi ventos, æquora, saxa, Jovem.

(Hildeberti Opera. Carmina miscellanea de exilio suo, p. 1345.)

<sup>1</sup> Nos caremus in partibus nostris artificibus, qui tantum opus congruè noverint operari. — Mabillon. *Vetera Analecta*. T. III, cap. XXXV, p. 308.

trésor de Saint-Julien les présents que Guillaume lui avait donnés.

Les inquiétudes et les souffrances morales qu'Hildebert avait endurées pendant son exil ne l'empêchèrent pas d'observer la fertilité de l'Angleterre, l'activité de son commerce et de son industrie. Sa muse facile en a laissé une description dont les traits sont restés vrais à huit siècles de distance.

Angleterre, pays fertile, une longue paix l'a donné le repos, un riche commerce te procure un luxe varié.

Tu n'es jamais ni brûlée par un ardent climat, ni resserrée par un froid trop rigoureux, et tu plais par ton ciel clément et tempéré.

Lorsque la nature, notre mère, après avoir enfanté le monde, distribua avec variété ses dons sur les différents lieux, elle te réserva les meilleurs, et te révélant sa tendresse maternelle, elle te dit : Ile fortunée, sois riche et jouis de la paix.

Tout ce que les habitants de la vie recherchent, tout ce que le luxe désire, ou viendra de chez toi ou sera fait pour toi.

Quoiqu'assise à l'occident, les navires d'un heureux commerce te chercheront et te trouveront toujours<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Anglia, terra ferax, tibi pax diuturna quietem  
Multiplicem luxum mera opulenta dedit.  
Tu nimio nec stricta gelu, nec sidere fervens;  
Clementi cœlo temperieque places.  
Cum pareret natura parens, varioque favore,  
Divideret dotes omnibus una locis,  
Elegit potiora tibi, matremque professa,  
Insula sis locuples, plenaque pacis, ait.  
Quidquid luxus amat, quidquid desiderat usus,  
Ex te proveniet, aut alunde tibi.  
Te siquidem, licet occiduo sub sole latentem,  
Quæret, et inveniet merce beata ratis.

(Venerabilis Hildeberti opera, Carmina quædam indifferentia,  
p. 4366.)

De retour dans sa chère ville du Mans, Hildebert se mit à l'œuvre pour réparer, autant que possible, les désastres de la dernière guerre. La tâche était grande. Le clergé était dispersé, les églises étaient vides; le culte était presque abandonné; les ressources de l'évêché étaient anéanties par le pillage et la destruction. Mais, à force de constance, d'entente, de courage et de sage économie, Hildebert aurait pu promptement dominer cette mauvaise situation. C'est ce que Guillaume le Roux ne voulait pas; et ce n'est pas ainsi qu'il entendait que l'évêque du Mans échappât à sa tyrannie et à sa vengeance. Il lui réitéra l'ordre d'avoir à faire démolir les tours de la cathédrale; et, pour lui montrer que désormais il n'y avait plus à compter sur aucun ménagement, il l'accusa formellement de trahison, défendit à tous ses subordonnés de lui obéir; fit ravager le palais épiscopal, enlever tous les meubles; le réduisit à la misère<sup>1</sup>, et s'efforça de le couvrir de honte et d'ignominie, sachant bien que les âmes faibles et pusillanimes sont les plus nombreuses, et qu'elles sont toujours disposées à se ranger du côté de la force, à abandonner, à blâmer même ceux qui sont puissamment persécutés<sup>2</sup>.

Hildebert demandait à être entendu et à se justifier du crime de trahison. Guillaume le Roux se garda bien

<sup>1</sup> Venerabilis Hildeberti vita. — Dom Beaugendre, p. XXI.

<sup>2</sup> Dom Beaugendre et Dom Bondonnet disent que Guillaume le Roux fit jeter Hildebert dans une étroite prison. Nous ne trouvons trace nulle part de cette captivité. Les Actes des Evêques du Mans n'en font aucune mention, et on ne peut penser que cette fidèle chronique ait oublié de parler d'une circonstance aussi importante. Hildebert lui-même ne fait aucune allusion à cet emprisonnement, ni dans ses poésies, où il dépeint avec vivacité tous les malheurs que le roi Guillaume lui a fait subir, ni dans sa lettre à Jean et Benoît, légats du pape Pascal, à qui il fait le récit des persécutions qu'il vient d'endurer pour s'excuser de ne pas se rendre au concile de Poitiers.

Malgré le respect que nous inspire dom Beaugendre, nous n'avons pas cru devoir accepter une supposition que nous ne voyons basée sur aucun document.

de lui en laisser la possibilité ; mais, suivant toujours son intention d'humilier et d'abaisser l'évêque qui osait résister à sa volonté, il répondit qu'il n'accepterait qu'une sorte de justification, celle de l'épreuve du fer chaud. Proposition inconvenante et dérisoire à faire à un prélat.

Hildebert, ne voyant aucune issue, aucun terme à la position intolérable qui lui était faite, impressionné profondément par la vue des malheurs qui l'entouraient, par la pensée que le fruit de tous ses travaux était anéanti, confiant aussi dans sa parfaite innocence, dans la bonté de sa cause, dans la pureté de ses intentions, fut un moment tenté de prendre Guillaume au mot et de subir cette terrible épreuve.

L'excès de la détresse peut faire chanceler la raison la plus vigoureuse, et rendre l'homme sage lui-même incapable d'être juge dans sa propre cause. Voilà pourquoi Hildebert crut devoir consulter Yves de Chartres.

Après lui avoir dépeint l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit, il lui demande ce qu'il doit faire. Yves, dans sa réponse, lui trace d'une main ferme la voie à suivre, et lui expose la doctrine de l'Église sur les combats judiciaires et sur les épreuves que l'on faisait subir aux accusés.

Voici la lettre remarquable d'Yves de Chartres :

« YVES, par la grâce de Dieu, évêque de Chartres, à  
« Hildebert, évêque du Mans. Patience dans la tri-  
« bulation, persévérance dans la patience.

« Autant que j'ai pu le comprendre par le contenu  
« de votre lettre, la terrible inimitié du roi d'Angleterre  
« s'efforce de vous imputer la récente défection de la  
« ville du Mans, et cela à la suggestion de vos ennemis.  
« Cette accusation n'est fondée sur aucun grief légitime,  
« mais seulement sur la délation des méchants qui s'ap-  
« puient sur de simples conjectures. Vous êtes prêt à  
« fournir toute justification légitime ; mais il ne veut

« vous croire innocent que si vous avez recours à l'é-  
« preuve du fer chaud. Vous consultez donc mon humi-  
« lité pour savoir si, fort de votre innocence, vous de-  
« vez, pour conserver intacte votre réputation et recou-  
« vrer la faveur du roi, obéir à sa volonté, ou bien  
« souffrir tous les maux possibles afin de ne pas sortir  
« de l'ordre établi. C'est pourquoi je vous réponds  
« en peu de mots, préoccupé de vous empêcher de  
« franchir les limites anciennes, limites tracées par vos  
« pères : *Defendre autrement son innocence, c'est la*  
« *perdre*. Or l'usage de l'Eglise n'a pas accepté le com-  
« bat singulier ni l'épreuve du fer chaud, dans le juge-  
« ment des causes ecclésiastiques, et jamais l'autorité  
« canonique n'a établi ces pratiques. Aussi le pape Nico-  
« las a-t-il pu dire dans le procès du roi Lothaire et de  
« Theberge faussement accusés : Nous ne regardons pas  
« comme loi le combat singulier, dont nous ne trou-  
« vons nulle part le précepte, et ceux qui suivent ces  
« pratiques et celles du même genre ne font, à mes  
« yeux, que tenter Dieu. Saint Augustin dit dans son  
« livre des Questions sur la Genèse : Quand un homme  
« a quelque parti à prendre, il ne doit pas tenter son  
« Dieu. De même le pape Alexandre II écrit à René,  
« évêque de Cumes : Nous avons délibéré sur le procès  
« de votre prêtre Gislande, accusé de la mort de l'évê-  
« que votre prédécesseur. Nous vous écrivons donc,  
« avec l'assentiment unanime de nos frères, que ledit  
« Gislande doit se présenter devant vous. Si alors les ac-  
« cusations font défaut, la justice indique que, sans con-  
« testation, ce prêtre doit recouvrer tout ce que cette  
« affaire lui a fait perdre, l'exercice du sacerdoce et tous  
« ses bénéfices. Cependant, avant cette réhabilitation,  
« nous voulons, aussitôt que l'accusation aura cessé,  
« que, s'étant adjoint deux prêtres, il se présente à votre  
« jugement. Nous ne voulons ni qu'il invoque lui-même,  
« ni que vous lui imposiez en aucune manière la loi vul-  
« gaire, que n'appuie aucune sanction canonique, le  
« contact de l'eau chaude, de l'eau froide ou du fer brû-

« tant. Bien plus, nous vous le défendons fermement de  
« notre autorité apostolique. De même le pape Etienne V  
« dit à Lambert, évêque de Mayence : Les sacrés ca-  
« nons n'approuvèrent jamais l'usage d'arracher un aveu  
« par l'épreuve du fer chaud ou de l'eau bouillante, et ce  
« qui n'est pas sanctionné par l'autorité des saints Pè-  
« res ne doit pas être pratiqué par superstition. La jus-  
« tice doit, ayant devant les yeux la crainte de Dieu, ju-  
« ger les crimes connus soit par un aveu spontané, soit  
« par la déposition des témoins. Quant aux crimes ca-  
« chés et inconnus, ils doivent être abandonnés au juge-  
« ment de celui qui seul connaît le cœur des enfants  
« des hommes. Je vous écrirais là-dessus beaucoup d'au-  
« tres choses si le temps me le permettait. Vous donc,  
« armé de ces témoignages et de tant d'autres tirés des  
« Pères, agissez virilement, et n'offrez pas aux temps  
« présent et à venir un exemple nuisible. Si vous souf-  
« frez contre la justice, vous serez éprouvé et disculpé  
« par la tribulation, et de cette épreuve résultera pour  
« vous la commisération. Adieu. »

Ces sages conseils<sup>1</sup> ramenèrent la paix dans l'âme du saint évêque ; il résolut de ne plus opposer à la persécution que la patience, la persévérance et la prière. Du sein

<sup>1</sup> Cette lettre d'Yves de Chartres est un document historique de la plus grande importance ; s'il nous révèle l'appui qu'Hildebert puisa dans la sagesse du saint évêque de Chartres, il nous prouve aussi, par les preuves irréfragables qu'il donne et par les décrets qu'il cite, que jamais l'Eglise n'approuva par sa doctrine les superstitions du moyen âge, de cette époque si intéressante, mais si diversement jugée, selon qu'on l'envisage au point de vue de ses vertus ou de sa barbarie. Pour apprécier ce premier temps de notre histoire, il faut envisager tous les éléments divers qui bouillonnaient dans son sein. Les habitudes barbares des hommes du Nord ; les raffinements de la civilisation usée de Rome ; les traditions celtiques ; les superstitions transmises par différents cultes ; les inspirations sensualistes du paganisme ; les aspirations ardentes de la foi chrétienne ; et, au-dessus de tout cela, dominant tout, la sage et douce direction de l'Eglise, ne brusquant rien, proclamant la vérité dans toutes les circonstances, ne pacifisant pas avec l'erreur, mais ne froissant pas ses enfants, et les

de sa pauvreté, il ne cessait de conjurer le Seigneur d'abréger les dures épreuves qui étaient imposées à son peuple et de prendre en pitié le troupeau et le pasteur.

C'est sur ces entrefaites qu'un événement terrible et imprévu vint changer la face des choses. Guillaume le Roux fut tué à la chasse dans la Forêt-Neuve, créée d'une manière si cruelle par le Conquérant pour être le lieu de plaisir de sa famille, et qui en devint le tombeau<sup>1</sup>.

De sinistres présages et de sévères avertissements étaient venus prévenir Guillaume que ses jours étaient menacés. Ces mystérieux pressentiments, que l'histoire constate, et que tout homme attentif a eu l'occasion d'observer, sont comme un rayon d'en haut qui vient soulever et éclairer les derniers moments de l'existence. Guillaume en fut préoccupé et même troublé, au point de retarder ce jour-là son départ pour la chasse ; mais, habitué à faire passer avant tout la satisfaction de ses vo-

amenant doucement et insensiblement à l'abandon de mœurs et d'habitudes incompatibles avec la justice, la raison et la charité.

Dans tous les temps l'Eglise a agi ainsi ; elle proclame la vérité au sein des Sociétés, soit que celles-ci s'abandonnent à l'excès d'une foi naïve, soit qu'elles s'égarerent par les inspirations d'un orgueil déréglé. L'Eglise attend alors avec patience que le temps, les événements, l'expérience et le progrès des idées développent les germes réellement civilisateurs de son enseignement.

<sup>1</sup> New-Forest, la Forêt Nouvelle, avait été créée par Guillaume le Conquérant, entre la ville de Winchester et la côte de la mer. Plus de trente milles carrés avaient été dévastés ; on chassa les habitants, on brûla les maisons et les églises pour faire place aux bêtes fauves. *Le souvenir de cet acte de despotisme*, dit le docteur John Lingard, *s'est perpétué dans le nom de New-Forest qu'elle conserve de nos jours après un laps de sept cent cinquante ans*. Le docte historien aurait pu rappeler ce que dit Orderic Vital : c'est que c'est dans cette forêt, œuvre de sa cruauté, que Guillaume le Conquérant perdit ses deux fils, Richard et Guillaume le Roux, et son petit-fils Richard. — Orderic Vital, Mémoires relatifs à l'histoire de France, T. IV, liv. X, p. 67. — C'est à ces trois morts que nous avons fait allusion.

loutés, il secoua les pressentiments et méprisa les avertissements. Il partit au milieu du jour pour la Forêt-Neuve, après avoir remis lui-même à Jean Tyrrel la flèche qui devait le frapper <sup>1</sup>.

Aussitôt après que les chasseurs furent entrés dans la forêt, des bêtes fauves poursuivies bondirent au milieu d'eux. Le roi changea de place au moment où Jean Tyrrel tirait une flèche, qui rassa le dos de l'animal, vint frapper le roi au cœur et l'étendit sans vie. Les seigneurs qui l'entouraient se dispersèrent épouvantés, et, dit Orderic Vital, quelques domestiques couvrirent, comme ils le purent, avec des étoffes sans valeur, le roi tout sanglant, et le transportèrent à la ville de Winchester *comme un sanglier féroce que viennent de percer les chasseurs* <sup>2</sup>.

Cette fin tragique, rapprochée de son despotisme, de ses violences, de ses injustices, fit une telle impression, qu'on transporta son corps, sans cérémonies religieuses, à l'église de Winchester, et les cloches des églises restèrent muettes devant les restes de ce royal débauché.

L'orgueil de Guillaume II, roi d'Angleterre, les flatteuries de ses courtisans s'évanouirent avec lui, et furent remplacés par le sévère jugement de l'histoire ; il ne se fit pas attendre, ses contemporains le dictèrent. Orderic Vital le traite comme un tyran, et l'abbé Suger, ce grand moine, homme d'Etat et historien, dit de lui dans la vie de Louis le Gros : *Divinatum est virum divina ulatione percussum, assumpto veritatis argumento, eo quod pauperum exstiterat intolerabilis oppressor, ecclesia-*

<sup>1</sup> Orderic Vital raconte que pendant que le roi prenait ses dernières dispositions de départ, un serrurier vint lui présenter six flèches d'un travail achevé. Guillaume, après les avoir admirées, en garda quatre, et en remit deux à son constant compagnon de chasse, Jean Tyrrel, en disant : il est juste que ces flèches soient confiées à celui qui saura le mieux s'en servir.

<sup>2</sup> Orderic Vital. — Mémoires relatifs à l'Histoire de France. liv. X, p. 71.

*rum crudelis exactor, vel prælati decederent irreverentissimus retentor et dissipator.*

Pendant que ce grand oppresseur d'Hildebert apparaît à la postérité dans la nudité de ses vices, la victime qu'il a voulu abaisser se trouve grandie et élevée par les persécutions mêmes qu'il lui a fait endurer. Ainsi se trouvent réalisées les paroles d'Yves de Chartres, dans sa lettre d'encouragement à Hildebert :

« Si donc vous souffrez quelque chose contre la justice, vous serez éprouvé et disculpé par la tribulation, et de cette épreuve résultera pour vous la commision<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Si enim aliquid contra justitiam pateris, de tribulatione purgaberis et probaberis, de qua probatione misericordiam consequeris.* — Epist. Ivonis episcopi, éd. 1584. — Epist. 91, p. 87.

---

# ANCIENNES CIRCONSCRIPTIONS DU VENDOMOIS

Par M. A. DUPRÉ,

Bibliothécaire de la Ville de Blois.

---

Le but de l'Assemblée Constituante, en divisant à *priori* le territoire français, fut de poser une base applicable à toutes les administrations qu'elle voulait établir <sup>4</sup>. Auparavant, cette uniformité n'existait pas; chaque administration avait un ressort particulier, dont l'étendue et les limites variaient suivant les provinces: ainsi, dans nos pays du centre, on distinguait le ressort administratif et financier ( la *généralité* et l'*élection* ), le ressort ecclésiastique ( le *diocèse*, l'*archidiaconé*, le *doyné*, la *paroisse* , enfin, le ressort féodal, militaire et judiciaire ( le *duché* ou *comté*, le *bailliage* ou la *sénéchaussée* ). Telle était notamment la constitution géographique du Vendômois, qui renfermait à la fois un archidiaconé, un duché, un bailliage et une élection. Ces circonscriptions différaient de bornes et d'étendue, comme d'origine. La plus ancienne, l'archidiaconé, fut une des sections du territoire diocésain de Chartres.

Le *comté*, gouvernement d'abord temporaire et révo- cable, puis viager, et enfin héréditaire, se forma, vers le déclin de la seconde race. Bientôt après, le *bailliage*,

<sup>4</sup> Loi du 22 décembre 1789. — On voit, aux Archives de la Préfecture de Blois, le fragment de la carte de Cassini sur lequel fut tracée la circonscription départementale de Loir-et-Cher, avec les signatures autographes des députés du Blésois et du Vendô- mois et celles des commissaires de l'Assemblée Nationale.

ressort judiciaire du comté, prit la même circonscription, et la conserva toujours, sauf de légers changements. Le comté devint *duché* au XVI<sup>e</sup> siècle, mais en gardant ses limites anciennes.

L'*élection*, érigée par le pouvoir royal au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, reçut une étendue spéciale, adaptée au territoire de la généralité d'Orléans, dont elle fit une subdivision.

Pour bien comprendre les anciennes institutions et l'histoire du pays, il est essentiel de connaître d'abord la véritable étendue des trois territoires ci-dessus indiqués. Les notions les plus intéressantes se rattachent à ces limites peu connues. Ainsi, 1<sup>o</sup> l'administration civile, la perception des impôts et le recrutement de l'armée avaient lieu par généralités et par élections ; 2<sup>o</sup> la liturgie, les rites et usages religieux, les détails de l'administration spirituelle, variaient d'un diocèse à l'autre ; les impositions du clergé se répartissaient sur les provinces ecclésiastiques et sur les diocèses ; l'archidiaconé correspondait à une juridiction du même ordre ; — 3<sup>o</sup> le *bailliage* était le ressort judiciaire proprement dit ; les appels des justices inférieures se portaient au bailliage ; les élections de députés aux Etats généraux se faisaient également par bailliages. Ce même ressort délimitait le gouvernement militaire, l'administration des eaux et forêts, etc.

Ces exemples suffiront pour démontrer l'utilité d'un travail qui assignerait à chaque localité sa place dans les divisions territoriales antérieures à 1790.

Les vagues dénominations de provinces ou contrées, telles que *Beauce*, *Blésois*, *Vendômois*, n'offrent pas, il faut le dire, un sens bien précis ; on ne sait trop si elles s'appliquaient au bailliage, au diocèse ou à l'élection ; car elles conviennent pareillement à ces trois territoires ; de là viennent l'incertitude et le peu de concordance des anciennes cartes géographiques, lesquelles,

<sup>1</sup> Chenu, Traité des Offices, p. 576 et suiv.

en confondant les circonscriptions féodales, judiciaires, ecclésiastiques, administratives, ne reproduisent exactement aucune d'elles; nous tâcherons de les mieux distinguer, dans les nomenclatures ci-après.

### § I. ADMINISTRATION RELIGIEUSE.

Les délimitations ecclésiastiques, les plus anciennes de toutes, furent les plus stables aussi; elles participèrent naturellement au caractère de fixité que l'Eglise imprime à ses institutions.

Primitivement le Vendômois dépendait du vaste ressort de la cité gauloise ou gallo-romaine des *Carnutes*. Lorsqu'ensuite ce territoire devint le siège d'un évêché (au III<sup>e</sup> siècle environ), le *pagus Vindocinensis* qui en faisait partie forma un des six archidiaconés du diocèse de Chartres. On attribue communément ce partage à l'évêque saint Lubin, mort en 557<sup>1</sup>. Toutefois, le premier document authentique où notre *pagus* nous apparaisse, est un capitulaire du roi Charles le Chauve, de l'année 853, qui mentionne le *pagus Vindunensis*, désignation évidemment applicable au Vendômois<sup>2</sup>. Cette variante fautive se trouve mêlée, dans le texte, à d'autres erreurs grammaticales du même genre, telles que *Blesiso* pour *Blesensi* (de Blois), *Durcasino* pour *Drocasino* (de Dreux), *Duniso* pour *Dunensi* (de Châteaudun), etc. Un diplôme du même roi, octroyé à l'abbaye de Corbion en 861, et dont nous reparlerons plus loin, porte le vrai nom de *Vindocinensis*, bien orthographié cette fois; tous les actes postérieurs reproduisent la même désignation.

<sup>1</sup> *Parthénie*, ou Histoire de l'Eglise de Chartres, par Sébastien Roulliard (2<sup>e</sup> partie, fo 13, v<sup>o</sup>).

<sup>2</sup> Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. VII, p. 617.

Les chartes des abbayes de Saint-Laumer de Blois et de la Trinité de Vendôme, aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, placent *in pago Vindocinensi* la plupart des églises qui depuis ont toujours dépendu de ce même territoire <sup>1</sup>.

Un pouillé du diocèse de Chartres, rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle, et publié dans les prolégomènes du Cartulaire de l'abbaye de St-Père de Chartres, énumère les paroisses de l'archidiaconé de Vendôme, tel à cette époque qu'on le retrouve en 1789 <sup>2</sup>.

En 1698, le même archidiaconé entra dans la composition du diocèse de Blois, démembré de celui de Chartres; mais ce changement de juridiction épiscopale ne modifia point les anciennes limites de l'archidiaconé. Il se divisait en six doyennés ruraux, dont voici la circonscription exacte, d'après un pouillé manuscrit du diocèse de Blois, dressé au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>.

Les quatre paroisses de Vendôme, ville et faubourgs, savoir : *St-Martin, St-Lubin, St-Bienheurez, la Madeleine*.

#### **Doyenné de La Ville-aux-Clercs.**

La Ville-aux-Clercs, Busloup, Chauvigny, Espéreuse, Le Rouillis, Azé, Villiers, Mazangé, Danzé, Le Temple, Beauchesne, Romilly.

#### **Doyenné de Fréteval.**

Fréteval, St-Lubin-des-Prés, paroisse aujourd'hui réunie à Fréteval, St-Hilaire-la-Gravelle, Morée, Pezou, Lisle, St-Firmin, Lignières, St-Ouen, Moisy.

<sup>1</sup> Voir notamment les copies des cartulaires de ces deux maisons, déposées aux Archives de la Préfecture de Loir-et-Cher.

<sup>2</sup> Publication de M. Guérard, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, t. I, p. 337 et suiv.

<sup>3</sup> Archives de l'évêché actuel de Blois. — La division en doyennés avait été renouvelée par une ordonnance de Mgr de Caumartin, 2<sup>e</sup> évêque de Blois, en date du 15 juillet 1730.

**Doyenné de Montdoubleau.**

Montdoubleau, St-Agil, Choue, Boursay, Cormenon, St-Marc-du-Cor, Chapelle-Vicon.tesse, Epuisé.

**Doyenné de Selommes.**

Selommes, Villeromain, Villemardy, Périgny, Cou-lommiers, Areines, Rocé, Baignaux, Boisseau, Villetrun, Meslay.

**Doyenné de Saint-Amand.**

St-Amand, LA FERRIÈRE, LE SENTIER, Authon, MON-THODON, Prunay, Huisseau, Nourray, Crucheray, Mar-cilly, Villiersfaux, Villerable, Naveil, St<sup>e</sup>-Anne.

**Doyenné de Champigny.**

Champigny <sup>1</sup>, Villefrançœur, Conan, Averdon, St-Bohaire, Fossé, Villebarou, Marolles, St-Sulpice, Rhod-on, Tourailles.

Le plus grand nombre de ces paroisses est échu à l'arrondissement actuel de Vendôme, qui forme aussi un des trois archidiaconés du nouveau diocèse de Blois ; Onze cependant appartiennent à l'arrondissement de Blois ; nous les avons distinguées par les caractères ita-liqués. Trois seulement, en caractères majuscules, sont aujourd'hui de l'arrondissement et du diocèse de Tours <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette paroisse, située sur la limite des archidiaconés de Blois et de Vendôme, dépendait déjà de ce dernier *pagus* en 861, sui-vant une charte insérée dans l'Histoire de l'abbaye de Saint-Lau-mer (manuscrit de la Bibliothèque de Blois, fo 26). Ce seul exem-ple suffit pour démontrer l'ancienneté d'une circonscription ec-clésiastique fixée dès le IX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Entre autres, celle de La Ferrière. Cette église est nommée dans la mémorable charte que Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, fit expédier en 1040 pour la fondation du monastère de La Tri-nité de Vendôme. Un meilleur texte de ce diplôme vient de pa-raître dans les *Layettes du Trésor des Chartes*, publication de

Outre les communes ci-dessus énumérées, l'arrondissement de Vendôme en comprend plusieurs qui dépendaient autrefois des diocèses de Chartres<sup>1</sup> et du Mans : par exemple, tout le bas Vendômois était de ce dernier diocèse<sup>2</sup>. Un tableau, ci-après dressé, distinguera exactement les diocèses auxquels toutes les communes de l'arrondissement actuel appartenaient avant la Révolution<sup>3</sup>.

## § II. FÉODALITÉ ET JUSTICE.

Le comté de Vendôme, qui se forma au IX<sup>e</sup> siècle, à l'origine même de la féodalité, eut d'abord peu d'étendue ; mais des accroissements successifs en firent plus tard un domaine considérable. Ainsi, au XIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs alliances avantageuses l'augmentèrent des seigneuries de Lavardin et de Montoire ; en 1406, le comte Louis de Bourbon acquit, pour l'annexer au même domaine, la châtelainie de St-Calais et la baronnie de Mont-

M. Teulet, t. I, p. 49.) — Ladite paroisse de La Ferrière limitait le diocèse de Chartres du côté de la Touraine ; la mention expresse de cette localité extrême du *pagus vindocinensis* dans la charte de 1040 prouve encore l'antiquité et la fixité des circonscriptions religieuses. Le même texte distingue parfaitement le *pagus* d'avec le *Castrum vindocinense*, le territoire d'avec la ville, le ressort d'avec le chef-lieu.

<sup>1</sup> Avant et depuis l'érection de l'évêché de Blois.

<sup>2</sup> Plusieurs érudits ont avancé, sans le prouver, qu'à une époque incertaine le diocèse du Mans avait empiété sur celui de Chartres, du côté du Bas-Vendômois. Ils disent, par exemple, que « dès le premier siècle de l'ère chrétienne, le point de démarcation entre les Carnutes et les Cénomans était fixé sur la rive gauche du Loir, presque en face de Trôo et à peu de distance du camp des Romains, placé au confluent de La Braye et du Loir. » (Essai historique sur le Maine, par Renouard, t. I, p. 94.)

<sup>3</sup> Voir *infra*, p. 22 et suiv.

doubleau. Ces deux dernières relevaient du Maine, tandis que le Vendômois ancien dépendait de l'Anjou <sup>1</sup>. Par lettres patentes du 14 mai 1484, Charles VIII exempta les comtes de Vendôme de cette double mouvance et aussi de l'obligation du double hommage qui en était la suite nécessaire; il déclara, en outre, qu'à l'avenir les seigneuries de Vendôme, de Montdoubleau et de St-Calais, jusque-là distinctes et séparées, « se-  
« roient jointes, unies et incorporées inséparablement  
« en un seul hommage, pour être dorénavant ensem-  
« ble dites, censées et réputées en un seul corps de  
« comté, nommé et appelé le *Comté du Vendomois*,  
« et que le tout seroit tenu à foi et hommage du Roi,  
« dorénavant, et *sans moyen* <sup>2</sup>. » Dès lors le Vendô-  
mois cessa d'appartenir féodalement à l'Anjou et au  
Maine, et devint un fief immédiat de la couronne.

Le bailliage de Vendôme s'agrandit avec le comté. Le ressort judiciaire (désigné par ce mot de *bailliage*), suivit naturellement les lois de la mouvance féodale. Voilà pourquoi les appels de ce tribunal inférieur furent longtemps portés au siège royal de la sénéchaus-  
sée de Baugé (en Anjou); mais, en 1514, le comté de  
Vendôme fut érigé en duché-pairie, avec attribution du  
ressort immédiat au parlement de Paris <sup>3</sup>. Ce duché,  
réuni au domaine royal par Henri IV, puis reconstitué  
en faveur de son fils légitimé César de Vendôme, fit de  
nouveau et définitivement retour à la couronne en 1712,  
à défaut d'hoirs mâles de cette branche.

<sup>1</sup> Au II<sup>e</sup> siècle, plusieurs comtes d'Anjou possédèrent simulta-  
nément le comté de Vendôme; leurs successeurs retinrent un  
droit de suzeraineté sur cette seigneurie, échue ensuite à d'au-  
tres familles réputées leurs vassales.

<sup>2</sup> Sans intermédiaire (*omisso medio*). — Recueil des Histo-  
riens de Charles XII, par Godefroy, p. 428 et suiv.

<sup>3</sup> *Briève notice de la province d'Anjou*, insérée à la suite des  
Commentaires de Dupineau et Pocquet de La Livonnière sur les  
Coutumes de cette province. (Ed. de 1725, t. I. p. 1717 et 1718.)

L'année suivante, par édit du mois de novembre 1713, Louis XIV érigeait la juridiction de Vendôme en bailliage royal et principal, et lui attribuait les appels des sièges secondaires de Montdoubleau et de St-Calais, avec clause expresse que les appels de ce grand bailliage continueraient d'être portés, *omisso medio*, au parlement de Paris, comme cela se pratiquait déjà depuis 1514, en vertu des droits de la duché-pairie <sup>1</sup>.

Sous le rapport législatif, le Vendômois suivait la coutume d'Anjou ; ce fut là une des conséquences naturelles du lien féodal qui rattachait anciennement la terre des Bouchard à l'héritage de Foulques Nera et de Geoffroy Martel <sup>2</sup>.

La baronnie de Montdoubleau, dont l'origine première était toute différente, suivait la coutume du Maine, parce qu'elle dépendait primitivement de cette province. Sa réunion au Vendômois, en 1484, ne changea rien à ses usages locaux.

Lorsqu'en 1508, on s'occupa de la rédaction, ou plutôt de la révision, des deux coutumes, le comte de Vendôme parut ou se fit représenter aux assemblées des provinces convoquées *ad hoc*, savoir, à celle d'Anjou, à cause de ses anciens domaines, et à celle du Maine pour sa nouvelle acquisition de Montdoubleau et de St-Calais <sup>3</sup>. Trois articles, spécialement applicables au Vendô-

<sup>1</sup> Voir le texte des lettres-patentes de février 1514 dans l'histoire des grands officiers de la Couronne, du Père Anselme, t. III, p. 466 et 467. Ces lettres, en attribuant au nouveau bailliage ducal de Vendôme le privilège du ressort immédiat, réservaient seulement au siège de Baugé les *cas royaux*. Ces causes majeures ne furent portées à Vendôme que par suite de l'édit de 1713 ci-dessus visé.

<sup>2</sup> L'introduction des coutumes d'Anjou dans le Vendômois paraît bien remonter à l'époque de la domination de Geoffroy-Martel, c'est-à-dire au II<sup>e</sup> siècle. (De Pétigny, Histoire Archéologique du Vendômois, p. 196 ; et Bodin, Recherches sur Angers, t. I, p. 195.)

<sup>3</sup> Grand Coutumier de France, annoté par Dumoulin et autres, édition de 1615, p. 108 et 161.

mois, furent introduits dans la première de ces coutumes <sup>1</sup>.

On peut voir, dans le commentaire déjà cité de Dupineau et Pocquet de La Livonnière (t. I, p. 1718), la liste des paroisses du Vendômois qui étaient régies par l'une et l'autre coutume, et de celles aussi, en très-petit nombre, où Chartres et Blois avaient implanté les leurs. Dans cette énumération, exacte sans doute, on remarque plusieurs paroisses divisées entre deux et même trois coutumes différentes; ce devait être là une source de litiges presque insolubles, vu l'incertitude des limites respectives.

La circonscription dernière des bailliages de Vendôme, de Montdoubleau et de St-Calais, nous est connue par les procès-verbaux (manuscrits) des élections du Vendômois aux états généraux de 1789; et nous la retracerons sûrement, d'après ces nomenclatures authentiques. Voici donc, dans l'ordre alphabétique, la liste des paroisses qui composaient chacun de ces territoires judiciaires, dérivés des divisions féodales.

#### 1<sup>o</sup> *Bailliage de Vendôme.*

Arrondissement de Vendôme : — Ambloy, Areines, Artains, Authon, Azé, Baignaux, Bonneveau, Cellé, Chapelle - Enchérie, Coulommiers, Couture, Crucheray, Danzé, Epiais, Espéreuse, les Essarts, Faye, Fontaine-en-Beauce, Fortan, Gombergean, Les Hayes, Houssay, Huisseau, Lancé, Lavardin, Longpré, Lunay, Marcilly, Mazangé, Meslay, Montoire, Montrouveau, Marcé (paroisse réunie à Montrouveau), Naveil, Nourray, Périgny, Pezou, Pray, Prunay, Rhoden, Rocé, Les Roches, Sasnières, Savigny, Sclommes, Sougé, St-Amand, St<sup>e</sup>-Anne, St-Arnoult, S<sup>s</sup>-Firmin, St<sup>e</sup>-Gemme, St-Jacques-des-Guéréts, St-Martin-des-Bois, St-Ouen, St-Quentin,

<sup>1</sup> Dupineau et Pocquet de La Livonnière, *loco citato*.

St-Rimay, Ternay, Thoré, Tourailles, Trehet, Trôo, Vendôme, Villavard, Villedieu, Villemardy, Villerable, Villeromain, Villetrun, Villiers, Villiersfaux.

Toutes ces paroisses font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Vendôme, et se trouvent par conséquent soumises à la juridiction du *tribunal civil* qui a remplacé le bailliage.

Le ressort de ce même bailliage comprenait, en outre, un certain nombre de paroisses qui sont passées dans les arrondissements actuels de Blois, de Tours et de St-Calais, et, par suite, sous la juridiction d'autres tribunaux de première instance. Voici la nomenclature de ces localités, situées en dehors de l'arrondissement actuel de Vendôme :

Arrondissement de Blois : — St-Martin de Landes en partie <sup>1</sup>, Villefrancœur en partie.

Arrondissement de Tours : — Chemillé, Epeigné, Les Ermites, Monthodon, Les Pins, Le Sentier.

Arrondissement de St-Calais : — Bessé, Bouloire, Escorpain, Les Loges, Maisoncelles, Marolles, Poncé, Ruillé, Semur.

### 2<sup>o</sup> *Bailliage de Mondoubleau.*

Arville, Baillou, Beauchesne, Bouffry, Boursay, Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny <sup>2</sup>?... , Choue, Cormenon, Epuisay, Fontaine - Raoul, Le Gault, Mondoubleau, Oigny, Plessis-Dorin, Romilly, Sargé, Souday, St-Agil, St-Avit, St-Marc-du-Cor, Le Temple.

<sup>1</sup> Une autre portion de Saint-Martin-de-Landes était du bailliage de Blois, ainsi que Saint-Lubin-de-Landes tout entier. La limite du Vendômois et du Blésois se trouvait précisément entre ces deux paroisses, dont le territoire ne forme plus aujourd'hui qu'une seule commune. (Voir la liste donnée par Poquet de La Livonnière, *loco citato*.)

<sup>2</sup> Voir, à la fin de mon travail, une note supplémentaire sur cette paroisse, dont le classement présente des difficultés.

Toutes ces paroisses sont aujourd'hui de l'arrondissement de Vendôme.

*3<sup>o</sup> Bailliage de St-Calais.*

Berfay, Chalaigues, Chapelle-Gaugain, Chapelle-Huen, Coigners, Condrecieux, Evaillé, Lavenay, Marolles, Montaillé, Rahay, Semur, St-Calais, St<sup>e</sup>-Cerote, St-Gervais-de-Vic, St-Marc-de-Loquenay, St-Osmane, Tresson, Valais, Vancé.

Toutes ces paroisses sont de l'arrondissement de St-Calais, et par conséquent justiciables du tribunal civil de ce chef-lieu.

§ III. ADMINISTRATION CIVILE ET FINANCIÈRE.

L'élection de Vendôme, l'une des douze de la généralité d'Orléans, se composait des paroisses ci-après :

Arrondissement de Vendôme ; — Ambloy, Areines, Artins, Authon, Azé, Baignaux, Boisseau, Bonnevan, Boursay, Cellé, Chapelle-Enchérie, Coulommiers, Couture, Crucheray, Danzé, Epiais, Espéreuse, Les Essarts, Faye, Fontaine, Fortan, Gombergean, Les Hayes, Houssay, Huisseau, Lancé, Lavardin, Lisle, Longpré, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Meslay, Montoire, Montrouveau et Marcé, Naveil, Nourray, Périgny, Pezou, Pray, Prunay, Rhodon, Rocé, Les Roches, Le Rouillis, Sasnières, Savigny en partie <sup>1</sup>, Selommes, St-Agil, St-Amand, St<sup>e</sup>-Anne, St-Arnoult, St-Firmin, St<sup>e</sup>-Gemmes, St-Jacques-des-Guérets, St-Marc-du-Cor, St-Martin et St-Pierre-des-Bois (deux paroisses aujourd'hui réunies

<sup>1</sup> Une autre partie de Savigny dépendait de l'élection de Château-du-Loir.

en une seule commune), St-Quentin, St-Rimay, Le Temple, Ternay, Thoré, Tourailles, Tréhet, Trôo, Vendôme, Villavard, Villedieu, Villemardy, Villerable, Ville-romain, Villetrun, Villierslaux.

Arrondissement de Blois : — Boisseau, Lancome, Villeneuve-Frouville.

Arrondissement de St-Calais : — Poncé, Ruillé.

Arrondissement de Tours : — La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Le Sentier.

Ce n'est pas sans motifs que nous venons de distinguer les arrondissements, comme nous l'avions déjà fait pour le fief et le bailliage; car les sous-préfectures, qui ont remplacé les élections, se trouvent renfermées dans les limites de cette nouvelle circonscription. L'*arrondissement* est devenu, en quelque sorte, le cadre commun de nos autorités administratives et judiciaires; sous ce rapport, il a succédé tout à la fois à l'archidiaconé, au bailliage et à l'élection.

Outre les paroisses ci-dessus énumérées, l'arrondissement de Vendôme en comprend d'autres qui appartenaient aux élections de Châteaudun, de Tours et de Château-du-Loir<sup>1</sup>; on les trouvera marquées dans le tableau général ci-après dressé. — Ce résumé alphabétique des notions précédentes indiquera le diocèse, le bailliage et l'élection dont chaque paroisse ou commune de l'arrondissement actuel dépendait avant 1789 : puisse-t-il faciliter l'étude, trop négligée, des anciennes institutions du pays!

<sup>1</sup> Ces deux dernières élections n'étaient pas de la généralité d'Orléans, mais de celle de Tours.

**TABLEAU GÉNÉRAL**

COMMUNES	DIOCÈSES	BAILLIAGES	ELECTIONS
Ambloy.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Areines.	Blois.	Id.	Id.
Artins.	Le Mans.	Id.	Id.
Arville.	Chartres.	Montdoubleau.	Châteaudun.
Authon.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Azé.	Id.	Id.	Id.
Baignaux.	Id.	Id.	Id.
Baillou.	Le Mans.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Beauchesne.	Blois.	Id.	Id.
Bonnevau.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Bouffry.	Blois.	Montdoubleau.	Châteaudun.
Boursay.	Id.	Id.	Vendôme.
Brévainville et Saint- Claude-Froidmentel <sup>1</sup> .	Id.	Blois.	Châteaudun.
Busloup.	Id.	Id.	Châteaudun.
Cellé.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Chapelle-Enchérie.	Blois.	Montdoubleau.	Id.
Chapelle-Vicomtesse.	Id.	Id.	Château-du-Loir.
Chauvigny.	Id.	Id. (?)	Id.
Choue.	Id.	Id.	Id.
Cormenon.	Id.	Id.	Id.
Coulommiers.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
Couture.	Le Mans.	Id.	Id.
Crucheray.	Blois.	Id.	Id.
Danzé.	Id.	Id.	Id.
Droué.	Chartres.	Blois.	Châteaudun.
Epiais.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Epuisay.	Id.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Espéreuse.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
Les Essarts.	Le Mans.	Id.	Id.
Fontaine.	Id.	Id.	Id.
Fontaine-Raoul.	Blois.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Faye.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
La Fontenelle.	Chartres.	Blois.	Châteaudun.
Fortan.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Le Gault.	Chartres.	Montdoubleau.	Châteaudun.
Gombergean.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Les Hayes.	Le Mans.	Id.	Id.
Houssay.	Id.	Id.	Id.
Huisseau.	Blois.	Id.	Id.
Lancé.	Id.	Id.	Id.
Lavardin.	Le Mans.	Id.	Id.
Lignières.	Blois.	Blois.	Châteaudun.
Lisle.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
Longpré.	Id.	Id.	Id.

<sup>1</sup> Ces deux anciennes paroisses ne forment aujourd'hui qu'une seule commune.

COMMUNES	DIOCÈSES	BAILLIAGES	ELECTIONS
Lunay.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Marcilly.	Blois.	Id.	Id.
Mazangé.	Id.	Id.	Id.
Meslay.	Id.	Id.	Id.
Montdoubleau.	Id.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Montoire.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Montrouveau et Marcé.	Id.	Id.	Id.
Morée.	Blois.	Blois.	Châteaudun.
Naveil.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
Nourray.	Id.	Id.	Id.
Oigny.	Chartres.	Montdoubleau.	Châteaudun.
Périgny.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Pezou.	Id.	Id.	Id.
Plessis-Dorin.	Chartres.	Montdoubleau.	Châteaudun.
Le Poislay.	Id.	Blois.	Id.
Pray.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Prunay.	Id.	Id.	Id.
Renay.	Id.	Blois.	Châteaudun.
Rhodou.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
Rocé.	Id.	Id.	Id.
Les Roches.	Le Mans.	Id.	Id.
Romilly.	Blois.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Rouillis.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Ruan.	Id.	Blois.	Châteaudun.
St-Agil.	Id.	Montdoubleau.	Vendôme.
St-Arnoult.	Le Mans.	Vendôme.	Id.
St-Amand.	Blois.	Id.	Id.
Ste-Anne.	Id.	Id.	Id.
St-Avit.	Chartres.	Montdoubleau.	Châteaudun.
St-Firmin.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Ste-Genmes.	Id.	Id.	Id.
St-Gourgon.	Tours.	Tours.	Tours.
St-Hilaire-la-Gravelle.	Blois.	Blois.	Châteaudun.
St-Jacques-des-Guérets.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
St-Jean-Froidmentel.	Blois.	Blois.	Châteaudun.
St-Marc-du-Cor.	Id.	Montdoubleau.	Vendôme.
St-Martin et St-Pierre- du-Bois.	Le Mans.	Vendôme.	Id.
St-Ouen.	Blois.	Id.	Id.
St-Quentin.	Le Mans.	Id.	Id.
St-Rimay.	Id.	Id.	Id.
Sargé.	Id.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Sasnières.	Id.	Vendôme.	Vendôme.
Savigny.	Id.	Id.	Id.
Selommes.	Blois.	Id.	Id.
Souday et Glatigny.	Le Mans.	Montdoubleau.	Château-du-Loir.
Sougé.	Id.	Vendôme.	Id.
Le Temple.	Blois.	Montdoubleau.	Vendôme.
Ternay.	Le Mans.	Vendôme.	Id.
Thoré.	Id.	Id.	Id.

COMMUNES	DIOCÈSES	BAILLIAGES	ELECTIONS
Tourailles.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Trehet.	Le Mans.	Id.	Id.
Trôo.	Id.	Id.	Id.
Vendôme.	Blois.	Id.	Id.
Villavard.	Le Mans.	Id.	Id.
Ville-aux-Cleres.	Blois.	Id.	Id.
Villebout.	Id.	Blois.	Châteaudun.
Villechauve.	Tours.	Tours.	Tours.
Villedieu.	Le Mans.	Vendôme.	Vendôme.
Villemardy.	Blois.	Id.	Id.
Villeporcher.	Tours.	Tours.	Tours.
Villerable.	Blois.	Vendôme.	Vendôme.
Villeromain.	Id.	Id.	Id.
Villemardy.	Id.	Id.	Id.
Villiers.	Id.	Id.	Id.
Villiersfaux.	Id.	Id.	Id.

NOTE SUR LE PAGUS VINDOCINENSIS.

Nous admettons que l'archidiaconé emprunta les limites du *pagus* primitif; telle était l'opinion du savant Guérard<sup>1</sup>. Toutefois, nous devons le dire, cette correspondance des deux circonscriptions a été contestée, de nos jours, par plusieurs érudits, notamment par le docteur auteur de la *Géographie de Grégoire de Tours*<sup>2</sup>. La difficulté est d'autant plus grande pour le Vendômois, que les documents écrits manquent pour l'éclaircir. En effet, ce *pagus* problématique n'est mentionné nulle part avant le IX<sup>e</sup> siècle; or, à cette époque, le *pagus* gaulois, gallo-romain ou gallo-franc, absorbé dans l'archidiaconé ecclésiastique, ne subsistait déjà plus comme division civile. En remontant plus haut, on ne trouve désigné (et encore très-rarement) que le *castrum* ou *castellum*, sans aucune indication de territoire: par exemple, Grégoire de Tours rapporte, sous l'année 587, un traité de partage entre les rois Childebort et Gontran, fils de Clovis, acte solennel où le *castellum Vindocinense* est nommé, mais seul et indépendamment du territoire qui pouvait lui appartenir<sup>3</sup>. Ce texte, un des plus anciens où il soit question de Vendôme, nous laisse dans une complète incertitude quant à l'étendue et même quant à l'existence du *pagus*, considéré comme circonscription administrative... Je pose ici un problème géographique, sans prétendre le discuter et encore moins le résoudre.

<sup>1</sup> Prolégomènes du Polyptique de l'abbé Juninon, p. 42.

<sup>2</sup> M. Alfred Jacobs. Outre cette œuvre magistrale, on peut consulter un excellent travail du même auteur sur les *pagi* spécialement, travail inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. V, année 1858, 1<sup>er</sup> semestre, p. 566.

<sup>3</sup> *Historia Francorum*, livre IX, chap. XX.

## NOTE SUR LA PAROISSE DE CHAUVIGNY.

La paroisse de Chauvigny ne figure point sur la copie des procès-verbaux de 1789 que nous avons sous les yeux ; malgré cette omission embarrassante, nous pensons qu'elle était bien de la province du Vendômois, mais qu'elle dépendait du bailliage de Montdoubleau ; en effet, toutes les localités circonvoisines, à savoir, La Chapelle - Vicomtesse, St-Marc - du - Cor, Cormenon, Beauchesne, Le Temple, Romilly, Fontaine-Raoul et Bouffry, appartenaient audit bailliage ; et il suffit d'observer la position de Chauvigny sur la carte, pour se convaincre que cette paroisse devait également dépendre du même territoire féodal et judiciaire : toutefois, la question est controversée, et ne semble pas encore bien résolue. On peut voir, à ce sujet, un lumineux rapport de M. Bouchet sur un travail de M. de Meckenheim, relatif à la paroisse de Chauvigny <sup>1</sup>. Un détail géographique, inséré dans les observations judicieuses de notre savant collègue, semble fournir un nouvel argument à l'appui de l'opinion que nous émettons ; car nous y lisons (p. 211) que le fief du *Petit-Grattcloup* était situé dans la paroisse de Chauvigny ; or ce fief relevait certainement de la baronnie et du bailliage secondaire de Montdoubleau, puisque M. de Rouvray comparut, en 1789, à l'assemblée des nobles de ce petit bailliage comme seigneur dudit lieu ( voir le 00 procès-verbal ). Cela étant, on ne peut guère supposer que le reste du territoire de la même commune appartint à un autre ressort ; du moins faudrait-il produire des preuves positives, pour faire admettre une hypothèse aussi peu vraisemblable.

<sup>1</sup> Bulletin de la Société Archeologique du Vendômois, 3<sup>e</sup> année, p. 206 et suiv.

---

## ART ET NATURE<sup>1</sup>

---

Durant un mois d'hiver habitant de Paris,  
Puisant à pleine coupe aux sources les plus vives,  
Empruntant de leur flamme aux plus vaillants esprits,  
J'ai donné libre essor à mes ardeurs naïves.

J'ai vu, j'ai contemplé, j'ai, fervent pèlerin,  
Abreuvé longuement et mes yeux et mon âme,  
Et partout sur la pierre, ou le marbre, ou l'airain,  
Jeté quelque pensée ou d'éloge ou de blâme.

Tours, colonnes, palais, dont la grandeur surprend,  
Et toi, merveilleux Louvre, avec tes vingt musées,  
Séjour de Raphaël, de Rubens, de Rembrandt,  
Et de tant de beautés aux regards exposées,

Notre-Dame, gothique et romane à la fois,  
Etalant, radieuse en sa robe nouvelle<sup>2</sup>;  
Sur son triple portail sa ceinture de rois  
Et de ses ornements la légère dentelle,

<sup>1</sup> Pièce commencée en 1864.

<sup>2</sup> Restaurations de M. Viollet-Leduc.

Scènes qu'un art nouveau reproduit à nos yeux,  
Colonne de Trajan<sup>1</sup>, dont les flancs héroïques,  
Elevant jusqu'au ciel un peuple glorieux,  
Nous révèlent par là ses usages antiques,

Studieux monument du quartier Richelieu,  
Vaste bibliothèque aux longues galeries,  
Temple, dont la Pensée est l'invisible Dieu,  
Que chantent mille esprits en nombreuses séries,

Précieux sanctuaire où, d'un soin libéral,  
Se garde, ouvert à tous, le trésor des médailles,  
Où rois et nations, sur un triple métal,  
Nous racontent leur foi, leurs mœurs et leurs batailles,

Fidèles parchemins, curieux manuscrits,  
Chartes des chevaliers, des rois, des monastères,  
Sources d'où je voyais à mes regards surpris  
Sortir le moyen âge avec tous ses mystères,

Chefs-d'œuvre réunis d'Eugène Delacroix<sup>2</sup>,  
Où revivent Byron et Shakespeare et le Dante,  
Drames du cœur humain, pleins de sombres effrois,  
Où semblent éclater les cris d'une âme ardente,

Grand artiste, et pourtant incomplet et boiteux,  
Car en lui s'incarnait la passion moderne,  
Un idéal trahi par un élan fiévreux,  
Coursier de feu brisant la main qui le gouverne,

<sup>1</sup> Une reproduction de la colonne Trajane par la galvanoplastie venait d'être exposée dans une des salles du Nouveau Louvre.

<sup>2</sup> Exposition des œuvres de Delacroix, boulevard des Italiens, en 1864.

Voilà ce que j'ai vu, bien des choses encor,  
Et je reviens épris de cette cité reine,  
Mais quel bonheur ensuite et quel divin trésor  
De te revoir, Nature, ô beauté souveraine !

Oh ! les champs, les sillons, les arbres, le désert,  
Les sauvages ravins, la terre verte et brune,  
Les horizons sans fin où le regard se perd,  
Les couchers de soleil, les brillants clairs de lune !

Les vaches dans les prés, le saule au bord de l'eau,  
Au réveil du matin le chant de l'alouette,  
Le berger, comme une ombre au milieu du troupeau,  
Dessinait sur le ciel sa pâle silhouette,

Quelque hangar coiffé d'un toit infortuné,  
Où la mousse compose une riche parure,  
Le noir moulin tournant, pleurant comme un damné,  
Avec son battement et son plaintif murmure,

Monter au vieux château par d'obliques détours,  
Voir d'en haut, à mes pieds, la ville qui s'entasse ;  
Au-dessus de la masse immobile des tours  
Suivre en rêvant un train de nuages qui passe,

Chercher, quoique enflammé d'un zèle malheureux,  
Les plantes que produit la montagne ou la plaine,  
Ou, dans un sol formé d'un cataclysme affreux,  
Les cailloux façonnés par une main humaine,

Voilà mes vrais bouheurs ; je me sens rajeuni  
Quand vous m'attirez, Art, Nature, double cime,  
D'où l'âme s'élevant contemple l'infini,  
Et remonte plus pure à sa source sublime.

Art, Nature, malheur à qui ne comprend pas  
Votre éclatant symbole où Dieu voulut se peindre !  
Une chose pourtant vous dépasse ici-bas :  
L'Amour, le plus haut ciel où nous puissions atteindre.

Car l'amour, c'est Dieu même au fond du cœur humain,  
Son suprême attribut sous la forme mortelle,  
Et ce qui nous attend au terme du chemin,  
C'est le rêve accompli d'une amour éternelle.

CH. BOUCHET.

1864-67.

---

UN  
BUDGET MUNICIPAL

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Suite.)

---

A l'appui de l'analyse présentée dans le précédent Bulletin d'un compte municipal de 1559, je donne ici le texte même de ce compte. Toutefois, afin d'éviter quelques longueurs, j'ai supprimé à la fin de plusieurs articles la répétition identique de certaines formules, ou la mention, aujourd'hui sans intérêt, des baux ou des quittances citées comme pièces justificatives d'une dépense ou d'une recette. J'ai omis, pour le même motif, les notes marginales, lesquelles ne renferment que l'approbation des *néant* ou des références laconiques soit aux documents cités dans les articles, soit aux comptes antérieurs.

Comme particularités du langage de l'époque, je signalerai brièvement dans ce texte :

L'expression *faire venir ens (intüs)* ; ce mot, disparu de notre langue, a donné les composés *dans* et *céans* ;

La tournure *obstant que* ;

Les mots *estoffe* pris pour *matière* ou *matériaux* dans un sens général, et *parties* pris dans les sens de *facture*, *mémoire*.

On se souviendra, pour l'intelligence des dates, que l'année 1559 finissait et que l'année 1560 commençait à Pâques.

J. THILLIER.

COMPTE PREMIER DE PHELIPPES FLEURIN RECEP-  
VEUR DES DENIERS COMMUNS DE LA VILLE DE  
VENDOSME, COMMIS ET ELEU DE PAR MESSIEURS  
LES MANANS ET HABITANS DE LADICTE VILLE AINSI  
QU'IL APPERT PAR ASSEMBLÉE GENERALE SUR CE  
FAICTE LE VINGT UNG<sup>ME</sup> JOUR DE JANVIER L'AN MIL  
CINQ CENS CINQUANTE-NEUF POUR RECEPVOIR ET  
FAIRE VENIR ENS LES DENIERS DES FERMES OC-  
TROYÉES PAR LE ROY NOSTRE SIRE A LADICTE VILLE  
COMME DE LA FERME DE L'APETISSEMENT DES ME-  
SURES DU VIN ET AUTRES BRUVAIGES VENDUZ EN  
DESTAIL EN LADICTE VILLE ET BANLIEUE DE VEN-  
DOSME, ET AUTRES FERMES ET DOMMAINES APPAR-  
TENANS A LADICTE VILLE. ENSEMBLE DES RECEPTES  
ET MISES PAR LUY FAICTES A CAUSE DE SA CHARGE  
POUR UNG AN ENTIER COMMANZANT LE SECOND  
JOUR DE FEBVRIER L'AN MIL-CINQ-CENS-CINQUANTE-  
NEUF ET FINISSANT A PAREIL JOUR DUDICT MOYS  
L'AN REVOLU MIL-CINQ CENS SOIXANTE.

ET POUR OFFICIERS DE LADICTE VILLE ONT  
ESTÉ NOMMEZ ET ELEUZ AU REGIME ET GOUVERNE-  
MENT DES REPARATIONS, FORTIFFICATIONS ET EM-  
PAREMENS DE LADICTE VILLE, C'EST ASSAVOIR : GUIL-  
LEMIN DUPONT, JEHAN BERRUYER, MICHEL DHUIS-  
SEAU, ET MARTIN LEFEBVRE LEJEUNE, AINSI QU'IL  
APPERT PAR ORDONNANCE ET ASSEMBLÉE DE LADICTE  
VILLE DE LA DACTE QUE DESSUS.

ET PREMIEREMENT :

RECEPTE.

De Jacques Dauvergne demourant audict Vendosme auquel  
comme plus offrant et dernier enchrisseur a esté baillé et affer-

mé la ferme du dixiesme et appetissement des mesures du vin et autres bruvaiges venduz en destail au dedans de la Ville et banlieue dudict Vendosme pour ung an commanzant le jour et feste de Nostre Dame Chandelleur mil cinq-cens cinquante neuf et finissant la vigille d'icelle feste premier jour de febvrier mil cinq cens soixante pour en paier par les quatre quartiers de l'an la somme de deux-cens-soixante-cinq livres tournois ainsi qu'il apert par le bail sur ce fait par devant Messieurs les eleuz dudict Vendosme signé de Michel Lorin greffier desdicts eleuz.

*Pour ce cy . . . . . Il e LXV L t.*

De la ferme de cinq solz tournois sur chacune pippe de vin vendue en gros et en destail au dedans de ladicte Ville et chastellenye de Vendosme par les marchans et qui n'est du creu d'icelle, pour ceste presente année n'a riens esté receu par ce dict recepveur par ce qu'il ne s'est trouvé aucun qui ayt mis à pris ladicte ferme non plus que des années preceddantes.

*Pour ce cy . . . . . Neant.*

De la ferme de cinq solz tournois sur chacune piece de drap contenant six aulnes et au dessus n'a aussi aucune chose esté receu par ce qu'elle n'a esté baillée et afermée à cause que nul ne s'est trouvé pour la prendre et mettre à pris comme de la ferme cy dessus.

*Pour ce cy . . . . . Neant.*

De la ferme de deux solz six deniers tournois sur chacune pippe de vin traversant par ladicte chastellenie de Vendosme qui n'est du creu d'icelle n'a esté semblablement receu aucune chose par cedit recepveur en l'an de ce present compte par ce qu'elle n'a esté baillée à ferme obstant que nul ne l'a mise à pris.

*Pour ce . . . . . Neant.*

De Mathurin Pillet cordier demourant à Vendosme fermier du barraige de la porte Saint Georges dudict Vendosme, la somme de trente livres tournois pour la ferme d'une année finie en l'an de ce present compte, laquelle ferme du barraige de ladicte porte Saint Georges luy a esté baillée et adjudgée par les officiers d'icelle Ville pour le temps et terme de troys ans commanzans le jour et feste de la Purification Nostre Dame mil cinq cens cinquante neuf et en faire et paier par chacun d'iceux pareille

somme de trente livres ainsi qu'il appert par le bail de ce fait signé Bouvyer dacté du premier jour de febvrier mil cinq cens cinquante neuf cy rendu.

*Pour ce cy . . . . . XXX l. tz.*

De Jehan Chastellays demourant à la porte Saint Bienheureé de ceste dicte ville a esté receu par cedit recepveur la somme de seize livres dix solz tournoys pour la ferme d'une année finie en l'an de ce present compte à laquelle somme la ferme du barraige de la porte du pont Saint Bienheureé de ceste dicte ville luy a esté baillée et delivrée par... etc.

*Pour ce cy . . . . . XVI l. X s. tz.*

De Francois Deille dudict Vendosme fermier du barraige de la porte Saint Michel d'icelle ville la somme de quinze livres dix solz tournois pour la ferme d'une année finie en l'an de ce present compte du barraige de ladicte porte Saint Michel laquelle luy a esté baillée... etc.

*Pour ce cy ladicte somme de. XV l. X s. tz.*

De Jehan Lelievre demourant audict Vendosme fermier du barraige de la porte Chartraine dudict Vendosme la somme de trente livres dix solz tournois pour la ferme d'une année finie en l'an de ce present compte du barraige de ladicte porte Chartraine laquelle luy a esté baillée... etc.

*Pour ce cy ladicte somme de. XXX l. X s. tz.*

De Collas Regnier demourant es forsbourgs de la porte Saint Michel dudict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de neuf livres deux solz six deniers tournois pour la ferme d'une année escheue en l'an de ce present compte de la garenne et pescherie des fossez de ladicte ville laquelle luy a esté baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . IX l. II s. VI d.*

De Ambroys Rouault boucher demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de trente-cinq solz tournois pour une année finie et escheue en l'an de ce present compte de la ferme de la tour estant au dedans de ladicte ville près la porte Chartraine devers les cordelliers laquelle luy a esté baillée, etc.

*Pour ce cy . . . . . XXXV s. tz.*

De Estienne Venyer demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de soixante quinze solz tournois pour une année finie et escheue en l'an de ce present compte de la ferme de la tour couverte d'ardoise estant près la porte Chartraine dudict Vendosme laquelle tour a esté baillée à ferme audict Venier... etc.

*Pour ce cy ladite somme de . . . LXXV s. tz.*

De Jehan Gaussant notaire demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de quatre livres dix-sept solz six deniers tournois pour une année finie et escheue en l'an de ce present compte de la ferme du boulevvert de la porte Chartraine dudict Vendosme ainsi qu'il a esté separé lequel a esté baillé audict Gaussant... etc.

*Pour ce cy . . . . III l. XVII s. VI d.*

De Jehan Crespon cloustier demourant es forsbourgs de la porte Chartraine dudict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de soixante solz tournois pour une année finie et escheue en l'an de ce present compte de la ferme d'une forge ouvrour et treille derriere assise près le boulevvert de ladite porte Chartraine lesquelles choses ont esté baillées... etc.

*Pour ce cy . . . . . LX s. tz.*

De Georges Gentilz a esté receu trente solz tournois pour l'année de ce present compte de l'un des ouvrours dudict boulevvert à luy baillé ledict premier jour de febvrier oudict an.

*Pour ce cy . . . . . XXX s. tz.*

De Mathurin Blanchet demourant esdictz forsbourgs de la porte Chartraine a esté receu par cedit recepveur la somme de vingt solz tournois pour une année finie et escheue en l'an de ce present compte de la ferme d'un jardrin estant au bout des fossez de la porte Chartraine près le boulevvert d'icelle lequel jardrin a esté baillé à ferme... etc.

*Pour ce cy ladite somme de . . . XX s. tz.*

De Jehan Besson demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de cinquante-cinq solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte à cause de la ferme

de la chambre à feu deladicte porte Chartraine et de trois petitz cabaretz y estans à laquelle ont esté baillés... etc.

*Pour ce cy ladicte somme de . . . LV s. tz.*

De Jehan Dorleans serreurier de ladicte porte Chartraine a esté receu par cedit recepveur la somme de vingt solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte à cause de la ferme de l'un des cabaretz du boulevvert de ladicte porte Chartraine vers la riviere et la maison feu Denis Buscheron à laquelle a esté baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . XX s. tz.*

De Claude Vastel potier d'estain a esté receu par cedit recepveur la somme de trente solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte à cause de la ferme d'un autre cabaret et ouvrouer de ladicte porte Chartraine que souloit tenir deffunt Pierre Medart serreurier à laquelle somme lui auroit esté baillée et delivrée... etc.

*Pour ce cy . . . . . XXX s. tz.*

De Jehan Richette mercier demourant près ladicte porte Chartraine a esté receu par cedit recepveur la somme de trente solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte à cause d'un ouvrouer et cabaret estant près ladicte porte Chartraine ou meilleu des deux autres cy dessus declairez à luy baillé... etc,

*Pour ce cy . . . . . XXX s. tz.*

De Jacques Perrain gantier a esté receu par cedit recepveur la somme de sept solz six deniers tournois pour une année finie en l'an de ce present compte de la ferme d'une place voidie estant au dessoubz de la porte Chartraine vers l'arche de Bourgneuf et les cordelliers laquelle place luy a esté baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . VII s. VI d. tz.*

De Jehan Robardeau demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de cent-dix solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte pour la ferme des tours et ouvrouer de la porte Saint Bienheureé de ceste dicte ville lesquelles choses luy ont esté baillées... etc.

*Pour ce cy . . . . . CX s. tz.*

De maistre Michel Longuet licencié es loix advocat fiscal de Vendosmois a esté receu par cedit recepveur la somme de cent solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte à cause de la ferme de la place des antiennes escolles de ceste dicte ville et jardrins qui en deppendent assise près la porte dudict pont Saint Bienheure à luy baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . C s. tz.*

De Mathurin Pillet cordier demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de cinquante-sept solz six deniers tournois pour une année finie en l'an de ce present compte de la ferme de la tour de la porte Saint Georges de ceste dicte ville du costé vers la maison Signac à luy baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . LVII s. VI d.*

De Jacqueline vefve de feu Jehan Mauvoir demourant audict Vendosme a esté receu par cedit receveur la somme de vingt solz tournois pour une année escheue en l'an de ce present compte de la ferme d'un petit ouvrouer estant soubz l'eschaugucte de la faulce porte du pont Saint Georges de ceste dicte ville à elle baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . XX s. tz.*

De la vefve feu Leonard Panée demourant sur le pont de la porte Saint Michel dudict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de soixante deux solz six deniers tournois pour une année finie en l'an de ce present compte de la ferme d'une maison estant au bout du pont de ladicte porte Saint Michel vers les pastilz ainsi qu'elle se poursuit et comporte à elle baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . LXII s. VI d. tz.*

De Jacques Moussart demourant audict Vendosme a esté receu par cedit receveur la somme de vingt solz tournois pour une année escheue en l'an de ce present compte de la ferme de la tour estant au dessoubz de ladicte porte Saint Michel à luy baillée... etc.

*Pour ce cy . . . . . XX s. tz.*

De Francoys Deille demourant audict Vendosme a esté receu par cedit recepveur la somme de quatre livres cinq solz tournois

pour une année finie en l'an de ce present compte à cause de la ferme de l'arpentil de ladicte porte Saint Michel estant au dedans de ladicte ville à luy baillé... etc.

*Pour ce cy.* . . . . . III l. V. s. tz.

De Jacques Fleures demourant audict Vendosme a esté receu par cedit receveur la somme de trente solz tournois pour une année finie en l'an de ce present compte de la ferme de la tour sise près l'arche de Bourgneuf de ceste dicte ville à luy baillée... etc.

*Pour ce cy.* . . . . . XXX s. tz.

De maistre Jacques Lelarge dict Mallet a esté receu par cedit receveur la somme de sept solz six deniers tournois pour une année finie en l'an de ce present compte de ferme à cause de la tour estant sur l'arche appellée l'arche au bourreau près la porte Saint Michel à luy baillée... etc.

*Pour ce cy.* . . . . . VII s. VI d. tz.

De Denis Roger marchand demourant à Vendosme a esté receu par cedit receveur la somme de six livres cinq solz tournois de ferme pour une année finie en l'an de ce present compte à cause d'un pré estant près les murs de ceste dicte ville depuis le dos d'asne de la porte Saint Michel jusques à l'arche cy dessus declairée appellée l'arche au bourreau à luy baillé... etc.

*Pour ce cy ladicte somme de.* . VI l. V s. tz.

Cedit receveur ne fait icy recepte de la ferme de la loge près la barriere vollant de la porte Chartrainc de ceste dicte ville de Vendosme par ce qu'il n'en a esté fait aucun bail à raison que dès l'an mil cinq cens trente sept ladicte loge a esté demolye.

*Pour ce cy.* . . . . . Neant.

*Somme de la recepte de ce chapitre.* III c. XX l. Xs. tz.

-----

AUTRE RECEPTE DES RENTES ET AUTRES  
DENIERS NON MUABLES DE L'ANNÉE DE CE DICT  
COMPTE.

De la vefve feu Pierre Girardin demourant audict Vendosme a esté receu par cedict recepveur la somme de cinquante cinq solz tournois pour une année escheue au jour de Nostre Dame Chandelleur an de ce present compte de semblable somme de cinquante cinq solz tournois qu'elle est tenue faire et paier chacun an audict jour à la recepte de ladicte Ville pour raison de la loge aux portiers de ladicte porte Saint Georges de ceste dicte ville autrefois baillée par les eschevins et autres officiers de ladicte ville à ladicte somme de cinquante cinq solz tournois.

*Pour ce cy ladicte somme de . . . LV s. tz.*

De Noel Chuisneau demourant es forsbourgs du pont Saint Byé dudict Vendosme a esté receu par cedict recepveur la somme de vingt solz tournois pour une année escheue en l'an de ce present compte pour pareille somme qu'il doit chacun an de rente fonciere à ladicte Ville à cause et raison de la place de la loge aux portiers de ladicte porte Saint Bienheureé laquelle autrefois a esté baillée à ladicte rente par les eschevins et autres officiers de ladicte Ville.

*Pour ce cy . . . . . XX s. tz.*

De Jehan Coullon cordier au lieu de Denis Buscheron a esté receu par cedict recepveur la somme de vingt solz tournois pour une année finie et escheue audict jour Nostre Dame Chandelleur en l'an de ce present compte de pareille somme de vingt solz tournois de rente fonciere annuelle et perpetuelle qu'il doit chacun an audict jour à ladicte Ville pour raison de la loge aux portiers de la porte Chartraine de ceste dicte ville de Vendosme autrefois baillée par les eschevins d'icelle à ladicte rente avecques certaines conditions declairées es-lectres du bail sur ce faictes et passées.

*Pour ce cy . . . . . XX s. tz.*

De Jehan Chastellays demourant es forsbourgs du pont Saint Bienheureé dudict Vendosme a esté receu par cedict recepveur la

somme de douze solz tournois pour une année escheue et finie audict jour Nostre Dame Chandelleur an de ce dict compte de pareille somme de douze sols tournois de rente fonciere qu'il doit chacun an audict jour pour uue place de maison qu'il tient de ladicte Ville à ladicte rente par baillée autrefois à lui faicte par les eschevins et officiers de ladicte ville.

*Pour ce cy . . . . . XII s. tz.*

Quant à la somme de deux solz six deniers tournois de rente fonciere annuelle et perpetuelle à laquelle somme les officiers de ladicte ville de Vendosme auroient autrefois fait bail à icelle somme à defunt Michel Decherbaye de partie des escolles de ladicte ville et autres choses contenues et declairées es lectres de bail sur ce faictes et passées, ce recepveur n'en fait cy aucune recepte et n'en a receu aucune chose en l'année de ce present compte non plus que les recepveurs precedans luy pour autant que les officiers manans et habitans de ladicte ville veullent faire cesser ledict bail à rente parceque icelle Ville seroit bien grandement et enormement deceue et circonvenue approuvant ledict bail.

*Pour ce cy . . . . . Neant.*

De la vefve feu Jacquet Rendon demourant es forsbourgs de la porte du pont Saint Byé dudict Vendosme a esté receu par ce dict recepveur la somme de douze solz tournois pour une année escheue audict jour Nostre Dame Chandelleur an de ce compte à cause de semblable rente fonciere qu'elle doit par chacun an audict jour à ladicte Ville à cause et comme detentricice d'une place de jardin située esdictz forsbourgs qui autrefois fut à feu maistre Jacques Francoys appartenant à icelle Ville.

*Pour ce cy . . . . . , . . XII s. tz.*

De Jehan Breton serreurier demourant audict Vendosme a esté receu par ce dict recepveur la somme de quinze solz tournois de rente fonciere pour une année escheue audict jour Nostre Dame Chandelleur an de ce compte de semblable somme de rente fonciere qu'il doit chacun an audict jour à ladicte Ville pour raison d'une allée et place appartenant à ladicte Ville que autrefois souloit tenir et occuper à ferme feu Guillaume Laulnay située près le Pont Neuf de ceste dicte ville baillée audict Breton à ladicte rente par les eschevins et officiers de ladicte Ville à la charge de

y faire bastir maison comme appert par les lectres de ladicte baillée qui en ont esté faictes et passées.

*Pour ce cy . . . . . XV s. tz.*

*Somme de la recepte de ce chappitre. VI l. XIII s. VI d.*

**SOMME TOTALE de la recepte des deniers communs de ce dict compte . . . III c. XXVII l. III s. VI d. tz.**

-----

DESPENSE FAICTE PAR CE DICT RECEPVEUR DURANT  
L'ANNÉE DE CE PRESENT COMPTE.

ET PREMIEREMENT :

A Francoys Girault greffier ordinaire en bailliaige audict Vendosme la somme de dix solz tournoys pour ung acte donné es plectz dudict Vendosme le vingt septiesme jour de janvier mil cinq cens cinquante neuf par lequel appert ce dict recepveur avoir accepté ladicte charge de recepveur et fait le serment en tel cas requis.

*Pour ce cy . . . . . X s. tz.*

Par assemblée de ladicte Ville faite le sixiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens cinquante neuf pour adviser et deliberer ce qui seroit fait à la venue et entrée du Roy et Royne en ceste dicte ville auroit esté deliberé qu'il seroit fait cielz et autres choses necessaires pour ladicte entrée selon l'avis et deliberation de maistres Claude Salmon chanoine Jehan Daguier Charles Gault et Claude Baranger licenciés es loix Michel Dupont l'esné Pierre Hardouyn le jeune Nicollas Darde et Symon Bouvyer et que les deniers qu'il conviendroit pour ce frayer et desbourser seroient baillez et paieez par ce dict recepveur des deniers de la recepte de ceste dicte Ville suyvant laquelle assemblée et par l'avis et ordonnance d'iceulx deputez auroit ce dict receveur payé desbourcé comptant en presence desdicts eschevins et dudict Symon Bouvyer notaire plusieurs sommes de deniers à diverses personnes pour les causes de ladicte entrée comme il appert par l'estat or-

donnance et certification d'iceulx eschevins et Bouvyer du dernier jour de febvrier mil cinq cens cinquante neuf cy rendue.

A Martin Lefebvre Pesné demourant audict Vendosme la somme de vingt sept livres tournois pour achapt fait de luy par lesdictz eschevins de ladicte Ville de neuf aulnes de taffetas noir armoisi au feu de soixante solz tournois l'aulne employées à faire ung ciel pour mettre sur le Roy nostre sire faisant son entrée en ceste dicte ville ainsi qu'il appert par ladicte ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . XXVII l. tz.*

A Jehan Loyau Berthran Chaudun et Michelle femme dudict Loyau demourans audict Vendosme la somme de dix huit livres quinze solz tournois pour l'achapt fait de soye par lesdictz eschevins desdictz Loyau et Chaudun pour faire les franges dudict ciel et encores d'un autre ciel de taffetas violet qui a esté prins en la chambre de la Ville pour mettre sur la Roynne en icelle entrée lesquelles franges ont esté faictes par ladicte Michelle ainsi qu'il appert par icelle ordonnance.

*Pour ce cy. . . . . XVIII l. XV s. tz.*

A maistre Jehan Jouet peintre demourant audict Vendosme la somme de vingt quatre livres tournois à laquelle lesdicts eschevins auroient convenu et marchandé pour la faizon et estoffes de huit grandes armaries dont y en avoit quatre des armaries de France et quatre autres my parties d'Escosse et Angleterre et pour vingt petites armaries moictié de France et l'autre moictié my parties de France d'Escosse et Angleterre lesquelles armaries auroient servy et esté mises et apposées savoir est lesdictes huit grandes aux portes de ladicte ville et de l'abbaye de la Sainte Trinité d'icelle en laquelle abbaye estoit le logis du Roy et Roynne et les vingt petites à l'entour desdicts cielz comme plus emplement appert par icelle ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . XXIII l. tz.*

A Jacques Habert tailleur demourant audict Vendosme la somme de cinquante solz tournois à laquelle iceulx eschevins auroient marchandé et convenu avec luy pour la faizon desdictz deux cielz attaché icelles petites armaries etourny de soye comme appert par ladicte ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . I. s. tz.*

A Macé Lecocq menuisier et tourneur demourant audict Vendosme cinquante troys solz tournoys à laquelle lesdictz eschevyns auroient convenu et marchandé avec luy pour par luy faire et fournir les chassis desdictz cieulz et bastons à iceulz bastons tourné comme appert par l'ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . LIII s. tz.*

A Anthoine Moussart et Nicollas Collass peintres demourans audict Vendosme la somme de cent solz tournois à culx convenue et marchandée par lesdictz eschevins pour paindre d'aseur lesdictz bastons et sepmier de fleurdelis d'or faire chappeaulx de triumphes de lierre pour mettre à l'entour des dictes armaries et aux portes de ladicte ville et abbaye ainsi qu'il appert par icelle ordonnance.

*Pour ce cy ladicte somme de . . . C s. tz.*

A Jehan Jaulnet couvreur demourant audict Vendosme la somme de trente solz tournois à luy convenue par lesdictz eschevins pour avoir mis et attaché à icelles portes de ville et abbaye lesdictes armaries et chappeaulx de triumphe comme appert par ladicte ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . XXX s. tz.*

A Phelippes Fontaines serreurier demourant audict Vendosme la somme de quarente-deux solz six deniers tournois à luy convenue par lesdictz eschevins pour avoir ferré les chassis et bastons desdictz cieulz ainsi qu'il appert par ladicte ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . XLII s. VI d.*

A Pierre Dupont la femme dudict Martin Lefebvre l'esné la vefve Guillaume Poirier la femme de Alexandre Denyau la femme de Pierre Demorées Pierre Gerberon et la vefve Leobin Moussu demourans à Vendosme la somme de trente livres tournoys pour achapt fait par lesdictz eschevins du nombre de cent-cinquante poires de bon crestian et des noisilles dont auroit esté fait present au Roy la Royne et la Royne mere du Roy ainsi qu'il appert par ladicte ordonnance.

*Pour ce cy . . . . . XXX l. tz.*

A Estienne Gallard chaussumier la somme de quatre livres quinze solz tournois à luy convenue par lesdictz eschevins pour

rente tombereaulx de sablon qu'il a fourniz et qui auroient esté mis en plusieurs endroitz de ladite ville et forsbourgs mesmement es forsbourgs de la porte Chartraine jusques au grant cymetiere par laquelle porte entrerent les Roy et Roynie et depuis ladicte porte jusques à la porte de l'abbaye et d'icelle porte jusques à la porte du pont Saint Bienheureé et autres causes portées par ladicte ordonnance cy rendue. Ensemble l'assemblée susdicte tant pour la veriffication du present article que des autres preceddians cy dessus declairez.

*Pour ce cy . . . . . III l. XV s. tz.*

A frere Jacques Vervon religieux de l'ordre Saint Francoys dudict Vendosme la somme de dix livres tournois à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour avoir presché et anoncé la sainte parole de Dieu durant le czaresme de ceste presente année en l'eglise Sainet Martin de ceste dicte ville ; qui est pareille et semblable somme que l'on a de bonne coustume donner et aulmosner à chacun predicateur qui presche durant le czaresme en icelluy couvent comme appert par ordonnance desdictz eschevins du vingt deuxiesme jour d'apvril après Pasques mil cinq cens soixante avec quittance signée d'icelluy Vervon du vingt troisesme dudict moys.

*Pour ce cy . . . . . X l. tz.*

A Symon Bouvyer notaire demourant audict Vendosme la somme de cinquante solz tournois à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour ses peines sallaires et vacations d'avoir esté avec iceulx eschevins les vingt neufiesme de Janvier premier et cinqiesme jours de febvrier derniers passez pour recevoir et passer les contractz des baulx à ferme par eulx faictz du domaine et choses de ladicte Ville dont il auroit faict registre et d'icelluy baillé le pareil ensemble faict mynuctes et nottes chacun en particullier d'icelles baillées dont il auroit pareillement baillé copies audict receveur pour rendre en ce present compte ainsi qu'il appert par ordonnance... etc.

*Pour ce cy . . . . . L s. tz.*

A Phelippes Fontaines serreurier et orlogier demourant audict Vendosme la somme de six livres tournoys à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour son salaire et vacation d'une demye année escheue et finie au premier jour d'aoust mil cinq cens soixante

d'avoir ajusté et fait sonner durant ladicte demye année l'orloge de Saint Martin dudict Vendosme comme appert... etc.

*Pour ce cy . . . . . VI l. tz.*

A Michel Lorin greffier des eleuz à Vendosme la somme de douze solz six deniers tournois à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour son salaire tant d'avoir assisté par troys journées avec Messieurs les eleuz pour faire le bail du dixiesme et appetissement des mesures des vins venduz en destail en ceste ville et banlieue que pour la coppie dudict bail comme appert... etc.

*Pour ce cy . . . . . XII s. VI d. tz.*

A René Girault couvreur demourant audict Vendosme la somme de dix neuf livres troys solz quatre deniers tournois à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour la couverture par luy faicte pour ladicte Ville en plusieurs endroitz des portes d'icelle recymmenté plusieurs pierres dures fourny de clou et autres estoffes refaict à neuf la plomberie de la tour couverte d'ardoise près la porte Chartraine que pour autres vacations contenues et declairées par les parties par luy de ce faictes à la fin desquelles est l'ordonnance d'iceulx eschevins... etc.

*Pour ce cy . . . . . XIX l. III s. III d.*

A Jacques Dorsepmaine charpentier demourant audict Vendosme la somme de trente sept livres tournois à luy ordonnée par lesdicts eschevins pour besongne par luy faicte pour ladicte Ville cy devant et du temps des eschevins anciens d'icelle Ville qu'ilz luy auroient ordonnée estre payée comme appert par leur ordonnance estant à la fin des parties dudict Dorsepmaine icelle ordonnance signée Gaussant, René Brossier, P. Berruyer dactée du dernier jour de janvier mil cinq cens cinquante neuf et condamnation de payer ladicte somme donnée le quatorze<sup>me</sup> jour de may oudict an mil cinq cens soixante et ordonnance faicte par assemblée de ladicte Ville avec quittance... etc.

*Pour ce cy. . . . . XXXVII l. tz.*

Audict Jacques Dorsepmaine la somme de vingt une livres troys solz neuf deniers tournois à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour besongne reparacions et vacations par luy faictes et

faict faire pour ladicte Ville en l'an de ce present compte le tout comme plus amplement... etc.

*Pour ce cy . . . . . XXI l. III s. IX d.*

A frere Jacques Vervon religieux de l'ordre Saint Francois la somme de cent solz tournois à luy ordonnée par lesdictz eschevyns pour avoir presché et anoncé la saincte parolle de Dieu durant l'avant de ceste presente année en l'Eglise Saint Francois et autres eglises de ceste dicte ville qui est pareille et semblable somme que l'on a de bonne coustume... etc.

*Pour ce cy . . . . . C s. tz.*

A Jacques Fleures crieur et trompette en ladicte ville de Vendosme la somme de quarente cinq solz tournois à luy ordonnée par lesdicts eschevins assavoir trente solz tournois pour ses gages ordinaires acoustumez luy estre baillez et payez des deniers communs de ladicte Ville pour ses salaires d'avoir cryé à la clochette ou campanne de nuict par ladicte ville de Vendosme es lieux acoustumez pour inciter les habitans de ladicte ville à prier Dieu pour les trespassez, et ce par chacun jour de la semaine durant une année escheue à la Purification Nostre Dame en l'an de ce compte. Et quinze solz tournois pour autres ses salaires et vacations d'avoir plusieurs fois assisté avec Denis Loyseau sergent d'icelle Ville à sonner la trompette par les carrefours d'icelle à faire plusieurs adjournemens ausdictz manans et habitans pour les affaires d'icelle Ville comme appert... etc.

*Pour ce cy . . . . . XLV s. tz.*

A Mathurin Guillemeaulx sergent royal et Jehan Drouynneau notaire pour avoir vacqué par plusieurs journées pour les causes portées par l'ordonnance cy rendue.

*La somme de . . . . . L s. tz.*

A Guillaume Gaulteron messaiger ordinaire de Vendosme la somme de quatre livres parisis revenans à cent solz tournois à luy païée par cedict recepveur en l'an de ce diet compte et à luy taxée par executoire du vingt deuxiesme jour de juing l'an mil cinq cens soixante pour avoir porté et mis au greffe de la court des aydes à Paris les informations faictes à la requeste des manans

et habitans de ladite ville de Vendosme à l'encontre de Robert Bugy marchant du grenier à sel dudict Vendosme ainsi qu'il appert par ledict executoire signé Dumonceau et quittance d'icelluy Gaulteron du onzeiesme Febvrier oudict an signé Vaquerel cy rendue

*Pour ce cy . . . . . C s. tz.*

Audict Phelippes Fontaines la somme de six livres tournoys pour ses sallaires et vacations d'avoir par luy adjusté l'orloge de ladite ville par une demye année.... etc.

*Pour ce cy ladite somme de . . . VI l. tz.*

A Pierre Delorciere paveur demourant audict Vendosme la somme de vingt quatre livres tournois à luy ordonné estre païée par lesdictz eschevins pour vingt quatre toises de pavé caillou par luy fait en l'année de la presente receipte pour ladite Ville savoir est dix sept toises et demye es forsbourgs Saint Bienheureé depuis la maison de Denis Collas jusques devant la maison des Quatre Vents et six toises et demye devant la maison de Pierre Lemarié près le pontceau qui est au feur de vingt solz tournois pour chacune toise le tout comme plus amplement appert... etc.

*Pour ce cy . . . . . XXIII l. tz.*

A Pierre Declerey portier et garde des clefz de la porte Saint Bienheureé dudict Vendosme la somme de cinquante solz tournois pour une année de ses sallaires finie et escheue au jour et feste de la Purification Nostre Dame de pareille somme de cinquante solz tournois à laquelle luy a esté baillée au rabais à fermer et ouvrir ladite porte du pont Saint Bienheureé de ceste dite ville par les eschevins d'icelle Ville ainsi que.... etc.

*Pour ce cy ladite somme de . . . L s. tz.*

A Denis Loyseau sergent ordinaire de Vendosmois et de ladite Ville la somme de quarente solz tournois pour ses gaiges d'avoir servy de son dict estat pour lesdictz manans et habitans aux affaires d'icelle Ville durant une année finie et escheue au jour de Nostre Dame Chandelleur mil cinq cens soixante, laquelle somme etc.

*Pour ce cy . . . . . XL s. tz.*

A Mathurin Bigot clerck de maistre Francoys Nourry licencié es loix procureur de la communauté de ladicte Ville la somme de vingt sols tournoys à luy ordonnée par lesdictz eschevins pour ses salaires d'avoir faict et escript pour les affaires de ladicte Ville plusieurs requestes lectres nuissives que autres ainsi que... etc.

*Pour ce cy . . . . . XX s. tz.*

A honorable homme maistre Pierre Richer conseiller du Roy general et superintendant des deniers communs dons et octroiz des villes de la tresorerie et generalité de ses finances establie à Tours, la somme de dix-huit livres douze solz tournois à luy paiée par cedit recepveur pour ses gaiges d'une année de pareille somme escheue au dernier jour de Decembre an de ce compte à cause de sondict estat pour la cotte part et portion de ceste dicte Ville pour ses dictz gaiges suyvant l'egallement faict au sol la livre sur le total des deniers d'octroy de toutes les villes de ladicte generalité, comme appert... etc.

*Pour ce cy. . . . . XVIII l. XII s. tz.*

*Somme de la despense de ce chapitre,*

*II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XV l. XII s. I d. tz.*

AUTRES MISES FAICTES EN L'AN DE CE PRESENT  
COMPTE TANT PAR CEDICT RECEPVEUR TANT POUR  
RAISON DU BARRAIGE QUE LES MANANS ET HABI-  
TANS DE LADICTE VILLE TIENNENT A TOUSJOURS-  
MAIS DU ROY DE NAVARRE DUC DE VENDOSMOIS  
PAIR DE FRANCE MONSEIGNEUR DE LA TIERCE PAR-  
TIE DU DIXIESME DU VIN ET AUTRES BRUVAIGES

VENDUZ EN DESTAIL AUDEDANS D'ICELLE VILLE  
FORSBOURGS ET BANLIEUE D'ICELLE QUE LEDICT  
SEIGNEUR DE VENDOSME PREND PAR CHACUN AN  
SUR LA FERME DUDICT DIXIESME POUR LA REPA-  
RATION DE SON CHASTEL DUDICT VENDOSME, QUE  
POUR LES FOSSEZ D'ICELLE VILLE.

A Phelippes Soefve recepveur ordinaire dudict Vendosme la somme de dix neuf livres tournois pour ung quartier de la tierce partie de la ferme du dixiesme du vin et autres bruvaiges venduz en destail au dedans de ladicte ville forsbourgs et banlieue d'icelle escheu et fini au deuxiesme jour de may en l'an de ce present compte, à cause de semblable droict que ledict seigneur de Vendosme prend par chacun an sur icelle ferme pour la reparation de son chastel dudict Vendosme fors que sur ladicte tierce partie a esté delaissé à cedict recepveur par ledict Soefve recepveur susdict pour ledict quartier la somme de quarente cinq solz tournois pour partie de la somme de neuf livres tournois que ledict seigneur de Vendosme delaisse chacun an sur ladicte ferme pour aider à paier les gaiges des officiers de ladicte Ville.

*Pour ce cy . . . . XIX l. XVI s. VIII d.*

Audict Soefve recepveur susdict par sa quictance du dixiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante la somme de dix neuf livres seize solz huit deniers tournois pour ung quartier de la tierce partie d'icelle ferme escheue et finye au deuxiesme jour d'aoust ensuyvant en l'an de ce dict compte sur laquelle tierce partie pour cedict quartier a esté delaissé par ledict Soefve recepveur susdict la somme de quarente cinq solz tournois pour les mesmes causes que dessus, cy rendue.

*Pour ce cy ladicte somme de . . XIX l. XVI s. VIII d.*

Audict Soefve recepveur susdict semblable somme de dix neuf livres seize solz huit deniers tournois pour ung autre quartier...  
etc.

*Et pour ce cy ladicte somme de . XIX l. XVI s. VIII d.*

Audict Soefve recepveur susdict pareille somme de dix neuf livres seize solz huit deniers tournois pour ung autre quartier... etc.

*Pour ce cy . . . . . XIX l. XVI s. VIII d.*

Audict Soefve recepveur susdict la somme de quarente solz tournois pour ung gros d'or fin apprecié à ladicte somme de quarente sols tz. deubz chacun an à mondiet seigneur Roy de Navarre duc de Vendosmois par les manans et habitans de ladicte ville de Vendosme pour raison des douves et fossez d'icelle ville à eulx baillez à la charge dudict gros d'or fin par quictance dudict Soefve servant pour cet article et pour les autres cy après dactée du dixiesme jour de Janvier l'an mil cinq cens soixante.

*Pour ce cy . . . . . XL s. tz.*

Audict Soefve recepveur susdict semblable somme de quarente solz tournois pour ung autre gros d'or fin apprecié à ladicte somme que mondiet seigneur Roy de Navarre duc de Vendosmois a retenu en faisant par luy l'abolition de quarente livres tournois de taille qu'il avoit droict d'avoir et prandre sur aucuns des habitans de ladicte ville avecques la taille du four de la Poterie et droict de martelaige.

*Pour ce cy . . . . . XL s. tz.*

Audict Soefve recepveur susdict la somme de six solz tournois deubz chacun an à mondiet seigneur par iceulx manans et habitans à cause d'une tourelle qui est en une muraille de ladicte ville près la porte Chartraine.

*Pour ce cy . . . . . VI s. tz.*

Audict Soefve recepveur susdict la somme de deux solz six deniers tournois de devoir deu chacun an à mondiet seigneur et par luy retenu en faisant le delais ausdicts manans et habitans du barraige de ladicte ville par quictance dudict Soefve cy dessus dactée tant pour cest article que pour les troys autres cy dessus.

*Pour ce cy . . . . . II s. VI d. tz.*

*Somme de ce chapitre . . III xx III l. XV s. II. d. tz.*



GAIGES D'OFFICIERS.

A honorable homme maistre André Deluynes licencié es loix eleu pour le Roy nostre sire audict Vendosme la somme de cinquante-sept solz six deniers tournois pour ses gaiges à luy ordonnez et qu'il a acoustumé d'avoir et prendre pour ses sallaires et vacations d'assister et vacquer aux causes de la ferme du dixiesme de ladicte ville et banlieue de Vendosme, par quictance cy rendue.

*Pour ce cy . . . . . LVII s. VI d. tz.*

A honorable homme maistre Jehan Guillot licencié es-loix aussi eleu pour le Roy nostre dict seigneur audict Vendosme semblable somme de cinquante sept solz six deniers tournois à luy paieiz par cedit recepveur pour ses gaiges de l'année de ce present compte pour les mesmes causes que dessus, par sa quictance cy rendue.

*Pour ce cy . . . . . LVII s. VI d. tz.*

A Michel Dhuisseau l'un des eschevins de ladicte Ville la somme de quatre livres tournois pour ses gaiges ordinaires acoustumez estre paieiz à chacun des eschevins de ladicte Ville; et ce pour ceste année finie et escheue en l'an de ce present compte par sa quictance du huictiesme jour de mars mil cinq cens soixante, cy rendue.

*Pour ce cy . . . . . III l. tz.*

A Martin Lefebvre le jeune aussi eschevyn de ladicte Ville semblable somme de quatre livres tournois... etc.

*Pour ce cy . . . . . III l. tz.*

A Guillaume Dupont aussi eschevin de ladicte Ville pareille somme de quatre livres tournois... etc.

*Pour ce cy . . . . . III l. tz.*

A Jehan Berruyer aussi eschevyn de ladicte Ville semblable somme de quatre livres tournois... etc.

*Pour ce cy . . . . . III l. tz.*

A maistre Francoyz Nourry licencié ès-loix procureur de la communauté de ladicte Ville de Vendosme pareille somme de quatre livres tournois acoustumez luy estre paieez pour ses gaiges à cause dudict estat pour ceste dicte presente année... etc.

*Pour ce cy . . . . . III l. tz.*

A Pierre Lussault clerck et greffier des affaires d'icelle Ville de Vendosme pareille somme de quatre livres tournois pour ses gaiges ordinaires à cause dudict estat de ceste dicte presente année... etc.

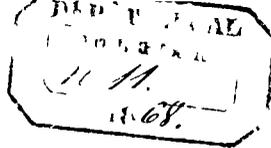
*Pour ce cy . . . . . III l. tz.*

Audict Fleurin recepveur susdict la somme de quinze livres tournois à luy ordonnée prandre et retenir par ses mains, et icelle somme retenir des deniers de sadicte recepte comme les autres recepveurs preceddans luy pour ses gaiges ordinaires de l'année de ce present compte.

*Pour ce cy ladicte somme de . . . XV l. tz.*

*Somme de ce chappitre . . . XLVIII l. XV s.*

**SOMME TOTALE de la despense de ce compte jusques icy**  
**III c. XXVIII l. II s. III d. tz.**



# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

## VENDOMOIS

7<sup>e</sup> ANNÉE. — 3<sup>e</sup> TRIMESTRE.

JUILLET 1868

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 juillet 1868, au nouveau Musée, rue Poterie, où sera désormais le siège de la Société.

Etaient présents au Bureau :

MM. Launay, président ; de Nadaillac, vice-président ; Rolland, trésorier ; Hinglais, secrétaire ; E. Peltereau, secrétaire-adjoint ; Nouel, conservateur ; L. Martellière, conservateur-adjoint ; de Bodard, Faton, de Rochambeau, l'abbé Van-Wanghen.

Et MM. Billot, l'abbé Bourgogne, G. Boutrais, Ch. Chautard, l'abbé Coutard, Dehargne, de Déservillers, O. Gendron, de Geoffre, Halgrin, d'Harcourt, Hème, Lacordaire, P. Lemercier, Marganne, Martellière-Bourgogne, de Martonne, de Massol, de

Monterno, Neilz, l'abbé Ouvray, Roger, de Salies, de Ségogne, Thillier, Thoraux, G. de Trémault, Tremblay, de La Vallière, de Saint-Venant, de Wacquant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 2 avril dernier ; ce sont :

MM. Lhermitte, médecin à Saint-Calais ; Coupa, propriétaire à Courtiras.

La parole est à M. de Nadaillac, vice-président, pour rendre compte de la présence des membres de la Société à la réunion générale des Sociétés savantes de la Sorbonne. La Société Archéologique du Vendômois y était représentée par M. Launay, président, qui y a lu un Mémoire sur les dolmens, pierres-levées et polissoirs du Vendômois, et par MM. de Nadaillac, vice-président, Jules Chautard, Galotti.

M. de Nadaillac dit que la lecture du mémoire de M. Launay a été écoutée à la Sorbonne avec les témoignages les plus flatteurs pour l'auteur. Puis il donne lecture du rapport de M. de Lagrange sur un autre travail, bien plus considérable, de M. Launay, le *Répertoire Archéologique de l'arrondissement de Vendôme*. C'est ce travail qui a mérité une médaille d'argent à son auteur, et une médaille de bronze à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, au nom de laquelle il était présenté.

Dans son rapport, qui tient deux pages de la Revue des Sociétés savantes <sup>1</sup>, M. de Lagrange fait ressortir particulièrement la fidélité scrupuleuse, l'exactitude et la précision des descriptions de M. Launay, son esprit d'investigation, auquel n'a échappé aucun des monuments des cent neuf communes de l'arrondissement de Vendôme. « Ce répertoire, curieux sous tant de rapports, dit M. de Lagrange, est d'autant plus intéressant pour l'étude de

<sup>1</sup> 4<sup>e</sup> série, Tome VII, 1868.

l'architecture romane, que presque toutes les églises du Vendômois, construites du Xe au XII<sup>e</sup> siècle, quoique souvent restaurées et agrandies au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>, conservent encore intactes des parties considérables de leur première époque », et il conclut en disant que la statistique de l'arrondissement de Vendôme sera classée parmi les meilleures ; que le fonds en est excellent ; et que si elle laisse quelque chose à désirer, ce ne sont que des défauts de forme, qu'une révision attentive permettra à l'auteur de corriger <sup>1</sup>.

---

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**  
depuis la séance du 2 avril 1868.

---

Le 31 mai dernier, la Société a conclu une acquisition dont elle ne peut jusqu'ici que se féliciter. M. BALLET, sous-inspecteur des contributions indirectes à Châteaudun, a bien voulu nous céder sa collection d'antiquités, trouvées la plupart dans notre département ou dans les départements voisins. Les conditions d'achat nous ont paru extrêmement modérées. Voici d'une façon rapide et sommaire comment cette collection se compose :

<sup>1</sup> Voir dans le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, année 1867, page 128, un premier rapport de M. de La-grange, sur une partie du travail de M. Launay, présentée à l'examen de la réunion générale des Sociétés savantes en 1867.

### 1° Objets antiques <sup>1</sup>.

6 poids romains, dont un sera publié dans le Bulletin <sup>2</sup>. — Poids d'une balance romaine. — Sextans (monnaie romaine de la République), acheté dans une vente <sup>3</sup>.

### 2° Objets celtiques. Age de pierre.

Marteau brut. — Massue grossière, perforée pour recevoir un manche. Plus de 50 ont été trouvées ensemble avec le mors (?) de cheval. (V. ci-après.) (Bullainville, canton de Bonneval <sup>4</sup>.) — Couteau en silex, trouvé en place dans une sablière (Marboué). Très-beau. — 6 haches polies, dont une seule malheureusement est intacte ou à peu près. — 3 grains de collier en matière résineuse (Verdes, Loir-et-Cher), et 7 en verroterie (Mérrouville, canton de Janville).

<sup>1</sup> Nous devons prévenir que le classement que nous donnons ici n'est que provisoire ; nous prions qu'on nous pardonne les erreurs qui pourraient s'y rencontrer. Nous avons cru devoir aussi quelquefois réunir les objets de même nature, bien que l'époque en fût un peu différente.

<sup>2</sup> Ce poids, en bronze, incrusté de 4 petites lamelles d'argent, pèse 109 gr. 5. C'est un poids romain de 4 onces, dit *triens*, ce qu'indiquent les 4 points d'argent. En multipliant 109 gr. 50 par 3, on obtient 328,50, ce qui constitue une livre romaine un peu forte, les évaluations de la livre par divers savants variant entre 324 et 326,86 (d'après une communication obligeante de M. A. de Longpérier).

<sup>3</sup> Le sextans, comme son nom l'indique, était la sixième partie de l'as, qui était à la fois l'unité monétaire et l'unité de poids chez les Romains, du moins dans l'origine. Par la suite, l'as monnaie fut successivement réduit, et l'histoire de ces variations, fort difficile à établir, occupe en ce moment un savant distingué, M. le baron d'Ailly. D'après ses nombreuses pesées, notre sextans devrait être classé au neuvième rang, sans cesser pour cela d'être fort ancien. (Nous devons encore ces derniers détails à la bienveillance de M. de Longpérier.)

<sup>4</sup> Nous mettons entre parenthèses les noms des localités où ont été découverts les objets, quand il sera possible de l'indiquer.

### 3<sup>o</sup> Age de bronze et Objets gallo-romains <sup>1</sup>.

Un grand anneau polygonal creux à l'intérieur. (Intreville, canton de Janville.)

Une grosse sonnette avec boucle articulée, sans aucune trace de suspension pour un battant. C'était par conséquent un timbre sur lequel on frappait avec un petit marteau. (Mérrouville.)

Petite clochette de forme pyramidale. (Mérrouville.)

Petit masque gaulois, ornement de ceinturon. (Verdes.)

Très-petit bracelet (?). (Charsouville.)

Disque en cuivre, ornement de poitrail d'un cheval. (Mérrouville.)

Petite plaque ronde supportant un phallus. (Id.)

Mors de cheval gaulois (?), en fer forgé, composé de tresses articulées de distance en distance. A une extrémité un anneau ; à l'autre un bouton pouvant passer dans l'anneau. Il n'en existe, nous a dit M. Ballet, qu'un second exemplaire au musée de Saint-Germain. (Bullainville, canton de Bonneval.)

Bassin de 0<sup>m</sup>,23 de diamètre. Au fond un coq gravé à la pointe et tenant dans son bec un long cordon sinueux. Autour du vase bordure d'ornement en S. Caractère tout à fait gaulois. Fort curieux. (Intreville.)

5 clefs fort belles. (Terminière, Eure-et-Loir.)

Autre en fer avec manche de bronze. (Intreville.)

6 petites fibules circulaires.

3 petites pinces, aiguilles de cheveux, crochets, passe-lacets, petites cuillers à parfums. Bouchon avec sa clef. Fermeur, mécanisme tournant. (Imouville, Eure-et-Loir.) En tout 19 pièces, cuivre ou bronze. (Basoche en Dunois, Eure-et-Loir.)

Autres aiguilles, 2 petites cuillers, 6 tessères (?), etc. — 17 pièces, os, ivoire ou terre. (Oinville, Eure-et-Loir.)

3 fragments de flûte (?). Peigne en os. † (Ozoir-le-Breuil.) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Tous les objets ci-après sont en bronze, à moins de désignation contraire.

<sup>2</sup> Ce signe † indique que la localité se rapporte seulement au dernier objet.

8 fibules, dont 3 en forme de T. (Ces dernières de Viévy-le-Rayé, Loir-et-Cher; les autres de Verdes.)

10 autres petits objets.

9 anneaux cuivre ou bronze, dont quelques-uns portent un buste ou des initiales. 1 ornement triangulaire jadis doré. † (Basoche-en-Dunois.)

Chandelier en terre; fragments de poterie dite sanienne (sujet obscène), etc. (Mérrouville.)

5 vases en terre rouge, grise ou blanche, dont 2 de forme élégante. (Id.)

1 petite fiole dite lacrymatoire. (Id.)

2 morceaux de verre émaillé, 1 petit buste de femme en terre émaillée, dont la chevelure annonce le III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Travail grossier. (Id.)

Petite coupe en plomb. (Intreville.)

Petite plaque en fer portant en caractères saillants et grossiers

LI RVFI

LSIRI.

L'inscription paraît complète.

#### 4<sup>o</sup> Epoque mérovingienne et Moyen âge.

Petite croix byzantine. Petit fermoir émaillé et doré. (Verdes.),  
Fibule ronde et rectangulaire. (Oucques, Loir-et-Cher.)

4 pointes de flèches, clef en fer, éperon, etc.

4 figurines de femme, en argile, colorées. Paraissent très-anciennes. (La Bazouche-Gouet.)

Petit bénitier en terre émaillée, figure grossière. A été trouvé rempli de pièces du roi Jean.

#### 5<sup>o</sup> Renaissance. — Age moderne.

5 anneaux, or, argent, cuivre, dont 4 avec chaton. (En partie à Mévouille.)

2 cuillers en cuivre, dont une, surmontée d'une figurine, conserve encore des traces d'argenture. (Nogent-le-Rotrou.) Fourchette.

Autre cuiller fort jolie, surmontée d'une figurine de femme.

4 poids. — Un pommeau d'épée. — Sceau ecclésiastique de forme ronde. Caractères gothiques. — 4 cachets, dont 3 armoriés. — Plaque en cuivre relative à l'ordre des Jésuites. Autre plaque, profil du dieu Pan.

Statuette de femme en bronze, époque Louis XIII.

Vase en terre, percé de trous, pour un usage funéraire.

---

En outre, M. BALLEZ offre en pur don à la Société :

Un SILEX TAILLÉ du Grand-Pressigny, vulgairement *pain de beurre*. Très-bel échantillon.

Un MOULIN à bras gallo-romain avec ses 2 meules <sup>1</sup>.

4 LAMPES en terre cuite, trouvées dans des sépultures sur l'ancien territoire de Carthage, et rapportées par M. Moreau, médecin à Morée. 2 sont ornées de sujets qui nous ont paru curieux.

Enfin une entrée de SERRURE gallo-romaine en bronze, très-belle, avec sa clef. Objet unique selon le donateur. (Intreville, canton de Janville.)

---

Outre les dons et acquisitions ci-dessus,

NOUS AVONS REÇU :

## I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De feu M<sup>me</sup> LÈLEU, par disposition testamentaire :

Un joli TABLEAU décoratif, genre Boucher, peut-être de Boucher lui-même, représentant un repos de chasseurs. Trois personnages, à l'ombre d'un grand chêne, se délassent au bord d'un ruisseau de la chaleur du jour et des fatigues de la chasse.

<sup>1</sup> L'antiquité de ce moulin a été contestée ; mais un examen approfondi nous fait persister dans notre opinion.

Ils se disposent à faire une collation champêtre, tandis que leur chien se désaltère dans le courant. On remarque surtout la légèreté des fonds et du ciel, et ces tons d'un vert blématique particuliers à Boucher<sup>1</sup>.

De M. ACH. DE ROCHAMBEAU :

Un PORTRAIT du maréchal de ce nom, sur toile, grandeur naturelle, du temps. Armoiries et inscription.

Par ACQUISITION :

2 PORTRAITS gravés, petit format, l'un de Bertier, premier évêque de Blois (anonyme), l'autre de Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, par Courbe. Collection Dejabin.

De M. DE NADAILLAC, notre vice-président :

Un SILEX taillé à larges éclats, en forme de grattoir ou de hache grossière, teinte grise. Longueur, 0<sup>m</sup>,125 environ. Trouvé à Rougemont, ferme des QuatreVents.

Plus le MOULE en plâtre peint d'une hache non polie, trouvée dans la même localité. L'original est au Musée de Saint-Germain.

De M. C<sup>t</sup> BOURGOGNE, curé de Villavard :

Une HACHE celtique polie, en silex blond, d'une rare élégance. On voit encore les traces du travail primitif de dégrossissement. Trouvée dans la commune de Villavard. Longueur, 0<sup>m</sup>,15; plus grande largeur, 0<sup>m</sup>, 065.

De M. BOISSÉE, instituteur à Choue .

Une belle moitié de HACHE, semblable à la précédente, mais où le travail primitif est encore plus évident. Ce silex ayant séjourné longtemps au-dessus d'un four a pris une teinte de suie. Il ne mesure pas moins de 0<sup>m</sup>,13 à 0<sup>m</sup>,14. Trouvé dans la commune.

<sup>1</sup> Voici les paroles de la testatrice : « Je veux qu'à ma mort le tableau qui est dans mon salon, représentant un repos de chasse, soit donné à M. Nouel, qui de sa part et de la mienne le remettra à la Société Archéologique du Vendômois, comme souvenir de ma part. »

De M. LEGUAY, notaire à Droué :

Une HACHE polie en silex grisâtre, de 0<sup>m</sup>,11, trouvée dans le pays.

De M. LABREUILLE, vétérinaire à Mondoubleau :

Une HACHE polie, silex gris, de 0<sup>m</sup>,40 de longueur. Trouvée auprès de Mondoubleau.

De M. ALFR. DES MOUTIS, chef de section sur le chemin de fer d'Orléans :

7 VASES funéraires gallo-romains provenant de l'ancien cimetière de Pezou, mis à jour par les travaux du chemin de fer. — 4 de ces vases sont en terre cuite, les autres en verre mince et jaunâtre (une fiole et 2 petites coupes).

De M. le CURÉ de la Trinité ;

Plusieurs OBJETS DE SCULPTURE qui étaient en dépôt dans les cloîtres de son église, savoir :

La statue tumulaire de Catherine de Vendôme, dernière descendante et héritière de nos comtes indigènes, morceau d'une exécution remarquable et d'une belle simplicité religieuse.

Les restes de la statue de Jean de Bourbon, époux de Catherine, c'est-à-dire le buste <sup>1</sup>.

Un grand bénitier en pierre sculptée, à 8 pans, portant sur la face antérieure les armes de l'abbaye de Vendôme (l'agneau muni

<sup>1</sup> M. de Pétigny a reconnu le premier que ces statues étaient celles des personnages que nous venons de nommer. Quelques recherches faites à ce sujet nous ont démontré que l'éminent historien ne s'était pas trompé. Ces précieux souvenirs vendômois, provenant de l'église Saint-Georges, mériteraient d'être élevés dans une de nos salles sur un cénotaphe.

Puisque nous sommes sur le chapitre des sculptures de notre ancienne collégiale, c'est ici le lieu de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre Bulletin d'avril 1867. Nous y mentionnons à la page 76 une *cheminée* de la Renaissance en pierre sculptée, acquise de M. Sornet. Des doutes n'avaient pas tardé à s'élever parmi nous sur cette prétendue cheminée. Enfin M. Launay a reconnu que c'étaient des restes du tombeau de Marie de Luxembourg.

de l'étendard) et sur les autres côtés un semé de fleurs de lis et de Saintes Larmes.

De M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> MAUGAS :

Un petit CHAPITEAU provenant de l'ancienne église Saint-Martin de Vendôme et représentant un buste de fou. XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.

Plus un CILICE à mailles et à pointes de fer, porté autrefois par l'un des derniers Bénédictins de Vendôme.

De M. A. QUEYROY, notre conservateur-adjoint :

Un petit CACHET en cuivre, portant les armes et le nom de *Vandome* (sic) dans une couronne d'olivier. Sur le pourtour : 1686.

Par ACQUISITION :

Une grande SOUPIÈRE ovale en faïence ancienne, avec couvercle et plateau. Décor jaune. Pièce d'un beau galbe.

## II. — MÉDAILLES.

De M. LE MINISTRE de l'Instruction publique :

Une MÉDAILLE en bronze, décernée à la Société Archéologique du Vendômois, au concours qui a eu lieu à la Sorbonne en 1867, et par suite de la médaille d'argent obtenue par M. Launay, notre président, pour son excellent *Répertoire archéologique* de notre arrondissement.

De M. MARTELLIÈRE, maire :

2 MÉDAILLES, l'une d'argent, l'autre de bronze, accordées comme récompenses, à la suite de l'Exposition universelle de 1867, la première au Comité central d'Agriculture de Loir-et-Cher, la seconde au Comice de Vendôme.

De M<sup>me</sup> MARTELLIÈRE-MARESCHAL :

Une petite médaille d'argent frappée à Paris en 1804, représentant d'un côté le buste de P<sup>ie</sup> VII, de l'autre la Passion, avec une vue de Jérusalem dans le lointain. Bon style.

De M. Paul MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

96 pièces, savoir :

30 impériales romaines P.B., de la fin du III<sup>e</sup> siècle, trouvées aux environs de Vendôme. On y remarque un Gallien : *veritas* (sic) *avg.* — 1 Postume et 1 Claude, avec indication de consulats, etc.

24 françaises en cuivre, depuis Henri III.

3 féodales, 23 étrangères et 16 jetons ou médailles. Une en argent porte l'effigie de Mgr Affre, archevêque de Paris; une autre en cuivre argenté est commémorative du banquet de Vendôme (10 septembre 1848).

De M. Geoffroy BOUTRATS :

7 impériales romaines G.B., trouvées dans sa propriété des Murats, près Vendôme, savoir : 3 Antonins, 1 Faustine mère, 2 Marc-Aurèle, 1 Lucille. — Nous signalerons un Antonin au revers de l'Afrique, où l'indication du consulat est malheureusement effacée, un autre avec *vota sol. dec.* <sup>1</sup> II (?) *cos.* IIII.

De M. GALOTTI, capitaine d'état-major, professeur à cette école :

38 pièces, savoir :

1 romaine, Licinius, P.B. *Soli invicto comiti.*

9 françaises, parmi lesquelles une imitation en bronze de l'écu de 6 livres de Louis XVI (Paris). 1791.

22 étrangères.

6 jetons, entre autres un jeton doré de Louis XIII et l'une des plus anciennes médailles frappées en l'honneur de Napoléon. D'un côté : *héros Buonaparte.* Son buste en costume de la République. — Au revers : *Les fruits de ses actions.* 1796, dans une couronne de chêne et de laurier.

De M<sup>me</sup> IMBAULT, à Vendôme :

Une obole vendômoise fort curieuse, quoique médiocrement

<sup>1</sup> *Solemmia decemalia.*

conservée, sur laquelle il sera donné une notice dans le présent Bulletin ou dans le suivant :

De M. Em. CHAUTARD, médecin :

Une pièce en argent de la principauté de Dombes : douzain de Louis II de Montpensier, daté de 1582 (à l'instar des Gros de Nesle). Pièce rare, malheureusement mal conservée ; trouvée à Vendôme dans le *fossé Chevrier*.

N. — Louis II de Montpensier était petit-fils de Jean VIII de Bourbon, comte de Vendôme.

De M. FOUCHER, notaire à Authon :

Un jeton de la Chambre des comptes du Dauphiné. XV<sup>e</sup> siècle. D'un côté légende en patois du pays (?).

De M. HAYE, menuisier :

Un mereau de la même époque.

De M. FERRAND, marchand à Vendôme :

Un poids en cuivre : VII D XII GR. Couronne fleurdelisée... etc. Destiné à vérifier le poids des *testons* au XVI<sup>e</sup> siècle. Ils devaient peser en effet 7 deniers 12 grains.

De M. LEFEBVRE-MARTELLIÈRE et de M<sup>me</sup> COMTE-MARECHAL :

34 pièces françaises et étrangères, parmi lesquelles un jeton d'Auguste III, roi de Pologne (1733-64).

Par ACQUISITION :

14 médailles commémoratives ou médaillons en bronze, parmi lesquels :

La réunion des 3 Ordres, en 1789, médaille populaire en plomb, du temps.

L'arrivée de Louis XVI à Paris, après les journées d'octobre. Gravé par Duvivier. Très-beau.

Bailly, maire de Paris. Offert à la ville par le même.

Confédération du 14 juillet 1790. Anonyme. Grande finesse de burin. Ce n'est point la médaille vulgaire.

Christine, reine de Suède. Au revers, le globe du monde avec cette devise : *Ne mi basta, ne mi bisogna* (Ni il ne me suffit, ni je n'en ai besoin). Beau bronze florentin (?) exécuté sans doute à Rome après l'abdication de cette princesse et sa retraite dans cette capitale.

### III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des Auteurs, MM.

BOUCHER DE MOLANDON, président de la Société Archéologique de l'Orléanais : Nouvelles études sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesve (département de la Nièvre). Conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabum. (Imprimerie impériale. 1868. Bro. gr. in-8°. 2 pl.) (Extrait des Mémoires lus à la Sorbonne...)

P. TRÉMAUX : Principe universel de la vie, de tout mouvement, et de l'état de la matière... etc. 1<sup>re</sup> livraison. (Paris. Bureaux de l'édon. Bro. in-18)

A. DUPRÉ, bibliothécaire à Blois : Essai historique sur la culture des sciences et des lettres à Blois au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Lu à la dernière réunion de la Sorbonne.)

Et Recherches sur l'ancien collège de Blois (Extrait de la Revue des Sociétés savantes 1867.) — 2 bro. gr. in-8°.

Du MÊME :

*Theses philosophicae*.... Programme d'une série de questions soutenues par Jean de Gallois de Vendôme, au collège de l'Oratoire de cette ville, le 19 mai 1721. Feuille in-folio, imprimée.

Procès-verbal de la distribution des prix qui eut lieu à l'École centrale de Loir-et-Cher, le 30 thermidor an IX (Vendôme, Morard-Colas, rue de la Paix). Bro. in-4°. — Nous remarquons parmi les lauréats Jacques Decazes, de Bordeaux.

Enfin 4 lettres, que M. Dupré a fait copier à la bibliothèque

d'Angers, où elles font partie d'un recueil qui a appartenu à M. Grille, célèbre collectionneur angevin. Ces lettres sont relatives à diverses demandes adressées en 1819 et 1820 au Ministre de l'intérieur par M. de Beaumont, alors sous-préfet de Vendôme. Il sollicitait de l'Etat un crédit et divers objets d'art pour l'embellissement de la promenade qu'il venait de créer autour du vieux château, offrant généreusement d'y contribuer de ses propres deniers. Ses démarches furent sans résultat.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

Mémoires lus à la Sorbonne, à la réunion des Sociétés savantes (avril 1867). (Imprimerie impériale, 1868.) 2 vol. in-8°.

Et Revue des Sociétés savantes, N° de janvier 1868. Bro. in-8°.  
— Contient un rapport de M. G. Bertrand sur les Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. Ce rapport est consacré tout entier à une belle étude de M. le docteur Bourgoing sur la Sologne. Parmi les voies romaines qui s'entre-croisaient au Pont-du-Cher, sur les frontières des Bituriges, des Carnutes et des Turons, M. Bourgoing signale celle du Mans, qui devait, suivant ses calculs, arriver à Blois par la vieille ligne des Ponts-Chartrains et rejoindre près de Vendôme la grande voie d'Orléans au Mans.

Par ÉCHANGE :

Les Mémoires ou Bulletins des Sociétés ci-après :

De LA SARTHE. 1<sup>er</sup> trimestre de 1866.

D'ANGERS. Tome X (nouvelle période), 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1867.

Des ANTIQUAIRES DE L'OUEST, 1<sup>er</sup> trimestre de 1868.

De la SOCIÉTÉ PARISIENNE. Tome 1<sup>er</sup>. Année 1865.

Du MORBIHAN. 2<sup>e</sup> semestre de 1867.

Du GARD. Novembre 1865 - Août 1866.

Par ABONNEMENT :

La Revue Archéologique. Nos d'avril, mai et juin 1868.

De M. ROLLAND, notaire, notre trésorier :

Une pièce manuscrite sur parchemin, en date du 21 mai 1486,

contenant prise et acceptation par Jean Le Faucheur de Mazengé (*sic*) à rente viaire et annuelle, de Jean Girard, curé de ladite paroisse, sous chapitre de Chartres, jusqu'à 3 vies, savoir, de lui et de sa femme, du plus vivant de leurs enfants, et l'espace de 59 ans après lesdites vies, de plusieurs pièces de terre ou de pré, situées en ladite paroisse, tenues lesdites choses de Mgr le Prévoist de Mazengé, à 10 deniers tournois de cens rendus par chacun au le jour des octaves de Mgr saint Lubin en septembre<sup>1</sup>. La présente prise et acceptation faite pour le prix et somme de 50 sous tournois de rente. — Signé *J. Estieurin* pour Jehan de la Fosse<sup>2</sup>.

De M. ACH. DE ROCHAMBEAU :

Le fac-simile d'un autographe de Ronsard, reproduction lithographique d'après une photographie. Analogie avec l'écriture de Victor Hugo. — M. de Rochambeau se propose de publier cette pièce dans le livre qu'il prépare sur le grand poète de la Renaissance.

De M. BEAUSSIER, substitut à Vendôme :

Un autographe de Michel Chrétien (29 mai 1749). Michel Chrétien, originaire de Mondoubleau, mériterait d'être plus connu, au moins dans notre pays. Il a eu son moment et a joué son rôle dans l'histoire de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous en reparlerons plus au long dans une autre occasion.

De M. DE NADAILLAC :

La collection des pièces qui formaient les archives de la Commission de l'arrondissement de Vendôme pour l'Exposition universelle de 1867. Le donateur était président de cette commission.

Ch. B.

<sup>1</sup> On sait que ce saint est le patron de l'église. •

<sup>2</sup> Localités désignées : Le moulin Deschoyseau, le grand moulin de Mazengé, les gains du Gué-du-Loir, la métairie de la Hacherie, le pont de la Maladerie, en ladite paroisse; les Bordes, id. ; Fousse-Moucheuse, id., etc.

Expressions remarquables ; 5 vudains (?) de pré, obicer (*objicer*), objecter.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. A. DES MOUTIS :

Un OISEAU empaillé (héron-butor), tué dans le pays, Bel individu.

De M. ANGENEAU, peintre à Vendôme :

Un OURSIN EN SILEX (*Cidaris*).

De M. DESRUELLES :

Une belle DENT DE SQUALE provenant de la craie de Vendôme.

De M. TRILLOT, percepteur à Couture :

Un lot d'AMMONITES provenant des carrières de cette localité.

De Mme NOGUEZ :

Un OISEAU empaillé (rapace).

E. N.

---

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

# RAPPORT

SUR

## DES FOUILLES FAITES A VILLARCEAU, EN VENDOMOIS

Par M. NEILZ, cultivateur.

---

En 1859, nous fûmes témoin d'une découverte importante faite sur le territoire de la commune de Selommes ; à cette époque, la Société Archéologique du Vendômois n'était pas encore fondée ; nous croyons devoir aujourd'hui porter cette découverte à sa connaissance.

A un kilomètre à l'est du hameau de Villarceau, non loin de l'antique voie qui traverse ce plateau, au lieu dit *Les Terres Noires*, s'élevait un monticule d'une certaine étendue, qui rendait la culture difficile sur ce point. Le fermier entreprit de le faire disparaître, et le déplacement des terres lui ayant fait apercevoir des ruines nombreuses, il prit intérêt à ce travail, et le conduisit avec zèle et intelligence.

Ces ruines étaient très-étendues.

Sur une longueur de cent mètres environ, de l'est à l'ouest, on voyait apparaître la base de deux murs, dont les débris couvraient une partie de l'enceinte d'un édifice qui avait au midi sa façade principale. Il était divisé en plusieurs pièces par des murs de refend, dont on voyait quelques pans au-dessus des fondations.

Une couche régulière de béton sur un fond de caillou et recouverte d'un enduit de ciment, formait le *pavimentum* de ces salles basses. Les débris qui en couvraient l'intérieur étaient un composé de moellons durs de petit appareil, de nombreux morceaux de tuiles à rebords et convexes, de fragments de poteries variées,

dont aucune n'a été retrouvée intacte. Parmi ces poteries généralement grossières, on en rencontra cependant quelques-unes d'un grain plus fin et couvertes d'un enduit rouge bien conservé.

On trouva enfin dans les décombres quelques médailles grand et moyen bronze, et une grande quantité de petits cubes en pierre polie, comme ceux que l'on rencontre dans les débris de Tourteline, et qui semblaient n'avoir pas été employés.

A en juger par ces ruines d'une grande importance, cet édifice devait avoir été l'habitation principale. En effet, à 50 mètres en face et au midi, d'autres fondations de dimensions moins grandes indiquaient une construction secondaire. La cour qui les séparait était alors totalement encombrée. Quelle pouvait avoir été la destination de cet ensemble de constructions? L'enlèvement des décombres allait probablement le faire connaître. En effet, en continuant de déblayer, on vit apparaître une grande quantité d'ossements, et l'on put à la fin des travaux constater d'une manière à peu près certaine la présence de 80 squelettes humains ayant appartenu à des personnes de tout âge et de tout sexe, couchés et renversés dans tous les sens.

Les différentes salles qui les renfermaient formaient la moitié du bâtiment principal.

Dans les bâtiments accessoires, on a retrouvé également des ossements nombreux d'animaux domestiques disséminés par chaque espèce de bétail dans des loges séparées. Une loge semblable située à l'ouest du corps de logis principal renfermait une assez grande quantité de bois de cerfs et d'ossements de ces animaux, entretenus sans doute autrefois dans cette enceinte pour l'agrément du propriétaire.

D'après ces différentes indications, il est facile de reconnaître les ruines d'une villa gallo-romaine élevée à la proximité d'une voie antique.

A ces sortes d'habitations, indépendamment de la mai-

son du maître, venaient s'adjoindre des bâtiments destinés au logement des esclaves et de leur famille, et d'autres, tels que granges, étables propres à l'exploitation agricole. Elles renfermaient aussi quelquefois une enceinte consacrée à une industrie servant aux besoins usuels de la villa.

A Villarceau, les bâtiments servant au logement des serviteurs étaient situés à l'est du corps de logis principal ; nous n'avons rencontré aucun vestige d'ossements sous leurs décombres. On pourrait en conclure qu'au moment de la catastrophe un danger commun avait réuni esclaves et maîtres dans la même enceinte, ce qui expliquerait la grande quantité de cadavres retrouvés ensemble.

A quelle époque doit-on faire remonter cette catastrophe ? Peut-être ne se tromperait-on pas en la plaçant au IX<sup>e</sup> siècle. En effet, pendant toute cette période, notre pays, déjà en proie à la famine, fut encore livré aux horreurs de l'invasion étrangère. De 844 à 851, les Bretons, acharnés à la poursuite des troupes de Charles-le-Chauve, mirent tout à feu et à sang. En 855 les Normands vinrent ajouter de nouvelles destructions et de nouveaux massacres aux ruines et aux meurtres précédents. Il y eut alors un temps d'arrêt partout ; toute espèce d'industrie fut anéantie. Les routes elles-mêmes, si admirablement tracées, ne furent plus entretenues, et les peuples échappés au massacre prirent la fuite devant les hordes barbares.

Les vestiges des constructions de cette époque dans le Vendômois portent en général l'empreinte d'une destruction violemment opérée ; si l'on veut y puiser quelques renseignements historiques, il faut les examiner lors de l'exhumation, car ce qui reste est immédiatement après la découverte exploité et démoli. Il est donc bien important d'en déterminer aussitôt l'emplacement et le plan.

La villa de Villarceau est la seule dans nos pays où l'on ait retrouvé les traces d'une semblable hécatombe humaine au sein de la famille. La population qui l'habi-

tait a-t-elle été surprise et a-t-elle voulu tenter une lutte inégale? Toujours est-il qu'elle périt ensevelie sous une masse énorme de décombres, qui a attendu jusqu'à nos jours pour être déblayée.

Si nous avons tenu à mettre sous vos yeux la description de la villa de Villarceau et le désastre qu'eut à subir le pays, c'est pour vous montrer les Romains fondant des établissements partout dans nos contrées, et pour faire voir en même temps quelle devait être la situation affreuse des populations pendant ces guerres d'extermination.

---

## RECTIFICATION

D'UNE

### Erreur de Nom dans l'Histoire de Jeanne d'Arc

Par M. A. DUPRÉ, bibliothécaire à Blois.

---

Il s'agit d'un épisode de la malheureuse affaire de Compiègne, où l'illustre et infortunée libératrice d'Orléans fut prise par accident et par trahison. La chronique de Jacques Le Bouvier, autrement dit *Berry*, constate simplement la catastrophe en ces termes : « Jeanne « fut arrestée par un *Picard*, qui depuis la vendit à « messire Jean de Luxembourg, lequel la bailla aux An- « glais<sup>1</sup> »

Monstrelet, plus précis, nomme le chevalier, soi-disant *Picard*, qui mit la main sur l'héroïne cernée de tous côtés, pour la livrer ensuite, à prix d'argent, aux ennemis de la France : « Si fut, en conclusion, la dite pucelle tirée jus de son cheval par un archier, auprès « duquel estoit le *bastard de Vendonne*, à qui elle se rendit et donna sa foy<sup>2</sup>.... »

Nous savons, d'autre part, que ce guerrier s'appelait Lionel, et qu'il se rattachait à la lignée des seigneurs de *Vendonne* ou plutôt *Wandonne* (bourg et château situés en Artois, aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, canton de Fauquembergue). L'Artois n'ayant appartenu à la France

<sup>1</sup> Recueil des Historiens de Charles VII, par Godefroy, p. 382.

<sup>2</sup> Monstrelet, édition de 1572, f° 58, année 1430.

que depuis 1659, ce personnage était évidemment, et par bonheur, un étranger. Cependant presque tous les historiens en ont fait un prince français ; car ils écrivent à tort *Vendôme* au lieu de *Wandonne*. Mézeray, le Père Daniel, Villaret, et plus récemment M. Henri Martin, sont tombés dans cette fâcheuse erreur.

Un sentiment légitime de susceptibilité patriotique nous a conduit à rechercher si un pareil souvenir devait peser sur le nom de Vendôme. Or, indépendamment de l'autorité de Monstrelet et des chroniqueurs contemporains, nous pouvons opposer à l'assertion hasardée d'écrivains modernes la généalogie bien connue de Bourbon-Vendôme, où ne figure aucun bâtard du nom de *Lionel* (nom essentiellement wallon ou flamand). D'ailleurs, Louis de Bourbon, alors comte de Vendôme, se distinguait, nous le savons, dans les rangs de l'armée française, et soutenait vaillamment la cause nationale. Ce fut même lui qui fit lever aux Anglais le siège de Compiègne, et qui vengea ainsi l'échec de Jeanne d'Arc <sup>1</sup>. Il eut un bâtard, lequel s'appelait *Jean de Bourbon* ; mais ce fils, né après 1415 <sup>2</sup>, était trop jeune en 1430 pour figurer à la guerre ; et quand même son âge lui eût permis de jouer un rôle actif sous les murs de Compiègne, vraisemblablement il aurait combattu à côté de son père, et ne se serait pas fourvoyé dans le camp ennemi ; il n'aurait pas surtout commis un acte odieux de lâcheté.

Mieux renseignés, les deux derniers historiens de Jeanne d'Arc, M. Lafontaine, d'Orléans (p. 293), et M. Wallon (t. I, p. 190 et 197), ont corrigé une faute adoptée avec trop de confiance par leurs devanciers. Le nouvel historien de Charles VII, le savant M. Vallet de

<sup>1</sup> De Pétigny. Histoire du Vendômois, p. 329.

<sup>2</sup> Le Père Anselme. Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, t. I, p. 323.

Viriville, soigneux de remonter aux sources, a fait la même rectification (t. II, p. 155, et note 2 de p. 158). Ces témoignages, dignes de foi, achèveront d'éclaircir une équivoque dont notre honneur vendômois pouvait s'offenser avec raison.

---

# ROMAN DU RENARD

DE GÛTHE

Mis en vers français par M. U. HINGLAIS.

(CHANT 1<sup>er</sup>)

---

**SOMMAIRE.** — Comment le roi Noble ayant convoqué tous ses barons en cour plénière, Renard n'osa se présenter. Accusations portées contre lui par Isengrin, le loup, Poltron, le chien, Hinze, le chat et la panthère. Grimbart, le blaireau, neveu de Renard, prend la défense de son oncle. Le coq Henmin défère au tribunal du roi le meurtre de sa fille Grattepied. Le roi dépêche à Renard Brun, l'ours, pour le sommer de comparaître en jugement.

L'aimable Pentecôte était venue. Aux champs,  
Aux bois, feuillage et fleurs ; sur les cimes verdies,  
Dans les joyeux bosquets, les oiseaux par leurs chants  
Célébraient leur réveil ; les parfums des prairies  
Embaumaient les vallons. Le gazon diapré,  
Le ciel serein brillaient avec un air de fête.

Noble assemble sa cour : à son ordre sacré  
Chaque vassal docile à se rendre s'apprête.  
Beaucoup de fiers seigneurs viennent de tous côtés,  
Et parmi les plus fiers le geai, la grue allière.  
De par le roi petits et grands sont invités ;  
Car ce jour le lion veut tenir cour plénière  
Avec tous ses barons. Nul n'y devait manquer ;  
Un seul s'abstint pourtant : le Renard que ses crimes

A ces féaux qu'il plaît au roi de convoquer  
Empêchent de s'unir. Tous étaient ses victimes ;  
Il craignait le grand jour pour ses nombreux méfaits  
Chacun d'entre eux avait d'une ou d'autre manière  
De sa friponnerie éprouvé les effets.  
Il n'avait épargné que le fils de son frère,  
Grimbart, le blaireau. Lors, le premier, Isengrin  
Expose ses griefs, entouré d'un cortège  
De cousins et d'amis, et suivi de l'essaim  
De tous ses partisans. Il vient devant le siège  
De Noble et parle ainsi : « Très-honoré seigneur  
Et roi, daignez ouïr l'exposé de ma plainte :  
Vous êtes noble et grand, digne de tout honneur ;  
Vous faites à chacun justice non restreinte.  
Soyez aussi touché des torts que le Renard,  
Cet animal pervers, ce traître incorrigible,  
Avec honte m'a fait subir ; mais à l'égard  
De ma femme surtout, ayez le cœur sensible.  
Que de fois l'insolent sans pudeur l'outragea !  
Et mes pauvres enfants, quel traitement horrible !  
D'ordure il les couvrit, si fort les aspergea  
De son eau corrosive, hélas ! qu'en ma demeure  
J'en ai trois encor qui, pour longtemps aveuglés,  
Endurent, grâce à lui, le martyre à toute heure !  
Il est vrai, ces forfaits ont été décelés ;  
Même un jour fut fixé pour entendre ma plainte.  
Il offrit le serment ; bientôt changeant d'avis,  
Il fuit et de son fort gagna vite l'enceinte.  
Tous ceux ici présents savent bien que je dis  
Un fait, hélas ! trop vrai. Non, en quatre semaines  
Je ne pourrais conter tout ce que le coquin  
Machina contre moi de souffrances, de peines.

Quand la toile de Gand serait du parchemin,  
Il n'en sortirait pas assez de la fabrique  
Pour noter tous ses tours ; c'est pourquoi je les tais.  
Mais l'outrage sanglant de ma femme me pique,  
Me dévore le cœur, et je veux désormais  
En presser la vengeance, oui, quoi qu'il en arrive. »

Ainsi parle Isengrin. Poltron, un petit chien,  
Le cœur triste s'avance, et, d'une voix plaintive,  
S'exprimant en français, dit que n'ayant plus rien  
(Telle est sa pauvreté) qu'un morceau de saucisse  
Caché dans un buisson, le Renard l'avait pris.

Lors s'élançait le chat que la fureur hérissait :  
« Noble maître, dit-il, à nul il n'est permis  
D'accuser le brigand autant qu'au roi lui-même.  
Je te le dis, chacun ici, jeune ou bien vieux,  
Craint plus ce scélérat que ton pouvoir suprême.  
La plainte de Poltron est sans fond sérieux ;  
Depuis longtemps déjà la chose s'est passée ;  
La saucisse était mienne et j'aurais dû dès lors  
Faire entendre ma plainte. Une nuit bien glacée,  
En allant à l'affût, je me vis aux abords  
D'un moulin où j'entrai. Sur un banc la meunière  
Dormait profondément, et sans faire d'éclat,  
Je volai, je l'avoue, une saucisse entière.  
Si Poltron y prétend, son droit lui vient du chat. »

La panthère à son tour : « Plaidoyer inutile !  
Il est de peu d'effet de se plaindre et crier :  
Le mal est trop connu. La main sur l'Évangile,  
Je déclare Renard voleur et meurtrier.  
Les seigneurs savent bien qu'aucun trait ne l'arrête.

Oui, quand tous les barons, même le souverain  
Perdraient l'honneur, les biens, oui, la maligne bête  
S'en moquerait, pourvu qu'elle y trouvât le gain  
D'un morceau de chapon. Sachez comment le lièvre  
Hier éprouva les coups de sa déloyauté.  
Le voici, le pauvre, il tremble encor de fièvre.  
Renard fit le dévot, avec brièveté  
Voulut de point en point l'instruire de l'office  
Sacré de chapelain. Les voilà donc assis  
Commencant le *Credo*, le maître et le novice.  
Renard n'oublia pas ses ruses. Au mépris  
Du sauf-conduit de Noble et de la paix royale,  
Il saisit le brave homme, et fort traitreusement  
Lui tirailla la peau de sa griffe infernale.  
Je passai sur la route, et j'entendis comment  
Leur chant cessa soudain. Je me mis à l'écoute :  
Surprise, j'accourus et reconnus Renard.  
Il tenait Lampe au col, et vous l'aurait sans doute  
Etranglé, si j'étais venue un peu plus tard.  
Le voilà, contemplez de combien de blessures  
Est couvert l'innocent que tous gardent d'effroi.  
Si notre puissant maître abandonne aux parjures  
L'écriture, la paix, le sauf-conduit du roi ;  
S'il supporte un brigand, ah ! le prince et sa race  
Bien longtemps ouïront les reproches des gens  
Qui veulent qu'envers tous la justice se fasse. »

Là-dessus Isengrin : « Ainsi soit ! car je sens  
Que jamais le Renard ne changera de vie.  
Ah ! qu'il vaudrait bien mieux pour les hommes de paix  
Qu'il fût mort dès longtemps ! Mais s'il prend fantaisie  
De l'absoudre aujourd'hui, bientôt sur nouveaux frais

Sans crainte il trompera par tout son artifice  
Tel qui se croit le plus à l'abri de l'erreur. »

Le neveu de Renard paraît alors en lice,  
Et prenant la parole, il plaïda sans terreur  
Pour son oncle dont tous savaient la perfidie :  
« Seigneur loup, dit Grimbart, un proverbe, à la fois  
Et bien vieux et bien vrai, dit : « A bouche ennemie  
Jamais nul ne se fie. » Ah ! mon oncle, je vois,  
De vous se peut louer ! Mais ce vous est facile !  
S'il était à la cour, aimé du souverain  
Tout aussi bien que vous, votre parole hostile  
Vous vaudrait repentir ; vous auriez du chagrin  
D'avoir renouvelé de si vieilles histoires.  
Mais les maux qu'à Renard votre personne a faits  
Vous manquez prudemment d'en grossir vos mémoires  
Et cependant plusieurs de ces nobles sujets  
Savent comme tous deux vous fîtes alliance  
Et vous promîtes foi. J'en ferai le récit :  
Un jour d'hiver pour vous il courut grande chance.  
Vous étiez affamé ; quelqu'un vous avertit  
Qu'un voiturier menant sa pleine charretée  
De beaux poissons tout frais passait sur le chemin.  
A tout prix vous eussiez goûté de la pâtée ;  
Mais l'argent vous manquait pour payer le festin.  
Vous gagnez le Renard ; il s'étend sur la route,  
Contrefaisant le mort ; c'était un tour hardi,  
J'en jure par le ciel ; mais il n'y gagna goutte.  
Le rustre s'approchant voit mon oncle roidi,  
Couché dedans l'ornière. Il tire de sa poche  
Vite son coutelas pour le frapper d'un coup.  
Mon oncle sans bouger attend que l'on l'embroche.

Le charretier trompé le saisit par le cou,  
Et, se réjouissant déjà de la fourrure,  
Le jette sur le char. Voilà pour Isengrin  
Ce que risqua Renard. Cependant la voiture  
Continua sa route, et le hardi coquin  
D'en jeter les poissons. Isengrin en cachette  
Suivait de loin mangeant les gros et le fretin.  
Mon oncle fatigué du train de la charrette,  
Sauta bas et voulut avoir part au butin.  
Mais tout avait passé par la gorge vorace  
Du perfide Isengrin, qui, plus que de raison  
Se bourrant l'estomac, faillit crever sur place.  
Les arêtes restaient, et le loup sans façon  
Les offre à son ami. D'une autre perfidie  
Ecoutez le récit : Renard chez un paysan  
Savait pendue au croc une superbe truie  
Le jour même tuée. Il choisit ce forban  
Pour partager le gain et le danger peut-être.  
Mais fatigue et danger lui restèrent en prix ;  
Car à peine avait-il grimpé sur la fenêtre,  
Et jeté le cochon au loup, qu'en le logis  
Des chiens l'ayant flairé sur sa peau s'acharnèrent.  
Il s'échappa blessé, rejoignit Isengrin,  
Auquel il dit comment les chiens le malmenèrent,  
Puis réclama sa part. Mais voyez le gremlin :  
« Ta portion, dit-il, sera la plus friande.  
« A l'œuvre, mon ami ! mords vigoureusement !  
« Quel régal que la graisse ! » Il apporta la viande...,  
C'était... quoi ?... le bâton auquel précédemment  
Pendait notre pourceau. Mais le lard délectable,  
Le savoureux rôti, le loup, ce vagabond,  
L'avait dévoré seul. A ce tour détestable

Le Renard furieux ne dit mot, mais au fond  
Ce qu'il pensa, chacun le pense dans son âme.  
Sire, plus de cent fois Isengrin à Renard  
Joua des tours pareils, tout haut je le proclame,  
Mais n'en dirai plus rien. Si plus tôt que plus tard  
Vous assignez mon oncle, il saura se défendre.  
Pourtant, gracieux roi, monarque respecté,  
Vous avez pu, seigneur, et tous ont pu l'entendre,  
Comme par son discours aussi fou qu'effronté,  
Isengrin a flétri l'honneur de son épouse,  
Qu'il devrait protéger au péril de ses jours.  
Avant sept ans passés, au bord d'une pelouse,  
Pendant un bal de nuit partageant ses amours,  
Mon oncle à Giremonde a montré sa tendresse.  
Isengrin voyageait. Je rapporte les faits  
Comme ils me sont connus. Depuis cette faiblesse,  
A mon oncle souvent prodiguant ses attraits,  
Elle sut se montrer prévenante, amicale.  
Quoi donc ! jamais a-t-elle accusé son amant ?  
Elle vit en santé ; pourquoi fait-il scandale ?  
Il n'en soufflerait mot s'il faisait sagement ;  
Il n'y gagne qu'affront. Passons à l'autre page, —  
Poursuivit le blaireau. — Voici l'évènement  
Du lièvre ! quel frivole et vide commérage !  
Le maître ne devra donc pas de châtiment  
A l'élève distrait, à cervelle légère.  
Si de ne point punir on faisait mandement,  
Et si l'étourderie avait pleine carrière,  
Pour dresser les enfants, comment donc ferait-on ?  
Poltron se plaint d'avoir perdu son andouillette  
Pendant un jour d'hiver et derrière un buisson.  
Là-dessus il devrait avoir bouche muette,

Car l'andouille, on l'a dit, fut volée au moulin.  
A mon oncle Renard qui donc ferait un crime  
D'avoir pris au larron le fruit de son larcin ?  
Les nobles et les grands à tout voleur, j'estime,  
Ont charge d'inspirer la crainte et la terreur.  
S'il l'eût alors pendu ce serait excusable.  
Mais il ne l'a point fait, ne voulant pas, Seigneur,  
Usurper votre droit ; car ce droit redoutable  
De pendre haut et court du roi seul est le bien.  
Mais pour mon oncle on a peu de reconnaissance,  
Quelque opposé qu'il soit aux traits de tout vaurien  
Et que juste soit-il. Depuis que la défense  
A paru de troubler la paix de notre roi,  
Nul ne s'y soumet mieux. Il a changé de vie ;  
Ne mangeant qu'une fois le jour, il se tient coi  
Comme un dévot ermite et fort se mortifie ;  
Sur sa chair nue il porte une haire de crin ;  
Avec grande rigueur tout à fait il se prive  
De tout être animé, quelle que soit sa faim.  
Je le tiens d'un ami qui fraîchement arrive  
De lui faire visite. Il quitte Maupertuis,  
Et loin de ce château se fait un ermitage.  
Vous dire sa maigreur, hélas ! je ne le puis ;  
Mais vous-même pourrez contempler son visage  
Pâle de faim, de soif et des austérités  
Que sans pitié pour lui saintement il endure.  
Quel tort peut-il souffrir de ces cris éhontés ?  
Pour soutenir son droit et de toute imposture  
Confondre la hardiesse, il n'a qu'à revenir. »

Grimbart avait fini. Quelle fut la surprise  
De voir alors Hennin et sa troupe accourir.

Sur un triste brancard, Gratteped, poule grise,  
La meilleure pondeuse, et sans tête et sans cou  
Était portée. Hélas ! son sang coulait ! ce crime  
Renard l'avait commis ! On déférait le coup  
Au tribunal du roi. Quand le coq magnanime  
Se présenta montrant sa grande affliction  
Par sa crête penchée, avec lui s'avancèrent  
Deux autres coqs en deuil : Krayant, fort champion,  
Qu'en France, en Pays-Bas ses grands ergots classèrent  
Parmi les plus vaillants ; Kantart dont la valeur,  
L'impétuosité n'étaient pas moins fameuses.  
Tous deux de Gratteped frères pleins de douleur,  
Précédant le convoi de deux torches fumeuses,  
Ils demandaient justice en leurs cris gémissants.  
Deux autres coqs portaient le brancard de la morte,  
Remplissant de loin l'air de leurs tristes accents.  
Hennin prit la parole et parla de la sorte :  
« Très-honoré seigneur et roi, pour un malheur,  
Hélas ! irréparable, accueillez notre plainte.  
Ayez pitié de nous, et soyez le vengeur,  
Pour mes enfants, pour moi, de Gratteped éteinte !  
C'est l'œuvre de Renard. A la fin de l'hiver,  
Appelés au plaisir par les fleurs, le feuillage,  
Je me félicitais de voir dans le champ vert  
Ma famille avec moi faire riant ménage.  
Douze filles et dix jeunes et vaillants fils,  
Tous contents, vigoureux, par ma bonne pondeuse  
Couvés en un printemps, égayaient mon logis.  
Une place très-sûre à leur troupe joyeuse  
Offrait le grain du jour. A des religieux  
La cour appartenait, et d'un mur entourée  
Nous mettait à l'abri. De plus six chiens nerveux,

Commensaux du logis, faisaient garde assurée  
Autour de mes enfants que tous ils chérissaient.  
Mais Renard le voleur ne voyait qu'avec peine  
Que nous goûtions les jours dont les dieux nous comblaient.  
Et que pour nous happer sa finesse était vaine.  
Autour du mur la nuit sans repos il rôdait  
Et guettait par la porte. Un jour les chiens le virent ;  
Il fallut détalier ; prestement il courait !  
Bel et bien cependant nos bons chiens l'atteignirent  
Et frottèrent son poil. Il échappa pourtant,  
Et ne vint plus au guet. Sachez sa perfidie :  
Bientôt il reparut en froc de pénitent,  
Une lettre à la main ; de votre sceau munie,  
Elle proclamait paix entre les animaux.  
Lors il me déclara qu'il s'était fait ermite,  
S'était lié des vœux usités à Citeaux,  
Et pleurait ses péchés d'une âme très-contrite !  
Personne ne devait plus rien craindre de lui,  
De viande un stricte vœu lui défendant l'usage.  
Il montre un scapulaire et son froc à l'appui,  
Plus un certificat portant le témoignage  
Du prieur du couvent. Pour m'ôter toute peur,  
Il découvre un cilice en dessous de sa robe ;  
Puis, il part en disant : « Que Dieu, notre Seigneur,  
« Sous sa sainte tutelle à tout mal vous dérobe.  
« Adieu, car j'ai beaucoup à faire avant ce soir,  
« Il me faut dire tierce, et sexte et none encore. »  
Il lisait en marchant ; je ne pouvais prévoir  
Qu'il méditait le mal qu'aujourd'hui je déplore,  
Et je courus joyeux porter à mes petits  
Nouvelle de la paix. Grande fut l'allégresse !  
Renard étant ermite, adieu tous nos soucis !

Nous sortons de nos murs et tous avec ivresse  
Goûtons la liberté. Mal nous en prit, hélas !  
Le traître était blotti sous l'ombre d'un branchage ;  
Il nous barre la porte et d'un coup jette bas  
Le plus beau de mes fils qu'il traîne à l'ermitage.  
Dès qu'il en sut le goût, il n'eut plus de repos ;  
Et de jour et de nuit contre sa gucule avide  
A nous garder chasseurs et chiens furent des sots.  
Presque tous mes enfants sont échus au perfide :  
De vingt-deux ils sont cinq ; les autres ne sont plus.  
Sire, soyez touché de notre sort funeste :  
Hier, il tua ma fille, et les chiens accourus  
En ont sauvé le corps ; voyez ce triste reste !  
C'est l'œuvre de Renard ! Juste roi, vengez-nous ! »

Et le roi dit : « Grimbart, ainsi jeûne l'ermite !  
Voilà son repentir ! voyez, approchez-vous !  
Mais si je vis encore un an je vous invite  
A le voir châtié. Que servent les discours  
Dans le moment présent ? Ecoutez, triste père :  
Tous les honneurs qu'aux morts on a rendus toujours  
Grattepied les aura. Je veux que sur sa bière  
Soit le *pro defunctis* chanté. Puis au tombeau  
Nous l'ensevelirons ; et des juges habiles  
Prononceront en cour sur ce meurtre nouveau. »

Le roi commanda donc que l'on chantât vigiles.  
L'assemblée entonna *Domine placebo*  
Tout au long. Je pourrais nommer ceux qui chantèrent  
Les leçons, les répons ; mais c'est trop long, ergo  
Je n'en dirai pas plus. Cela fait, ils portèrent  
Le corps dans une fosse, et dressèrent dessus  
Un beau marbre carré, poli comme le verre,

Et sur lequel ces mots en or étaient rendus :  
« A Gratteped, du coq Hennin la fille chère,  
« Des poules la meilleure, elle a dedans son nid  
« Souvent pondu des œufs, et sut gratter la terre  
« Avec habileté. C'est ici qu'elle git,  
« Ravie à ses parents. Sache la terre entière  
« Comme traitreusement la tua le Renard ;  
« Et donnez-lui, passants, des pleurs, une prière. »

Voilà ce qu'on y mit. Cependant sans retard  
Le roi fit assembler en conseil les plus sages,  
Pour chercher le moyen de punir le forfait  
Exposé clairement à ces hauts personnages.  
Tous restèrent enfin d'avis qu'on enverrait  
Au rusé malfaiteur un messenger, de crainte  
Qu'il ne se dérobât par quelque malin tour ;  
Lequel le sommerait de s'apprêter sans feinte  
A paraître à la cour du roi, le premier jour  
Du conseil des seigneurs. On chargea du message  
Brun, l'ours, à qui le roi dit : « Moi, votre seigneur,  
Vous donne l'ordre exprès de faire ce voyage  
Avec zèle. Pourtant ayez prudente ardeur ;  
Car Renard est un fourbe ; il mettra sa finesse  
Entière à vous flatter, vous tromper de son mieux ;  
— Nenni-da ! reprit l'ours. Ce souci ne vous presse !  
S'il osait s'y jouer, j'en jure par les cieux,  
Au premier affront que me ferait sa malice.  
J'en ferais repentir par de tels châtimens  
L'impertinent coquin ( sinon, Dieu me punisse ! ),  
Que sa peau ne pourrait y résister longtemps. »

---

PHILIPPES GIRARD  
VANDOMOIS  
& LOUIS COQUELET DE PÉRONNE

A Messieurs de la Société Archéologique, Scientifique  
& Littéraire du Vendômois.

Messieurs,

Au commencement du siècle dernier, un homme qui passait pour un esprit très-fin, très-piquant et surtout très-original, Louis Coquelet, né à Péronne, écrivit divers éloges facétieux : celui de *la Goutte*, de *l'Ane*, de *la Méchante Femme*, etc. Les plus remarquables étaient *l'Eloge de Quelque Chose* et *l'Eloge de Rien*.

On savait bien qu'autrefois Jean Passerat avait adressé à Henri de Mesmes, son protecteur et son ami, une pièce de vers pour le nouvel an, intitulée : *Nihil* (ce morceau avait été maintes fois réimprimé) ; mais Coquelet en avait su tirer un si bon parti qu'il avait en quelque sorte fait sienne l'idée de Passerat, tant il l'avait enrichie de nombreux et spirituels embellissements. Quant à l'autre éloge, on le regardait comme sorti tout entier du cerveau de Coquelet, qui paraissait bien fier d'avoir inventé *quelque chose*.

*L'Eloge de Quelque Chose*, dédié à quelqu'un, avec une préface chantante (Paris, 1730, in-12), fut réim-

primé à diverses reprises, pour la plus grande joie des gens d'esprit et la plus grande gloire de Coquelet.

Or un beau jour, quelques-uns s'avisèrent (chose surprenante et entièrement ignorée) que les Français s'étaient permis d'avoir de l'esprit et même du génie, dès avant le siècle de Louis XIV.

Le goût des *bouquins*, de tout temps regardé comme une marotte réservée à de vieux maniaques barbouillés de tabac, se transforma en Bibliophilie. Aujourd'hui quiconque se pique de bon goût veut avoir de vieux livres, et les plus rares deviennent, à prix d'or, la proie de ceux qui les lisent le moins.

La mine fut donc vite épuisée; les découvertes, fréquentes il y a quelque trente ans, deviennent de plus en plus exceptionnelles. Cependant, Messieurs, j'ai pu mettre la main sur un opuscule oublié, qui me semble doublement intéressant pour nous, d'abord parce qu'il ne manque pas d'une certaine valeur littéraire, ensuite parce qu'il restitue à un Vendômois le mérite usurpé par Coquelet.

Une mince plaquette, se composant d'une feuille in-8°, divisée en deux cahiers de huit pages chacun, porte pour titre: *Nihil, Henrico Memnio, pro Xenis, per Johannem Passeratium P. R.* (probablement *Poëtam Regium*), et au-dessous: QUELQUE CHOSE, PAR PHILIPPES GIRARD, VANDOMOIS. Ce livret se vendait à Paris, en 1588, chez Estienne Prévosteau<sup>1</sup>. — Le *Nihil* occupe les pages 3, 4 et 5. Le poëme de Girard com-

<sup>1</sup> La marque de Prévosteau est singulière. Elle représente un Amour tenant un flambeau et assis sur le trait de la lettre grecque *thêta*, autour de laquelle s'enroulent deux serpents ailés. Prévosteau tenait vraisemblablement cette vignette de son prédécesseur Federic Morel, et je crois que le sens de cette allégorie est perdu. Le dessin en est attribué à Geoffroy Tory, de Bourges, célèbre imprimeur et graveur du XVI<sup>e</sup> siècle.

mence à la page 7. Il est dédié à M. de Guillon des Essars, conseiller du Roy et contre-rouleur général de son artillerie. — Selon l'usage presque général à cette époque, les vers sont imprimés en italiques; sauf les mots QUELQUE CHOSE et RIEN, qui ressortent en petites capitales.

J'en suis réduit aux conjectures sur Philippes Girard. Ses vers me semblent être l'œuvre d'un jeune homme. Un distique latin de l'auteur atteste sa connaissance des langues anciennes, et comme il paraît n'avoir produit aucun autre ouvrage, on peut conjecturer qu'il a vécu peu de temps. Je ne l'ai vu mentionné nulle part, sinon dans le XIII<sup>e</sup> volume des Annales Poétiques, dont les auteurs ne le connaissent, comme moi, que par son léger ouvrage, qu'ils jugent assez sévèrement. Sans doute le petit poème de Philippes Girard n'est pas un chef-d'œuvre; mais il n'est pas au-dessous du *Nihil* qui le précède. Il ne manque ni de finesse ni d'esprit; il est assez correctement écrit, bien rimé, sauf quelques exceptions, et l'alternance des rimes masculines et féminines y est observée.

En somme, c'est un agréable jeu d'esprit, qui a de plus le mérite d'avoir servi de modèle à Coquelet pour son éloge de Quelque Chose. Quand on lit les deux opuscules à la suite l'un de l'autre, le plagiat saute aux yeux. Seulement Coquelet, comptant sur l'obscurité de son prédécesseur, s'est bien gardé de le nommer, dans sa longue énumération des auteurs qui ont écrit des éloges singuliers, facétieux ou burlesques. Il ne se doutait pas qu'un jour le pauvre Girard, son poème à la main, sortirait de la poussière pour crier : haro, sur le larron !

Vous pourrez, Messieurs, juger par vous-mêmes le Quelque Chose de Philippes Girard; car je me suis fait un devoir et un plaisir de vous en adresser la copie figurée.

Peut-être ne le trouverez-vous pas indigne d'être inséré dans les mémoires de la Société? Peut-être même

jugerez-vous à propos d'en faire tirer à part quelques exemplaires, comme essai d'une série de pièces rares ou inédites, intéressant spécialement Vendôme et le Vendômois.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur et collègue,

PROSPÉR BLANCHEMAIN.

Château de Longefont. Décembre 1867.

---



N I H I L .

HENRICO MEMMIO

pro Xenüs

PER JOHANNEM PASSERATIUM P. R.

---

QVÉLQVE CHOSE.

Par PHILIPPES GIRARD Vandomois

*(Marque de Prevosteau.)*

A PARIS

*Chez Estienne Prevosteau, demurant au mont  
Saint-Hytaire près le puits Certain.*

---

M. D. LXXXVII.



NIHIL  
HENRICO MEMMIO  
PRO XENIIS  
PER JOHANNEM PASSERATIUM.

---

Janus adest, festæ poscunt sua dona Calendæ :  
Munus abest festis quem possim afferre Calendis.  
Siccine Castalius nobis exaruit humor?  
Usque adeo ingenii nostri est exhausta facultas,  
Immunem ut videat redeuntis janitor anni?  
Quod nusquam est potiùs nova per vestigia quæram.  
Ecce autem, partes sese dum versat in omnes,  
Invenit mea Musa *Nihil*. Ne despice munus ;  
Nam *nihil* est gemmis, *nihil* est pretiosius auro.  
Hùc animum, hùc igitur vultus advertite benignos ;  
Res ea narratur quæ nulli audita priorum.  
Ausonii et Graii dixerunt cœtera vates ;  
Ausoniæ indictum *nihil* est Graiæque Camœne.  
E cœlo quacumque Ceres mea prospicit arva,  
Aut genitor liquidis orbem complectitur ulnis  
Oceanus, *nihil* interitus et originis expers,  
Immortale *nihil*, *nihil* omni ex parte beatum.  
Quod si hinc majestas et vis divina probatur  
Numquid honore Deùm, numquid dignabimur aris?  
Conspectu lucis *nihil* est jucundius almæ ;  
Vere *nihil*, *nihil* irriguo formosius horto,  
Floridius pratis, Zephiri clementius aura.  
In bello sanctum *nihil* est Martisque tumultu :  
Justum in pace *nihil*, *nihil* est in fœdere tutum,  
Felix cui *nihil* est! Fuerant quæ vota Tibullo.

Non timet insidias ; fures, incendia temnit,  
Sollicitas sequitur nullo sub iudice lites.  
Ille ipse invictis qui subjicit omnia plantis,  
Zenonis sapiens, *nihil* admiratur et optat,  
Socraticique gregis fuit ista scientia quondam  
Scire *nihil*, studio cui nunc incumbitur uni,  
Nec quicquam in ludo mavult didicisse juventus,  
Ad magnas quia ducit opes et culmen honorum.  
Nosce *nihil*, nosces fertur quod Pythagoreæ  
Grano hæere fabæ, cui vox adjuncta negantis.  
Multi Mercurio duce freti viscera terræ  
Dura liquefaciunt simul et patrimonia miscent,  
Arcano instantes operi et carbonibus atris,  
Qui tandem exhausti damnis fractique labore,  
Inveniunt atque inventum *nihil* usque requirunt.  
Hoc demetiri non ulla decempeda possit  
Nec numeret Lybicæ numerum qui callet arenæ.  
Vel Phæbo ignotum *nihil* est, *nihil* altius astris.  
Tuque (tibi licet eximium sit mentis acumen  
Omnem in naturam penetrans et in abdita rerum)  
Pace tua, Memmi, *nihil* ignorare videris.  
Sole tamen *nihil* est et puro clarius igne.  
Tange *nihil*, dicesque *nihil* sine corpore tangi ;  
Cerne *nihil*, cerni dices *nihil* absque colore.  
Surdum audit, loquiturque *nihil* sine voce ; volatque  
Absque ope pennarum et graditur sine cruribus ullis.  
Absque loco motuque *nihil* per inane vagatur.  
Humano generi utilius *nihil* arte medendi.  
Ne Rhombos igitur neu Thessala carmina tentet  
Idalia vacuum trajectus arundine pectus,  
Neu legat Idæo Dictæum in vertice gramen,  
Vulneribus sævi *nihil* auxiliatur amoris.  
Vexerit et quamvis trans mæstas portitor undas.  
Ad superos imo *nihil* hunc revocabit ab orco.  
Inferni *nihil* inflectit præcordia regis.

Parcarumque colos et inexorabile pensum.  
O bruta Phlægræis pubes Titania campis  
Fulmineo sensit *nihil* esse potentius ictu.  
Porrigitur magni *nihil* extra mœnia mundi ;  
Dique *nihil* metuunt. Quid longo carmine plura  
Commemorem? Virtute *nihil* præstantius ipsa,  
Splendidus *nihil* est : *nihil* est Jove denique majus.  
Sed tempus est finem argutis imponere nugis  
Ne tibi si multa laudem mea carmina charta,  
De *nihilo* pariant *nihili* fastidia versus.

*FINIS.*

**Distichon autoris Alicujus.**

Passerti *Nihil* est aliquid cœleste bonumque ;  
Ast *Aliquid* nostrum nihil est cœleste bonumque.

**Quatrain du mesme auteur.**

Le *Rien* de Passerat est vraiment quelque chose  
Fille d'un bel esprit qui vivra longuement ;  
Mais nostre *Quelque chose* est un rien proprement,  
Qui ne mérite pas la vie d'une rose.

**Distique.**

Qui voudra dignement louer ce *Quelque chose*,  
Il faudra que louer chose plus grande il ose.

**Distichon.**

Non his versiculis data absque certis  
Rebus verba, nec absque re canuntur.

Fed. Morellus Professor, et T. R. P.

## QUELQUE CHOSE.

A Monsieur

Monsieur DE GUILLON,  
Chevalier, sieur des Essars,  
Conseiller du Roy, et Contreroolleur  
Général de son artillerie.

---

Pour n'estre point ingrat du bien et de l'honneur  
Que, sans le meriter, d'un celeste bonheur,  
Me faict de jour en jour votre main liberale,  
Je taschoy de trouver quelque estrene royale,  
Pour vous la presenter, à ce premier bon jour  
Où l'an vient commencer à refaire son tour.  
Or ayant bien cherché, j'ai trouvé l'adversaire,  
L'ennemy capital et opposé contraire  
Du *Rien*, qu'un grand esprit a si treshaut chanté,  
Qu'il l'a presque logé dessus la deité.

Mais laissons-le vanter de son *Rien* les louanges;  
Qu'il les fasse voler jusqu'aux pays estranges :  
*Quelque chose* vaut mieux ; qui l'osera nier,  
S'il ne vouloit le vray clerement renier ?  
*Quelque chose* vaut mieux mille fois que l'agate,  
Que le fin diamant, que la tendre gagate,  
Que le riche rubis, l'amethyste pourpré,  
Le Beril, le crystal, le saphir azuré,  
Que la verte emeraude et que la carchedoine,  
La perle, le coral, l'onyce, la sardoine,  
Et que tous les joyaux qu'apporte l'Orient.

*Quelque chose* vaut mieux que tout l'or et l'argent  
De ce large univers. J'estime *Quelque chose*  
Plus plaisante beaucoup que l'œillet ny la rose,  
Que la blancheur du lys, ny que toutes les fleurs,  
Que l'aube bigarrée en cent mille couleurs,  
Qu'un jardin arrosé d'une claire fontaine,  
Que des mollets Zephirs la douceuse haleine,  
Que le gay renouveau diapré richement,  
Aiant le chef paré d'un beau bigarrement,  
Que le jour, que la lune et que le soleil même.  
*Quelque chose* est plus noble aussi qu'un diadème.

Prise tant que voudra Parrhase son rideau,  
Timante son cyclope, Appelle le tableau  
De la belle Venus, Zeuxis sa grecque Dame  
Miroir de chasteté, ou son Helene infame,  
Ou bien le vif tableau des raisins trompe-oiseaux,  
Phidie sa Minerve et autres œuvres beaux;  
*Quelque chose* pourtant est bien plus précieuse.

*Quelque chose* est encore plus rare et merveilleuse  
Que ne fut Jupiter du champ Olympien,  
Les murs de Bibylon, le temple Ephésien,  
Du Colosse orgueilleux la hauteur estonnante,  
Que les fameuses tours dont l'Égypte se vante,  
Que le riche tombeau que fit faire Artemis  
A Mausole, ou celui d'une Semiramis,  
Bref que tout l'art divin des Colonnes, theatres,  
Et des arcs triomphaux et des amphitheatres.

Les rebelles Geans sentirent autrefois  
Le foudre punisseur du grand maistre des rois,  
Qui terrassa leurs corps estendus sur la poudre :  
*Quelque chose* est pourtant plus forte que le foudre.  
La vertu ne se voit de nos yeux corporels ;

Ains nous la cognoissons des yeux spirituels,  
Toutefois on la cherche, on l'aime mesme absente :  
*Quelque chose* est pourtant beaucoup plus excellente.

Et davantage, un *rien* ne se peut concevoir,  
Toucher, flairer, gouter, ni entendre, ni voir :  
*Quelque chose* se voit, se conçoit, s'oit, se touche,  
Se flairer par le nez, se goute par la bouche.

*Quelque chose* se trouve en ce monde ; en tous lieux ;  
Son essence se voit en l'eau, l'air, terre et cieux ;  
Mais *rien* n'est toujours rien, il n'a aucune essence.  
Cherchez tant que voudrez, en Espagne et en France,  
Chez le Mède, l'Arabe et les Mahometains,  
Et aux autres pays plus proches ou lointains,  
En Escosse, Allemaigne, Angleterre, Italie,  
En Europe, en Afrique et par toute l'Asie ;  
Passez, si vous voulez, jusqu'au monde nouveau ;  
Sondez le ciel, l'enfer ; cherchez en l'air, en l'eau ;  
*Rien* ne s'y trouve point. Ne croyez donc son chantre  
Qui dit l'avoir trouvé ; car s'il daigne, qu'il entre  
En devis avec moy ; je luy prouveray bien  
Qu'à l'heure qu'il pensoit avoir trouvé le *rien*,  
Il trouva *quelque chose*. Hé ? n'est-ce *quelque chose*  
Des carmes tout divins, dans lesquels est enclose  
La louange du *Rien* ? Quand donc il fait un don  
De son *rien*, il donna *quelque chose* de bon.  
Ainsi jadis ce Grec, qui estoit le plus sage  
Et plus grand en sçavoir des hommes de son age,  
( Comme le tesmoigna l'oracle Delphien )  
Devant tous, en tout lieu, dit qu'il ne sçavoit *rien*.  
Toutefois on trouva qu'il sçavoit *quelque chose*.  
L'Escholier studieux jour et nuit ne repose ;

Ains estant enflambé d'un louable desir,  
Tantost à lire Ovide il met tout son plaisir,  
Ou arpenté les mers que passa Sisyphide ;  
Or il nombre les corps que le preux Æacide  
Fait trébuscher par terre aux champs Dardaniens,  
Qui furent la pasture aux oiseaux et aux chiens ;  
Cherchant l'occasion de sa grande cholere.  
Puis ayant espuisé la fontaine d'Homere,  
Il gouste le nectar de l'orateur Romain,  
Ou de celui de Grece : or' d'une ardente main  
Il happe en son estude une philosophie  
D'Aristote ou Platon : or la Theologie  
Le ravit tout à soy, ou bien nos saintes lois,  
Seur appuy de l'Estat, des princes et des rois.  
Et sage cependant, pille de chasque livre  
*Quelque chose* de bon, qui luy monstre à bien vivre.  
Ainsy qu'en la saison du flury renouveau  
Nous voyons par les champs, en maint et maint trou-  
Voleter çà et là les soigneuses avettes [peau,  
Sur mille et mille fleurs, or' sur les violettes,  
Ore sur les œillets et le doré safran,  
Tantost sur l'aiglantier et le thym hyblean,  
Dessus la marjolaine, ou le lys, ou la rose,  
Pour de chacune fleur amasser *quelque chose*.  
Mais encore qu'on feust plus savant que Platon,  
Que le Stagiritain, que le grand Salomon,  
Si aurait-on encor *quelque chose* à apprendre,  
Qu'on ne peut definir, ni scavoir, ni comprendre.

Les livres des Gregeois et des doctes Romains  
Sont pleins divinement de discours plus qu'humains,  
Soit qu'ils ayent escrit ou en carme ou en prose :  
Si ont-ils néantmoins oublié *quelque chose*.

Or pourquoy le marchand ne craint point les brigands,  
Le hazard de la mer, la rage des autans,  
Le fer, le chaud, le froid, la gresle, la tempeste  
Et mille autres dangers qui menacent sa teste ?  
C'est pour se retirer enfin en sa maison,  
Après avoir acquis, en sa verte saison,  
*Quelque chose* pour vivre estant vieil ; ainsi comme  
La petite fourmi ( fort bel exemple à l'homme  
D'un honneste travail ) laquelle prevoyant  
L'hiver qui doit venir, va sans cesse triant  
*Quelque chose* en esté, avec sa bouchelette,  
Et l'adjoute à son tas en sa creuse logette ;  
Puis elle ne sort plus, si tost que le Verseau,  
Avec son aspre froid, ramene l'an nouveau.

*Quelque chose* peut tout : si la Parque ennemie  
A tranché le filet de votre fresle vie,  
*Quelque chose* pourra vous retirer du port  
De la noire Junon, et surmonter la mort.  
Estes-vous sur la mer en danger par l'orage ?  
*Quelque chose* pourra vous garder du naufrage.  
Si vous logez chez vous la dure povreté,  
*Quelque chose* pourra rompre sa cruauté.  
Avez vous vostre esprit accablé de tristesse ?  
*Quelque chose* pourra luy donner allegresse.  
Si la fievreuse humeur vous tourmente le cors,  
*Quelque chose* pourra vous la chasser dehors.  
Voulez vous marier vostre fillette tendre ?  
*Quelque chose* aussilôt vous trouvera un gendre.  
Si l'amour doux-amer vous estoit odieux,  
*Quelque chose* à la fin peut vous rendre amoureux.  
Mais si vous estes pris des beaux yeux d'une dame,  
*Quelque chose* pourra appaiser vostre flamme.

Estes-vous detenu quelquepart prisonnier ?

*Quelque chose* pourra de là vous delivrer.

Estes vous obligé, pour argent, à un homme ?

*Quelque chose* pourra acquitter ceste somme.

*Quelque chose* autrefois fait descendre des Cieux

Le grand Jupin d'en haut et prendre, en ces bas lieux

Ore la forme d'Or, ou bien le blanc plumage

D'un cygne Caïstrin, tantost l'humain visage

De quelque pastoureau ou d'un Amphitryon.

Et *quelque chose* aussi fait monter d'Acheron

L'autre Jupin d'embas, et laisser ses tenèbres,

Apportant à Ceres mille larmes funebres.

Un chacun maintenant est prompt et curieux

D'amasser *quelque chose*; aussi ceux sont heureux

Lesquels ont *quelque chose* : on les prise et honore

Et comme demi-dieux le peuple les adore.

Sans cesse tous les jours les vont voir mille amis,

Et quelque part qu'ils vont vous les voyez suivis

D'un squadron de valets, de laquais et de pages :

On s'oste du chemin pour leur faire passages.

Mais celuy qui n'a rien est tousjours meprisé,

Et comme malautru d'un chacun delaissé.

Il n'a aucuns amis, il n'a aucune suite

Et jamais en allant personne ne luy quite

Le haut lieu par honneur : or' l'un le vient pousser,

Un autre le mocquer, fouler et harasser.

Noble peuple français, si tu daignois entendre

A ce petit discours, et si tu voulois rendre

L'honneur deu au Seigneur, le servir, le prier,

Jour et nuit sont saint nom louer et invoquer,

*Quelque chose* pourroit appaiser la famine

En ce temps malheureux, et sa fière cousine

La peste abominable, et nous, donner la paix,  
La paix tant désirée, et clore pour jamais  
De Janus Clusien la guerrière chapelle,  
Garrotant au dedans la discorde cruelle,  
Et la rebellion, le carnage, l'horreur,  
Et la guerre sanglante avecques la fureur.

Menez tant que voudrez une vie ocieuse ;  
Vostre âme cependant, qui n'est point paresseuse,  
Fait tousjours *quelque chose* et, sans se reposer,  
Ore avecques le corps ne cesse d'operer,  
Le nourrir et l'accroistre et luy donner la vie  
Avec le sentiment ; or, sans la phantasie,  
Elle a sa volonté libre et l'election.  
Elle peut définir, faire division,  
Cognoistre et concevoir la chose universelle,  
La chose incorruptible, immortelle, æternelle,  
Discourir bravement, croire en Dieu, l'honorer  
Et l'aimer et le craindre et en luy esperer,  
Sans despendre du corps. Le resveur Epicure  
S'est donc trop abusé, qui a fait sa nature  
Fresle comme le corps et subiette à perir.  
Car alors qu'Atropos nous contraindra mourir,  
L'âme, fille de Dieu chérie et bien-aimée,  
Ne s'esvanouira ainsi qu'une fumée ;  
Mais malgré le destin et son puissant effort,  
El' sera *quelque chose* encore après la mort.  
Rien ne se fait de rien en la machine ronde.  
De *quelque chose* est fait tout ce qui vient au monde ;  
Car Dieu considerant des le commencement  
Que *Rien* n'estoit pas bon, crea premierement  
*Quelque chose* confus, et sans vie, et sans forme,  
Obscure, malplaisante, embrouillée et difforme,

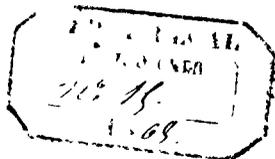
Dont il fait puis après son palais azuré,  
Qui fut, en mesme instant richement surdoré  
De cent mille flambeaux, qui nous donnent lumière.  
D'icelle il fait aussi la nature legere  
Du feu prompt, et de l'air, les oiseaux esmaillez,  
L'element fluctueux, les poissons escaillez,  
La grand mere Cybele, et tout ce qu'elle enferme  
Dedans ses larges flancs ou porte sur sa terre.

Hercul, Hector, Achil, le rempart des Gregeois,  
Alexandre, Cæsar et plusieurs autres rois  
Ont bien sceu et monstré que, pour acquerir gloire  
Et engraver son nom au temple de memoire,  
Faut faire *quelque chose*; et c'est pourquoy aussi,  
Monsieur, les ensuivant, vous avez fait ainsi,  
Vous ruant au travers des plus chaudes alarmes,  
Prouvant vostre vertu par la vertu des armes,  
Et aiant remporté, pour un noble loyer,  
Le beau titre et l'honneur d'un vaillant chevalier.  
O que ne suis-je donc *quelque chose*, pour dire  
Et chanter dignement sur les nerfs de ma lyre,  
De vos rares vertus le los bien mérité,  
Et vous æterniser d'une immortalité!  
Mais n'ayant pas tant d'heur, cependant *quelque chose*  
A fait que maintenant j'escry et je compose  
Ces petits avortons, qui n'ont eu les faveurs  
Du Dieu porte-laurier et des neuf doctes Sœurs.  
Et neantmoins, Monsieur, ( pardonnez moy si j'ose  
Vous assurer cela ) si sont-ils *quelque chose*.  
Un autre vous fera des présents somptueux,  
Nobles, dignes de vous, exquis et pretieux;  
Et toutefois enfin, quoy que ce soit qu'il donne,  
Ce n'est que *quelque chose* et fût-ce une coronne.

Si donc quelqu'un s'enquiert ce que fay à present ;  
*Quelque chose* dira mon bel esbatement.  
Aussi à *quelque chose* employer sa jeunesse,  
Vaut mieux que ne rien faire et languir en paresse.  
Mais c'est trop arrêté, Muse, en si bas discours ;  
Esleve toy plus haut, d'un plus agile cours,  
Invoquant Apollon et sa troupe jolie ;  
Et puis tu trouveras, en la philosophie,  
Que *quelque chose* obtient, pour sa capacité,  
Entre les transcendans, l'honneur de primauté.  
Tu cognoistras aussi *quelque chose* plus grande  
Que n'est un Jupiter, ni que l'antique bande  
Des fantastiques Dieux, qui ont esté mortelz,  
Et estoient adorez comme Dieux immortelz.  
Tu trouveras encor *quelque chose* sacrée,  
Plus haute infiniment que la voute ætherée,  
De laquelle chacun sent bien la force en soy,  
Mais on la cognoist mieux par une vive foy,  
Que par quelque raison ; dont l'essence indicible  
Immuable, eternelle et incomprehensible,  
Ne se peut concevoir par notre entendement ;  
Car *quelque chose* n'a fin ne commencement  
Et si est toutefois des fins la fin dernière,  
Et de tout ce qui est la grand' cause première.  
*Quelque chose* est aussi la source de beauté,  
De puissance, bonheur, de vie et de bonté :  
*Quelque chose* est toujours à soi mesme semblable,  
Et à toute autre chose elle tres-dissemblable ;  
Elle nous fait les temps, les saisons et les mois.  
*Quelque chose* commande aux tyrans et aux rois,  
Les fait et les défait, et est trop plus puissante  
Que le cruel destin et fortune inconstante.

Enfin *quelque chose* est tout ce que l'on peut voir  
Et ce qu'on ne voit pas, ce qu'on peut concevoir  
Et qu'on ne conçoit pas, tressainte et tresheureuse,  
Créée de soi même, unique et glorieuse.  
Et plus que tout cela cent mille et mille fois ;  
Pour l'amour de laquelle un grand sage Gregeois,  
Espérant de jouir de la vie immortelle,  
Ne douta point jadis de perdre la mortelle.  
Bref tant plus Simonide autrefois contemploit  
*Quelque chose*, tant plus obscure il la trouvoit,  
Ainsi qu'il respondit à un roy de Sicile  
Qui avoit demandé chose trop difficile.  
Ne vous estonnez donc, Monsieur, si je fay fin ;  
Car il faudrait avoir un esprit tout divin,  
Pour comprendre et traiter *quelque chose* infinie ;  
Et mon âme est humaine, ignorante et finie.

*FIN.*



# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

## VENDOMOIS

7<sup>e</sup> ANNÉE. — 4<sup>e</sup> TRIMESTRE.

OCTOBRE 1868

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 8 octobre 1868, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Launay, président ; de Nadaillac, vice-président ; Rolland, trésorier ; Nouel, conservateur ; Hinglais, secrétaire ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; de Bodard, Faton, Gaston de Lavau ;

Et MM. d'Anouilh de Salies, Beaumetz, Billot, l'abbé Bordier, l'abbé Bourgogne, E. Chautard, V. Dessaignes, Durze, Fontémoing, l'abbé Grelat, d'Harcourt, Lacordaire, Ch. de Lavau, P. Lemercier, de Martonne, de Monterno, l'abbé Ouvray, l'abbé

Renou, Ribemont, l'abbé Roulet, l'abbé Sanguinède, de Ségogne, Thillier, Thoraux, G. de Trémault, Tremblay.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la réunion générale du 9 juillet 1868 ; ce sont :

MM. G. Lefebvre, receveur de l'enregistrement à Selles-sur-Cher ; Edouard Blau, auteur dramatique, à Paris ; Latron, conducteur des ponts et chaussées, à Paris ; Grosbois de Soulaire, chef du service télégraphique au ministère de la Marine ; L. Leguay, architecte, président de la Société Parisienne d'Archéologie et d'Histoire, à Paris ; Philippe et Monmarché, directeurs du pensionnat d'Onzain ; Coudray, avoué à Châteaudun ; l'abbé Grelat, vicaire à la Madeleine, à Vendôme.

M. le Président annonce qu'il a reçu avis qu'une allocation de 400 francs a été attribuée à la Société sur les fonds dont dispose le ministère de l'Instruction publique ; il ajoute que des remerciements ont été adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique.

---

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**  
depuis la séance du 9 juillet 1868.

—

NOUS AVONS REÇU :

**I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.**

De M. BEAUMETZ, à Prépatur :

Un fragment de HACHE polie, en silex gris et blond, trouvé à la Bouchardière, commune de Naveil.

De M. Arthur FORGEAIS, à Paris :

Le moulage en plâtre d'un SACHET EN PLOMB, se rattachant sans nul doute au pèlerinage de la Sainte-Larme de Vendôme. Nous n'en donnerons pas la description, attendu qu'il a été publié : 1<sup>o</sup> Dans les *Plombs historiques* de M. Forgeais, T. IV, p. 77 ; 2<sup>o</sup> Dans le *Monde illustré* du 22 juillet 1865 ; 3<sup>o</sup> Dans l'*Univers illustré* du 1<sup>er</sup> novembre, même année<sup>4</sup>. L'original, du XIII<sup>e</sup> siècle, fort curieux, a été trouvé à Paris, dans la Seine, et appartient aujourd'hui au Musée de cette ville.

De M. A. QUEYROU, l'un de nos conservateurs-adjoints :

Une grande AMPHORE en terre rouge, provenant de fouilles faites en Egypte. Hauteur, 0<sup>m</sup>, 77.

Divers fragments de FIGURINES gallo-romaines, en argile blanche, divinités laïques, types de Vénus, déesses-mères, etc.

<sup>4</sup> Toutefois, ce n'est pas absolument le même objet qui a été publié par ces deux journaux, mais deux objets très-analogues.

IV<sup>e</sup> siècle. Provenant de fouilles faites en 1868 à Saint-Pourgain (Allier).

Une VIERGE tenant l'enfant sur ses genoux. Statue en bois peint et doré, du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Hauteur, 1<sup>m</sup>.

Un FANNEAU en bois sculpté de haut relief, peint et doré, représentant la résurrection du Christ. Fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

De M. Aug. DE TRÉMAULT :

2 FIBULES et 2 POINTES de flèche en bronze, de formes variées.

De M. N..... (?)<sup>1</sup>

Un petit SCEAU rond en cuivre portant : S(ceau) *Thiebaus Bouce cout* (élier). Un Saint Eloi forgeant une épée. XIII<sup>e</sup> siècle. Très-intéressant.

Par ACQUISITION :

Une ARMURE complète de cavalier de la fin du règne de Henri IV. Elle a conservé ses garnitures en velours rouge. — M. de LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE, a bien voulu contribuer à cette acquisition pour une somme de 100 fr.

De M. N..... (?)

Une LAMPE en cuivre du XVII<sup>e</sup> siècle (?) avec chaîne de suspension en forme de crémaillère.

Par ÉCHANGE :

Une belle AQUARELLE de M. Choupe, l'artiste orléanais, représentant le vieux château de Vendôme, donnée comme équivalent d'une très - belle assiette en faïence de Rouen, semblable à celles qui existent encore à notre Musée.

De M. BOURGOIN père :

Une ASSIETTE en faïence du dernier siècle.

<sup>1</sup> On est prié de remettre les objets à M. Bouchet lui-même si l'on veut que les noms soient reproduits fidèlement.

## II. — MÉDAILLES.

De M. RANC, curé de Villetrun :

Une jolie pièce de Tibère, M. B. 17<sup>e</sup> (?) puissance tribunitienne. (An 16 après J.-C., 2 ans après l'avènement du prince.)  
— Femme assise, tenant une haste.

De M. A. QUEYROY :

13 impériales romaines, M. et P. B., du III<sup>e</sup> siècle, parmi lesquelles : Un Claude le Gothique, au revers de *Marti Dacie* ; 2 Probus casqués : *Probi.... R. : Securi* (tas) *perp*(etua). La Sécurité appuyée sur une colonne. L'autre R. : *Adventus avg.* L'Empereur à cheval foulant aux pieds un captif.

De M. NOUËL, notre conservateur :

Un Postume G. B., portant tous ses noms : M. CASS. LAT... (Marcus Cassianus Latinius...) Au R. : VICTORIA AVG. Victoire tenant une couronne ; à ses pieds un captif. Exergue : S. C.

De M. MONMARCHÉ, à Onzain :

Un petit bronze de Constantin-le-Grand, frappé à Londres. R. : *Sarmatia devicta*. — Ce qui donne la date 332 après J.-C.

De M. PIGÉ, curé de Meusnes (Loir-et-Cher) :

Un petit bronze de Constance II.

De M. CHEVALIER, propriétaire à Oucques, par l'intermédiaire de M. Girault, 63 pièces en cuivre, savoir :

22 royales françaises : Doubles tournois de 1514, de François 1<sup>er</sup>. — 6 pièces de Louis XVI, antérieures à la Révolution, bien conservées. — 4 pièces de la Révolution, en bon état, dont 1 de 5 décimes, an II — 10 août 1793 — représentant d'une manière symbolique la *Régénération française*.

27 étrangères :

1 de la République Napolitaine. 1799. (6 tournois.)

1 de Murat, roi des Deux-Siciles. 2 Grana. 1810.

1 des Iles Ioniennes : *Ionikon Kratos*. 1819. Au R. : Type de la Grande-Bretagne.

1 half-penny d'Angleterre portant le nom de Sainte-Hélène et la date de 1821.

16 jetons : 1 écartelé de France et de Dauphiné : *Gettes : entendes : av : compte*. — R. : Semé de France : *Et : vous : tenes : bien : de mescote*, c'est-à-dire : *Jetez, entendez au compte et vous tenez bien demécompte*. — Caractères gothiques.

Un petit poids de V. D. VI. G., à l'effigie de Louis XIII enfant.

1 mereau de l'église de Saint-Omer : Mo (*neta*) Ecc (*lesia*) SANTI (sic) AVDOMARI. Armes du chapitre : 3 pommes de pin, l'écu surmonté d'une crosse. — R. : *Presentibus dabitur*. Dans le champ XII(?); au dessous 1526.

2 médailles de piété, dont une, de grande dimension, représente un beau buste du Christ, de haut relief. Autour : SALVATOR MVNDI. De l'autre côté est un portail d'église, sous lequel est un personnage tenant un bourdon; il est accosté et surmonté de plusieurs autres saints. A l'exergue : 1625. — Relative peut-être au pèlerinage de Saint-Jacques en Galice.

M. Chevalier donne en outre 80 autres pièces de toute sorte et de moindre valeur.

De M. P. MARTELLIÈRE :

13 pièces diverses, parmi lesquelles une de Charles V dauphin, malheureusement endommagée.

De M. DEVAUX, ancien professeur de langues au Lycée de Vendôme, aujourd'hui à celui de Nantes :

Un liard de Louis XV, Paris, 1773.

3 médailles françaises en bronze, dont une de Mgr Affre, archevêque de Paris, fort jolie (non relative à la mort du prélat), et une de Pie IX, 1<sup>re</sup> année de son pontificat.

Une pièce portugaise en cuivre de Dona Maria II, 1849. — 20 reis.

De M. Aug. DE TRÉMAULT :

Une belle médaille d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV. D'un côté : ANTONIVS. DEI. G. REX. NAVARRÆ. Buste cuirassé d'Antoine. Ressemblance frappante avec son fils. Revers : AVXIL. (ium) MEVM. A. DOMINO. Un roi vêtu à l'antique (le roi David ?) reçoit une épée que lui tend une main sortant des nuages. En face, 4 divinités païennes : Jupiter, Neptune..., etc. Au-dessus, l'un des Vents soufflant avec force. A l'exergue : *In fil (iis) hom (inum) non est salus*. 1562. (Année de la mort d'Antoine.) Cette médaille est munie d'une belière.

De M. DE NADAILLAC, notre vice-président :

1 jeton en cuivre du Dauphiné. Légende gothique à demi effacée. Trouvé à Saint-Jean-Froidmentel.

Et un joli mereau du XV<sup>e</sup> siècle. D'un côté : † AVE MARIA GRACIA PL(ena) en caractères gothiques. Ecu de France. De l'autre, croix évidée et fleurdéliée dans un cercle à 4 lobes richement ornementé. Trouvé à La Ferté (Eure-et-Loir).

De Mme Constance PETIT :

Un jeton en cuivre de Louis XIII, 1614, avec l'emblème du Soleil : *Juvenis sed utilis*.

De M. CORDIER, médecin à Lunay :

Une petite pièce d'argent de la ville de Clèves, en Allemagne.

De M. Nonce ROCCA :

4 pièces d'argent, savoir : 2 de Tunis, l'une de 5 piastres, l'autre de 2, frappées au mois de juillet dernier, année 1285 de l'hégire. A fleur de coin.

Une autre, également de 2 piastres, frappée en 1850, sous le règne d'Ahmed-Bey. (1837-1855.)

Un Rigsdaler, à l'effigie de Frédéric VII, roi de Danemark. 1855.

Les pièces tunisiennes ne portent que des légendes arabes, indiquant le souverain, la date, et sur une d'elles la ville.

De M. le COMMISSAIRE de police :

Un jeton en cuivre du Dauphiné, trouvé dans les ruines d'une maison récemment écroulée à Vendôme, rue du Bourg-Neuf. — Légendes en caractères gothiques à demi effacés.

Par ACQUISITION :

Un beau Louis d'or de Louis XV, dit *au bandeau*. Paris. 1764.

Et une piastre d'or de Charles III, roi d'Espagne. 1788. Bien conservée.

Plusieurs des pièces que nous venons de décrire ont été placées sous la vitrine, entre autres l'Antoine de Bourbon.

### III. — IMPRIMÉS.

De la part des Auteurs, MM.

DESNOYERS, vicaire général à Orléans, vice-président de la Société Archéologique de l'Orléanais : Revue de l'Exposition rétrospective qui a eu lieu en cette ville en mai 1868. Bro. in-8°.

L'abbé BOURGEOIS : L'Homme tertiaire. Extrait des comptes rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, session de Paris, 1867. L'auteur signale un gisement de silex taillés dans un terrain tertiaire de notre département, commune de Thenay, découverte remarquable et d'une immense portée.

Louis LEGUAY, architecte, président de la Société Parisienne d'archéologie et d'histoire : 7 brochures in-8°, savoir :

1. Des Sépultures de l'âge archéologique de la pierre chez les Parisii. Meaux, 1865.

2. Notice sur les Monuments dits druidiques et les Sépultures de Maintenon. Meaux, 1866.

3. Un Carneillou ou cimetière de l'âge archéologique de la pierre (Commune de Saint-Maur-les-Fossés, Seine). 1866.

4. Note sur une Pierre à polir les silex, trouvée dans la même localité, au lieu dit la Pierre-au-Prêtre. 1866.

5. Note sur une Sépulture à incinération découverte dans la même localité. 1867.

6. Antiquités anté-historiques et gauloises des Parisii. 1<sup>re</sup> Note. 1867.

7. Fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil. Rapport fait à la Commission de la Carte des Gaules. 1867.

L'abbé C<sup>t</sup> BOURGOGNE, curé de Villavard : La Vierge noire ou Notre-Dame de Villavard. Vendôme, Lemercier, 1868. Bro. pet. in-12.

FRANCHET : Essai sur les espèces du genre *Verbascum*, croissant spontanément dans le centre de la France, et plus particulièrement sur leurs hybrides. (Angers, Lachèse, 1868.) — 1 vol. in-8°. Planches. (Extrait des Mémoires de la Société de Maine-et-Loire.)

A. DUPRÉ, bibliothécaire à Blois : Notice sur quelques peintres blésois (les Bunel et les Mosnier). Paris, Claye, 1868. Bro. gr. in-8°. (Extrait de la Gazette des Beaux-Arts.)

Armand PARROT, peintre d'histoire : Voyage du roi François I<sup>er</sup> à Angers en 1518. (Angers. 1858.) Bro. gr. in-18.

Histoire de la ville de Nice. (Paris, 1860.) Bro. gr. in-8°.

Notice sur l'École épiscopale et l'Université d'Angers au moyen âge. (Imprimerie impériale, 1866.) Bro. gr. in-8°.

Abolition du droit de tierçage en Anjou. (Angers, 1868.) Bro. in-8°.

---

De MM. DE LAVAU :

24 exemplaires de la Biographie de M. de La Porte, par M. de La Hautière.

De M. ALBAN RIBEMONT :

Calendrier pour l'an III de la République française, avec le Rapport et le décret... (Paris. an III.) Bro. in-64. (?)

Et Catéchisme de la Constitution française. (Paris, Nyon, 1791.)  
Pet. in-18.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés de :

ANGERS. Mémoires. T. XI. 1868. N° 1.

CHATEAU-THIERRY (Aisne). Année 1867.

MAINE-ET-LOIRE. Mémoires : Tomes XXI (Lettres et Arts) et  
XXII (Sciences). — Angers, Lachèse, 1867 et 1868. — 2 vol.  
in-8°.

NANTES. Bulletin. 1<sup>er</sup> trim. de 1868.

L'ORLÉANAIS. Bulletin. 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. de 1868.

L'OUEST (Antiquaires de). Bulletin. 2<sup>e</sup> trim. de 1868.

LA SARTHE. Bulletin. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trim. de 1868<sup>1</sup>.

SEMUR (Côte-d'Or). Bulletin. 4<sup>e</sup> année (1867). — 1 vol. gr.  
in-8°.

SEN LIS. Comptes rendus et Mémoires. Année 1867. In-8°.

L'YONNE. Bulletin des Sciences... Année 1857. 1 gros vol.  
in-8°.

De M. LE MINISTRE de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, N<sup>os</sup> de février-mars, avril, et  
mai-juin 1868. — Le 1<sup>er</sup> N<sup>o</sup> contient : 1<sup>o</sup> Un rapport sur diver-  
ses communications de M. Dupré de Blois ; 2<sup>o</sup> Le texte de la  
charte de franchise accordée aux habitants de Romorantin par  
Louis, comte de Blois et de Clermont. Blois, 1196. Cette pièce

<sup>1</sup> Nous lisons dans le 2<sup>e</sup> trimestre de ce Bulletin, p. 549, que  
dans la séance du 3 avril dernier il a été donné lecture à la So-  
ciété de la Sarthe d'une notice de M. Letrône, sur le puits de la  
Chaise près Vendôme, et sur les curieux phénomènes que pré-  
sentent son cours d'eau souterrain et son écho. — Nous avons  
été fort surpris de cette double assertion, et deux visites que  
nous avons faites successivement au puits de la Chaise, en com-  
pagnie de nos collègues MM. Nouel et Thillier, nous ont surabon-  
damment démontré que l'auteur de la notice a fait erreur ou  
confusion. Lorsque cette eau est puisée un certain temps à l'a-  
vance en été, elle *s'empuantit*, selon l'expression d'un brave  
homme du pays.

importante et curieuse a été communiquée par M. Delaune, avoué à Romorantin et notre collègue.

Le N<sup>o</sup> d'avril renferme un rapport sur deux communications de M. de Rochembeau, l'une relative au château et aux seigneurs de Beaumont - la - Ronce, l'autre aux peintures de la chapelle Saint-Gilles de Montoire.

Enfin le N<sup>o</sup> de mai-juin contient la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, les rapports sur le concours de ces Sociétés, etc., etc. — Nous ne reviendrons pas sur ces divers sujets, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs ; nous dirons seulement que le même N<sup>o</sup> donne l'analyse de lectures faites : 1<sup>o</sup> Par M. Lanay, notre président, sur *les Dolmens, Pierres levées et Polissoirs du Vendômois* ; 2<sup>o</sup> Par M. A. Dupré, bibliothécaire à Blois, sur *l'église Saint-Louis* de cette ville, et sur *Adèle*, fille de Guillaume-le-Conquérant, devenue comtesse de Blois par son mariage avec Etienne, fils de Thibault. — Ces comptes rendus sont très-favorables aux auteurs.

Par ABONNEMENT :

La Revue Archéologique, N<sup>os</sup> de juillet, août et septembre 1868.

CH. B.

---

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

Il est procédé, conformément à l'ordre du jour, aux élections pour le renouvellement partiel des membres du Bureau.

Ceux dont les fonctions expireront le 31 décembre 1868 sont :

MM. Launay, président ; de Nadaillac, vice-président ; Nouel, conservateur ; Hinglais, secrétaire ; de Bodard, de Brunier et Faton.

Conformément à l'article 8 des statuts, M. de Nadaillac, vice-président, devient président de droit.

30 membres prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant: *vice-président*, M. Ch. Chautard, 29 voix ; *secrétaire*, M. Hinglais (rééligible), 28 voix ; *conservateur*, M. Nouel (rééligible), 29 voix ; *membres du Bureau*, MM. l'abbé Bordier, 28 voix ; de Déservillers, 28 voix ; et Roger, 28 voix.

M. le Président proclame les noms des membres élus, qui seront installés à la réunion générale du 14 janvier 1869.

---

# L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME

PAR

Le Marquis DE NADAILLAG.

---

## I

Les grands problèmes de l'ancienneté de notre race, des origines de l'humanité, ont eu de tout temps le privilège d'attirer l'attention des penseurs ; mais il était réservé à notre époque, à cet esprit d'investigation et de recherche approfondie qui la caractérisent, de faire faire à la question des progrès sérieux. L'existence de l'homme à l'époque quaternaire, sa contemporanéité avec les grands animaux dont les restes nous pénètrent encore d'étonnement et d'effroi, ont été prouvés par des témoignages si multipliés et si incontestables, que le doute même aujourd'hui n'est plus possible.

L'exposition universelle de 1867 a contribué pour sa part à jeter un vif éclat sur les temps préhistoriques, sur ces hommes nos ancêtres, sur leurs armes, sur leurs outils, sur leurs demeures, sur toute cette industrie primitive, première étape de notre grande industrie moderne<sup>1</sup>. Un an s'est à peine écoulé depuis cette pacifique lutte des nations, et déjà de nouvelles découvertes sont venues orner nos musées et nous apporter un riche contingent de faits nouveaux. Ce sont ces faits, c'est l'état actuel de la question, que je me propose de résumer.

L'âge de pierre<sup>2</sup>, tel est le nom qu'on a donné à cette

<sup>1</sup> Nous ne pouvons que renvoyer à l'excellent ouvrage de M de Mortillet : *Premenades préhistoriques à l'Exposition*, Paris, 1867.

<sup>2</sup> Voyez sur ces divisions le Bulletin de la Société, 1864.

période immense, qui, selon toutes les apparences, a commencé avec l'homme lui-même, s'est étendue sur l'ancien et sur le nouveau continent. La Société anthropologique de Moscou a pu le constater dans les tombeaux de la grande Russie. De nombreuses stations préhistoriques existent en Allemagne et en Autriche. Il est presque inutile de mentionner les découvertes si connues des *kjokenmøddings*<sup>1</sup> et des tourbières du Danemark. Grâce à la libéralité du Roi, des séries complètes et de magnifiques échantillons sont venus prendre place dans le Musée de Saint-Germain. M. de Rossi et M. Pigorini ont trouvé dans des terrains quaternaires, auprès de Rome, des silex taillés associés à des ossements humains<sup>2</sup>. M. P. Liouy a constaté des charbons et des poteries mêlés aux ossements du grand ours, dans la grotte du Chiampo, auprès de Vicence<sup>3</sup>. Avant lui, le docteur Falconer avait trouvé dans la grotte de Maccagnone<sup>4</sup> les mêmes vestiges de l'homme avec l'éléphas antiquus et la grande hyène des cavernes, plus anciens encore que l'ours<sup>5</sup>. Le fouilles de M. Cassiano de Prado<sup>6</sup> et de M. Louis Dartet<sup>7</sup> en Espagne ; de MM. Delgado et Pereira da Costa en Portugal et dans toute la vallée du Tage<sup>8</sup> ; de M. Thioly

<sup>1</sup> Littéralement « amas de débris de cuisine ».

<sup>2</sup> Instituto della corrispondenza archeologica. — Revue Archéologique, Janvier 1867. — Mortillet, Matériaux II et III.

<sup>3</sup> Lehon, L'Homme fossile, p. 52.

<sup>4</sup> Sicile. — Sir John Lubbock, Prehistoric Times. — Lyell, Antiquity of Man, c. X.

<sup>5</sup> Nous ne saurions omettre, en parlant de l'Italie, les excellents travaux de M. de Mortillet sur les terramars du Reggianais.

<sup>6</sup> Description géologique de la province de Madrid.

<sup>7</sup> On a pu voir à l'Exposition les haches en silex taillés à grands éclats de San Isidro auprès de Madrid. M. de Mortillet nous donne (IV, p. 201) la coupe du terrain. Le capitaine Brome a fait aussi d'intéressantes découvertes dans la grotte de Saint-Michel, auprès de Gibraltar.

<sup>8</sup> Noticia acerca das Grutas da Cesareda. Lisbonne, 1867.

dans la caverne de Bossey, au pied du mont Salève<sup>1</sup> ; de M. Lenormant sur les revers du mont Hymette<sup>2</sup>, ont également affirmé la présence de l'homme par le plus indubitable des témoignages, l'œuvre de ses mains, dans ces temps inconnus hier encore, et auxquels nous ne savons même pas quel nom donner !

Le duc de Luynes, dont la science déplore la perte récente, a retiré de nombreux silex, taillés en forme de couteaux ou de grattoirs, de dépôts de cendres amoncelés, à l'entrée d'une grotte située auprès du Nahr et Kelle<sup>3</sup>. Déjà Botta avait mentionné ces grottes et constaté une brèche contenant des os cassés et calcinés et des débris de poterie<sup>4</sup>. M. Moretain, curé de Beth-Sa-hour, auprès de Jérusalem, possède une collection de silex recueillis dans ses environs. M. Evans nous apprend l'existence de l'âge de pierre dans les Indes<sup>5</sup>, et M. Chevreul le signale en Chine aux confins de l'extrême Orient<sup>6</sup>.

En Algérie, on a découvert à plusieurs reprises des pierres taillées. Le dernier fait dont j'aie eu connaissance date de quelques mois à peine. Six silex ont été trouvés au milieu d'un foyer avec ses cendres et ses charbons, en fouillant une caverne située à la pointe Pescade, auprès d'Alger<sup>7</sup>.

M. Lund a exploré depuis de longues années les nombreuses grottes du Brésil<sup>8</sup>. Dans une de ces grottes,

<sup>1</sup> L'époque du renne. Annecy, 1868.

<sup>2</sup> Revue Archéologique, Janvier 1867.

<sup>3</sup> Ancien Lycus. — Mortillet, Mat. I, p. 415 ; III, p. 460.

<sup>4</sup> Observations sur le Liban et l'Anti-Liban.

<sup>5</sup> Soc. of Antiquaries, Janvier 1865.

<sup>6</sup> Comptes rendus, Académie des Sciences, 1866.

<sup>7</sup> Akhbar du 27 février 1868. — Bourjot, Découverte d'une grotte à la pointe Pescade. Alger 1868. — Mortillet, IV, p. 213.

<sup>8</sup> M. Lund a fouillé plus de 800 grottes. Son premier travail, inséré dans le Recueil des Antiquaires du Nord, date de 1845. Les crânes et les débris humains qu'il a découverts ressemblent aux anciennes races de l'Amérique, dont on a retrouvé les figures sculptées sur les monuments mégalithiques du Mexique.

située sur les bords du Lagoa do Sumidouro, il a trouvé les ossements de trente individus de tout âge, et mêlés à ces ossements, ceux des grands mammifères de l'époque quaternaire aujourd'hui disparus, et appartenant tous à la faune particulière de l'Amérique<sup>1</sup>.

Près de Natchez, sur les bords du Mississippi, à cent pieds sous le sol, on a découvert un os fossile, qui a été reconnu par plusieurs naturalistes, entre autres par l'illustre Agassiz, comme l'os du bassin d'un homme<sup>2</sup>. A côté, gisaient des ossements du *Megatherium* et du *Megalonyx*, également types spéciaux de la faune américaine. Le docteur Dowler a trouvé un squelette humain dans les tourbières de la Louisiane; au-dessus il a pu constater quatre couches successives de cyprès gigantesques<sup>3</sup>. Dans une récente excursion en Amérique, M. F. de Lasteyrie a vu les fragments très-bien conservés d'une natte en canne<sup>4</sup>, provenant d'une mine de sel, située dans l'île de la Petite-Anse, auprès de la Nouvelle-Orléans. Ces débris étaient enfouis à quatorze pieds sous le sol, à deux pieds plus bas que les ossements d'éléphants et d'autres grands mammifères qui n'ont pu encore être bien déterminés<sup>5</sup>. Les montagnes de coquille du Maine et du Massachusetts<sup>6</sup>, les dépôts aurifères de la Californie<sup>7</sup>, les puits d'huile du Canada, les

<sup>1</sup> Nul doute que les découvertes de M. Strobel, dont on attend avec impatience la publication complète, ne viennent apporter de nouveaux éléments de conviction. *Materiali di palethnologica comparata raccolti in Sud America*. Parma, 1868.

<sup>2</sup> Académie Royale de Belgique, t. XX, Bull. 11 et 12.

<sup>3</sup> Lyell, *Ant. of Man*, c. III et XI. — Note du docteur Dally, traduction française de Iluxley. De la place de l'Homme dans la nature, p. 320.

<sup>4</sup> *Arundinaria macrospermum*.

<sup>5</sup> Rapport de M. Desnoyers au congrès d'Anthropologie de 1867, p. 98.

<sup>6</sup> *First annual Report of the trustees of the Peabody museum of American archeology and ethnology*. Cambridge, 1868.

<sup>7</sup> Prof. Blake. Congrès de Paris. 1867. *Compte Rendu*, p. 191.

mines de cuivre des grands lacs, nous révèlent des générations de travailleurs ayant précédé les courageux pionniers de nos jours<sup>1</sup>. Les fertiles vallées de l'Ohio, les plaines incultes du Kentucky recouvrent de mystérieux cimetières<sup>2</sup>, et les voyageurs qui parcourent les grandes forêts de l'Amérique, se flattant, dans leur naïf orgueil, de fouler les premiers ces terres vierges, voient avec étonnement se dresser devant eux des ruines, des sépultures, muets témoignages de siècles innombrables.

Remontons encore. Ces siècles eux-mêmes sont récents, lorsqu'on les met en regard avec les périodes incalculables que la géologie et la paléontologie nous font connaître. Dans l'état actuel de la science, rien ne nous apprend avec certitude quand la vie organique a été créée sur notre planète, quand a commencé à se dérouler cet admirable chaîne depuis l'œozoon canadienne, ce spongiaire récemment découvert<sup>3</sup>, qui paraît le plus ancien des êtres organisés, jusqu'à l'homme, qui en forme le dernier anneau. A plus forte raison, nous ne pouvons même présumer la limite où les découvertes ultérieures porteront l'origine de l'humanité<sup>4</sup>.

Quelles étaient ces races primitives dont on ne saurait plus nier l'existence<sup>5</sup>? Venaient-elles du fond de l'Asie ou étaient-elles aborigènes de l'Europe? Ont-elles existé depuis quelques mille ans ou depuis quelques mille siècles? Quels étaient leurs caractères physiques? Quel était leur

<sup>1</sup> Smithsonian Contributions, I.

<sup>2</sup> Dans le Wisconsin on a trouvé de nombreux tertres taillés de manière à représenter des animaux et même des hommes. Lubbock. Trad. Assolant. Revue Archéologique, septembre et octobre 1865.

<sup>3</sup> Par sir W. Logan. On peut en voir au Muséum de magnifiques échantillons.

<sup>4</sup> Darwin. Origin of species, c. IX.

<sup>5</sup> Broca. Bulletin de la Société d'Anthropologie. T. III, n° 1.

état social? Quels ont été les progrès accomplis depuis le moment où l'homme, en frappant deux cailloux l'un contre l'autre, arrivait à former une pointe grossière, jusqu'à l'âge de la pierre polie, où le sentiment de l'art se révèle d'une manière incontestable, et où le fini du travail excite encore notre juste admiration; depuis les grottes où nos ancêtres disputaient aux animaux leurs tristes demeures, jusqu'aux dolmens de la Bretagne<sup>1</sup>, jusqu'aux habitations lacustres que le génie de l'homme avait appris à isoler dans les eaux; depuis les grands animaux de la faune quaternaire, jusqu'aux animaux domestiques qui se rapprochent de ceux qui sont encore nos compagnons? Telles sont les questions livrées aux disputes des hommes, tels sont les problèmes qui s'imposent à nous, avec des données encore bien obscures et bien incertaines.

## II

Le savant M. Lartet a divisé l'âge de pierre en quatre périodes différentes: l'âge de l'ours<sup>2</sup>, l'âge du mammoth,<sup>3</sup> l'âge du renne<sup>4</sup>, et l'âge de l'aurochs<sup>5</sup>. Ces âges correspondent assez exactement aux observations qu'on a pu faire dans l'Europe occidentale, où nombre de cavernes ont été habitées à des époques différentes; celle d'Arcy<sup>6</sup>, par exemple, fouillée par notre collègue

<sup>1</sup> Il est curieux de noter ici ce fait peu connu, qu'aujourd'hui encore, à 150 lieues de Calcutta, on trouve une tribu indienne qui érige des dolmens, des menhirs, des cromlechs. — Yule, *Bengal Asiatic Journal*, 1844. — Voy. aussi sir J. Lubbock, et surtout Bonstetten, *Essai sur les dolmens*, Genève, 1865.

<sup>2</sup> *Ursus spelæus*.

<sup>3</sup> *Elephas primigenius*.

<sup>4</sup> *Cervus tarandus*.

<sup>5</sup> *Bison Europæus*.

<sup>6</sup> Aube.

M. de Vibraye, celles du Maz d'Azill et de Massat<sup>1</sup>, fouillées par M. Garrigou, d'autres encore. On trouve dans leurs couches inférieures des ossements d'ours et des instruments en silex de la taille la plus grossière ; un peu plus haut des ossements de renne associés à des pierres plus finement travaillées ; dans les couches supérieures enfin, des animaux semblables à ceux qui vivent encore dans le pays, et avec eux les vestiges d'une industrie humaine se rapportant à l'époque de la pierre polie. Ces divisions, qui vont nous servir de jalons, laissent cependant encore beaucoup à désirer. L'apparition et la disparition des espèces n'est nullement synchronique, et les animaux que M. Lartet a pris pour types ont paru et disparu dans chaque région à des époques différentes. Ainsi le renne, qui caractérise la troisième période, se trouve souvent associé au mammoth, et nous aurons plus tard l'occasion de signaler les ossements du grand ours mêlés à ceux des animaux domestiques.

Si nous avons recours à la géologie pour mieux fixer les âges que nous venons d'indiquer, elle ne dissipera guère nos incertitudes, et nous apprendrons seulement que les deux premières périodes sont contemporaines, peut-être même antérieures à la grande retraite des glaciers, dont la fusion a été un des principaux agents de la configuration actuelle du sol<sup>2</sup>. La période du renne, à plus forte raison celle de l'aurochs, seraient post-glaciaires<sup>3</sup>. M. Lartet cependant, et son autorité est d'un grand poids, affirme qu'aucune des cavernes dont il a eu

<sup>1</sup> Ariège. Etude comparative des Alluvions quaternaires. Toulouse, 1865.

<sup>2</sup> Docteur Dally. Notes sur Huxley, p. 320.

<sup>3</sup> L'espace nous manque pour raconter les curieuses découvertes faites à Schussenried (Wurtemberg). Elles prouveraient que l'homme, avec le renne pour compagnon, se serait établi en Souabe aussitôt après la retraite des glaciers. (Staats Anzeiger, septembre et octobre 1866. — Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles, IX.)

connaissance n'a été habitée par notre race avant la période glaciaire. C'est peu de temps après, selon le savant professeur, qu'apparaissent en France et en Italie les premières traces évidentes de l'homme <sup>1</sup>.

A l'époque de l'ours, l'homme se contentait de casser les ossements des animaux; les mâchoires de l'ours spelæus, celles du grand chat <sup>2</sup>, sont l'arme la plus redoutable qu'il possède. La partie montante de ces mâchoires est souvent brisée d'une manière uniforme, comme pour former une poignée à la redoutable canine qui la termine <sup>3</sup>. On se rappelle involontairement l'arme avec laquelle Samson combattait les Philistins <sup>4</sup>. Les silex sont taillés à grands éclats. Les os de l'oreille du cheval, les dents de l'ours, percés comme des pendeloques, servent d'ornements <sup>5</sup>. On a retrouvé à plusieurs reprises des charbons et des cendres, premier indice du foyer domestique, et justifié ainsi l'opinion de sir John Lubbock, qui établit d'une manière très-solide qu'il n'a jamais existé de race d'homme qui n'ait connu le feu <sup>6</sup>. Avec ces charbons et ces silex, on rencontre aussi souvent une poterie grossière, faite à la main et cuite au soleil, rarement au feu <sup>7</sup>. Les grottes, généralement as-

<sup>1</sup> Congrès anthropologique de Paris, 1867. Compte Rendu, p. 133.

<sup>2</sup> *Felis spelæa*, d'un tiers environ plus grand que notre lion; ce carnassier devait être l'un des animaux les plus effrayants de cette époque.

<sup>3</sup> Grottes de Bouicheta, de Massat, de Lherm. Garrigou, Etude comparative des Cavernes à ossements. Toulouse, 1865.

<sup>4</sup> Juges, c. XV.

<sup>5</sup> Grotte d'Aurignac, fouillée par M. Lartet.

<sup>6</sup> Prehistoric Times. Trad. en français par M. Barbier. Paris, Baillière, 1867.

<sup>7</sup> Troyon, p. 79. — Geological Society of England, Jan. 1864. — Ferry. Ancienneté de l'Homme dans le Mâconnais. — Dupont, Cavernes de la Belgique. — Issel di una caverna ossifera di Finale. Milan, 1865.

sez élevées au-dessus des vallées<sup>1</sup>, servent tantôt d'habitation, tantôt de lieu de sépulture. La malpropreté de ces peuplades primitives devait être extrême. Les débris des repas, les viandes putréfiées étaient, comme de nos jours encore chez les Esquimaux, accumulés autour du foyer. Leur nourriture se composait exclusivement de chair; le cheval<sup>2</sup> en formait une partie importante. Les petits rongeurs, les rats, les belettes, les hérissons même, le remplaçaient au besoin. Jusqu'à présent, on n'a trouvé aucune trace d'une alimentation végétale. L'homme se vêtissait sans doute de la peau des grands animaux qu'il parvenait à tuer, et qu'il cousait avec des fragments d'os grossièrement façonnés. Aucun sentiment des arts n'apparaît; du moins on ne cite encore qu'un exemple unique. M. Garrigou, l'infatigable explorateur du midi<sup>3</sup>, a découvert dans la grotte de Massat une plaque de roche schistoïde, sur laquelle étaient figurés les contours du grand ours. J'ai vu cet essai de gravure; les traits sont tellement effacés qu'il faut, j'en conviens, une foi bien ardente pour admettre ce que son possesseur veut y voir.

A l'époque du mammouth, ce sentiment des arts, qui paraît, je le répète, inconnu jusque-là, révèle une civilisation plus élevée. Nous avons pu voir à l'exposition la plaque d'ivoire<sup>4</sup> où figure l'éléphas primigenius, si reconnaissable à sa grande crinière, à sa tête bombée, à sa longue trompe. Tout rappelle celui trouvé au siècle der-

<sup>1</sup> La grotte de Bouicheta est à 230<sup>m</sup> au-dessus du niveau de l'Ariège; celle de Lherm à 200<sup>m</sup>; celle de Loubens à 250<sup>m</sup>; celle de Massat à 170 m. M. Lartet rapporte celle d'Aurignac au-dessus de tout phénomène diluvien.

<sup>2</sup> *Equus fossilis, equus adamaticus, equus priscus, equus brevirostris.* Pictet, I, p. 315.

<sup>3</sup> Il nous apprend lui-même que dès 1855 il avait fouillé 210 grottes.

<sup>4</sup> Elle a été trouvée en 1864 dans la grotte de la Madeleine (Dordogne). Lartet et Christy, *Reliquiæ Aquitanicæ*. — Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, t. LXI.

nier, encore revêtu de ses chairs, dans les glaces du Vilhoui, un des affluents de la Lena<sup>1</sup>. On peut aussi citer deux fragments de bois de renne, où ont été sculptés deux éléphants : l'un trouvé sous les rochers de Bruniquet<sup>2</sup>, l'autre par M. de Vibraye à Laugerie-Basse<sup>3</sup>. Evidemment ceux qui pouvaient représenter le mammoth d'une manière si exacte devaient l'avoir devant les yeux. Bien plus, avec leurs faibles silex, ils parvenaient à le vaincre ; car M. Lartet a constaté au Muséum sur les ossements de l'éléphant et sur ceux du rhinocéros laineux, son inséparable compagnon, la marque des haches de pierre qui avaient servi à les dépecer. Selon toutes les apparences, ces pachydermes devaient être en nombre considérable. On retrouve leurs ossements depuis l'Espagne jusqu'en Sibérie, où ils semblent s'être cantonnés, et où l'ivoire de leurs défenses forme encore aujourd'hui un objet important d'exportation.

Rien ne change dans la nature. Les Speke, les Livingstone, les Baker, tous ces voyageurs qui parcourent avec un si indomptable courage l'Afrique entière, nous signalent, comme aux temps que nous cherchons à retracer, des troupeaux d'éléphants et de rhinocéros paissant tranquillement et sans inquiétude même de la présence de l'homme, leur redoutable ennemi.

L'époque du renne se distingue par des progrès très-récels de celles qui l'ont précédée. La population, sur

<sup>1</sup> Ses défenses avaient plus de 3<sup>m</sup> de long, et la tête sans les défenses pesait plus de 200 kilos. (Pictet, Paléontologie, I, p. 281). M. de Baer vient d'annoncer une nouvelle découverte de ce genre. (Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, avril 1866).

<sup>2</sup> Tarn-et-Garonne. Collection de M. Peccadeau de Lisle. — Mortillet, Mat., 1868, p. 97.

<sup>3</sup> Dordogne. Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, 1865. — Ces stations appartenaient vraisemblablement à l'époque du renne. Il faut donc ou que le mammoth ait survécu, ou que les objets que nous décrivons aient été conservés des époques antérieures.

certain points tout au moins, est devenue considérable. M. Dupont a recueilli plus de 32,000 silex taillés<sup>1</sup> dans les seules cavernes du bord de la Lesse. Les pierres sont plus finement travaillées; les bois du renne, les défenses de l'éléphant, les ossements de tout genre sont découpés en têtes de lances, en poinçons, en aiguilles souvent d'une délicatesse extrême; la poterie présente des anses, quelquefois des essais d'ornementation. Des phalanges du cerf et du renne, on fait des sifflets<sup>2</sup>; de disques de pierres, de coquilles percées, des dents de petits rongeurs, des colliers. Le goût de la parure est un sentiment inné de notre race! L'homme n'habite plus seulement des grottes; dans les départements de la Dordogne et de Tarn-et-Garonne notamment, on a découvert des stations à ciel ouvert. Les représentations d'animaux gravées sur la pierre ou sculptées en ronde bosse abondent<sup>3</sup>. M. de Ferry a trouvé à Solutré, station antérieure peut-être à l'époque du renne, une statuette représentant un petit animal à pieds fourchus et ayant les quatre jambes repliées sous le ventre. La tête malheureusement manque<sup>4</sup>. Nous ne pouvons omettre un morceau capital, le combat amoureux de deux rennes, gravé sur une plaque de roche schisteuse, et trouvé par M. de Vibraye à Laugerie-Basse, dont les fouilles ont été si fructueuses. C'est là en effet que notre savant confrère a rencontré cette figurine en ivoire, espèce de Vénus impudique, si remarquable par l'exagération de ses organes sexuels<sup>5</sup>. C'est, si je ne me trompe,

<sup>1</sup> Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur. Bruxelles, 1865. — Cavernes de la Belgique, id. 1867.

<sup>2</sup> Ces sifflets étaient peut-être un premier essai d'instrument de musique? On en a trouvé aux Eyzies, à Aurignac, à Laugerie-Basse, à Schussenried, etc.

<sup>3</sup> Il faut consulter le magnifique ouvrage encore incomplet de MM. Lartet et Christy, *Reliquiæ Aquitanicæ*.

<sup>4</sup> Revue du Lyonnais, janvier 1868. — Revue Archéologique, mars 1868.

<sup>5</sup> Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, 29 février 1864.

la première représentation de l'homme par lui-même dont on ait connaissance. MM. Lartet et Christy ont découvert depuis, dans la grotte de la Madeleine <sup>1</sup>, un bâton de commandement sur lequel est gravée une petite figure humaine maigre et allongée ; et M. Brun, au gisement de Lafaye <sup>2</sup>, un fragment de roche, sur lequel on voit deux bustes humains. Les lignes sont très-fines, et il faut un examen à la loupe pour les apercevoir. Il est fort curieux de constater ici que jusqu'à présent les représentations d'objets animés, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, ne se sont encore rencontrés que dans le midi de la France.

Selon toute apparence, de grandes modifications climatiques se sont produites entre la période du renne et celle de l'aurochs. La flore s'est sensiblement modifiée. L'ours des cavernes, le mammoth, le rhinocéros ont disparu pour toujours. Le renne, le bœuf musqué <sup>3</sup>, le renard lagopède <sup>4</sup>, la chouette harfang <sup>5</sup>, tous les animaux qui aiment le voisinage des neiges, se sont retirés vers le nord<sup>6</sup>. A leur place apparaissent nos premiers animaux domestiques. M. Garigou les a constatés dans la grotte de Bedeilhac, dans celle de Lombrives et dans plusieurs autres <sup>7</sup>. Dans les kjoekken - moëddings Scandi-

<sup>1</sup> Dordogne. Voy. Reliquiæ Aquitanicæ.

<sup>2</sup> Fouilles de Bruniquel et de Saint-Antonin. Montauban, 1867.

<sup>3</sup> *Ovibos moschatus*.

<sup>4</sup> *Canis lagopus*.

<sup>5</sup> *Stryx nectea* (Linné).

<sup>6</sup> Troyon, *L'Homme fossile*, p. 149. — M. Alphonse Milne-Edwards donne la liste complète des oiseaux des climats froids, qui existaient en France à l'époque des cavernes, et qui se sont retirés vers le Nord. — La période glaciaire, selon M. O. Heer, aurait eu une température moyenne de 4° au-dessous de notre température actuelle.

<sup>7</sup> Trois espèces de bœuf, deux espèces de cochon, la chèvre, le chien. — Garrigou et Filhol. *Age de la Pierre polie*, p. 7 et suiv.

naves, le chien seul représente la domestication ; en Suisse, il est accompagné du bœuf<sup>1</sup>, du mouton, du cochon, de tous les animaux domestiques, à peu d'exceptions près, que nous possédons aujourd'hui. Dans les dépôts lacustres, dans les stations de la pierre polie, on a trouvé les graines et les fruits de nos plantes<sup>2</sup>. Des meules à moudre le grain montrent l'immensité du progrès accompli<sup>3</sup>. L'homme demande à la terre une nourriture qu'il ne cherchait jusqu'alors que par la chasse, plus rarement par la pêche. L'industrie a pris un grand essor. Les haches, les flèches triangulaires ou barbelées offrent des types nouveaux ; les silex, finement travaillés, souvent admirablement polis, deviennent des scies, des couteaux ; des étoffes encore bien grossièrement tissées, des filets de pêche révèlent des arts inconnus jusque-là. Dans quelques dolmens, on a rencontré des objets en or<sup>4</sup> et en bronze<sup>5</sup>. Nous touchons à l'âge des métaux et aux temps historiques.

Le commerce existait depuis longtemps. L'idée de l'échange est vraisemblablement aussi ancienne que l'homme lui-même. Bien souvent les fouilles mettent au jour des silex complètement étrangers au sol qui les recouvre<sup>6</sup>. Ceux si célèbres du Grand-Pressigny se sont retrouvés dans le lit de la Seine<sup>7</sup>, dans les cavernes de la Belgique<sup>8</sup>,

<sup>1</sup> Bos Europæus et un autre de plus petite taille. Troyon, p. 88.

<sup>2</sup> Troyon. Habitations lacustres. — Desor, Palafittes.

<sup>3</sup> Pommerol. Stations de l'âge de la pierre aux Martres-de-Veyre (Auvergne).

<sup>4</sup> Dolmen de Carnoet (Finistère). Tumulus de Plexdy (Côtes-du-Nord).

<sup>5</sup> Plusieurs dolmens de la Bretagne et dolmens de l'Aveyron.

<sup>6</sup> Thioly, Époque du renne. — Ferry, Ancienneté de l'Homme dans le Mâconnais, etc.

<sup>7</sup> Deux poignards ainsi trouvés sont déposés au Musée d'artillerie. Mortillet, Mat. II.

<sup>8</sup> Dupont, Cavernes des bords de la Lesse et de la Meuse.

e! jusques dans les îles Shetland<sup>1</sup>. On a découvert l'ambre de la Baltique dans les stations lacustres de la Suisse, la jadeïte en Ligurie<sup>2</sup>, l'obsidienne dans l'île d'Elbe<sup>3</sup>. Les dolmens de la Bretagne ont donné des haches en fibrolithe, en chloromélanite, dont les gisements même sont aujourd'hui inconnus, un collier en calais, cette pierre précieuse décrite par Pline et qui était restée ignorée jusqu'à nous<sup>3</sup>. La navigation fluviale et même la navigation maritime facilitaient les relations. Depuis la fin du siècle dernier, on a retrouvé successivement à Glasgow, sur des terrains anciennement recouverts par la mer, dix-sept canots, imitation grossière de l'arbre flottant sur l'eau, et creusés, selon toutes les apparences, avec des outils en pierre. Dans un de ces canots, était une hache en diorite caractéristique de l'époque de la pierre polie, dans un autre un tampon en liège. Alors comme aujourd'hui, le chêne qui produit le liège était bien certainement étranger à la froide Ecosse<sup>4</sup>.

Cherchons maintenant à nous rendre compte, s'il est possible, du temps qui s'est écoulé depuis que les grottes ont été habitées pour la première fois par l'homme. Nous allons prendre un exemple frappant; beaucoup d'autres d'ailleurs nous conduiraient aux mêmes conclusions.

Dans la réunion de l'Association Britannique à Dundee<sup>5</sup>, M. Pengelly a raconté, au nom d'une commission

<sup>1</sup> Issel. Congrès de Paris, 1867, p. 87.

<sup>2</sup> Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, 1865.

<sup>3</sup> Dolmens de Manné-er-Hroek, de Tumiac, de la Trinité-sur-Mer, du Mont Saint-Michel en Carnac. Il faut consulter la description des objets en pierre polie du musée de Vannes, par MM. Davy de Cussé, Galles et d'Ault-Dumesnil. M. Chantre indique quelques-uns des mêmes objets trouvés en Dauphiné. Sur la composition des haches, il faut lire les savants travaux de M. Damour. Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, t. LXI et LXIII.

<sup>4</sup> Lyell, *Ant. of Man*, c. III.

<sup>5</sup> En 1867.

composée des plus illustres savants de l'Angleterre, les nouvelles fouilles exécutées dans la caverne de Kent<sup>1</sup>. Cette caverne, d'une étendue considérable, renferme une foule d'embranchements qui portent des noms spéciaux, et qu'il serait trop long d'énumérer ici; nous dirons seulement que la couche superficielle de la salle principale, composée de terreau noir, renfermait un crâne humain, de nombreux fragments de poterie, des fuseaux en pierre, des peignes en os, un hameçon en bronze. Parmi ces débris, les explorateurs rencontrèrent un instrument prismatique, avec encoches équidistantes, qu'on a supposé une mesure de longueur. Sous la terre noire s'étendait une épaisse couche de stalagmites. Ces couches sont dues, on le sait, à l'évaporation des gouttes d'eau, qui laissent après elles une imperceptible pellicule de carbonate de chaux. Elles s'accroissent assurément avec la plus extrême lenteur; mais la vitesse d'écoulement des eaux, l'influence de la chaleur, la solubilité du calcaire modifient complètement les lois qui président à leur formation, et ne laissent, selon nous, aucune base assurée au système chronologique qu'on prétend en tirer. Les premières couches de stalagmites renfermaient seules des silex et quelques ossements brisés. Après avoir enlevé à grand'peine toute la masse stalagmitique, on découvrit un limon rouge qui reposait sur le sol naturel de la caverne, et dans ce limon des ossements de cheval<sup>2</sup>, de cerf, du grand ours, de la grande hyène des cavernes, du mammouth et du rhinocéros. Les recherches les plus minutieuses ne purent

<sup>1</sup> Près de Torquay (Devonshire). Ces fouilles, commencées dès 1832 par M. Mac Emery, ont été continuées par M. Austen, puis par l'Association Britannique. — Reports of Geological Society, 1842, Reports of Committee for exploring Kent's cavern, 1865, 1866, 1867. Journaux anglais.

<sup>2</sup> *Equus adameticus* (?). Pictet, Paléontologie, I, p. 315. D'après le professeur Rutimeyer, ce cheval est de très-grande taille, et ses ossements se trouvent en nombre considérable dans les alluvions quaternaires anciennes.

faire découvrir aucun ossement humain ; mais la coexistence de l'homme avec les animaux que nous venons de nommer était attestée de la manière la plus indubitable par 238 silex taillés, par des ossements calcinés, par d'autres ossements fendus longitudinalement, par un harpon barbelé en os et par une épingle parfaitement polie d'une longueur de 8 centimètres environ<sup>1</sup>. La position de chacun de ces objets était déterminée au moment de la découverte avec l'exactitude la plus rigoureuse. Ainsi au-dessus de l'épingle trouvée sur le sol même de la caverne le 3 janvier 1867, on a constaté 1<sup>m</sup>,20 de terre rouge, une bande légère de terreau noir, une couche stalagmitique de 50 centimètres d'épaisseur, parfaitement intacte et ne présentant aucune fissure, une seconde couche de terreau noir et enfin une brèche compacte, formée de blocs de pierre cimentés par le carbonate de chaux, qui s'élevait jusqu'aux parois supérieures de la caverne.

Un des explorateurs, M. Vivian, s'est livré à quelques calculs sur l'âge des débris ainsi recueillis. Selon lui, les poteries de la couche supérieure seraient romaines, et auraient par conséquent près de deux mille ans d'existence. La première couche stalagmitique remonterait à 4,000 ans av. J.-C., et se trouverait contemporaine de l'époque la plus florissante de la civilisation égyptienne<sup>2</sup>. La seconde couche avait dans sa plus grande épaisseur 91 centimètres, et, en lui attribuant un accroissement de deux millimètres et demi par mille ans, M. Vivian arrive au chiffre énorme de 360,000 ans ! A ce compte, le limon rouge de la caverne serait antérieur à coup sûr à la période glaciaire, et les hommes qui taillaient les

<sup>1</sup> Nous ne parlons ici que des objets découverts dans les fouilles de 1866-67.

<sup>2</sup> Les fouilles de M. Mariette ont mis au jour nombre d'inscriptions et de statues remontant à 4,000 et à 4,500 ans av. J.-C. Parmi elles, nous ne pouvons omettre l'admirable statue de Chéphren, une des merveilles de l'Exposition de 1867.

rudes silex qu'on y rencontre auraient été témoins de la grande révolution géologique qui sépara l'Angleterre de notre continent <sup>1</sup>. Cette opinion de M. Vivian n'est pas isolée. Le savant professeur Fullrott estime que l'homme a vécu sur notre planète depuis deux ou trois cent mille ans. Sir C. Lyell, avec l'autorité qui lui appartient, porte à 200,000 ans la durée des grandes oscillations qui ont fait émerger le nord de l'Europe du sein de la mer, où des oscillations antérieures l'avaient plongé, et il admet comme probable que l'homme a été le contemporain de ces oscillations. Le docteur Dowler, en prenant pour base l'accroissement annuel des troncs d'arbres sous lesquels il reposait, donne au squelette de la Louisiane dont nous avons parlé une antiquité de 57,600 ans <sup>2</sup>. A ces calculs nous pourrions opposer ceux plus modérés de MM. Gilliéron <sup>3</sup>, Morlot <sup>4</sup>, Troyon <sup>5</sup>, de Ferry <sup>6</sup>, comme aussi nous pourrions les appuyer de ceux du professeur Vogt <sup>7</sup> et du baron Bunsen. Ce dernier, arrivant aux temps historiques, attribue à la civilisation égyptienne une antiquité de 20,000 ans. M. Renan, on le sait, ne lui en accorde guère moins <sup>8</sup>, et les découvertes récentes des tables d'Abydos et de Memphis semblent donner raison à leurs appréciations, en reculant hors de toute attente les limites de la période historique, et en confirmant la longue suite des dynasties égyptiennes de Manéthon, que nous réputions fabuleuses. Il est possible que ces appré-

<sup>1</sup> L'idée de Forbes, que l'Angleterre était reliée à la Bretagne et à la Normandie, est aujourd'hui généralement admise. Les mêmes raisons militent en faveur de la jonction de l'Irlande et de l'Angleterre.

<sup>2</sup> Docteur Dally, Note sur Huxley, p. 320. — Vogt, L. XI.

<sup>3</sup> Notice sur les habitations lacustres du pont de Thiele.

<sup>4</sup> Bulletin de la Société Vaudoise, VI.

<sup>5</sup> Habitations lacustres, Lausanne, 1860. — L'Homme fossile, id., 1867.

<sup>6</sup> Gisements archéologiques des bords de la Saône.

<sup>7</sup> Leçons sur l'homme. Traduction Moulinié. Paris, 1865.

<sup>8</sup> Revue des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> avril 1865. — Voyez aussi Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, par le V<sup>ic</sup> de Rougé. Paris, Impr. Imp., 1866.

ciations soient vraies. Il est possible que notre histoire écrite ne soit qu'un moment dans une série incalculable de siècles, comme le prétend M. A. Laugel<sup>1</sup>. Mais, dans l'état actuel de la question, convient-il d'ajouter, rien ne peut le prouver, et il paraît inutile de s'étendre plus longuement sur des calculs ne reposant que sur des faits isolés, sur des lois actuellement observées, qui ont pu, qui ont dû même être profondément modifiées durant le cours des siècles. Ils ne fournissent jusqu'à présent que des indices, et ne peuvent apporter à la discussion un élément certain. L'ethnologie nous donnerait peut-être des preuves plus sérieuses. En parcourant les palais et les tombeaux de l'Égypte, en contemplant ces peintures si étranges et si merveilleusement conservées de Karnac, de Medinet-Habou, de Bab-el-Molouk, je me suis souvent arrêté dans un muet étonnement devant les types d'une si frappante vérité qui s'offraient à moi. C'étaient des Juifs, des Hindous, des Égyptiens, des Nègres, nul ne pouvait s'y tromper ; ces types sont encore les types actuels et n'ont subi aucune modification appréciable. Or, si ces modifications, après un laps de plus de quarante siècles<sup>2</sup>, sont si peu sensibles, quelle longueur de temps n'a-t-il pas fallu pour produire des différences aussi radicales que celles qui existaient, par exemple, entre les Aryas, les Mongols et les Nègres dès la construction des pyramides.

La linguistique, qu'on a si heureusement appelée la chimie organique des langues, et dont les progrès depuis quelques années ont été si considérables, vient aussi à notre secours, en nous apprenant que les Sémites, les Couschites et les Aryas, dont le berceau commun doit être placé dans le centre de l'Asie, forment un premier groupe, dont la division en trois rameaux est assez ancienne pour que chacun de ces peuples ait créé une famille de langues déjà parfaitement distinctes il y a plus de six mille ans.

<sup>1</sup> Revue des Deux-Mondes. 1863.

<sup>2</sup> Les premiers Nègres paraissent avoir été introduits en Égypte 2,300 ans av. J.-C.

Cette grande question de l'antiquité de notre race domine tout notre travail. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Avant de la quitter ici, on nous permettra, pour répondre à une objection possible, de nous appuyer sur une Revue dont nul ne contestera l'orthodoxie, et de dire avec un des savants Pères qui la dirigent : « Ce n'est ni dans une date, ni dans une supputation d'années selon telle ou telle chronologie, que consiste la religion du Dieu Créateur des hommes <sup>1</sup>. »

### III.

Les grottes présentent, nous venons de le montrer, tout un ensemble de civilisation et les traces les plus complètes que nous ayons encore de l'homme préhistorique. Peut-être eussions-nous dû suivre un ordre plus logique, et signaler tout d'abord les silex taillés qui se trouvent en si grande abondance dans les dépôts diluviens de nos vallées. C'est dans le bassin de la Somme que M. Boucher de Perthes les a constatés le premier. Depuis, les faits se sont multipliés. Les bassins de la Seine, de l'Oise, de la Charente, de la Loire, de la Dordogne, comme ceux du Rhin, de la Tamise, du Tage et du Pô, ont fourni des témoignages irrécusables de l'existence de l'homme. Je ne saurais omettre devant vous la vallée du Loir. Presque tous nous avons été témoins des découvertes de M. l'abbé Bourgeois, dans les tranchées faites à Vendôme pour l'établissement du chemin de fer <sup>2</sup>, et ceux que la question intéresse spécialement peuvent voir au Musée quelques résultats des fouilles exécutées par notre éminent confrère. Dans nombre de ces alluvions, avec les silex semblables comme taille et comme forme à ceux des grottes, œuvre évidente des mêmes ouvriers, se trouvent les ossements du mammouth, du rhinocéros, de l'ours, du lion des cavernes, du grand cerf et de bien

<sup>1</sup> P. Jean. — Théories de sir G. Lyell. — Etudes religieuses, par des Pères de la Compagnie de Jésus, août 1868.

<sup>2</sup> Bulletin de la Société, 1865.

d'autres espèces éteintes, rarement des poteries ou d'autres objets travaillés par l'homme, plus rarement encore des ossements humains<sup>1</sup>. Ici les conclusions sont plus difficiles que pour les découvertes faites dans les cavernes. Nous savons seulement que les terrains sont quaternaires. Il est certain pour tout observateur attentif que la plupart n'ont jamais été remaniés, et que les pierres taillées qu'on y rencontre ne peuvent être dues qu'au travail des hommes. Nous ajouterons, en présence du nombre immense des silex déjà recueillis, de ceux qu'on recueille chaque jour, que les populations qui façonnaient ces instruments primitifs devaient être bien nombreuses ou remonter à une bien haute antiquité, pour avoir laissé des traces aussi considérables de leur passage sur cette terre.

Ces deux faits sont probablement vrais, et, pour faire partager la conviction qui m'anime, j'aurai recours à des voix plus autorisées que la mienne. Nous prendrons le bassin de la Somme, théâtre premier des curieuses découvertes qui nous occupent, et nous emprunterons à M. Delanoue la constitution géologique des environs d'Amiens<sup>2</sup>. Au-dessous du terrain moderne et au-dessous du loëss, dont l'épaisseur s'élève quelquefois jusqu'à dix mètres, nous dit-il, on trouve deux couches de diluvium : l'une rouge et superficielle, caractérisée par des cailloux réguliers et peu nombreux ; l'autre, profonde, de couleur grise, dont les cailloux arrondis ont été fortement roulés. Ces deux couches de diluvium, épaisses chacune de plusieurs mètres, sont séparées par une couche de dépôts lacustres qui renferme des coquilles d'eau douce, et qui atteint quelquefois jusqu'à cinq mètres de profondeur. C'est dans le diluvium gris ou inférieur, immédiatement au-dessus des terrains tertiaires, que se trouvent les débris de l'industrie primitive associés aux ossements du mammouth et du rhinocéros. Après la

<sup>1</sup> Garrigou. Etude comparative des alluvions quaternaires.

<sup>2</sup> Voyez aussi Lyell, Ant. of Man. — Troyon, l'Homme fossile.

première époque diluvienne, il y eut donc une longue période de calme, pendant laquelle des lacs d'eau douce se formèrent. Des changements successifs amenèrent la formation du diluvium supérieur, du loess, enfin des terrains modernes. Ainsi, depuis que l'homme a vécu sur les bords de la Somme, quatre révolutions géologiques ont marqué de leur empreinte les lieux qu'il habitait, et, tandis que les débris de son industrie et les ossements des grands animaux aujourd'hui éteints se retrouvent en abondance, comme nous venons de le dire, dans le diluvium inférieur, on n'en aperçoit aucune trace dans les trois couches qui séparent ce diluvium de la terre végétale. L'homme exclu de ces lieux par l'accumulation des eaux lacustres n'a pu y reparaitre qu'à une époque relativement récente, après la fusion des glaciers, auxquels M. Delanoue est porté à attribuer la formation du loess.

Pendant la période glaciaire, dont M. Charles Martins<sup>1</sup> a donné une description si claire et si savante, une énorme calotte de glace couvrit peu à peu une grande partie de l'Europe. Beaucoup d'espèces livrées à la rigueur du froid périrent sans retour; mais l'homme, protégé par son intelligence, sut échapper à la destruction. En heurtant le silex sur le silex pour tailler ses premières armes, il avait vu jaillir l'étincelle fugitive, il avait appris à la recueillir, et le feu, allumé d'abord pour ses rudes festins, fut selon toutes les apparences sa sauvegarde lorsqu'il eut à lutter contre l'inclémence d'un climat devenu glacial<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Revue des Deux-Mondes (15 janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars 1867). — M. Martins affirme deux périodes glaciaires. L'homme, selon lui, n'aurait été contemporain que de la seconde. Le professeur Ramsay croit en reconnaître jusqu'à trois — Nous citons ces opinions pour montrer combien tout dans cette question est encore vague et indécis.

<sup>2</sup> Docteur Broca. Histoire des travaux de la Société d'Anthropologie de Paris, t. II. Paris, 1863.

Dieu, en effet, réservait l'homme à de plus hautes destinées. Ni les rigueurs du climat, ni les animaux féroces, ni les difficultés de la vie, ne pouvaient arrêter l'essor ordonné par ses impénétrables décrets. Chaque jour ajoute aux progrès de la veille, et le diluvium révèle les mêmes lois que nous avons constatées dans les cavernes. Les silex trouvés dans les assises inférieures sont presque bruts ; dans les assises supérieures ils deviennent de véritables haches elliptiques, allongées, taillées à petits éclats. Dans l'assise superficielle enfin, ils annoncent par le fini de leur travail une civilisation comparative-ment avancée.

#### IV.

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici que des produits du travail et de l'industrie de l'homme ; jusqu'à ces dernières années, c'étaient là en effet les seules preuves que nous eussions de son existence dans ces siècles reculés, dont la géologie seule recherchait les traces. Les fouilles plus soigneusement dirigées ont amené, sur tous les points du globe qu'on peut explorer, des découvertes chaque jour plus nombreuses d'ossements humains. Si quelques-unes de ces découvertes laissent encore des doutes, la plupart, établies avec un soin extrême, étudiées avec intelligence par les hommes les plus compétents, sont d'une authenticité incontestable. Nous sommes loin de ces temps où les plus savants acceptaient comme « l'homo diluvii testis » un gigantesque batracien <sup>1</sup>. Les premières découvertes sérieuses datent de 1823. Le docteur Buckland <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Cuvier, on le sait, en grattant la pierre qui renfermait la salamandre découverte par Scheuzer en 1726, et déposée au Musée de Leyde avec la pompeuse inscription que nous rappelons, mit au jour ses pattes.

<sup>2</sup> Ossements humains de Paviland (Glamorganshire). — Reliquæ diluvianæ, Londres, 1823.

M. Amy Bouë<sup>1</sup>, plus tard M. Boucher de Perthes, apportèrent des faits longtemps repoussés par la science officielle. Nous n'y reviendrons pas ici. Nous ne parlerons ni du crâne de Neanderthal<sup>2</sup>, avec sa forme étrange accusant une infériorité bestiale, ni de celui d'Engis, contemporain peut-être de celui de Neanderthal, qui se rapproche de nos types européens<sup>3</sup>, ni de la célèbre mâchoire de Moulin-Quignon<sup>4</sup>, ni de la non moins célèbre grotte sépulcrale d'Aurignac<sup>5</sup>. Toutes ces questions ont été depuis longtemps élucidées par la science et par la libre discussion, et nous voulons nous appuyer sur des exemples plus récents et moins connus.

En 1859, M. le marquis de Vibraye, qu'il faut toujours nommer quand on parle des temps préhistoriques, a trouvé dans la couche inférieure de la grotte des Fées, située auprès d'Arcy-sur-Cure (Aube), une mâchoire humaine en contact avec des ossements d'ours, d'hyène, de rhinocéros et avec les débris de l'industrie humaine<sup>6</sup>. Notre savant collègue atteste que cette couche assez semblable au diluvium gris de Paris n'avait jamais été remaniée. Depuis, en 1863, si je ne me trompe, M. Fran-

<sup>1</sup> Lyell. *Ant. of Man*, App. C.

<sup>2</sup> Découvert en 1857 par le professeur Fulhrott, auprès d'Elberfeld (Prusse). Sa longueur est à sa largeur dans le rapport de 100 à 72. On crut d'abord que c'était le crâne d'un singe; le professeur Schaafhausen l'a restitué à l'espèce humaine. Consultez Lyell, Vogt, Huxley, etc., surtout un mémoire fort bien fait du docteur Davis, établissant ses caractères pathologiques. Il faut confronter avec la réfutation du docteur Thurnam (*Nat. Hist. Review*, 1865). Voyez aussi ce qu'écrit M. P. Gervais sur le crâne de Crespy, et le professeur Schaafhausen sur celui de Plau (Mecklembourg).

<sup>3</sup> Schmerling. *Recherches sur les ossements fossiles de la province de Liège*, 1833-34. Le crâne est au Musée de Liège.

<sup>4</sup> Boucher de Perthes. Paris, 1864. — *Procès-verbaux de la commission d'enquête*. Bull. de la Soc. d'Anth. Mai 1863.

<sup>5</sup> A une altitude de 430 mètres. — Voyez Lartet, Garrigou, Lyell, etc.

<sup>6</sup> *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, 19 février 1864. Lyell, C. IX.

chet, que nous avons aussi l'honneur de compter parmi nous, retirait de cette même grotte une vertèbre humaine.

La Belgique nous fournit un riche contingent. Dès 1833, le docteur Schmerling avait découvert, dans la brèche osseuse de la caverne d'Engis, auprès de Liège, trois squelettes incomplets, et dans celle d'Engihoul de nombreux ossements humains. Encouragé par cet exemple, M. Dupont a fait à son tour de nombreuses fouilles dans les cavernes qui existent dans les vallées de la Lesse et de la Meuse<sup>1</sup>. Il affirme, dans un rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, que l'homme habitait ces cavernes avant la grande inondation qui couvrit toute la Belgique et tout le nord de la France, et à l'appui de son affirmation, il produit des ossements se rapportant à quatorze squelettes différents trouvés dans le seul trou de Frontal. Ces ossements, tantôt étreints par la stalagmite, tantôt entourés d'un limon grossier, tantôt comme écrasés sous des pierres d'un poids énorme, étaient dans un désordre à peine croyable, et qui ne peut s'expliquer qu'en admettant leur remaniement par les eaux. M. Van Beneden conclut même de leur enchevêtrement extraordinaire qu'ils étaient déjà dépouillés de leur chair et réduits à l'état de squelettes, quand ce remaniement eut lieu. Avec ces ossements M. Dupont put ramasser des silex, des coquilles percées pour servir d'ornements, une espèce d'urne en poterie très-grossière faite à la main, enfin des débris d'animaux se rapportant à la faune du renne. A l'entrée même de l'anfractuosité, les fouilles mirent au jour une dalle en calcaire dolomitique s'adaptant tellement aux dimensions de l'ouverture de cette petite galerie qu'il est évident qu'elle avait servi à la fermer. M. Dupont estime, et nous adoptons volontiers son opinion, que ce trou du Frontal avait servi de sépulture

<sup>1</sup> Fouilles des Cavernes de la Belgique. 2 vol. in-8°. Bruxelles, 1868. — Bulletin de l'Académie Royale de Belgique. — Mortillet, Mat. I, pp. 191, 498, etc.

aux habitants du pays avant le dépôt de l'argile jaune, à plus forte raison avant celui du lœss<sup>1</sup>. Il ajoute que le foyer, les charbons et les ossements brûlés dont il a constaté la présence, indiquent l'usage des repas funéraires, usage que M. Lartet avait déjà cru reconnaître à Aurignac. D'autres grottes belges ont également produit de nombreux débris humains. L'apparence singulière d'ossements d'enfants trouvés dans celle de Chauvaux a fait croire au docteur Spring qu'ils étaient les restes d'un repas de cannibales<sup>2</sup>. M. Dupont a fait la même observation pour des ossements recueillis à Chaleux<sup>3</sup>; le professeur Owen, pour des crânes d'enfants trouvés en Ecosse<sup>4</sup>; M. Charvet enfin a déposé au Musée de Grenoble un fragment de crâne humain, taillé en coupe à boire, qui semblerait conduire à la même supposition<sup>5</sup>. On peut réfuter cette opinion par la remarque que les ossements humains sont rarement fendus longitudinalement<sup>6</sup> pour en retirer la moëlle, comme cela a lieu si fréquemment pour les ossements des ruminants et même pour ceux des grands carnassiers. Dans l'état actuel de nos connaissances, il faut se garder de conclusions trop absolues. L'anthropophagie existait probablement sur plu-

<sup>1</sup> Le lœss ou lehm est une couche de limon formée par les alluvions, et reposant sur le gravier. — Voy. Lyell, *Ant. of Man*, c. XVI.

<sup>2</sup> Les hommes de Chauvaux et d'Engis. — Bulletin de l'Académie Royale de Belgique, XVIII.

<sup>3</sup> II, p. 56.

<sup>4</sup> Société des Antiquaires de Londres, 20 décembre 1864. Le rev. F. Porter appuie cette théorie par des découvertes faites par lui à Scarborough. — Voy. aussi Laing, *Prehistoric Remains of Caithness*. London, 1866, pp. 29 et 54.

<sup>5</sup> Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère. — Chantre, *Grottes du Dauphiné*.

<sup>6</sup> Voyez les découvertes de M. Delgado, dont nous parlons plus loin. — Garrigou et Filhol, *Age de la Pierre polie*. — Marion, *Fouilles de Saint-Marc*, près d'Aix.

sieurs points; mais rien, jusqu'à présent, ne prouve qu'elle ait été générale chez nos ancêtres<sup>1</sup>.

Pour terminer ce que nous voulons dire des remarquables travaux de M. Dupont, en 1866, ce savant a trouvé à la Naulette<sup>2</sup>, sous une couche d'argile grise et cinq nappes plus ou moins continues de stalagmites, à une profondeur de 4<sup>m</sup>,50, une mâchoire humaine avec les débris parfaitement caractérisés du mammoth et du rhinocéros. Cette mâchoire serait donc plus ancienne que les ossements dont nous venons de parler, et se rapporterait probablement à la même époque que celle découverte à Arcy par M. le marquis de Vibraye. Il convient donc de signaler les grandes ressemblances qui existent entre ces deux mâchoires. L'une et l'autre présentent la même épaisseur, la même courbe elliptique et le même caractère de prognathisme.

En novembre 1865, le docteur Faudel a trouvé à Eguisheim, dans le lehm de la vallée du Rhin, un frontal et un pariétal humains<sup>3</sup>. Dans ce même lehm, M. Faudel put constater la présence du mammoth, du grand cerf et d'autres animaux quaternaires. Les ossements humains présentaient la même coloration blanche, happaient à la langue, et paraissaient avoir subi des altérations identiques à ceux de ces animaux. Aucun doute sérieux ne s'est élevé sur leur contemporanéité.

La caverne de Bruniquel<sup>4</sup>, exploitée par M. Garrigou et plusieurs de ses amis, avait déjà produit deux frag-

<sup>1</sup> Lehon, *L'Homme fossile*, p. 107. — Voy. aussi l'intéressante discussion du Congrès paléanthropologique de Paris, 1867. L'opinion des savants membres du Congrès penchait évidemment pour le cannibalisme des races primitives.

<sup>2</sup> Fouilles des Cavernes de la Belgique, I et II.

<sup>3</sup> Découverte d'ossements fossiles dans le lehm de la vallée du Rhin, Colmar, 1867. Ce lehm atteint quelquefois une profondeur de 67 mètres.

<sup>4</sup> Tarn-et-Garonne.

ments de mâchoire humaine, trouvés sous une brèche d'une telle dureté, qu'il fallut employer la poudre pour la faire sauter. Ces débris humains étaient pris dans une argile remplie de charbons, de silex taillés, d'os de ruminants et d'oiseaux, parmi lesquels l'humérus d'un oiseau de forte taille, sur lequel était sculpté un poisson<sup>1</sup>. Dans cette même commune de Bruniquel, M. Brun découvrit, en 1865, au gisement de La Faye, un squelette d'adulte presque complet, les débris de celui d'un enfant; puis, en 1866, une autre tête humaine enchâssée dans la stalagmite. Tout autour, des silex taillés, des mâchoires de renne, de blaireau, la tête entière d'un jeune sanglier et une poterie noirâtre très-grossière. Ce gisement était remarquable, et à ce titre il méritait d'être mentionné, par la quantité considérable de poinçons<sup>2</sup>, d'aiguilles<sup>3</sup>, de bois de renne, et d'incisives de petits ruminants, percés pour servir d'ornements ou d'amulettes<sup>4</sup>.

Comme M. Brun à Bruniquel, M. de Ferry nous fait connaître à Solutré (Saône-et-Loire) toute une station préhistorique<sup>5</sup>. Les foyers étaient encore recouverts de larges dalles, et sous ces dalles on retrouvait des débris de silex taillés, des ossements brûlés de toute sorte. De nombreux tombeaux ont porté jusqu'à nous le témoignage des soins de cette peuplade primitive pour ses morts. La plupart malheureusement avaient été violés; et ce fut à grand'peine que M. de Ferry put en rencontrer un intact. Le squelette était couché sur un lit

<sup>1</sup> Troyon, *L'Homme fossile*, p. 85.

<sup>2</sup> D'une longueur de 6 à 15 centimètres.

<sup>3</sup> De 19 à 105 millimètres de longueur.

<sup>4</sup> Notice sur les Fouilles de l'Âge de pierre à Bruniquel et Saint-Antonin. Montauban, 1867. Voy. aussi le travail de M. de Lastic sur l'antiquité des débris trouvés à Bruniquel. Congrès de Paris, 1867, pp. 119 et suiv.

<sup>5</sup> Ancienneté de l'Homme dans le Mâconnais, *Grav*, 1867. — *Revue du Lyonnais*, janvier 1868. — *Mortillet*, *Mat.* 1868, pp. 35, 102, etc.

très-épais d'ossements de cheval brûlés et pilés, et renfermé entre des dalles de pierre. Les dalles présentaient un équarrissage grossier, obtenu facilement par le choc d'une pierre sur une autre pierre; elles ont cependant laissé des doutes dans beaucoup d'esprits sur le degré d'ancienneté de cette sépulture. Ce serait le premier exemple connu d'un cadavre de l'âge de pierre, placé après sa mort dans un véritable tombeau. M. de Ferry peut cependant invoquer, à l'appui de l'opinion qu'il soutient avec persévérance, non-seulement l'autorité du docteur Pruner-bey, qui, après un examen attentif des ossements, a reconnu tous les caractères typiques de ceux appartenant à l'âge du renne, mais aussi de récentes découvertes en Ecosse. M. Laing a trouvé à son tour auprès de Caithness<sup>1</sup> un squelette couché dans un cercueil de pierres grossièrement taillées, remontant certainement à la plus haute antiquité, et selon toutes les probabilités contemporain de l'époque du renne en France. Les silex, les instruments en os recueillis dans la même tombe étaient, devons-nous ajouter, d'un travail bien plus grossier que ceux du diluvium d'Abbeville ou de nos grottes du midi.

Des ouvriers, en ouvrant il y a quelques mois une tranchée pour le passage d'un chemin de fer, mirent au jour sept squelettes aux Eyzies (Dordogne), où déjà MM. Lartet et Christy avaient fait des découvertes si fructueuses pour la science<sup>2</sup>. M. Louis Lartet, envoyé immédiatement par M. le Ministre de l'Instruction publique, ne parvint malheureusement à en conserver que deux. Il rendit compte de sa mission, le 16 avril 1868, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les squelettes, recouverts par d'abondants détritiques accumulés pendant une longue suite de siècles, reposaient sur la terre nue. A côté on put recueillir des colliers en coquilles

<sup>1</sup> Prehistoric Remains of Caithness. London, 1866, p. 15.

<sup>2</sup> Reliquiæ Aquitanicæ. Paris, 1864 et années suiv. — Mortillet, Mat. 1868, p. 150.

marines, des pendeloques en ivoire, des silex taillés et des ossements d'animaux, parmi lesquels le renne était le plus remarquable. Les ossements humains dénotent des individus de grande taille. Les crânes sont dolichocéphales<sup>1</sup>, et leurs parois assez minces. Notons ces faits; ils sont contraires aux suppositions actuelles des anthropologistes, qui prétendent que les hommes des races primitives étaient petits et brachycéphales<sup>2</sup>.

M. Delgado a découvert en Portugal, dans la grotte de Cesareda, de nombreux ossements humains<sup>3</sup>. Presque tous ces ossements avaient été fendus dans le sens de leur longueur; quelques-uns même conservaient encore les impressions d'armes tranchantes. Plus tard, M. Pereira da Costa a rencontré dans cette même grotte un fémur humain évidemment taillé<sup>4</sup>. Étaient-ce les restes d'un festin de cannibales? Cela est possible, et c'est un des exemples, répétons-nous, sur lesquels on peut le plus s'appuyer pour défendre cette opinion. Avec ces ossements M. Delgado a constaté des fragments de charbons et de poteries, des silex polis et des plaques de schiste, sur lesquels on pouvait encore apercevoir de faibles traces de dessin. La découverte postérieure d'une lame de poignard en bronze très-réduite et très-usée a fait attribuer cette station à l'époque de transition de la pierre au bronze.

Les ossements humains de l'âge de pierre sont rares dans la Grande-Bretagne<sup>5</sup>. Dès 1858 cependant, le docteur Falconer signalait des débris humains à Brixham;

<sup>1</sup> On appelle crânes dolichocéphales ceux dont le diamètre antéropostérieur est plus grand que le diamètre transversal; crâne<sup>s</sup> brachycéphales, ceux où ces deux diamètres tendent à se rapprocher. Il existe plusieurs sous-divisions, dont l'examen nous entraînerait trop loin.

<sup>2</sup> Broca, Séance de la Sorbonne.

<sup>3</sup> Noticia acerca das grutas da Cesareda. Lisbonne, 1867. Voy. aussi un travail du même savant sur les squelettes trouvés au cabeço da Arruda. Lisbonne, 1865.

<sup>4</sup> Congrès anthropologique de Paris, 1867. Compte Rendu, p. 32.

<sup>5</sup> Dawkins. Congrès anthropologique de Paris, pp. 94 et 95.

depuis, M. Poole en a également trouvé dans le comté de Somerset<sup>1</sup>. Ces derniers étaient à neuf mètres environ au-dessous de la surface du sol et recouverts par une couche de tourbe. Au-dessus de cette tourbe, les explorateurs ont pu constater les débris des grands mammifères aujourd'hui éteints.

M. Regnoli a exploré 70 cavernes, tant en Toscane que dans les Alpes-Apuennes. Neuf seulement ont présenté soit des ossements humains, soit des débris de l'industrie humaine<sup>2</sup>. Parmi elles, la grotte de l'Onda, au pied du mont Matana, offre cette particularité assez curieuse, que les ossements du grand ours, annonçant une antiquité reculée, sont associés à des haches en diorite, en jade, à des silex polis, à des animaux domestiques comme le bœuf et la chèvre, qui indiquent au contraire une époque relativement moderne.

Terminons ces citations par une découverte encore, croyons-nous, inédite. M. Bertrand, élève distingué du collège Chaptal, a trouvé, au mois de mai dernier, dans une sablière, à 70<sup>m</sup> environ de la barrière de Clichy, à 1<sup>m</sup> au-dessous du niveau actuel de la Seine, un squelette, dont on n'a pu malheureusement conserver qu'un petit nombre de fragments. Le terrain où il a été découvert appartient, selon l'opinion des plus éminents géologues, à la formation quaternaire. Il repose sur des marnes blanches d'eau douce et sur du calcaire de Saint-Ouen; enfin, de l'avis de tous ceux qui l'ont visité, il n'a jamais été remanié. Les débris humains observés par M. Bertrand sont donc parfaitement authentiques. Ils appartenaient à un individu adulte, et, selon toutes les apparences, du sexe féminin. La tête, un peu aplatie, présentait des caractères dolichocéphaliques remarquables. Tout à côté on a rencontré un silex grossièrement taillé, les débris du mammoth, du grand hippopotame, assez rare dans l'Europe septentrionale, du grand cerf d'Ir-

<sup>1</sup> Geological Society, 6 janvier 1864.

<sup>2</sup> Ricerche paleoethnologiche nelli Alpi Apuane. Mortillet, Mat. 1867. p. 496.

lande, de plusieurs espèces de bœuf et de cheval, et enfin d'un antilope. Quelques jours après, M. Bertrand trouvait au même endroit plusieurs dents du grand lion des cavernes<sup>1</sup>.

Chaque jour amène des faits nouveaux et intéressants. Nous pourrions donc continuer longtemps ces rapides analyses ; mais nous avons, il nous semble, rempli le but que nous nous proposons, et surabondamment répondu aux objections contre l'existence de l'homme dans ces temps reculés, objections fondées sur l'absence d'ossements humains. Ces ossements sont encore en petit nombre, il est vrai, si on les compare aux immenses débris de la faune quaternaire, semés pour ainsi dire sur le globe entier. Ils prouvent cependant sans réplique la coexistence de l'homme avec ces grands animaux disparus pour toujours.

## V.

L'époque quaternaire est-elle le terme extrême que nous devons attribuer à l'humanité ? Il y a bien peu de temps, la plupart de ceux qui s'occupent de la question eussent répondu affirmativement. Dès 1863 cependant, M. Laugel écrivait : « Qui sait si l'on n'extraira pas quelque jour des restes humains d'un terrain antérieur même au terrain diluvien<sup>2</sup>. » Les résultats de nouvelles et consciencieuses recherches ont donné quelque force à son opinion, et peuvent faire supposer que l'homme a vécu en Europe dès l'époque tertiaire. Durant cette période, notre continent était recouvert en grande partie par la mer ou par des lacs immenses. Les vallées qui accidentent d'une manière si heureuse nos régions, les canaux à falaises escarpées qui séparent la France, l'Angleterre, l'Irlande, n'existaient pas encore. La Sicile était jointe à

<sup>1</sup> *Felis spelca* ? ou *Machairodus latidens* ?

<sup>2</sup> *Revue des Deux-Mondes*, 1863.

l'Afrique ; l'Europe était peut-être unie à l'Amérique par cette mystérieuse Atlantide dont parle Platon. Ce qui est certain, c'est que la terre ne ressemblait sur aucun point à nos continents actuels. Si l'homme vivait déjà, ses regards portaient, aussi loin qu'ils pouvaient s'étendre, sur des plaines marécageuses, sur des cours d'eau à peine encaissés, habités par des hippopotames et des crocodiliens énormes <sup>1</sup>, sur des forêts immenses peuplées d'animaux à la forme étrange et à la taille gigantesque. Ce caractère de plaines marécageuses, sans cours d'eau encaissés, aboutissant à des mers sans falaises, a été, selon M. Hébert <sup>2</sup>, à qui nous empruntons la plupart de ces détails, le propre de longues périodes géologiques qui ont duré jusqu'à la fin de l'époque tertiaire. Pour se faire une idée de ce qu'était alors notre Europe, continue-t-il, il faut lire la description de l'Afrique centrale du voyageur anglais Livingstone ; même relief général, même sol fangeux, insalubre, impropre à la civilisation ; mêmes animaux, pullulant à l'aise dans les mêmes conditions. Ajoutons un autre trait de ressemblance : la température était, selon toutes les apparences, sensiblement plus élevée que notre température actuelle, et devait se rapprocher de celle de l'Amérique du Sud <sup>3</sup>. La faune et la flore favorisent également cette supposition. Rien dans tous ces faits a priori l'existence de l'homme durant l'époque tertiaire, rien ne s'oppose à ce qu'il pût vivre là où vivaient les éléphants et les cerfs, là où les pins, les hêtres, les peupliers et les

<sup>1</sup> Pictet, Paléontologie, I, p. 475.

<sup>2</sup> Oscillations de l'écorce terrestre. Auxerre, 1866.

<sup>3</sup> O. Heer. Recherches sur la végétation du pays tertiaire, traduit par M. Gaudin. Genève, 1861. — Selon l'auteur de ce très-remarquable travail, la température moyenne de l'éocène était de 13° plus élevée que notre température actuelle : celle des diverses phases du miocène, de 9 à 7° ; celle du pliocène, de 3°. Ces faits, observés plus particulièrement pour la Suisse, sont sans doute également vrais pour le reste de l'Europe.

charmes s'élevaient à côté des palmiers, des camphriers et des canneliers <sup>1</sup>. Mais si l'homme pouvait vivre, a-t-on des preuves évidentes, assurées de son existence? C'est là ce qui nous reste à examiner.

Le savant M. Desnoyers avait remarqué le premier <sup>2</sup> des traces d'incisions très-nettes et très-régulières sur un grand nombre d'ossements de l'éléphas meridionalis, du grand hippopotame, et de plusieurs espèces de cerfs trouvés dans les sablonnières de Saint-Prest, auprès de Chartres (terrain tertiaire supérieur ou pliocène <sup>3</sup>). Quelques-uns de ces os avaient été fendus, et les crânes des cerfs paraissaient avoir été brisés par des instruments contondants. Comme toutes les nouveautés, l'opinion de M. Desnoyers fut vivement controversée. Des doutes subsistaient chez beaucoup de bons esprits; ils ont été levés par la découverte, faite dans les mêmes sablonnières par M. l'abbé Bourgeois, de silex taillés se rapportant aux types déjà connus <sup>4</sup>.

A la réunion de la Société italienne des Sciences Naturelles, en 1865, le professeur Ramorino produisait à son tour des ossements pliocènes portant des impressions qui paraissaient l'œuvre de l'homme <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> O. Heer, p. 186. Il cite 42 espèces appartenant à la flore tertiaire et actuellement encore vivantes.

<sup>2</sup> Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, juin 1863. — Bulletin de la Société, janvier 1864. — Les ossements observés par M. Desnoyers sont déposés à l'École des Mines, au Musée de Chartres et dans la collection du feu duc de Luynes.

<sup>3</sup> Sir C. Lyell appelle éocènes celles qui renferment en très-faible proportion les mollusques actuellement vivants; miocènes, celles où cette proportion varie de 17 à 35 %; pliocènes enfin, celles où elle dépasse ce dernier chiffre. Les terrains post-pliocènes sont ceux où dominent les mammifères des espèces éteintes; les terrains récents, ceux où l'on trouve principalement nos espèces actuelles.

<sup>4</sup> Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, 7 janvier 1867.

<sup>5</sup> Mortillet. Mat. II.

L'existence de l'homme à l'époque pliocène serait prouvée d'une manière plus certaine encore par la découverte d'un squelette humain sur le faite d'une petite colline nommée Colle del Vento, dans l'enceinte même de la ville de Savone<sup>1</sup>. Ce squelette gisait dans une marne appartenant au pliocène inférieur<sup>2</sup>, qui le recouvrait entièrement. Il n'a été possible de conserver que quelques débris, qui semblent avoir appartenu à un homme adulte et de petite taille. Le crâne était brisé, le maxillaire gauche présentait un prognathisme assez développé. Malheureusement M. Issel, à qui nous devons ces détails, n'a pas été lui-même témoin des fouilles qu'il a racontées; jusqu'à plus ample informé, il convient donc d'accepter ces faits avec quelque réserve.

La même réserve nous est imposée pour les ossements fossiles trouvés en 1844 à Denise, auprès de la ville du Puy, dans un tuf volcanique<sup>3</sup>. Leur authenticité, longtemps et passionnément contestée, est aujourd'hui généralement admise, et on ne discute guère que l'antiquité plus ou moins grande qu'il convient de leur attribuer.

Remontons encore l'échelle des siècles. M. l'abbé De-launay, professeur au collège de Pont-Levoy, a vu l'année dernière découvrir devant lui, dans les faluns de Pouancé (Maine-et-Loire), à la base d'une assise de l'étage miocène supérieur, parfaitement en place et non remaniée, les débris d'un halitherium<sup>4</sup>. Les fragments de

<sup>1</sup> Congrès anthropologique de Paris, 1867, p. 75. — Hamy. Gazette de médecine et de chirurgie, janvier 1868.

<sup>2</sup> Près de la moitié des coquilles qui s'y rencontrent appartiennent à des espèces éteintes.

<sup>3</sup> Bulletin de la Société Géologique, 1844, 1845, 1847. — Pictet I, p. 152. — Il faut aussi rechercher si ce tuf volcanique appartient bien à la formation tertiaire.

<sup>4</sup> Grand cétacé qui vivait probablement sur les côtes de la mer et à l'embouchure des fleuves. On le trouve depuis le calcaire grossier jusqu'au pliocène inclusivement (Pictet, Paléontologie, I, p. 373).

côtes et d'humérus extraits devant M. Delaunay lui-même, portaient de profondes incisions. Ces incisions, qui ne pouvaient provenir que du fait de l'homme, présentaient le même état de décomposition que le reste de la surface de l'os ; la dureté des fossiles conduirait d'ailleurs naturellement à supposer qu'elles avaient dû être faites sur l'os encore frais. Il faut ajouter que, jusqu'à présent, l'halitherium n'a jamais été rencontré dans les terrains quaternaires.

M. l'abbé Bourgeois annonçait, au Congrès d'Anthropologie tenu à Paris au mois d'août 1867<sup>1</sup>, qu'il avait découvert à Thenay, auprès de Pont-Levoy, dans les différentes couches de l'assise des calcaires de Beauce, qui appartiennent au miocène moyen, peut-être même au miocène inférieur, des silex taillés. L'aspect général de ces instruments dénote un travail grossier ; on y observe cependant des retouches fines et faites avec habileté, des entailles, des traces d'usure et la reproduction multipliée de certains types<sup>2</sup>. Beaucoup de ces pierres étaient déformées par l'action du feu. Il faut donc admettre que l'homme était déjà en possession de cet élément, car notre savant collègue se refuse, avec raison, à attribuer à l'action de la foudre un phénomène qui se présente dans des localités séparées par des distances de 30 à 40 kilomètres ; on dirait, continue-t-il, que des habitations lacustres, situées sur les rivages de l'ancien lac de Beauce et semblables à ceux de la Suisse, ont été détruites par un incendie. Avec les silex taillés, M. Bourgeois signale les débris de l'acerotherium ou rhinocéros à quatre doigts, et immédiatement au-dessus, dans les sables fluviales de l'Orléanais, une pâte grisâtre assez dure, premier essai

<sup>1</sup> Compte Rendu, p. 67.

<sup>2</sup> Nul ne peut sérieusement contester l'opinion de M. Bourgeois, un de nos maîtres les plus compétents, quand il affirme que ces silex sont taillés ; cette appréciation au surplus a été partagée par la presque unanimité des membres du Congrès de Paris, notamment par M. Worsaae, le savant directeur du Musée de Copenhague (Mortillet, Mat. I, p. 180).

peut-être de céramique<sup>1</sup>, mêlée aux ossements du mastodonte<sup>2</sup> et du *dinotherium*<sup>3</sup>.

Pour terminer enfin tout ce qu'on sait actuellement de l'homme tertiaire, rappelons le moulage d'un crâne dont l'original est déposé au musée de Florence, et qui, lors de l'Exposition universelle, a attiré l'attention de tous ceux qui se préoccupent de cette grande question de l'origine et de l'ancienneté de notre race<sup>4</sup>. Ce crâne a été trouvé par M. le professeur Cocchi dans l'argile plastique d'une vallée latérale de l'Arno (étage miocène inférieur). Mais, dans cette même couche, au milieu d'ossements d'animaux éteints, on a rencontré une pointe de flèche en silex poli, ce qui a jeté un certain doute sur la découverte de M. Cocchi, en permettant de croire que les terrains où elle était faite avaient été précédemment remaniés.

Si tout ce que nous venons de raconter est exact, nous retrouvons l'homme à l'étage pliocène et à l'étage miocène de la période tertiaire. Ce sont là des faits d'une portée considérable, dont les conséquences, il ne faut pas se le dissimuler, sont plus considérables encore. Nous sommes en présence d'un inconnu immense, où les siècles disparaissent comme les années. Aussi persistons-

<sup>1</sup> Mortillet, *Mat.* IV, pp. 80, 179, et s. — Hamy, *ut supra*. — Dally, *Add. à Huxley*, Paris, 1868.

<sup>2</sup> *M. angustidens*, *M. tapiroides*. Immense proboscidiien, qui diffère de l'éléphant par sa denture. Il paraît n'avoir habité l'Europe qu'à l'époque tertiaire. Pictet, I, p. 286.

<sup>3</sup> *D. Cuvieri*, l'un des animaux les plus singuliers de toute la faune fossile. Pictet le range dans les *sirenoides* (I, p. 369). Il apparaît subitement vers le milieu de l'époque tertiaire, et disparaît peu après.

<sup>4</sup> Vogt, *Alcuni Cranii humani*, Torino, 1866. — Hamy, *ut supra*. — Mortillet, *Mat.* III, p. 431 ; IV, p. 206. — *Revue des Deux-Mondes*, avril 1867. — Pruner-bey, *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, décembre 1867.

nous dans les réserves<sup>1</sup> que nous avons faites, et croyons-nous qu'il ne faut pas hasarder trop tôt des affirmations que les affirmations de demain renverseront ou modifieront peut-être<sup>2</sup>. Ajoutons une dernière remarque : toutes ces découvertes ne s'écartent guère de l'Europe ; il serait très-intéressant que les mêmes explorations pussent être faites en Afrique, et surtout en Asie, ce berceau traditionnel de notre race. Ces explorations amèneraient assurément des résultats curieux, peut-être même bien inattendus. Ce sera, espérons-le, l'œuvre des générations qui nous succéderont, et à qui il sera alors donné d'élucider une question que nous ne pouvons encore que poser.

## VI.

Une conclusion bien frappante ressort de tout notre récit, c'est que l'homme, tant haut qu'on puisse le faire remonter, a toujours été ce qu'il est encore aujourd'hui. Parmi les nombreux ossements humains qu'on a recueillis, aucun n'appartient à une humanité différente de la nôtre. Au congrès paléontologique de 1866, M. Vogt fut le premier à reconnaître qu'un crâne remontant incontestablement à l'âge de pierre se rapportait entièrement au type actuel helvétique<sup>3</sup>. M. de Quatrefages a démontré, aux applaudissements d'une assemblée nombreuse<sup>4</sup>, que la mâchoire de Moulin-Quignon offrait une ressemblance

<sup>1</sup> Nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce point avec le savant M. Bourgeois.

<sup>2</sup> Voyez aussi ( car ici il faut tout citer ) les communications de M. Laussedat et de M. Garrigou à l'Académie des Sciences (Séances des 13 et 20 avril 1868).

<sup>3</sup> Compte Rendu du Congrès de Neuchâtel.

<sup>4</sup> Sorbonne. Avril 1866.

frappante avec les mâchoires des races finnoises actuelles, qui, avec les Basques, représentent, on le sait, la faune humaine la plus ancienne de l'Europe<sup>1</sup>. M. Huxley lui-même est forcé de convenir que l'homme du rhinocéros et du mammoth ne se rapproche d'aucune forme inférieure, et d'attendre de l'avenir des preuves que le présent refuse à ses conjectures<sup>2</sup>.

Rien, absolument rien, n'est donc venu justifier les théories si à la mode de nos jours, et dont il me faut bien dire un mot, car elles se rattachent intimement à la question qui nous occupe<sup>3</sup>. Des atômes, selon d'illustres savants, se rencontrent dans l'espace. Par une combinaison chimique aussi inexplicquée qu'inexplicable, la vie sort du néant<sup>4</sup>. Des milliers, des millions de siècles s'écoulent. Ces vibrions, ces monades, tous ces infusoires, qu'on ne peut apercevoir qu'avec de puissants microscopes, arrivent par la loi de l'élection naturelle et la concurrence vitale (ce sont les mots de l'école), en traversant tous les ordres zoologiques par des modifications graduelles, à ces grands et puissants mammifères, au groupe anthropomorphe enfin, composé des quatre singes supérieurs, le chimpanzé, le gorille, l'orang et le

<sup>1</sup> Voyez sur toute cette question Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Essai de Zoologie générale.— Godron. De l'Espèce et des Races, Paris, 1859.

<sup>2</sup> Traduction Dally, p. 317.

<sup>3</sup> Huxley, et surtout les notes de son traducteur, le docteur Dally. — Vogt. — Cosmos, février 1868. — La Pensée Nouvelle, 1867-1868. M. Darwin, le chef de l'école, n'ose pas tirer des conclusions aussi radicales des prémisses qu'il pose.

<sup>4</sup> Il faut consulter sur l'hétérogénéité et la génération spontanée les savants travaux de M. Pasteur et le rapport si concluant de la commission de l'Académie des Sciences (Comptes Rendus, 1865). Il suffit de nommer les membres de cette commission, MM. Flourens, Dumas, Brogniart, Milne-Edwards et Balard. Dans le sens contraire, les publications de MM. Pouchet, Joly, Musset, et le résumé de la question par M. Penetier méritent aussi une étude attentive.

gibbon, et de l'homme, leur congénère <sup>1</sup>. Je voudrais parler avec respect de ces théories, appuyées souvent d'une science remarquable; mais il m'est impossible de ne pas joindre mon humble mais énergique protestation à celles qui se sont élevées de toutes parts. Il est autre chose dans la nature que des molécules; il est autre chose dans la nature que des forces. Un abîme sépare la matière inerte de la matière vivante. Un abîme non moins grand sépare la vie animale de la vie intellectuelle, et, jusqu'à ce jour, aucun fait, aucune théorie, n'a pu fournir même un grain de sable pour combler ces abîmes.

Serrons de plus près la dernière partie de la question, les rapports de l'homme et du singe. Les circonvolutions cérébrales ne sont pas, comme on l'a cru longtemps, des plis irréguliers. L'ordre le plus constant préside à leur distribution, et à ce point de vue le cerveau du chimpanzé ne diffère du cerveau humain, il faut le reconnaître, que par d'intimes différences <sup>2</sup>. L'analyse chimique nous conduirait également aux mêmes résultats, peut-être à la même quantité de phosphore <sup>3</sup>. Mais, en nous bornant pour le moment au côté purement matériel de la question, l'illustre et si regrettable Gratiolet <sup>4</sup> a démontré, avec le secours de l'embryogénie (et jusqu'à présent ses assertions sont restées sans réponse), que ces deux types cérébraux se distinguent essentiellement par le mode de dévelop-

<sup>1</sup> Cette opinion, qui étonne nos contemporains, n'est pas nouvelle. Linné classait déjà homo sapiens (l'homme), homo troglodytes (chimpanzé), homo satyrus (orang), et homo lar (gibbon).

<sup>2</sup> Broca. Bulletin de la Société d'Anthropologie, n° 2, 1863. — Lyell, Ant. of Man, c. XXIV, p. 480.

<sup>3</sup> Faut-il rappeler ici ce mot d'un matérialiste allemand : « Ohne phosphor kein gedanke »?

<sup>4</sup> Mémoire sur les plis cérébraux de l'homme et des primates. — Mémoire sur la microcéphalie et sur les caractères du groupe humain. — Voyez aussi sa communication à l'Académie des Sciences (août 1864) sur les différences typiques entre la main de l'homme et celle du singe.

pement successif des circonvolutions ; que celles qui, chez l'homme, paraissent les premières, se forment chez les singes après toutes les autres. Il en résulte que si une cause quelconque arrête le développement du cerveau d'un enfant, cet organe, au lieu de se rapprocher de l'organe du singe, en diffère de plus en plus. Le cerveau d'un Pascal ou d'un Newton ressemblerait donc au cerveau d'un singe, tandis que celui d'un microcéphale idiot en différerait notablement. Est-il besoin d'une preuve plus évidente, que ce n'est pas dans la matière cérébrale qu'il faut placer le principe de notre intelligence, et que ce n'est pas par la ressemblance physique des cerveaux qu'on peut justifier notre origine simienne ?

Sans développer plus longuement notre pensée, nous ajouterons encore que la faculté du langage constitue aussi un caractère spécifique et parfaitement constant de l'intelligence humaine, caractère qui n'appartient à aucun autre ordre, et que la menstruation n'existe pas chez les animaux <sup>1</sup>. La compagne de l'homme ne devait pas être avilie par les appétits brutaux de la femelle de l'animal.

Quand même d'ailleurs l'anatomie, la physiologie et la chimie s'uniraient pour nous montrer le singe semblable de tous points à l'homme, nous protesterions plus énergiquement encore. Non, nous le répétons, le principe de notre intelligence ne réside ni dans les plis de notre cerveau, ni dans la constitution chimique de nos organes. Ce principe insondable et inscrutable, qui échappe à la conception comme à l'analyse de l'homme, appelez-le comme vous voudrez : âme, esprit, lueur, principe vital ; pour moi, je ne puis que le proclamer l'immortel reflet du Créateur, et c'est surtout dans cette pensée que j'ajoute-

<sup>1</sup> Béclard. *Traité de Physiologie humaine*, éd. 1855, p. 847. Cette autorité considérable m'avait trompé ; après la lecture de mon travail, je me suis assuré que la menstruation existait chez les femelles des singes, et même, selon M. de Blainville, chez les chéiroptères.

rai avec M. Flourens : « L'homme seul n'a nulle espèce voisine, nulle espèce consanguine<sup>1</sup>. »

Pour terminer ce trop long travail, hâtons-nous de répéter encore une fois que si nous pouvons affirmer l'existence de l'homme à l'époque quaternaire, avant ces grandes catastrophes qui ont marqué notre globe d'une empreinte si profonde<sup>2</sup>, là s'arrêtent aujourd'hui les efforts de la science. Au delà il n'est plus que des hypothèses dont il est trop facile d'abuser. Continuons donc nos recherches. Notons avec soin, avec une scrupuleuse exactitude, les faits en apparence les plus insignifiants. Ce sont les grains de sable amoncelés qui forment les magnifiques monuments, et, par-dessus tout, restons persuadés que la science vraie ne peut, ne pourra jamais ébranler les bases de la révélation divine.

<sup>1</sup> Ontologie Naturelle, p. 69.

<sup>2</sup> Troyou, L'Homme Fossile, pp. 145 et suiv.

---

*Addition à la note 1 de la page 231.*

Comme limites extrêmes, à ma connaissance du moins, on peut citer un crâne tartare dont la largeur est à la longueur dans le rapport de 977 à 1000, et un autre crâne, probablement australien, dont la largeur est à la longueur dans le rapport de 629 à 1000.

---

# UN PRESENTIMENT .

PAR

Par M. T. LACORDAIRE, ancien Chef d'escadrons.

---

Compte Rendu par M. U. HINGLAIS.

---

Dans une de ses conférences à Notre-Dame, le Père Lacordaire vint un jour à parler du pressentiment comme *d'un phénomène que la science constate sans pouvoir l'expliquer*. Le frère de l'illustre dominicain, M. Téléphe Lacordaire, ancien chef d'escadrons, a été témoin dans sa vie militaire d'un de ces étranges phénomènes. Dans un récit dramatique, écrit avec chaleur et lu d'une voix émue, il raconte aux membres présents à la réunion ce souvenir de jeunesse, qui remonte à plus de trente ans.

M. Lacordaire était alors officier aux spahis d'Alger, où il avait pour camarade H. de G., jeune sous-lieutenant aimé et estimé de tous pour son commerce agréable, la culture de son esprit et son courage. Mais tout à coup ce brave et joyeux soldat devint sombre et timide, sous l'obsession continuelle d'un pressentiment qui lui disait que sa première sortie contre l'ennemi serait sa mort. M. Lacordaire tenta vainement de détourner l'esprit de son camarade de ces sinistres prévisions. Elles se réalisèrent bientôt.

Dans la nuit du 9 novembre 1836, célèbre dans les annales des guerres d'Afrique par la terrible échauffourée de Méred, les spahis du camp retranché de Bouffarick

s'étaient portés au secours d'un détachement d'infanterie, que l'imprudencé de son chef avait mis aux prises avec Sidi-Embarreck, le lieutenant d'Abd-el-Kader. Mais, trop peu nombreux pour dégager leurs camarades, ils avaient été enveloppés avec eux dans un épouvantable désastre.

Dès le commencement de l'action, H. de G. avait repris sa sérénité habituelle, et sa conduite avait été admirable. Le lendemain on trouva parmi les morts son cadavre sans tête ; il était debout, attaché à un arbre, la poitrine trouée de deux balles, et sur le bas-ventre un infâme déserteur avait gravé à l'aide d'un poignard :

« MONCEL, 9 NOVEMBRE 1836. »

Le déserteur Moncel fut fait prisonnier l'année suivante et fusillé à Alger. On trouva dans ses vêtements un médaillon ayant appartenu à H. de G. Cette relique fut pieusement recueillie par M. Lacordaire.

---

# NOTE

SUR

## QUELQUES VERBASCUM HYBRIDES

RECUEILLIS

dans les Vallées de la Braye et de la Graisne,

Par M. A. FRANCHET.

---

L'étude des plantes hybrides a fait dans ces derniers temps des progrès rapides. Longtemps dédaignées par la science, elles se sont vues tout à coup l'objet de recherches avides de la part des observateurs, les uns poussés par l'espoir d'appuyer leurs théories brillantes sur l'origine des êtres, en scrutant les lois mystérieuses qui président à la naissance de ces produits anormaux ; les autres, se proposant un but plus modeste, celui d'arriver à une plus saine appréciation des espèces.

Or, dans le règne végétal il n'est peut-être pas de genre plus fécond en hybrides naturels que notre vulgaire Molène. Aussi les *Verbascum* ont-ils été sous ce rapport l'objet d'expériences et d'observations dont quelques-unes remontent à la fin du siècle dernier. Une excursion botanique, faite au mois de juillet 1865, dans la vallée de la Graisne, aux environs de Mondoubleau, de Cormenon et de Sargé, m'avait mis à même de constater la présence d'un certain nombre d'espèces appartenant à ce genre et croissant dans la région avec une abondance toute particulière, sans doute en raison de la nature argilo-siliceuse du sol et en même temps du système de culture usité dans le pays, qui consiste à laisser en jachères un bon nombre de champs durant deux ou trois années consécutives.

En autre fait, non moins intéressant à mes yeux, était constitué par l'absence de mélange des espèces affines. Ainsi, tandis qu'en Sologne ou dans la vallée de la Loire, on rencontre souvent, végétant dans les mêmes stations, les *V. Thapsus* et *Thapsiforme*, *Blattaria* et *Blattarioides*, ici au contraire, disparition complète du *V. Thapsiforme*, et champs entiers envahis par le *V. Thapsus*; séparation des *V. Blattaria* et *Blattarioides*, le premier apparaissant de préférence dans les enclaves avoisinant les métairies, le second fuyant la société de l'homme et ne se montrant guère que dans les lieux bien exposés et sur un sol plus éminemment diluvien.

A ces deux premières considérations, d'abondance d'une part, d'isolement des espèces affines d'une autre part, venait s'en joindre une troisième tirée de la promiscuité fréquente de types spécifiques fort distincts entre eux. Tel champ à sol argilo-siliceux produisait en grande quantité les *V. Thapsus* et *Blattaria*; dans tel autre pullulaient les *V. Thapsus* et *Lychnitis*; ailleurs, principalement sur le bord des chemins, c'était toujours le *V. Thapsus* mêlant ses épis raides à l'élégante panicule du *V. Floccosum*; ou bien encore, dans les lieux frais avoisinant la Graisne, c'était cette dernière espèce végétant à côté de l'une de nos plus belles Molènes indigènes, *V. nigrum*.

Tous ces faits ne manquaient pas d'une importance réelle. Aussi, en raison de mes recherches spéciales sur les hybrides de ce genre, je me promis de compléter plus tard ma première et trop rapide excursion, qui ne m'en avait fourni qu'un seul, *V. Schottianum*. L'absence de mélange des espèces affines était surtout d'un grand intérêt en ce qu'elle permettait d'établir l'origine des hybrides avec bien plus de certitude que dans les contrées où le doute est si souvent commandé par la promiscuité de parents différant peu entre eux. Ainsi par exemple, les vallées de la Graisne et de la Braye ne produisant point (à ma connaissance du moins) le *V. Thapsiforme*, on pouvait *a priori* en inférer l'absence du

*V. Nothum*, si l'espèce précédente jouait réellement un rôle dans sa production. Par contre, le *V. Thapsus* remplaçant dans cette région le *V. Thapsiforme* et végétant souvent dans le voisinage immédiat du *V. Floccosum*, on en pouvait conclure également *a priori* que le *V. Godroni* serait rencontré dans les stations où le mélange des deux parents se manifesterait.

Une excursion faite en juillet 1868 me prouva que l'une et l'autre supposition étaient conformes à la réalité et venaient à l'appui de la parenté assignée aux *V. Nothum* et *Godroni*, dans mon récent travail sur les hybrides de ce genre. Ainsi, de même qu'il ne m'avait pas été possible de découvrir le *V. Thapsiforme*, comme conséquence nécessaire il ne me fut pas donné de recueillir un seul spécimen du *V. Nothum*. Mais, en revanche, le *V. Godroni* croissait presque partout où les *V. Thapsus* et *Floccosum* s'épanouissaient ensemble.

Comme il était permis de le supposer d'après l'existence et le mélange des parents, je pus également recueillir dans ces riches localités *V. Spurium*, Koch (*Thapsus-Lychnitis*); *V. Schottianum* (*Nigrum-Floccosum*); *V. Wirtgeni* (*Floccosum-Nigrum*), et enfin un hybride non encore signalé, je crois, né des *V. Thapsus* et *Blatturia*, et que j'appellerai *V. Pterocaulon*.

Je demande à la Société la permission d'entrer dans quelques détails sur chacun de ces hybrides.

— *V. GODRONI* (*Thapsus - Floccosum*). Boreau. Fl. du Centre (3<sup>e</sup> éd.), p. 472; Franchet, Essai, p. 121.

Je n'ai recueilli dans la vallée de la Braye que la variété *a. concolor*, à poils des filets staminaux tous blancs. Tous les spécimens que j'ai vus étaient rameux. La plante du Perche semble donc s'éloigner notablement de la description originale de la Flore du Centre. Toutefois, je ne doute nullement de son identité, pour les raisons exposées à la page 123 de mon Essai.

Le stigmate est très-exactement capité, et les anthères

des deux étamines inférieures évidemment obliques sur le filet. La décurrence des feuilles est très-longue, étroitement cunéiforme. Les caractères tirés de la décurrence plus ou moins développée, peu fixes chez certains *Verbascum*, offrent au contraire une grande stabilité chez le *V. Godroni*, ce qui permet de le distinguer facilement du *V. Lamottei*. Toutefois, je ferai observer qu'un *V. Godroni* coupé au ras du sol avait produit de nombreux rejetons, tous remarquables par la brièveté de leur décurrence. Avis aux botanistes qui seraient tentés de confondre cet hybride avec le *V. Lamottei* sur la seule inspection de ce caractère, dans des conditions analogues.

Localités. — Route de Sargé à Rahay, sur la rive droite de la Braye, au-dessus du moulin de Coulombert. Baillou, chemin des Radrets et près du potager du château, où M. Pilon m'a dit l'avoir recueilli dès 1866.

— *V. SPURIUM* (Thapsus - Lychnitis), Koch, Synops. (éd. I), p. 511; Franchet, Essai, p. 138.

Le spécimen de Sargé est rameux, les feuilles demi-décurrentes; le stigmaté est capité, déprimé, et les deux anthères inférieures insérées obliquement, contrairement à la description de presque tous les floristes, certainement erronée sous ce rapport.

Localité. — Sargé, dans les champs avoisinant la pierre du Breuil.

— *V. SCHOTTIANUM* (Floccosum - Nigrum). Schrad., Mon. II, p. 57, t. III, fig. 2; Franchet, Essai, p. 157.

Cet hybride présente deux formes que je n'ai pas suffisamment distinguées dans mon Essai. L'une, qui croît dans les lieux secs et bien exposés, est surtout caractérisée par l'épaisseur de son tomentum blanchâtre et la rigidité de la tige. L'autre, propre aux lieux un peu couverts, est plus verte; son tomentum est moins fourni; la tige est souvent flexueuse, et offre supérieurement des angles moins accusés et parfois complètement oblitérés.

Ces deux formes résultent évidemment des milieux dans lesquels elles croissent. Toutefois, je pense qu'il est bon de les séparer à titre de variétés.

*a. Vestita.* — Tomentum blanc, très-épais ; tige raide, anguleuse au<sup>r</sup> sommet.

*b. Umbrosa.* — Tomentum verdâtre, moins fourni ; tige souvent flexueuse, à angles parfois nuls. Cette variété est peut-être le type de Schrader.

Localités. — Cormenon, rive droite de la Graisne, un peu au-dessus du Gravier. Les deux variétés se rencontrent dans cette station.

— *V. WIRTGENI* (*Nigrum - Floccosum*). Franchet, Essai, p. 160. (*Descriptio emendanda.*)

La découverte de cet hybride dans notre département me fournit tout naturellement l'occasion de rectifications importantes à ma première description, faite sur le sec et sur des échantillons assez incomplets. Ainsi les feuilles radicales et les caulinaires inférieures sont plus ou moins longuement pétiolées, tronquées à la base ou même presque cordées comme celles du *V. Nigrum*. J'avais cru pouvoir lui attribuer des feuilles inférieures atténuées à la base, sur la foi d'un spécimen publié par M. Wirtgen sous le N<sup>o</sup> 15. ; mais je me suis convaincu depuis que la feuille inférieure séparée jointe à ce N<sup>o</sup> appartenait à un autre individu.

Les crénelures des feuilles inférieures sont larges et très-profondes, au point de faire paraître parfois la feuille comme lobée. L'inflorescence ressemble beaucoup à celle du *V. Floccosum* ; elle est assez étalée ; les rameaux sont grêles et allongés. En résumé, on peut différencier ainsi qu'il suit les deux hybrides issus des *V. Nigrum* et *Floccosum*.

*V. Schottianum.* — Tomentum très-fixe, ordinairement épais, blanchâtre. Crénelures des feuilles inférieures peu apparentes ; inflorescence raide à rameaux longuement dépassés par l'axe, comme dans le *V. Nigrum*.

*V. Wirtgeni*. — Tomentum lâche floconneux, manquant presque complètement à la surface des feuilles inférieures. Crênelures très-profondes, au moins celles des feuilles radicales et surtout dans le voisinage de l'insertion du pétiole. Panicule à rameaux grêles, allongés, plus ou moins écartés de l'axe, rarement réduite à un épi simple.

Ainsi qu'on en peut juger par les descriptions précédentes, le *V. Schottianum* ressemble au *V. Nigrum* par son inflorescence, au *V. Floccosum* par ses feuilles ; tandis que chez le *V. Wirtgeni*, c'est le contraire qui a lieu. Il est évident pour moi que ces deux hybrides sont issus des mêmes parents, dont le rôle a été interverti. Il semble même qu'on peut assigner ce rôle avec quelque certitude. Dans une lettre en date du 11 août 1868, M. A. Nouel m'écrit au sujet du *V. Wirtgeni* trouvé par lui au Colombier, entre Villefaller et Mézières (Loiret), dans le voisinage du *V. Floccosum* : « Comme le *V. Nigrum* « est cantonné dans un petit espace, il paraît évident « que c'est lui qui dans le *V. Wirtgeni* a dû remplir le « rôle paternel, tandis qu'il jouerait le rôle maternel dans « le *V. Schottianum* qui est à ses pieds. » Cette observation est fort juste et conforme en tous points à ce que j'ai observé moi-même à Gièvres<sup>1</sup>, où le *V. Schottianum* semblait naître de la souche même du *V. Nigrum*. A Cormenon, j'ai recueilli le *V. Wirtgeni* tout à côté du *V. Floccosum*. Ce dernier hybride serait donc un Nigro-Floccosum et l'autre un Floccoso-Nigrum, contrairement à l'opinion de Decandolle, qui admet que les plantes résultant d'un croisement ressemblent à leur mère par le feuillage. Mais en même temps ce fait, s'il est bien apprécié, viendrait à l'appui de ce que j'ai dit dans mon Essai relativement à l'impuissance où nous étions de

<sup>1</sup> Le Verb. Nigrum a été longtemps, en Loir-et-Cher, connu seulement dans l'arrondissement de Vendôme. Cette année même, au commencement d'août, j'en ai observé une riche localité à Gièvres, sur deux points du chemin allant de cette commune au château de Nouis.

conclure au rôle respectif des parents dans la production de l'hybride, sur la seule inspection des caractères de végétation et même de reproduction.

Localités. — France : Loir-et-Cher, à Cormenon, rive droite de la Graisine, un peu au-dessus du Gravier ; Loiret, au Colombier (M. Nouel a comparé les spécimens de cette localité avec ceux de Cormenon). — Prusse : Hazenport (Huter ?). — Espagne : Hoyoquesero (Bourgeau).

NOTA. — Je ne crois pas devoir reproduire ici les localités des plantes publiées par M. Wirtgen sous le N° 15, et par C. Billot sous le N° 3664, bien que je les aie signalées dans mon Essai, parce que les feuilles inférieures étant détachées dans mes échantillons, je n'ai pas une certitude complète de leur identité. Malgré cela, je ne doute point que le savant botaniste de Coblenz n'ait connu les deux hybrides qu'il a été le premier à signaler<sup>4</sup>.

— V. PTEROCAULON (Thapsus-Blattaria), Franchet. Tige anguleuse atteignant 4<sup>m</sup>, simple ou rameuse à rameaux toujours très-longuement dépassés par l'axe. Feuilles radicales brièvement pétiolées, oblongues, inégalement crénelées, ainsi que les caulinaires inférieures

<sup>4</sup> Il se pourrait cependant que l'hybride nommé V. Nigro-Pulverulentum par Smith, Fl. Brit., I, p. 251, fût identique avec le V. Wirtgeni. La description de Smith n'est pas assez explicite pour autoriser ce rapprochement, et s'applique tout aussi bien au V. Schottianum. Mais, dans le Rapport de la Société Historique de Thirsk (1864), dont j'ai eu connaissance il y a quelques jours seulement, je trouve une longue description du V. Nigro-Pulverulentum, faite en partie sur des échantillons recueillis à Hellesdon (Norfolk), dans la localité même de Smith. Cette description convient bien au V. Wirtgeni ; mais il est également possible que les deux hybrides se produisent simultanément dans cette localité, comme il arrive en France et en Prusse, et que Smith ait appliqué à tous les deux la dénomination de V. Nigro-Pulverulentum. (Conf. Thirsk Natural History Society, Curator's Report for 1864, p. 9.)

et moyennes, qui sont longuement décurrentes (souvent d'une feuille à l'autre) en une aile large et ondulée ; les supérieures ovales aiguës à décurrence plus étroite. Fleurs solitaires ou géminées, rarement ternées, disposées en long épi interrompu sur la tige ou sur les rameaux. Pédicelles inégaux, les plus longs égalant à peu près le calice et la bractée. Calice grand (8 à 10 mill.) partagé presque jusqu'à la base en 5 sépales lancéolés aigus. Corolle assez grande (20 à 30 mill. de diamètre) d'un beau jaune, à gorge violacée. Cinq étamines munies de poils violacés, les deux inférieures moins abondamment et offrant un mélange de poils blancs fort inégal dans chaque fleur. Anthères des deux étamines inférieures insérées obliquement, Stigmate capité arrondi ; capsule ovoïde peu développée.

Plante verte offrant sur toutes ses parties un mélange de poils simples et fourchus, et d'autres capités glanduleux, ces derniers plus nombreux dans la partie supérieure de la tige.

Localités. — Loir-et-Cher : Baillou, chemin des Radrets ; Chemery, sur les bords de la route de Contres, un peu après l'avenue de la Grande-Brosse. — Au milieu des *V. Blattaria* et *Thapsus*, avec exclusion complète des *V. Blattarioides* et *Thapsiforme*.

Observations. — Je ne trouve ce bel hybride mentionné nulle part. M. J. B. Noulet, Fl. du Bass. sous-Pyr., page 452, signale un *V. Blattaria-Thapsus*. Mais sa description est trop peu explicite pour qu'il soit possible de se faire une idée même approximative de la plante qu'il a voulu décrire. D'autre part, il lui rapporte en synonyme, avec doute il est vrai, le *V. Virgatum*, Sm., qui certainement ne saurait convenir au *V. Pterocaulon*. MM. Grenier et Godron n'ont point fait mention dans leur Flore de France de la plante de M. Noulet, pas même au titre de simple synonyme ou de plante douteuse, ce qui a lieu d'étonner, puisque M. Noulet déclare sa plante commune dans les plaines de l'Ariège. Le *V. Blattaria-Thapsus*, Noul., peut donc être rangé dans la catégorie

des plantes tout à fait mal connues, et c'est ce qui me fait proposer pour l'hybride que je signale ici le nom de *V. Pterocaulon*, en considération de la longue décurrence des feuilles qui fait paraître les tiges comme ailées.

Rapports et différences. — Cet hybride est extrêmement voisin du *V. Bastardi*, Roem. et Schult (Thapsiforme-Blattaria), dont MM. Grenier et Godron, Flore de France, tome II, page 555, ont fait connaître les premiers les véritables parents. Le *V. Pterocaulon* en diffère surtout par son stigmate exactement capité et non pas ovale, plus ou moins atténué au sommet; par la longue décurrence des feuilles. La différence existant entre les stigmates des deux hybrides est tout à fait dans l'ordre, le stigmate du *V. Bastardi* dérivant de celui du *V. Thapsiforme*, le stigmate du *V. Pterocaulon* empruntant sa forme à celui du *V. Thapsus*. Il est fort probable que les deux hybrides sont confondus dans les herbiers sous la dénomination de *V. Bastardi*, les floristes ne signalant que ce dernier et leur description convenant à peu près à tous les deux. Il me suffira, je pense, d'appeler l'attention sur ces deux types, si voisins par leur caractères, si différents par leur origine, pour engager les botanistes à ne pas se contenter désormais de rapporter tant bien que mal les plantes aux diagnoses des flores, mais à noter soigneusement dans leurs excursions la parenté exacte des hybrides qu'ils pourront rencontrer.

Le *V. Pterocaulon* varie peu. Sa tige est simple ou plus ordinairement rameuse. La grandeur des corolles est peu stable; la décurrence des feuilles est presque nulle sur les rejets, comme il arrive à tous les *Verbascum* à feuilles décurrentes. On ne devra pas s'étonner de me voir insister sur ce fait, que je sais par expérience être une fréquente cause d'erreur pour l'observateur non prévenu.

Les capsules se développent assez souvent, mais d'une façon incomplète. Leur forme ne participe pas, comme on serait en droit de le supposer, de la forme de la capsule des *V. Blattaria* ou *Thapsus*, mais elle ressemble tout

à fait a celle du *V. Lychnitis*, dont elle égale à peine les dimensions.

Je termine cette note en engageant instamment les botanistes du Perche à rechercher dans leur pays les produits hybrides du genre *Verbascum*. Comme je l'ai exposé plus haut, ils sont placés dans des conditions éminemment favorables pour apporter à cette étude toute la précision désirable. Abondance des espèces légitimes, séparation ou absence complète des espèces affines entre elles, promiscuité fréquente de types fort distincts, cette contrée semble réunir tous les éléments de solution à la question de parenté, fort intéressante à quelque point de vue que l'on se place.

Aux environs de Cormenon, le *V. Nigrum* croît non-seulement en société du *V. Floccosum*, mais aussi des *V. Lychnitis*, *Thapsus* et *Blattaria*. Je ne doute pas que MM. L. Legué et Pilon, dont les recherches ont déjà beaucoup enrichi la flore du canton de Mondoubleau et ont même procuré quelques espèces nouvelles pour la flore du département, je ne doute pas, dis-je, que ces jeunes et zélés botanistes ne découvrent quelques faits nouveaux dans ce genre, si curieux sous le rapport de l'hybridité, et je dirai si peu connu, malgré les travaux dont il a été l'objet.

Cheverny, 30 août 1868.



# INAUGURATION DU MUSÉE

---

Jeudi 19 Novembre 1868.

---

L'inauguration du Musée a eu lieu le jeudi 19 novembre 1868, à 1 heure, en même temps que celle de la Bibliothèque communale et de l'École gratuite de dessin pour les ouvriers. La séance, organisée par les soins de M. le Maire de Vendôme et de M. le Président de la Société, a été publique. Des invitations particulières avaient été adressées par M. le Maire aux membres du Conseil municipal et aux Fonctionnaires, et par l'Administration de la Société aux membres de la Société.

Une assistance nombreuse et sympathique remplissait la grande salle où se tenait la réunion.

Etaient présents au Bureau :

MM. Martellière, maire de Vendôme, président d'honneur de la Société; Anjubault, adjoint au Maire; Launay, président de la Société; de Nadaillac, vice-président; Hinglais, secrétaire; Rolland, trésorier; Nouel, conservateur; Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Peltreau, secrétaire-adjoint; de Bodard, Gaston de Lavau; L. Martellière, conservateur-adjoint.

On remarquait dans l'assemblée plusieurs dames, MM. Desaignes, député de Loir-et-Cher au Corps législatif; Teste-Lebeau, sous-préfet de Vendôme; Norrand, président du Tri-

bunal ; Sourrieu, proviseur du Lycée ; MM. Emilien Renou, de Déservillers et Ch. de Lavau, anciens présidents de la Société ; MM. les Colonel, Lieutenant-Colonel et Chefs d'escadrons du 4<sup>e</sup> Cuirassiers ; la plupart des membres du Conseil municipal ; beaucoup de membres de la Société, et un grand nombre de Fonctionnaires des différentes administrations.

M. le Maire a ouvert la séance par un discours où il expose les circonstances qui ont amené l'Administration municipale à faire acquisition de l'ancien hôtel Rochambeau pour construire à sa place le monument que l'on inaugure. Il raconte la formation et les vicissitudes de la Bibliothèque communale, et montre les avantages qui résulteront pour les ouvriers du rétablissement de l'ancienne Ecole de dessin ; il fait remarquer particulièrement quelle place considérable est réservée au Musée et à la Société Archéologique dans le nouveau monument.

Après M. le Maire, M. le Président de la Société a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Il y a sept ans à peine, nous fondions une Société dont le but principal était de tirer de l'oubli les richesses archéologiques que notre pays renferme, et d'empêcher qu'une foule d'objets d'art ou d'antiquité locale n'allassent s'enfouir dans quelques collections particulières, ou enrichir quelques musées étrangers au Vendômois.

Comme complément indispensable à cette création, nous avons, en même temps, fondé une publication destinée à recueillir tout ce qui a trait à l'histoire du Vendômois, à rechercher partout les faits se rattachant au passé de chaque localité, à faire connaître la valeur artistique des monuments répandus dans le pays et à en assurer la conservation. Eh bien ! Messieurs, au double point de vue de nos collections et de nos publications, nous croyons avoir à peu près atteint le but que nous nous étions proposé.

Les portes de notre Musée vont s'ouvrir devant vous, et vous jugerez si, après sept ans seulement d'existence, nos recherches ont été fructueuses.

Vous ne serez point étonnés si vous y trouvez des vides ; nous les réservons pour l'avenir, qui se chargera de les combler. Nous comptons assez sur nos efforts individuels et sur la bienveillance du public pour que ce résultat ne se fasse pas trop longtemps attendre.

Dans le compte rendu d'une réunion du Comité des Travaux historiques, nous trouvons exprimé, il y a bien des années, le vœu de voir toutes les villes de France en possession d'une bibliothèque et d'un musée. Ce vœu, Messieurs, nous le voyons tous les jours s'accomplir sous nos yeux. En effet, il existe en France peu de villes d'une certaine importance qui n'éprouvent le besoin de réunir les antiquités de toute espèce, trouvées sur leur territoire et dispersées dans une foule de mains où elles restent ignorées.

Vendôme, qui a son Histoire, ses monuments remarquables, et qui s'est fait depuis longtemps un nom bien connu de tous ceux auxquels l'instruction est

chère, Vendôme ne pouvait rester au-dessous des villes environnantes. Il lui fallait, pour l'accomplissement du vœu exprimé, joindre un musée à son importante bibliothèque. C'est l'idée que nous avons cherché à réaliser, non sans éprouver le regret de sa trop tardive exécution, qui nous prive d'objets d'une véritable valeur, à jamais perdus pour nos collections.

En effet, que de monuments ont disparu de notre cité et que le dessin même ne nous a pas transmis ! Notre Musée peut à peine vous offrir un spécimen de tous ces riches tombeaux qui remplissaient autrefois la collégiale Saint-Georges, véritable Saint-Denis des comtes et des ducs de Vendôme. <sup>1</sup>

Un musée, Messieurs, n'est pas seulement destiné à réunir un certain nombre d'objets propres à flatter plus ou moins la vue. Il doit être un souvenir constant du passé d'un pays ; il doit le plus possible renfermer les œuvres et les figures des personnages qui l'ont illustré, afin que ces œuvres et ces figures soient un encouragement et un exemple à suivre pour ceux qui viendront après nous. Il doit, avant tout, habituer le public à apprécier et à juger les travaux d'art, et à se rendre compte de ce qu'ils ont coûté d'efforts et d'intelligence à ceux qui les ont produits. C'est alors qu'on ne verra plus se renouveler ces actes de vandalisme sur des monuments bien inoffensifs, dont la disparition est si regrettable pour les générations qui suivent.

Notre Musée, Messieurs, que nous cherchons à rendre vendômois le plus possible, renferme déjà plusieurs objets qui nous sont enviés par les amateurs les plus dis-

<sup>1</sup> Notre Bibliothèque possède heureusement quelques quelques des dessins de ces tombeaux.

tingués. Leur reproduction par la gravure fera beaucoup d'honneur à nos collections.

Les différents âges de la pierre, du bronze et du fer, y sont représentés par d'intéressants spécimens trouvés dans le pays. Ces urnes cinéraires, ces vases de toutes formes, ces bracelets, ces médailles vous rappelleront le long séjour des Romains dans nos contrées. A ces vestiges d'un passé déjà bien loin de nous, sont venues se joindre les productions du moyen âge en sculptures, grables, émaux, etc. L'histoire naturelle, la géologie y occupent aussi un rang honorable.

Nous n'entrerons pas plus avant dans le détail des objets qui garnissent notre Musée ; une plume aimée du public va, dans un autre langage, les passer en revue devant vous.

Un mot maintenant sur nos publications, qui forment la seconde partie de notre programme.

C'est à nos Bulletins que nous devons l'adhésion, sans cesse renouvelée, des membres étrangers au Vendômois, dont la sympathie pour nous tient à l'intérêt que leur offre la lecture de nos travaux.

Notre Société a été fondée avec le concours de 80 membres. Tous les ans elle s'est accrue, et son chiffre s'élève maintenant à 335, dont 100 environ n'appartiennent pas au département.

C'est par nos Bulletins que nous sommes connus au dehors, et que nous faisons échange de publications avec 24 sociétés savantes de Paris, de la province et même de l'étranger.

Nous ne chercherons pas à faire ressortir ici l'utilité de ces associations scientifiques, fondées maintenant

dans presque tous les départements, et dont le but est de propager cet esprit de recherches qui trouvera toujours à récolter dans ce champ inépuisable du passé, d'échanger avec les sociétés voisines des communications également fructueuses aux unes et aux autres, et de préparer ainsi pour l'avenir une véritable histoire du pays.

Nous avons aussi, sous ce rapport, à regretter la perte d'un grand nombre de documents intéressants que la main de l'homme a détruits ou que la négligence a laissés périr, faute d'avoir pu apprécier leur importance. L'appel fait par nous, à différentes reprises, pour la conservation et la communication des anciens titres a été entendu, et nos Bulletins, en puisant à ces sources, ont déjà reproduit plusieurs renseignements accueillis avec intérêt par nos lecteurs.

Le cercle de nos publications a été agrandi. Dans le principe, elles semblaient consacrées seulement à l'étude des questions d'archéologie proprement dite. En ajoutant à notre titre ceux de Littéraire et Scientifique, nous avons ouvert la porte aux intelligences les plus diverses et rendu plus abondante la matière à exploiter. L'histoire, la poésie, la jurisprudence, la géologie, l'histoire naturelle peuvent maintenant y trouver leur place.

Notre but était aussi de veiller à la conservation des monuments d'une certaine valeur historique ou artistique, et de nous opposer, autant qu'il était en nous, à ces restaurations inintelligentes qui finissent par dénaturer les plus beaux édifices.

C'est ainsi que l'initiative de la Société a pu préserver

de la destruction l'un des plus importants monuments celtiques de nos contrées, *le dolmen de La Chapelle-Vendômoise*, devenu notre propriété, et nous pouvons espérer le classement prochain du château de Lavardin comme monument historique.

Ces sortes d'associations finiront inévitablement par exercer une influence salutaire, en cherchant à répandre partout le goût des études sérieuses, et en offrant à chaque nature d'intelligence la possibilité de se développer et de se faire connaître.

La province ne sera plus alors aussi tributaire de Paris, ce grand foyer d'où se répandent ces productions intellectuelles de toutes sortes.

Depuis la création de ces sociétés correspondant entre elles et avec le centre commun, la province a vu surgir des hommes studieux et d'un véritable savoir, produisant une foule de travaux remarquables, qui, sans ce moyen de publicité offert à tous, seraient restés enfouis ou perdus pour toujours.

En effet, si nous voyons, depuis plusieurs années, l'association des capitaux fonder ces gigantesques travaux rendus autrefois impossibles à l'initiative privée, que ne doit-on pas attendre de l'association des intelligences travaillant à élucider ces grandes questions historiques, scientifiques et économiques qui préoccupent le monde ?

Notre Société a pu se créer une place honorable parmi les sociétés de la province, à en juger par les témoignages de sympathie que le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu lui accorder. Ces témoignages précieux, nous les avons aussi obtenus de l'Administration municipale, qui a bien compris nos institutions et notre

but. Elle a pensé qu'elle ne pouvait trop faire pour que Vendôme restât ce qu'il avait toujours été, c'est-à-dire une ville jalouse de favoriser tout ce qui peut contribuer au développement de l'instruction dans toutes les classes de la population. Grâce en soient rendues au Conseil municipal et à M. le Maire en particulier !

Nous ne terminerons pas sans adresser nos remerciements à toutes les personnes qui, par leurs dons, ont bien voulu concourir à la formation de notre Musée, et, sans solliciter de nouveau la bienveillance publique pour notre œuvre inachevée. Que chacun apporte son offrande, et nous aurons bientôt complété tous ensemble un Musée véritablement vendômois.

Nos remerciements ne s'adressent pas moins à tous ceux qui, sans participer aux travaux de la Société, se sont empressés, en s'associant à elle, de lui donner cette marque de leur appui sympathique. Les adhésions ne nous feront pas défaut, à mesure que notre œuvre sera plus connue et plus appréciée.

Quant à nous, Messieurs, nous continuerons, comme par le passé, à élargir le cercle de nos productions, et si notre association, sans cesse accrue de nouveaux collaborateurs, montre toujours le même dévouement pour l'œuvre commencée, sa mission ne sera ni stérile, ni indigne du concours bienveillant que vous lui avez prêté.

---

# · EPITRE FAMILIÈRE

à la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire  
du Vendômois

POUR L'INAUGURATION DU MUSÉE.

Par M. CH. CHAUTARD.

---

Messieurs.... Ne craignez rien, ce n'est pas un discours,  
Mais seulement deux mots très-simples et très-courts.  
Messieurs, on a pensé, pour clore une séance  
Où sagement la prose a pris la préséance,  
Et pour répondre au mieux à l'accueil amical  
Que vous nous avez fait en ce nouveau local,  
Qu'il serait bon qu'en vers de six pieds on vous die :  
— Merci ! messieurs ; salut, la séance est finie. —  
N'était-ce pas un peu provoquer les bravos ?  
On applaudit toujours quand le concert est clos.  
Et puis, pourquoi des vers, et que puis-je vous dire ?  
Dois-je vous répéter que plus d'une satire  
Contre nous fut lancée alors que nous naissions,  
Et que cependant, vieux de sept ans, nous voyons,  
En dépit de certains pronostics trop sinistres,  
Toujours des noms amis enrichir nos registres,  
Et des talents nouveaux nous prêter leur concours ?  
Ai-je oublié qu'hier vous-mêmes donniez cours  
A votre impatience, appelant l'ouverture  
De notre humble Musée avec quelque murmure ?  
« Ces savants, disiez-vous, voilà six ans passés

« Qu'ils vont cherchant les pots par nos aïeux cassés,  
« Sans dédaigner parfois ceux qu'eux-mêmes ils cassent ;  
« Quand verrons-nous enfin ces débris qu'ils entassent,  
« Médailles, et faïence, et parchemins si vieux  
« Que ceux qu'on ne lit plus sont les plus précieux ? »

Pensiez-vous donc, messieurs, que ce fût chose aisée  
De placer, à leur rang, les objets d'un Musée,  
Musée universel où la science et l'art  
Unis, mais séparés, doivent siéger à part ;  
D'étiqueter, caser ces nouvelles richesses  
Dont Vendôme est doté grâce à vos largesses ?  
Vous trouverez là-haut bien logés, bien classés,  
Mille objets chez vous tous naguère dispersés.  
De nos collections pour commencer l'étude,  
J'ai demandé conseil, selon mon habitude,  
Au cher et docte ami qui, dans un mauvais pas,  
Sait toujours retirer les gens de l'embarras ;  
Mes vers répéteront ce qu'il m'a dit en prose.  
Prenons de la science à très-légère dose.

Voici d'abord, messieurs, les oiseaux, hélas ! morts,  
Par un juge de paix empaillés sans remords<sup>1</sup>,  
Ceux qui naissent ici, qui peuplent nos bocages ;  
Ceux qui, l'hiver, s'en vont en de lointains parages,  
Et ceux qui, confiants en la foi des traités  
Qu'avec tous les gibiers firent nos députés,  
Vinrent, lorsque la chasse en France est défendue,  
Des airs, dans nos climats, parcourir l'étendue.

<sup>1</sup> Ai-je besoin de nommer M. Ch. Bouchet, notre bibliothécaire ?

<sup>2</sup> Collection de M. Pesson, ancien juge de paix à Savigny. Voir le Bulletin de 1865.

Pauvres oiseaux naïfs qui croyaient à la loi !  
Voilà, des bords du Nil venu, ne sais pourquoi,  
Un flamant, et plus loin un aigle pacifique<sup>1</sup> ;  
Me préserve le Ciel de parler politique !  
Mais qui dira comment, de la cime des monts,  
A Selomme, au milieu d'un troupeau de dindons,  
S'en vint tomber ce roi de la gent volatile ?  
Si haut, et choir si bas !... Un oiseau plus utile,  
Un canard, dont la chair exhale un doux fumet,  
Dont le jus onctueux est prisé du gourmet,  
Un canard, épluchant son modeste plumage,  
De l'aigle semble fuir le pompeux voisinage ;  
Palmipède prudent qui n'a plus que sa peau,  
Il la défend encor des serres de l'oiseau ;  
Je ne l'en blâme point. Mais quittons cette salle,  
De tant d'hôtes charmants nécropole fatale.

Là-bas, dans leur vitrine élégante, voyez  
Cette collection de vases variés,  
Et devant eux faisons trêve aux choses légères :  
Ces vases sont sortis des tombeaux de nos pères ;  
Ils contenaient les dons, les offrandes aux morts,  
Sombres provisions, hélas ! derniers trésors !  
Pour l'éternel voyage ils renfermaient l'obole,  
Les parfums, de l'amour souvenir et symbole.  
Et ces verres légers, fragiles, les voilà,  
Intacts après mille ans, du corps que l'on brûla  
Gardant la cendre encor, quand de l'homme en poussière  
La mémoire à jamais s'effaçait tout entière.

<sup>1</sup> L'aigle pris vivant dans la ferme du Bouchet, commune de Selommès. Voir le Bulletin de 1865.

Plus gais sont les voisins de ces vases sacrés,  
Les faïences, vieux plats à l'office égarés,  
Soupières de Rouen, de Nevers, assiettes  
Dont partout, à prix d'or, on ramasse les miettes;  
Goût du jour que la mode a pu seule donner ;  
Elle règne, et régner, messieurs, c'est gouverner.

Mais passons. Admirez une chasuble antique,  
Vénéralable ornement du culte catholique,  
Qui nous vient de l'église où saint George autrefois  
Fut honoré par vingt chanoines vendômois ;  
Et cette croix d'émail qu'Azé nous a rendue,  
Et ce buste si pur d'une Sainte inconnue.

Non loin sont étalés, contrastes étonnants !  
Les curieux objets du culte des Birmans,  
Le dieu Bouddha plongé dans une rêverie  
Où peut-être il revoit sa lointaine patrie ;  
Derniers dons, seuls trésors qu'a laissés d'Orgoni <sup>1</sup>,  
Qui, soldat de fortune et de France banni,  
Ministre en Birmanie eut la fière espérance,  
Dans l'Inde, de donner un empire à la France.

Maintenant, s'il vous plaît, messieurs, retournez-vous,  
Et, des yeux de la foi, regardez ces cailloux ;  
Or, ne les prenez point pour de communes pierres,  
Sachez y distinguer ou des haches grossières  
Qui recevront plus tard le poli le plus fin,

<sup>1</sup> Le général d'Orgoni, avant de faire en Birmanie un dernier voyage, d'où il ne devait pas revenir, a voulu revoir Vendôme, où il était né, et a fait don au Musée d'une remarquable collection d'objets rapportés par lui de Birmanie. Voir le Bulletin de 1863.

Où des couteaux tranchants qu'aux sables du jardin  
A su ravir la main d'un géologue habile <sup>1</sup>.  
Science jeune encore et qui déjà fertile  
A reculé bien loin l'âge de nos aïeux.  
En serons-nous plus fiers, sachant l'homme si vieux?  
Dans un passé si long qui pourrait reconnaître  
Une goutte du sang du plus illustre ancêtre ?

Un âge moins barbare apparaît cependant ;  
La pierre se fait bronze ; un art plus abondant  
Se répand, et voici des colliers, des agrafes  
Récemment découverts dans quelques cénotaphes,  
Aux portes de Vendôme un poignard déterré,  
Fidèle compagnon d'un squelette ignoré.  
Ce vieux fer, est-ce un mors, le fragment d'une chaîne?  
Est-il gaulois? est-il de l'époque romaine?  
Messieurs, la question fait doute, et, mise aux voix,  
L'un tient pour le Romain, l'autre pour le Gaulois.  
Mettre les gens d'accord est chose malaisée ;  
On le sait trop ; parfois la science abusée,  
Dans ses opinions, a des égarements,  
Et, tout comme l'amour, de doux aveuglements.

Voilà, dans ce casier, nos plus belles médailles :  
Vous voyez ces héros, ces gagneurs de batailles  
Illustres par le sang des escadrons épais...  
Je préfère, par goût, les héros de la paix ;  
N'importe! De César contemplez le visage ;  
Auguste, puis Néron sont dans le voisinage :

<sup>1</sup> MM. les abbés Bourgeois et Delaunay ont enrichi le Musée de plusieurs pierres taillées découvertes dans le *dituvium* vendômois.

Puis cent autres Romains, consuls, tribuns, censeurs,  
Dont les hauts faits, vantés par tous nos professeurs,  
En notre heureuse enfance eurent le privilège  
De fournir de matière aux pensums du collège.  
Oubliez vos pensums ; qu'ils soient Grecs ou Romains,  
Revenez visiter ces fiers républicains ;  
Vous pouvez, sans péril, en courir l'aventure.

Au-dessous d'eux rangés, une triple bordure  
Vous offre les portraits plus connus de nos rois,  
Les Charles, les Louis, les Henri, les François ;  
On peut, parmi ces noms, trouver un nom illustre  
Dont, sur notre patrie, a rejailli le lustre. -  
Mais apprenez qu'il est une pièce surtout  
Devant laquelle il faut vous arrêter debout ;  
A genoux serait mieux ; car, messieurs, cette pièce,  
Elle est unique, ô Dieux ! seule de son espèce !  
C'est un denier d'argent, rien qu'un simple denier<sup>1</sup> ;  
Mais dans Aix-la-Chapelle a voulu le signer  
Le roi Charles-le-Chauve, et Paris, comme Londres,  
A qui voudrait le voir ne pourrait que répondre :  
« Allez le demander à Vendôme !... il est là !... »  
Tenez, le cœur me bat en vous disant cela.

Regardez maintenant notre propre monnaie ;  
Un numismate, hélas ! la prendrait-il en paie ?...  
Nos comtes cependant conquièrent autrefois  
Le droit de monnayage au type vendômois.

Je voulais être court, longue est ma causerie ;  
Jetons vite les yeux sur cette galerie

<sup>1</sup> Voir le Bulletin de 1867.

Où l'on a suspendu les portraits de tous ceux  
Dont notre pays est, à bon droit, orgueilleux.  
J'y vois Jeanne d'Albret, la mère d'Henri Quatre ;  
César, qui, comme lui, *savait vaincre et se battre* ;  
Puis François de Beaufort ; où donc Louis-Joseph ?  
Sa place est vide encor. Voilà Ronsard, le chef  
De la grande pléiade, un prince aussi lui-même ;  
Et des temps si j'arrive à la limite extrême,  
J'aperçois Pétigny, Marescot, Rochambeau  
Qui pour la liberté fit un peuple nouveau ;  
Beaucoup d'autres enfin, et quand, faute d'espace,  
J'en passe, ce n'est pas les meilleurs que je passe.

Mais avant de sortir, messieurs, entrez encor  
Dans la Bibliothèque où, comme un cher trésor,  
Notre collègue aimé conserve nos vieux livres,  
Dont les rats du Lycée hier faisaient leurs vivres<sup>1</sup>.

Ayant jeté céans ce rapide coup d'œil,  
Ne sentez-vous pas naître un petit grain d'orgueil ?  
Car, si le créer fut une bonne pensée,  
N'est-il pas mieux encor de peupler ce Musée  
Où vous lirez bientôt les noms des donateurs ?  
Et lorsque nous avons aux savants, aux lecteurs,  
De la publicité donné le bénéfice,  
N'avons-nous pas enfin *couronné l'édifice* ?  
Le mot n'est pas de moi ; vous pourrez l'applaudir...

Par ce mot officiel il est bon de finir ;  
Nous donc qui du Musée avons vu la naissance,

<sup>1</sup> La bibliothèque communale, installée aujourd'hui dans une salle voisine du Musée, était reléguée depuis longtemps dans une mansarde du Lycée.

Qui sommes aujourd'hui fiers de votre présence,  
Fondateurs grisonnants, peut-être atteints déjà  
Du mal que dans Vendôme on appelle *béja* <sup>1</sup>  
( Prière aux curieux de la philologie  
De trouver à ce mot une étymologie  
Qui prouve que ce mal, chez nous enraciné,  
N'est point de notre sol un produit spontané ) ;  
Nous faisons, en ce jour, appel à tous les hommes  
Qui, non pas plus zélés, messieurs, que nous le sommes,  
Mais plus jeunes, ayant l'avenir devant eux,  
Seront nos successeurs dévoués et nombreux ;  
Éclairer les esprits, c'est élever les âmes ;  
Haut les cœurs ! que ce soit le mot de nos programmes.  
Il faut, quand du progrès le soleil pur a lui,  
Que chacun librement s'y réchauffe aujourd'hui.  
Qu'en donnant à l'étude une nouvelle vie,  
A plus d'une cité Vendôme fasse envie ;  
Que notre œuvre grandisse, utile et saine à tous,  
Et que l'honneur, messieurs, rejaillisse sur vous !

<sup>1</sup> On dit, à Vendôme, *être en béja*, pour : être en enfance. Quoique cette locution ait sa légende, les étymologistes peuvent encore exercer leur science.

---

A la suite de la lecture précédente, M. le Maire a annoncé que le Musée et la Bibliothèque seront désormais ouverts au public le jeudi et le dimanche, de midi à 2 heures.

Après la séance, un grand nombre de personnes ont visité le Musée et la Bibliothèque.

---

*ERRATA.*

P. 8, 29<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1572, lisez : 1752.

P. 10, au lieu de : Psautier, lisez : PSAUTIER.

P. 51, au lieu du vers : Par un luth gracieux.... lisez :  
Sa voix douce aux accords de son luth se marie ;

Même page, au lieu de la dernière strophe, lisez :

Bien qu'il soit plus beau que le jour.  
Toi, plus léger qu'un liège et d'humeur plus fouguese  
Que l'Adriatique au flot lourd,  
Avec toi je vivrais et je mourrais heureuse.

P. 58, Après : de l'aumônerie, mettre une virgule.

P. 62, De même, après : Par échange.

Même page, au lieu de : savantes, lisez : suivantes.

P. 142, au lieu de : MOULE, lisez : MOULAGE.

---

Nous rappelons qu'un ARMORIAL ANCIEN ET MODERNE DU VENDOMOIS est en préparation par les soins de quelques membres de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, et nous prions les personnes intéressées qui n'auraient pas encore communiqué de documents à le faire le plus tôt possible.

Ces documents pourront être envoyés à Vendôme, à l'une des trois adresses suivantes :

MM. DE LA VALLIÈRE, contrôleur des contributions directes ;

GÉDÉON DE TRÉMAULT ;

HINGLAIS, secrétaire de la Société.

*Le Secrétaire,*

U. HINGLAIS.

---

# TABLE



Séance du 7 janvier 1868.

Liste des membres présents. . . . .	Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 10 octobre 1867. . . . .	2
Comptes de l'année 1867, et budget de 1868. . . . .	2
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 10 octobre 1867 . . . . .	6
Installation des membres du Bureau élus le 10 octobre 1867. . . . .	12
ALLOCUTION de M. Ch. de Lavau, président sortant .	13
ALLOCUTION de M. Launay, président. . . . .	15
UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE VENDOMOIS; — LE COLLÈGE DE SOUGÉ, par M. Arrondeau . . . . .	18
UN BUDGET MUNICIPAL AU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE, par M. J. Thillier . . . . .	24
POÉSIE. — DEUX ODES D'HORACE, traduction par M. Ch. Chautard . . . . .	46

Séance du 2 avril 1868.

Liste des membres présents . . . . .	53
Liste des membres admis depuis la séance du 9 janvier 1868. . . . .	54
Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, aux médailles accordées par le Comité des Travaux historiques à M. Launay et à la Société. . .	54
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 9 janvier 1868. . . . .	55
Note relative à un concours ouvert par la Société Archéologique de l'Orléanais . . . . .	63
Lettre de M. Gatien-Arnoult, relative à RONSARD LAURÉAT DES JEUX, et <i>Extrait du registre des Procès-verbaux des séances de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse</i> . . . . .	64
VIE D'HILDEBERT, par M. de Déservillers ( <i>suite</i> ) . .	66
ANCIENNES CIRCONSCRIPTIONS DU VENDOMOIS, par M. A. Dupré. . . . .	90
POÉSIE — ART ET NATURE, par M. Ch. Bouchet. .	109
UN BUDGET MUNICIPAL AU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE, par M. J. Thillier ( <i>fn</i> ) . . . . .	113

Séance du 9 juillet 1868.

Liste des membres présents . . . . .	135
Liste des membres admis depuis la séance du 2 avril 1868. . . . .	136
Rapport sur la présence des membres de la Société aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne, et Extrait d'un rapport sur le <i>Répertoire Archéo-</i>	

<i>logique de l'arrondissement de Vendôme (par M. Launay)</i> , par M. de Nadaillac. . . . .	136
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 2 avril 1868 . . . . .	137
RAPPORT SUR DES FOUILLES FAITES A VILLARCEAU-EN-VENDOMOIS, par M. Neitz. . . . .	151
POÉSIE. — ROMAN DU RENARD de Goethe, mis en vers français ( <i>chant 1<sup>er</sup></i> ), par M. Hinglais. . . . .	158
PHILIPPE GIRARD, VANDOMOIS, ET LOUIS COQUELET DE PÉRONNE. Lettre à la Société Archéologique, Scientifique et littéraire du Vendômois, par M. P. Blanchemain. . . . .	170
NIHIL. — QUELQUE CHOSE. . . . .	175

Séance du 8 octobre 1868.

Liste des membres présents. . . . .	191
Liste des membres admis depuis la séance du 9 juillet 1868 . . . . .	192
Communication du Président, relative à une allocation attribuée à la Société par le Ministre de l'Instruction publique. . . . .	192
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 9 juillet 1868. . . . .	193
Election de six membres du Bureau. . . . .	202
L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME, par M. de Nadaillac. . . . .	203
UN PRESENTIMENT, par M. T. Lacordaire. — Compte rendu par M. Hinglais. . . . .	244
NOTE SUR QUELQUES VERBASCUM HYBRIDES, par M. A. Franchet. . . . .	246

**Séance extraordinaire du 19 novembre 1868.**

**INAUGURATION DU MUSÉE.**

Compte rendu de la séance. . . . .	257
Discours de M. le Président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire. . . . .	258
ÉPIÎRE FAMILIÈRE aux membres de la Société, par M Ch. Chautard. . . . .	265

FIN.